COMMUNE DE BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE

LE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE
Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

DIAGNOSTIC

Dossier de création

Elaboration de la ZPPAUP :
Agence Erewhon,
A.Van Der Elst, Architecte, urbaniste, paysagiste Conseil
G. Chambon, Architecte enseignant à l'E.A.B.
F. Chasseboeuf, Historien de l'art

Elaboration du AVAP:
I. Berger-Wagon, architecte urbaniste
C. Blin, assistante d'étude

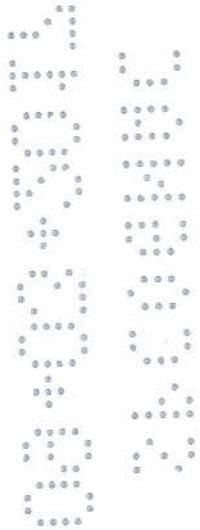

SOMMAIRE

INTRODUCTION p.6

CHAPITRE I - DIAGNOSTIC PATRIMONIAL p.7

I.1 STRUCTURE URBAINE ET FORMATION HISTORIQUE p.8

I.1.1. La documentation historique p.8

I.1.1.1. Documents graphiques et vues anciennes p.8
I.1.1.2. Les sources historiques p.9

I.1.2. Présentation historique p.11

I.1.2.1. Barbezieux au Moyen-âge p.11
I.1.2.2. Barbezieux sous l'Ancien régime p.12
I.1.2.3. La ville de la Révolution à nos jours p.13
I.1.2.4. Le Château de Barbezieux - pôle d'excellence rurale p.15

I.1.3. La formation de la structure urbaine p.15

I.1.3.1. L'empreinte du Moyen-âge p.19
I.1.3.2. Les incertitudes de l'époque classique p.20
I.1.3.3. Reconstruction en pierre et expansion de la ville dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle p.22
I.1.3.4. Le XIXe siècle : Constitution de la morphologie actuelle et édification périurbaine p.27
I.1.3.5. Modernisations et ruptures du XXe siècle p.29

I.1.4. Le réseau viaire p.30

I.1.4.1.les places p.30
I.1.4.2.les voies structurants p.37
I.1.4.3.les venelles p.51

I.2. PATRIMOINE : LES TYPOLOGIES ARCHITECTURALES

I.2.1. Typologies des maisons de ville p.53

I.2.1.1. Les maisons du XVIIIe siècle p.53
I.2.1.2. Les maisons de ville du XIXe siècle à façade ordonnancée p.54
I.2.1.3. Les maisons de ville et maisons rurales du XIXe siècle, sans décor architectural p.55

I.2.2. Autres typologies p.56

I.2.2.1. Edifices comportant des éléments antérieurs au XVIIIe siècle p.57
I.2.2.2. Hôtels et bâtiments institutionnels du XVIIIe siècle p.59
I.2.2.3. Les hôtels et bâtiments institutionnels du XIXe siècle p.61
I.2.2.4. Les castels du XIXe siècle p.63
I.2.2.5. Les villas de la première moitié du XXe siècle p.65
I.2.2.6. Les maisons urbaines d'époque 1900 (1885-1925) p.66
I.2.2.7. Entrepôts et bâtiments industriels en pierre (1870-1930) p.67
I.2.2.8. Petites maisons simples en pierre, du XIXe et du XXe siècles p.67
I.2.2.9. Le petit patrimoine architectural p.68
I.2.2.10. Les murs de clôture p.72

I.2.3. Les devantures commerciales p.72

I.2.3.1. Etat actuel p.74
I.2.3.2. Rappel historique sur les devantures p.78

I.2.4 La vacance un risque pour le patrimoine architectural p.79

I.2.4.1 L'habitat vacant les conséquences sur le patrimoine p.80
I.2.4.2 La vacance des commerces p.80

I.3. PAYSAGE ET PATRIMOINE PAYSAGER p.83

I.3.1. Analyse paysagère p.101

I.3.1.1. Contexte paysager p.101
I.3.1.2. Géomorphologie, topographie et hydrologie p.102
I.3.1.3. Les entités paysagères p.103

I.3.2. Patrimoine : les paysages urbains et ruraux p.105

I.3.2.1. Les paysages urbains p.105
I.3.2.1.1. La vision lointaine sur le bourg p.110
I.3.2.1.2. Les paysages urbains du bourg p.112

I.3.2.2. Les paysages ruraux p.112
I.3.2.2.1. Les paysages depuis le bourg p.112
I.3.2.2.2. Le patrimoine monumental
I.3.2.2.3. Le patrimoine rural mineur

I.4. SERVITUDES ET DONNEES OBJECTIVES

I.4.1. Les monuments historiques et leurs abords
I.4.2. Zones archéologiques
I.4.3. Zones inondables
I.4.4. Les mouvements de terrains
I.4.5. Les cavités souterraines

CHAPITRE II - DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL

II.1. LES ESPACES PROTEGES REGLEMENTES p.116

II.1.1. Le réseau Natura 2000 p.116

II.1.2. Les espaces inventoriés p.118

II.1.3. Les zones humides p.120

II.1.4. La végétation et les habitats p.121
II.1.4.1. Les haies, alignement et arbres isolés p.121
II.1.4.2. Les bois p.121
II.1.4.3. Les milieux humides p.121

II.1.5. La flore p.122

II.1.6. La faune p.123
II.1.6.1. Les mammifères p.123
II.1.6.2. Les oiseaux p.124
II.1.6.3. Les reptiles p.124
II.1.6.4. Les amphibiens p.124
II.1.6.5. Les insectes p.124
II.1.6.6. Les poissons p.125

II.1.7. Les trames vertes et bleues p.125

II.2. ANALYSE DU POTENTIEL DE PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE p.127

II.2.1. Le potentiel solaire p.127

II.2.2. Le potentiel éolien p.128

II.3. ANALYSE DES TISSUS BATIS ET DES ESPACES AU REGARD DE LEUR CAPACITE ESTHETIQUE ET PAYSAGERE A RECEVOIR DES INSTALLATIONS NECESSAIRE A L'EXPLOITATION DES ENERGIES RENOUVELABLES p.129

II.3.1. Présentation des dispositifs, ouvrages et installations de production d'énergie renouvelable p.129
II.3.1.1.La biomasse p.129
II.3.1.2. Le solaire p.129
II.3.1.3. L'éolien p.130

II.3.2. Evaluation de la capacité esthétique et paysagère des tissus bâtis et des espaces à recevoir des installations nécessaires à l'exploitation des énergies renouvelables p.131
II.3.2.1. Les fermes solaires p.131
II.3.2.2. Le grand éolien p.131
II.3.2.3. Les éoliennes de particuliers p.131
II.3.2.4. Les panneaux solaires photovoltaïques p.132
II.3.2.5. Les panneaux solaires thermiques p.133
II.3.2.6. Les façades solaires p.134
II.3.2.7. L'énergie géothermique p.135
II.3.2.8. L'énergie hydraulique p.135

II.4. ANALYSE DE L'IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS, DES MODES CONSTRUCTIFS EXISTANTS ET DES MATERIAUX, PRECISANT AU BESOIN L'EPOQUE DE CONSTRUCTION PERMETTANT DE DETERMINER DES OBJECTIFS D'ECONOMIE D'ENERGIE p.136

II. 4.1. Analyse des modes d'implantations des constructions dans le but de déterminer des objectifs d'économie d'énergie p.136

II.4.2. Analyse des typologies de constructions dans le but de déterminer des objectifs d'économie d'énergie p.138
II.4.2.1. Au vu des modes constructifs de toiture p.139
II.4.2.2. Au vu des modes constructifs de façades p.141

II.4.3. Détermination des objectifs d'économie d'énergie p.143
II.4.3.1. La réglementation thermique p.143
II.4.3.2. Le respect de la réglementation thermique p.144

ANNEXES p.151

INTRODUCTION

Chef-lieu de Canton et membre de la communauté de communes des 4B Sud-Charente, Barbezieux constitue aujourd'hui un pôle urbain de moyenne importance dans un contexte rural étendu. L'organisation de son bâti répond aux caractéristiques paysagères de la campagne charentaise avec un bourg, des hameaux et des fermes isolées.

Dominant les vallées du Trèfle à l'Ouest et du Condéon à l'Est, la création de la motte castrale au début du XIe siècle signe la naissance de la ville de Barbezieux au croisement des axes reliant Bordeaux à Angoulême et Cognac à Chalais. Avec la fondation du prieuré de Notre-Dame en contrebas de la colline, la ville s'organise autour d'une formation bipolaire dès la première moitié du XIe siècle.

Depuis longtemps, le patrimoine bâti et paysager est reconnu par :

- la protection au titre des Monuments Historiques de ses édifices remarquables :
  - Le château de Barbezieux est classé MH par arrêté du 30 décembre 1913, tandis que les façades et toitures d'une partie de l'ensemble des bâtiments non classés sont inscrits MH par arrêté du 29/11/1948.
  - L'église Saint-Hilaire, inscrite MH par arrêté du 30/04/2013, dans son intégralité.
  - L'église de Saint-Mathias inscrite Monument Historique par arrêté du 29/11 /1948, dans son intégralité.

La qualité de son patrimoine bâti présent dans la ville : homogénéité du bâti grâce à sa pierre calcaire, qualité de l'architecture des maisons de ville des XVIIIe et XIXe siècles, des castels et villas et les quelques éléments dans les hameaux.

- Le « dialogue visuel » entre le bourg et la campagne. Le château installé sur les hauteurs est visible à partir de nombreux points de la commune. De même, vu du centre ancien, de larges perspectives s'ouvrent sur la campagne de Barbezieux.

- Le patrimoine naturel : la commune de Barbezieux Saint Hilaire est concernée par les périmètres de ZNIEFF de type II : n° 871 « Haute Vallée de la Seugne », n° 902 « Vallée du Né et ses affluents. Barbezieux est également concernée par La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR5400417 n° 15 « Vallée du Né », désignée au titre de la directive « Habitats » par arrêté ministériel du 22 août 2006, et le Site d'Intérêt Communautaire (SIC) FR5402008 n° 79 « Haute Vallée de la Seugne, en amont de Pons et affluents », proposé au titre de la directive « Habitats ».

Par délibération du 29 septembre 2011, la Municipalité a décidé de mettre à l'étude une A.V.A.P. pour assurer la pérennité des protections à envisager et créer l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine, servitude d'utilité publique qui s'impose au PLU.

Les réflexions menées en groupe de travail ont permis de dégager des objectifs en matière de protection et de restauration du bâti, des espaces naturels et agricoles et de prise en compte des enjeux de développement durable (intégration des dispositifs de production d'énergie renouvelables et d'économie d'énergie).

La transformation de la ZPPAUP en AVAP s'accompagne d'une mise en compatibilité du PLU.

CHAPITRE I

DIAGNOSTIC PATRIMONIAL

I.1. STRUCTURE URBAINE ET FORMATION HISTORIQUE DU BOURG DE BARBEZIEUX

I.1.1. LA DOCUMENTATION HISTORIQUE

Source : ZPPAUP, rapport de présentation

On distinguera deux sources utilisées pour la compréhension de l'histoire de la ville :
- les documents graphiques et vues anciennes ;
- les sources historiques.

I.1.1.1. Documents graphiques et vues anciennes

L'ensemble de la documentation graphique concernant Barbezieux ne remonte pas au-delà du début du XIXe siècle, excepté le plan dit de Trudaine, exécuté vers 1750[1], qui n'est pas d'une grande précision ; il s'intéresse avant tout à la route de Paris à Bordeaux, actuelle RN 10 traversant la ville.

Contrairement aux villes du littoral ou à d'autres petites villes fortifiées, Barbezieux n'a pas retenu l'attention des topographes des XVIIe et XVIIIe siècles. En effet elle ne figure pas sur les recueils de dessins de Joachim DUVIERT[2], qui a traversé l'Angoumois au début du XVIIe siècle. Et nous ne connaissons pas non plus de plan gravé de Barbezieux pour les XVIIe et XVIIIe siècles. Située trop loin de l'intérieur des terres, la ville n'intéressa pas l'ingénieur géographe Claude MASSE, qui leva pourtant de nombreux plans pour la Saintonge, au début du XVIIIe siècle[3].

La documentation graphique que l'on aurait pu espérer trouver dans les archives des travaux de création de boulevards, à la fin du XVIIIe, ne semble pas avoir été conservée[4].

Il faut attendre le début du XIXe siècle pour trouver trace de plans. Elevée au rang de sous-préfecture, la ville se dota alors d'un service de cadastre. Comme c'est souvent le cas, les fonctionnaires du cadastre commencèrent par lever les plans de la ville siège de la sous-préfecture, achevés dès 1812[5]. Pour le milieu du siècle, les archives municipales possèdent plusieurs plans d'alignement aux indications parfois précises[6]. De nombreuses rues étroites ayant été réalignées, il fut nécessaire dès 1856, de lever un nouveau plan cadastral.

L'ensemble de cette documentation en plans, relativement riche, permet une approche assez précise de l'histoire urbaine de la ville, dans la première moitié du XIXe siècle, époque durant laquelle l'activité architecturale fut particulièrement intense.

Excepté une vue de 1820 et des gravures du château et de l'église, il n'y a pas eu d'estampes de la ville.

La documentation en plans de la seconde moitié du XIXe siècle est moins riche. Mais cela est compensé par une abondance d'anciennes cartes postales montrant les vues de la ville à la fin du XIXe et au début du XXe siècle. Une bonne partie de ces clichés était due au photographe TROCHON, éditeur de cartes postales, établi à Barbezieux.

Source : Mairie de Barbezieux Saint Hilaire -Les armoiries de Barbezieux-Saint-Hilaire se blasonnent : D'or à l'Ecusson d'azur en abîme. Ce sont les armoiries des seigneurs de Barbezieux.

[1] *Archives nationales F 14Bis / 8500*

[2] *Bruno SEPULCHRE, La Charente au début du XVIIe siècle à travers les gravures de Claude CHASTILLON et les dessins de Joachim DUVIERT. Les originaux sont conservés à la Bibliothèque Nationale, cabinet des estampes, réserve.*

[3] *René FAILLE et Nelly LACROCQ, Les ingénieurs géographes Claude, François et Claude-Félix MASSE, La Rochelle, 1979.*

[4] *L'inventaire très sommaire de la série C des archives départementales de la Charente-Maritime ne mentionne aucun plan et très peu d'actes relatifs à Barbezieux. Un dépouillement systématique des liasses pourrait peut-être permettre de retrouver des documents écrits concernant la création des boulevards puisqu'il existe de telles pièces pour ceux de Saintes, contemporains, non mentionnés dans l'inventaire.*

[5] *Malheureusement la feuille du bourg manque, et les services du cadastre d'Angoulême ne possèdent pas de double du plan de 1812.*

[6] *C'est le cas, en particulier, du plan d'alignement de la RD N°2 du 12 décembre 1834, dans la traversée de la ville de Barbezieux, qui donne des précisions sur l'état des maisons et la nature des matériaux utilisés en façade.*

Plan du château de Barbezieux, 1943

I.1.1.2. Les sources historiques

La documentation bibliographique est abondante et Barbezieux peut se flatter d'un ouvrage traitant de son histoire dès 1568[7], ce qui est assez exceptionnel pour une ville de cette taille. L'histoire écrite au XVIe siècle par Elie VINET servit de base de travail aux érudits de la fin du XIXe siècle et du début de notre siècle. Parmi les nombreux ouvrages parus, il faut mentionner :

Louis CARVOIS, *Barbezieux son histoire et ses seigneurs*, 1869 ;
M. LIEVRE, « Le château et la châtellenie de Barbezieux en 1496 », dans *bulletin de la Société Archéologique de la Charente*, 1890 ;
M. de La MARTINIERE, « Les origines bordelaises de Barbezieux », dans la *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1909 ;
M. de La MARTINIERE, « Barbezieux, son prieuré, ses origines bordelaises », dans *Archives historiques de l'Aunis et de la Saintonge*, 1911 ;
BONTEMPS, *Barbezieux, son ancienneté, son château*, 1925.

L'histoire de la ville a connu un regain d'intérêt depuis quelques années sous l'impulsion de quelques personnes, dont Etienne et Jacques BARTH[8], puis de l'Inventaire général de Poitou-Charentes dont le recensement a donné lieu à une exposition et à des publications[9] en 1983. Ce travail a également permis de constituer un fichier de dépouillement d'archives et un fichier de photographies du patrimoine bâti, consultables au siège de l'Inventaire Général, à Poitiers.

Il faut aussi mentionner le travail de classement des archives municipales entrepris par les bénévoles de la Société Archéologique Historique Artistique et Littéraire de Barbezieux qui a permis de compléter le travail de dépouillement fait pas l'Inventaire aux Archives Départementales de la Charente, sur les édifices publics et de publier des articles sérieux sur différents sujets ou édifices locaux (en particulier les travaux effectués par Mr J.G. Léger).

Il reste cependant certaines sources qui ne semblent pas avoir fait l'objet de recherches rigoureuses, en particulier les minutes notariales conservées dans leur majeure partie pour la fin du XVIIe siècle et le siècle suivant, déposées aux Archives Départementales de la Charente. Un travail d'exploitation systématique. Il pourrait notamment par le biais de l'étude des procès verbaux, éclairer l'historien et l'urbaniste sur la typologie de l'habitat urbain avant le XVIIIe siècle.

[7] *Elie VINET, L'antiquité de Saintes et de Barbezieux. On trouvera la réédition de ce texte dans l'ouvrage de Louis CARVOIS.*
[8] *Etienne BARTH fut président de la Société Archéologique de Barbezieux après la Seconde Guerre Mondiale. Nous devons une série de fiche de pré-inventaire dès 1975, à Mrs Jacques BARTH et Jean Guy LEGER.*
[9] *Parmi ces publications : Regard sur Barbezieux et sa région CXV° catalogue d'exposition de l'inventaire général, Poitiers 1983 ; Indicateur du Patrimoine Architecture, Arrondissement de Cognac (Cantons de Baigues-Sainte Radegonde, Barbezieux-Saint Hilaire, Brossac) Paris 1983.*

I.1.2. PRESENTATION HISTORIQUE

Source : ZPPAUP, rapport de présentation

Plusieurs sources nous ont aidé à cerner l'évolution de Barbezieux. Outre les archives communales et l'aide précieuse de Mr J. LEGER, membre de la Société Archéologique Historique et Littéraire de Barbezieux et du Sud Charente, nous avons largement utilisé le catalogue d'exposition de l'Inventaire général intitulé Regard sur Barbezieux et sa région (Poitiers, 1983), et la thèse d'A. DEBORD, La société laïque dans les pays de la Charente, Xe-XIIe siècle (Condé-sur-Noireau, 1984 ; éd. Picard).

I.1.2.1. Barbezieux au Moyen-âge

D'après la contribution de R. FAVREAU au catalogue de l'Inventaire (Regard sur Barbezieux et se région) :

« La région de Barbezieux-Baignes-Brossac semble n'avoir été que fort peu habitée à l'époque gallo-romaine... Peu de ruines gallo-romaines, presque pas de noms en -ac (les toponymes en -ac peuvent être un signe d'exploitation du terroir à l'époque gallo-romaine) et au contraire nombre de noms d'origine médiévale pour le canton de Barbezieux. La région de Barbezieux-Baignes-Brossac fait partie du diocèse de Saintes, qui a dû se couler comme partout, dans le moule des « cités » gallo-romaines... Mais on sait peu de choses sur la région avant l'époque féodale... La naissance de la ville de Barbezieux et sa progression sont des éléments majeurs dans la formation de la région ».

La formation de la ville de Barbezieux comme le rappellent aussi bien A. DEBORD que R. FAVREAU est typiquement médiévale :

« A l'origine, la terre (de Barbezieux) relève... du chapitre de Saint-Seurin de Bordeaux comme le rappelle une charte de 1060 et la paroisse Saint-Seurin (au Sud-est de la ville actuelle) sera sans doute le premier centre de ce qui deviendra la ville de Barbezieux... La ville elle-même apparaît au début du XIe siècle, avec le premier seigneur de Barbezieux Audouin, et l'installation d'un château au sommet d'une colline qui domine les vallées de Trèfle à l'Ouest, du Condéon à l'Est, c'est-à-dire la petite Champagne que citent plusieurs textes de l'époque. »

« Après le château et ses seigneurs, le second pôle de la ville nouvelle est constitué par le prieuré Notre-Dame (dit aussi Saint-Mathias) fondé avant 1043, et ses moines. Les moines obtinrent une place de premier plan dans la ville puisque les seigneurs de Barbezieux (Audouin II et son fils Itier) leur donnèrent avant 1060 la chapelle castrale Saint-Ymas, l'église paroissiale Saint-Seurin et son cimetière, le cimetière de Notre-Dame, les coutumes du « bourg » formé autour de leur église, une terre pour édifier des bâtiments d'exploitation. »

Dès cette époque du XIe siècle, la structure bipolaire de la ville est en place : un château sur sa motte et un bourg monastique avec un prieuré (Notre-Dame, dit aussi Saint-Mathias) assure la conduite spirituelle de la ville et de ses environs immédiats.

« La structure bipolaire avec château et prieuré, placés en bout d'une grand-rue de jonction se retrouve à Cognac, à Bressuire à la même époque... ou encore à Jonzac. Entre le château et le bourg s'établit le centre commercial avec la création de cinq foires. Dans cette même zone sont créés un four banal par le moine Ulric, et un autre four, par la Dame de Barbezieux, Giberge. »

Il est à noter que cette bipolarité se lit encore nettement sur le tableau d'assemblage du cadastre de 1812 (voir extrait tableau d'assemblage du cadastre de 1812).

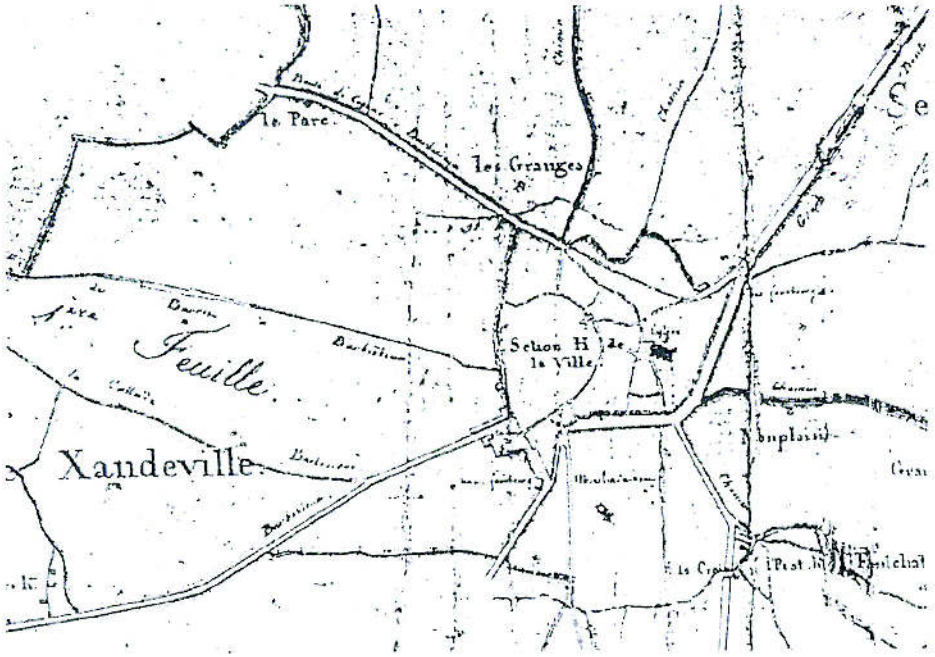

Les bourgs de Barbezieux de A.DEBORD

Dans la première moitié du XIIe siècle, une muraille est construite protégeant la motte, le château, le bourg du prieuré et le centre commerçant. Elle est percée de cinq portes : la porte Saunière (liée au commerce du sel ; cette porte ouvrait sur la route de Chalais), la porte Cornue, la porte Roset, la porte de Naudin Faure (ou porte d'Angoulême) et la porte Foucher Coiol (du nom des prévôts ou agents seigneuriaux qui eurent la garde des portes).

Hors des remparts, on trouve trois implantations importantes : la paroisse Saint-Seurin et son bourg, une maison des malades ou aumônerie (mentionnée au XIIe siècle), et le couvent des Cordeliers (fondé vers 1240) autour duquel se forme dès le XIIIe siècle un faubourg, sur la route de Bordeaux.

Par la suite, Barbezieux connaît le sort de toutes les petites villes de la Saintonge, province de marche, particulièrement éprouvée en temps de conflits.

Source : Stéphane Charbeau

« Avec les hostilités de la Guerre de Cent Ans, la ville et le château se ruinent, la terre de Barbezieux passe à la famille de La Rochefoucauld. Les édifices du prieuré sont dans un état désolant : l'église est mal couverte, en 1326, grange et fournil ont brûlé, parloir et autres édifices ont besoin de réparations urgentes. Les biens ne sont plus cultivés. » (op. cit. FAVREAU).

La reconstruction se fera dans la seconde moitié du XVe siècle, comme dans tout le reste de la province après le départ des Anglais :

« Les bras manquent et l'on fait appel à la main d'œuvre extérieure du Poitou, de l'Angoumois, du Pays nantais [...] Le château ayant beaucoup souffert, Elie Vinet rapporte que la reconstruction fut l'œuvre de Marguerite de La Rochefoucauld, Dame de Barbezieux [...] dans le dernier quart du XVe siècle/ » (op. cit. FAVREAU)

La forteresse féodale se transforme alors en résidence seigneuriale dotée de deux châtelets d'entrée fortifiés (au nord-ouest et à l'est), ponctuant ainsi une enceinte vaguement circulaire qui protège une assez vaste superficie.

I.1.2.2. Barbezieux sous l'Ancien Régime

Paradoxalement, nous sommes bien renseignés sur l'évolution urbaine de la ville à la période classique, jusque vers 1750, date du premier plan connu (plan de Trudaine). Il ne reste d'ailleurs quasiment aucun bâtiment de cette période. Mesdames G. RENAUD et J. DEBELLE, dans leur contribution au catalogue de l'inventaire, ne savent expliquer pourquoi la ville possède si peu de maisons antérieures au milieu du XVIIIe siècle ; elles se contentent d'émettre deux hypothèses : un incendie qui aurait ravagé la ville, à une date inconnue, et dont les archives n'auraient pas conservé la trace (ce qui paraît peu vraisemblable) ; ou bien une période d'aisance, autour de 1800, qui aurait permis à la quasi-totalité des habitants de Barbezieux de reconstruire leurs demeures au goût du jour. Il faudrait sur la période classique une étude historique plus poussée que celles déjà réalisées, pour apporter quelques éléments de réponse.

Les temps troublés

Il faut noter, parmi les transformations qui ont marqué Barbezieux pendant la période classique, la création au XVIe siècle (1550) d'une paroisse de l'église réformée, dans le quartier sud de la ville, et dont la trace se lit encore avec la rue Hunaud (du huguenot).

Le seigneur de la châtellenie avait adhéré très tôt à la religion protestante ; il s'en est suivi la création d'un temple, mais aussi une série d'actes de vandalisme sur les édifices catholiques : E. VINET rapporte le pillage de l'église Saint-Mathias en 1562 ; à la fin du XVIe siècle, le prieuré Notre-Dame est en déclin et le couvent des Cordeliers est totalement ruiné. En contrecoup, il y eût au XVIIe siècle, dans toute la région, des missions lancées par l'église catholique : à Barbezieux, un couvent de Capucins s'installe en 1672 ; quant au temple protestant, il est démoli peu avant la révocation de l'Edit de Nantes en 1685 ; ses possessions, ainsi que les pierres issues de sa démolition sont attribuées aux églises Saint-Mathias et Saint-Ymas.

Les XVIe et XVIIe siècles sont des temps troublés : de plus en plus d'incidents religieux, des révoltes ont lieu contre les impôts trop lourds, et contre la férule grandissante de l'Etat centralisateur et absolutiste. Au début du XVIe siècle, l'impôt sur le sel provoque des troubles dans le Bordelais, en Angoumois et en Saintonge ; des attaques contre les percepteurs ont lieu vers 1595, et la garnison de la ville est massacrée. En 1635, nouveau soulèvement régional contre l'accroissement de l'impôt ; un guet-apens important en 1636, lors d'une foire, est relaté à Barbezieux, qui fût victime d'une sévère répression l'année suivante. Tout cela se solde en 1652, pendant la Fronde, par la prise du château de Barbezieux par l'armée royale.

La puissante famille de La Rochefoucauld, propriétaire de la baronnie depuis le XIVe siècle, a cependant contribué au développement de la ville pendant trois siècles.

L'accroissement de la prospérité

La source principale de richesse vient de la position même de Barbezieux au centre d'une région agricole de qualité, où les terres étaient cultivées de vignes et surtout de céréales (maïs, mil, blés). Les terres de la seigneurie de Barbezieux étaient considérées comme très fertiles à la fin du XVIIe siècle. Parallèlement, quelques activités de production manufacturée s'étaient développées, comme les tanneries et la fabrication des toiles. Les échanges étant cependant très limités du fait des chemins trop médiocres, ces activités sont pour la plupart restées au stade artisanal.

Economiquement, Barbezieux fonctionnait plutôt comme un gros bourg marchand sous l'autorité d'un seigneur, et elle ne devait son appellation de ville (communément reconnue à la période classique), qu'à l'enceinte fortifiée qui l'entourait. Avec l'aménagement systématique de la route royale de Paris à Bordeaux, vers 1750, le commerce connaît un nouvel essor, qui va se prolonger tout au long du XIXe siècle (auparavant Barbezieux apparaissait comme un simple relais de poste).

En 1760, Barbezieux était devenue le siège d'une nouvelle élection comptant 125 paroisses, démembrées de celles de Saintes. La ville allait prendre alors une autre dimension : celle d'une petite capitale administrative, tout comme Cognac, Saint-Jean-d'Angély, ou encore Marennes. En 1789, l'élection de Barbezieux rapportait 424 066 livres. A titre comparatif, celle de Cognac rapportait 439 054 livres, celle de Saint-Jean-d'Angély 429 937 livres, celle de La Rochelle 474 195 livres. Barbezieux avait ainsi franchi une étape supplémentaire dans la hiérarchie urbaine, son statut d'élection la rattachant directement au pouvoir de l'Intendant de la généralité de La Rochelle.

La création de larges promenades plantées à l'extérieur des remparts, une vingtaine d'années plus tard, confirme le nouveau statut urbain de la ville. Symboliquement ces travaux sont entrepris en même temps et dans le même esprit que la création des promenades de la ville de Saintes, sous la direction de l'Ingénieur des Ponts et Chaussées Duschene, à la demande de l'intendant Philippe-Isaac GUEAU, marquis de Reverseaux.

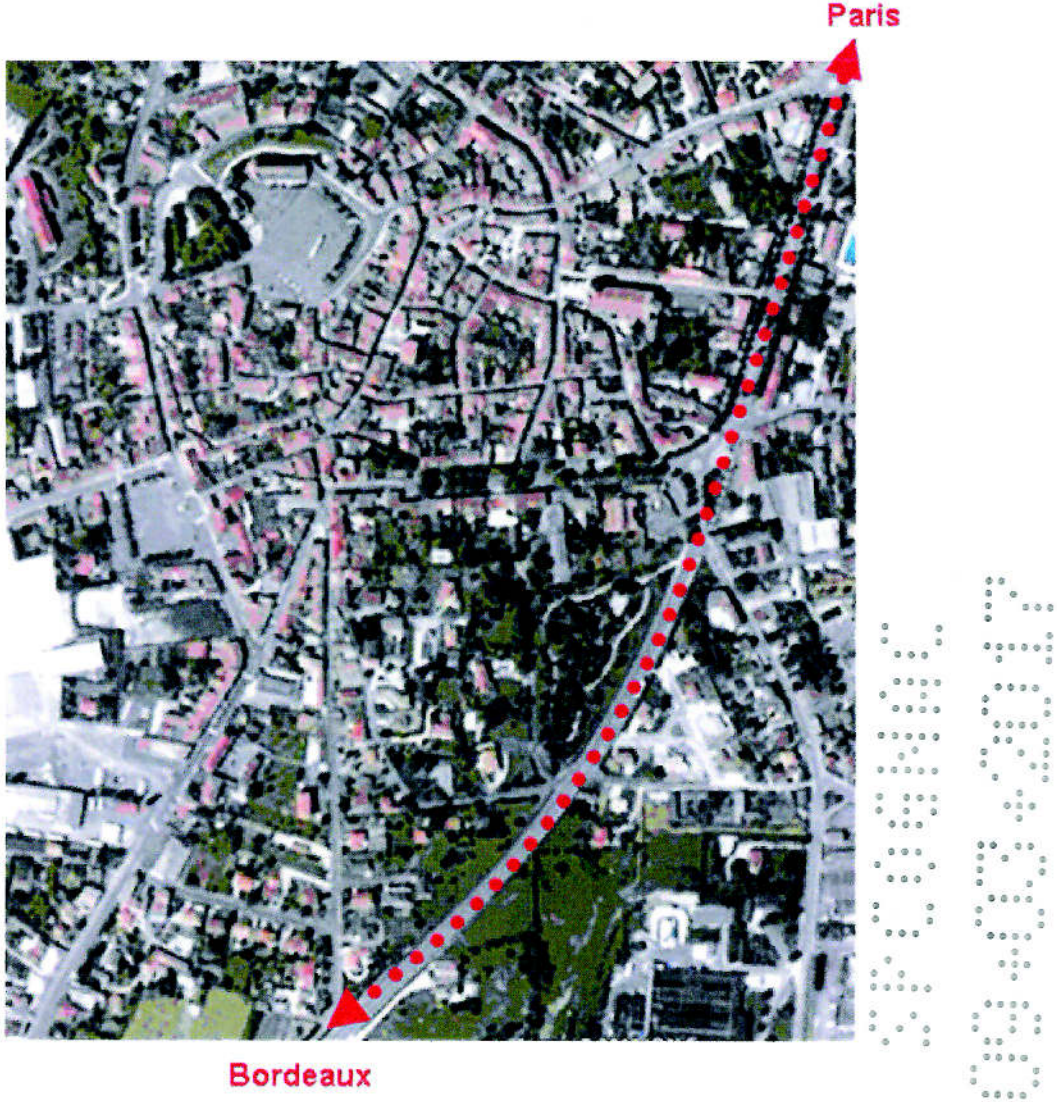

I.1.2.3. La ville de la Révolution à nos jours

La création du département de la Charente marque une nouvelle étape décisive pour l'histoire de la ville qui devient sous-préfecture.

Autrefois rattachée à la généralité de La Rochelle, elle passe désormais sous la tutelle directe d'Angoulême, préfecture de la Charente. Son statut d'élection assurait à Barbezieux un contrôle sur toute la partie sud de l'élection de La Rochelle, englobant une bonne partie de la Saintonge (territoire agricole assez pauvre mais étendu en superficie). Le découpage administratif des deux départements de la Charente et de la Charente Inférieure prive Barbezieux d'une bonne partie du territoire qu'elle contrôlait depuis 1760, au profit de Jonzac, bourg promu alors au rang de sous-préfecture de la Charente-Maritime.

Désormais rattachée à la Charente, région plus rurale, et contrôlant un espace territorial amoindri, Barbezieux reste le siège d'une sous-préfecture jusqu'en 1926, ce qui lui assure un certain rang parmi les autres villes de la Charente.

La campagne qu'elle contrôle se consacre aux céréales, à l'élevage, et au vignoble. Les produits issus du vignoble, mais aussi les produits industriels comme le cuir, les toiles, le chanvre lui assurent une relative prospérité durant tout le XIXe siècle. Le commerce des eaux-de-vie, rattaché à la ville de Cognac favorisera l'extension du vignoble de la petite champagne jusqu'à la crise du phylloxéra en 1878. Outre l'aisance due au secteur agricole, Barbezieux-Saint-Hilaire profita de sa situation privilégiée sur la route de Paris à Bordeaux, la nationale 10.

Le chemin de fer a très peu contribué au développement commercial de Barbezieux, la ville n'étant pas située sur le tracé d'intérêt général, une ligne locale Barbezieux-Châteauneuf fut créée en 1872. D'autres lignes vers Angoulême, Chalais et Cognac furent établies jusqu'en 1911, puis modifiées en 1934 ; elles sont définitivement remplacées par des lignes d'autobus en 1939.

Source : archives départementales de Charente, la ville de Barbezieux début 1900.

L'ancien site de la gare de Barbezieux, aujourd'hui reconverti en médiathèque.

I.1.2.4. Le Château de Barbezieux

Source : rapport final d'opération - étude de l'enceinte du Château de Barbezieux-Saint-Hilaire 2013 - 4B Sud Charente communauté de Communes

« Le château : classement par arrêté du 30 décembre 1913 - Les façades et toitures de l'ensemble des bâtiments non classés (cad. AC 236), à l'exclusion du local sanitaire situé à l'est de la place ; la tour nord-est en totalité (cad. AC 236) ; une partie des anciennes lices, avec leur mur de clôture, et la place du château, pouvant receler des vestiges archéologiques (cad. AC 228, 234, 235, 237 ; non cadastré sur la rampe des Mobiles) : inscription par arrêté du 8 avril 2004. » (Base Mérimée).

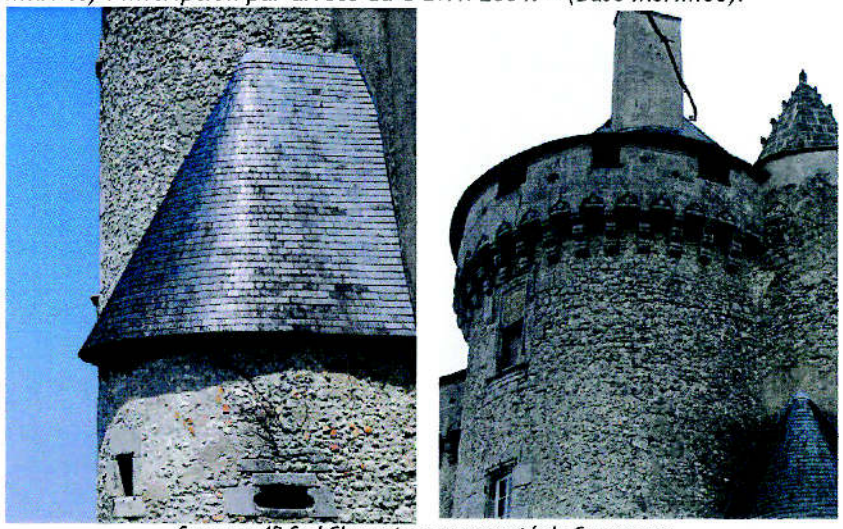

Source : 4B Sud Charente communauté de Communes

Source photo : Stéphane Charbeau

« Le premier château est connu au début du 11e siècle. L'édifice actuel a été rebâti vers 1480. Vendu pendant la Révolution, le châtelet sud-est est affermé au département et sert de prison jusqu'en 1820. En 1845, le château est acheté par la ville qui en rase une partie et restaure le reste à usage d'hôpital (jusqu'en 1908) et de théâtre (salle actuelle aménagée vers 1900). Vers 1922, un nouveau bâtiment est construit à l'ouest par l'architecte Maurice Mignon. De l'enceinte intérieure subsiste un fragment de la courtine nord avec le chemin de ronde couvert, terminé à l'est par une tour demi-cylindrique, ainsi que l'ancienne grange et écurie s'y adossant. Le château comportait au sud-est une porte encadrée de tours rondes dont le passage était situé sous l'église Saint-Ymas, nef unique de quatre travées, suivie d'un chevet plat orienté sud-est, avec chapelle latérale voûtée d'ogives. Au sud se trouvait le donjon que complétaient deux tours démolies au 18e siècle. Ce donjon commandait une poterne. Au nord-ouest, entre deux tours, un bâtiment à deux pignons était baptisé "pavillon de la recette". Un jeu de paume et un puit se trouvaient non loin. Un second puit desservait le donjon. Des fossés existaient autour de chaque enceinte. Les encadrements des baies, les crénelages, les angles des murs et les pignons ont été en partie refaits au 19e siècle. Les façades et l'intérieur de l'ancienne grange et écurie ont été transformées au milieu du 19e siècle pour abriter un théâtre à l'italienne, un café et des pièces à l'étage. » (Base Mérimée - MH).

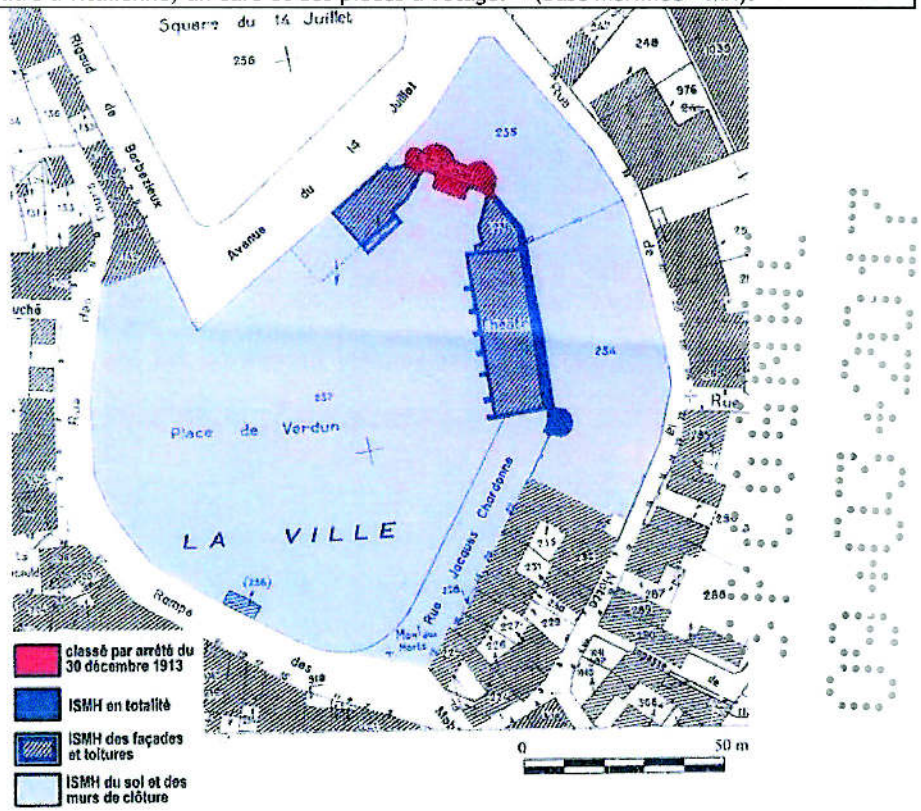

Premières implantations humaines et évolutions de l'enveloppe urbaine autour du Château :

Reconstitution de Barbezieux lors des premières implantations au XIème siècle.

Il devait exister une butte naturelle mais de la terre a été rajoutée pour accentuer la hauteur de la motte castrale. La basse-cour était aussi sur le plateau. Les éléments : la chapelle castrale, des communs et des dépendances ainsi que des bâtiments d'usages agricoles.

Le prieuré avec son église et son enceinte.

Reconstitution de la morphologie de Barbezieux du XIIIème au XVème siècle

Le bourg se densifie de petites parcelles bâti avec jardins se développent, les maisons sont jointives le long des rues principales.

On retaille le promontoire, les lices sont aménagées. La seconde enceinte servirait de mur de soutènement. Le prieuré est signalé en piteux état au cours du XVe siècle.

Reconstitution de la morphologie de Barbezieux au XIXème siècle

Certaines parties du château ont été démantelées ou modifiées afin de répondre aux nouvelles attentes seigneuriales.

Le champ de foire est alors nu, avec des arbres tout au long de la place.

On voit déjà les rampes d'accès à la place, et les maisons du XIXe (maison de Jacques Chardonne). Les fortifications ont disparu ouvrant le château sur la ville, les remparts extérieurs sont quant à eux tombés parallèlement au développement des axes commerciaux.

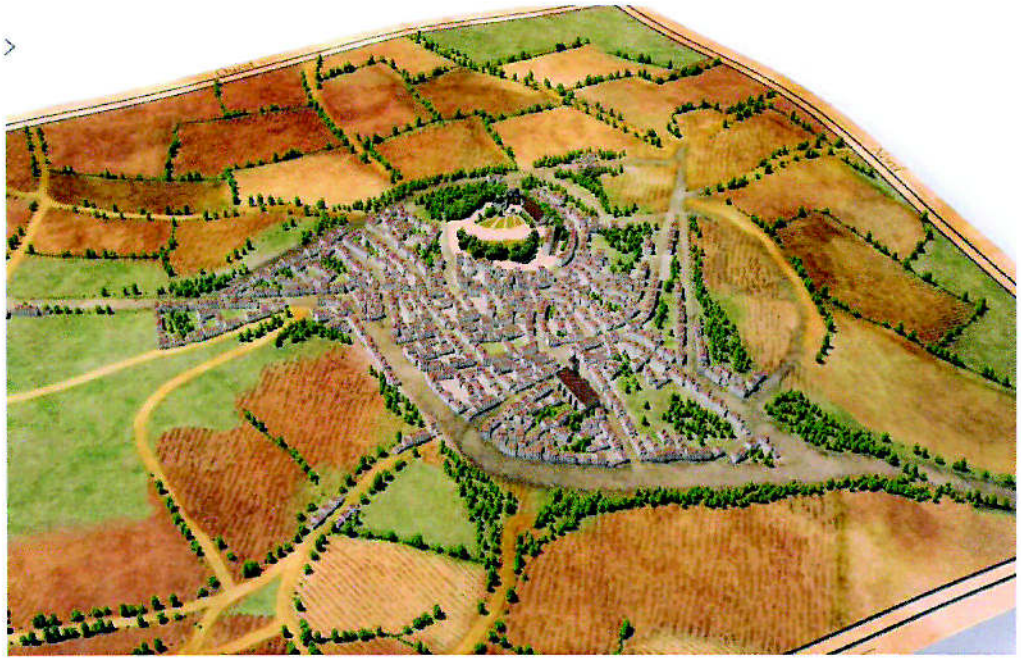

Dans le cadre du projet de requalification de la place du château une étude historique et archéologique a été menée. Les schémas ici présents sont issus de ce travail.

Source : maquettes numériques du Château de Barbezieux - 4B Sud Charente

Des modifications successives selon les époques :

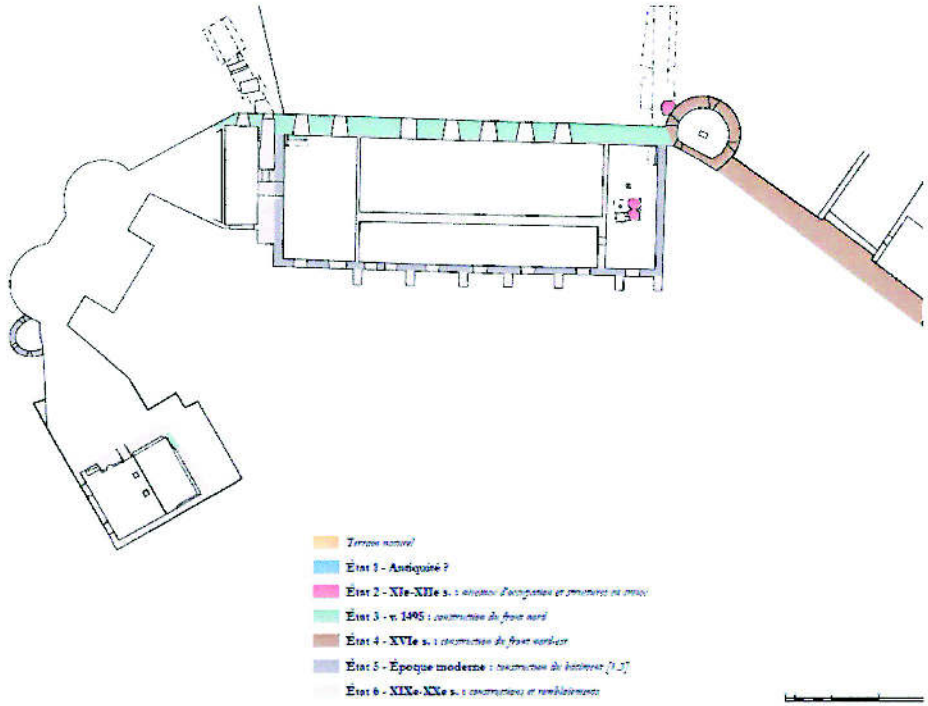

Source : HADES - 2011études archéologiques

Des traces d'occupations antérieures à la construction du château médiéval ont été retrouvées sur l'actuelle place de Verdun, emplacement de l'édifice, ces traces datent probablement de la Protohistoire et de l'Antiquité, (Mathias Dupuy -2011). La présence du castrum de Barbezieux (*Berbezilli castri*) est mentionnée pour la première fois entre 1027 et 1043 et sa fondation paraît liée au pouvoir qu'exercent alors les archevêques de Bordeaux dans ce secteur. « *Jusqu'au XVIe siècle, le château est le théâtre des nombreux conflits qui agitent la région. Le monument est partiellement détruit et largement transformé au cours du XIXe siècle* » (HADES - Mathias Dupuy, 2011). Après avoir été vendu à la commune puis rétrocédé à la communauté de communes des 3B Sud-Charente en 2004, l'édifice a depuis fait l'objet d'une étude historique et d'un diagnostic archéologique et d'un projet de réaménagement et d'ouverture au public du site.

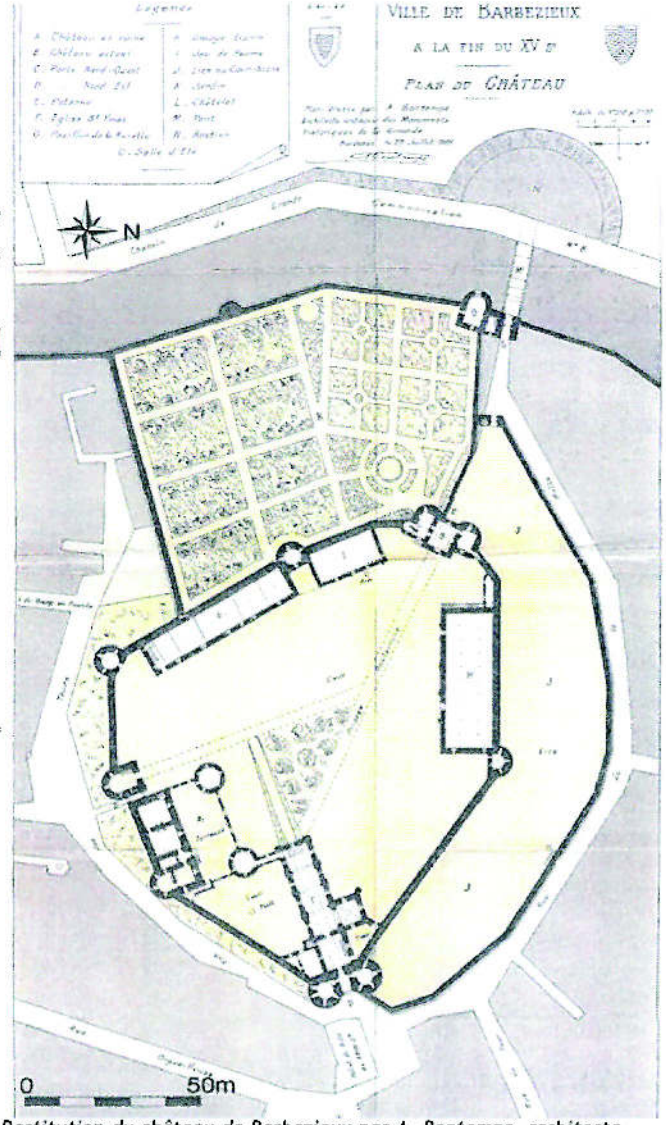

Restitution du château de Barbezieux par A. Bontemps, architecte des Monuments Historiques, 1925 (tiré de Bontemps, 1925)

Les vestiges du premier édifice : L'ensemble du tronçon de la courtine nord reliant le bâtiment attenant au châtelet d'entrée à la tour de flanquement nord-est, représente aujourd'hui l'aménagement architectural en élévation et conservé, le plus ancien.

La muraille haute d'environ 11,50 m pour une longueur de 46 m et une épaisseur comprise entre 2,15 et 2,25 m. Il s'agit vraisemblablement à l'origine d'une maçonnerie aveugle - recoupée au XIXe siècle par l'installation d'une série de grandes baies - couronnée sur son arase par une gaine de circulation formant un chemin de ronde.

Un ensemble de remblais et de niveaux d'occupation, dont la datation pourrait s'échelonner entre les premières phases d'occupation médiévales du site et cette phase de construction.

Les interventions de la période moderne :

- La construction d'un grand bâtiment, traditionnellement interprétés comme les granges ou les écuries du château est accolé à cette période contre le parement sud du mur de la courtine nord.
- La construction d'une petite tourelle de flanquement contre la tour méridionale du châtelet d'entrée.

Les dernières transformations architecturales de la période contemporaine : *entre le XIXe et le XXe siècle.*

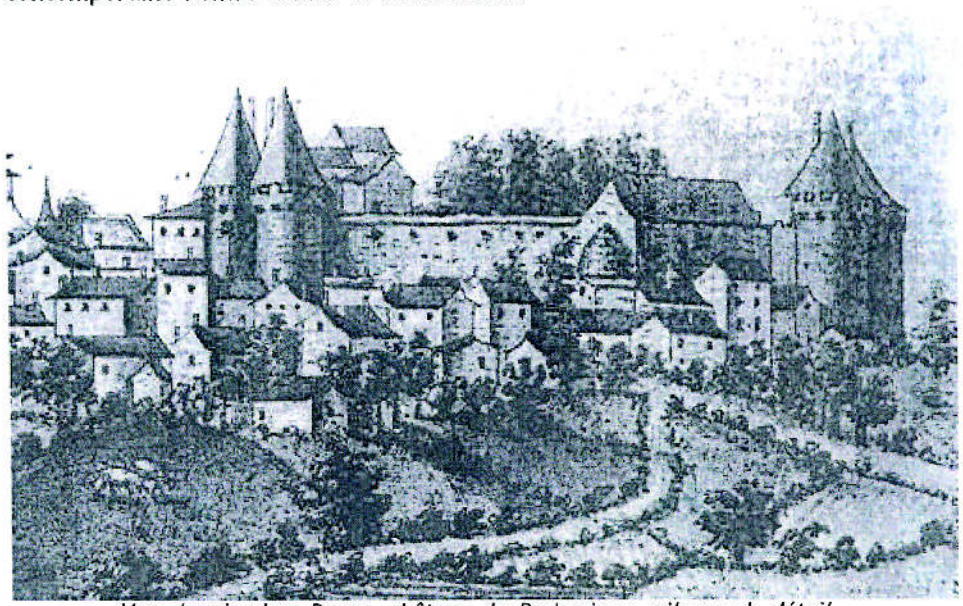

Vue depuis chez Baron, château de Barbezieux, aile nord, détail, vers 1820 (Société archéologique de Barbezieux)

- Démolition de l'ensemble des parties orientales du château,
- Transformation de la basse cour en place de la ville et aménagement d'accès.
- La tour de flanquement nord est alors écrêtée et largement reprise en sous-œuvre.
- Transformations internes (l'évacuation d'une latrine aménagée dans son parement sud...)
- Cloisonnement et partitionnement des écuries en salle de spectacle.
- Ouvertures dans le mur de la courtine nord pour l'éclairage du bâtiment.
- Construction des bâtiments sud-ouest qui jouxtent la partie sud du châtelet d'entrée.

Situé sur un promontoire calcaire dominant les vallées du Né et du Condéon, le château se trouve aujourd'hui au cœur de Barbezieux-Saint-Hilaire. Ne subsistent aujourd'hui seulement quelques éléments des ensembles médiévaux et modernes.

Positionnement du Château dans le centre ville actuel

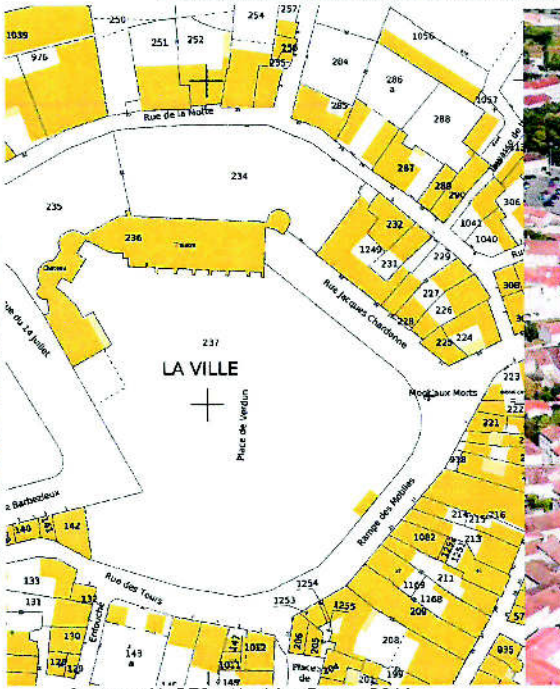

Source : HADES - Mathias Dupuy 2011

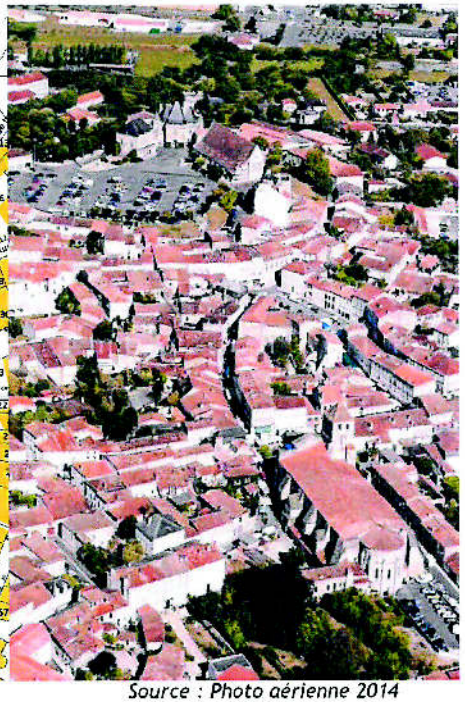

Source : Photo aérienne 2014

Projet **: L'aménagement Place de Verdun,** dont l'emprise d'environ un hectare correspond à l'emplacement du château médiéval de Barbezieux. Des fouilles archéologiques ont été menées depuis 2011 en prévision de cette réalisation. Aujourd'hui cette place est principalement utilisée pour le stationnement.

I.1.3. LA FORMATION DE LA STRUCTURE URBAINE

Source : ZPPAUP, rapport de présentation

I.1.3.1. L'empreinte du Moyen-âge

La bipolarité initiale

La formation de la ville de Barbezieux est commandée par deux pôles : il y a eu en effet dès le XIe siècle création de deux bourgs, l'un castral, l'autre monastique. On peut lire très clairement sur le tableau d'assemblage du cadastre de 1812 l'empreinte féodale opposant château et ville basse. Cette structure, typiquement médiévale, reste marquée dans le tissu urbain encore aujourd'hui ; les éléments majeurs de la formation urbaine sont conservés:

L'emprise du château primitif, bâti en hauteur sur un terrain rocheux (« motte » féodale), et que borde le bourg castral, établi peut-être en partie dans la basse-cour, au nord du donjon (partie nord de l'actuelle place du château ; on repère les limites de la basse-cour par l'emplacement des fortifications et des douves, lisibles sur le plan de Trudaine et sur le cadastre de 1812, et aussi par l'existence d'un relief important - rue de la motte), peut-être autour du puits situé à proximité de la place de La Rochefoucauld. A l'Est du château, le long de la route de Bordeaux (rue Marcel Jambon), la partie commerçante du bourg castral se développe extra muros.

Le bourg ecclésiastique organisé autour du prieuré Notre-Dame (église Saint-Mathias), dont une indication nous est donnée par l'enclos ancien marqué sur le plan de Trudaine (vers 1750) et sur le cadastre de 1812.
Le tracé des chemins Bordeaux/Angoulême et Chalais/Cognac, ainsi que celui de la rue Saint-Mathias qui relie les deux noyaux primitifs ; La vie commerçante se développera à leur croisement.

La structure bipolaire est l'expression de la dualité des pouvoirs en place : le pouvoir seigneurial et le pouvoir religieux. Cela donne lieu à l'établissement de deux paroisses : Saint-Mathias, paroisse du prieuré Notre-Dame, et la paroisse castrale, Saint-Ymas (le fait que la chapelle St Ymas et la chapelle castrale soient les mêmes n'est pas avéré ni étayé par les études scientifiques. Ce point est très largement débattu) dont la chapelle se trouve à l'entrée de la basse cour du château. Ces deux paroisses font commerce ensemble, et sans doute parfois rivalisent entre elles ; deux fours coexistaient à proximité du château et du quartier commerçant : un four banal créé par le moine Ulric, et un four seigneurial créé par la Dame de Barbezieux au XIIe siècle ; c'est un signe de la rivalité qui a sans doute perduré entre les deux bourgs primitifs et leur paroisse respective.

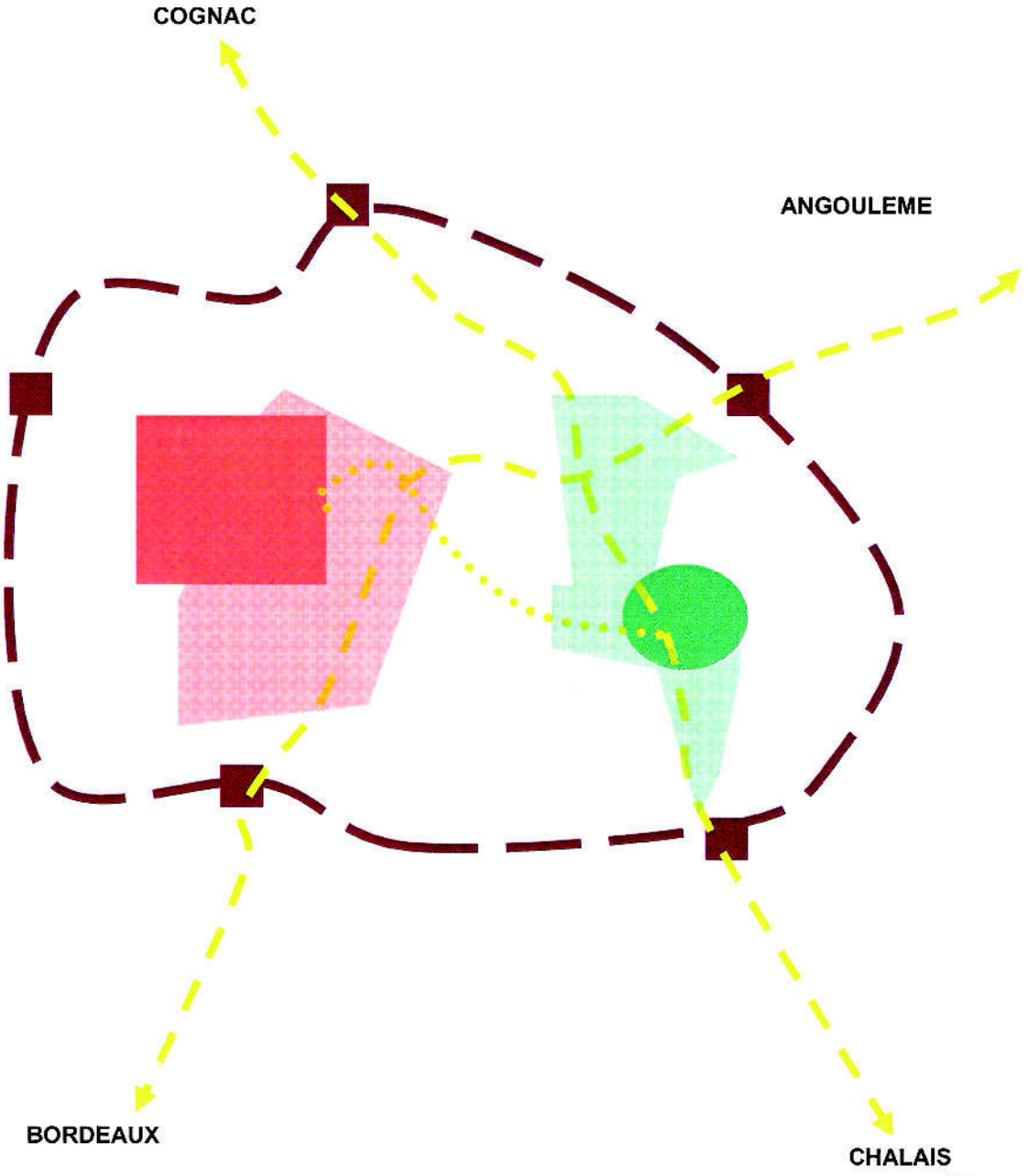

Source : extrait de la ZPPAUP

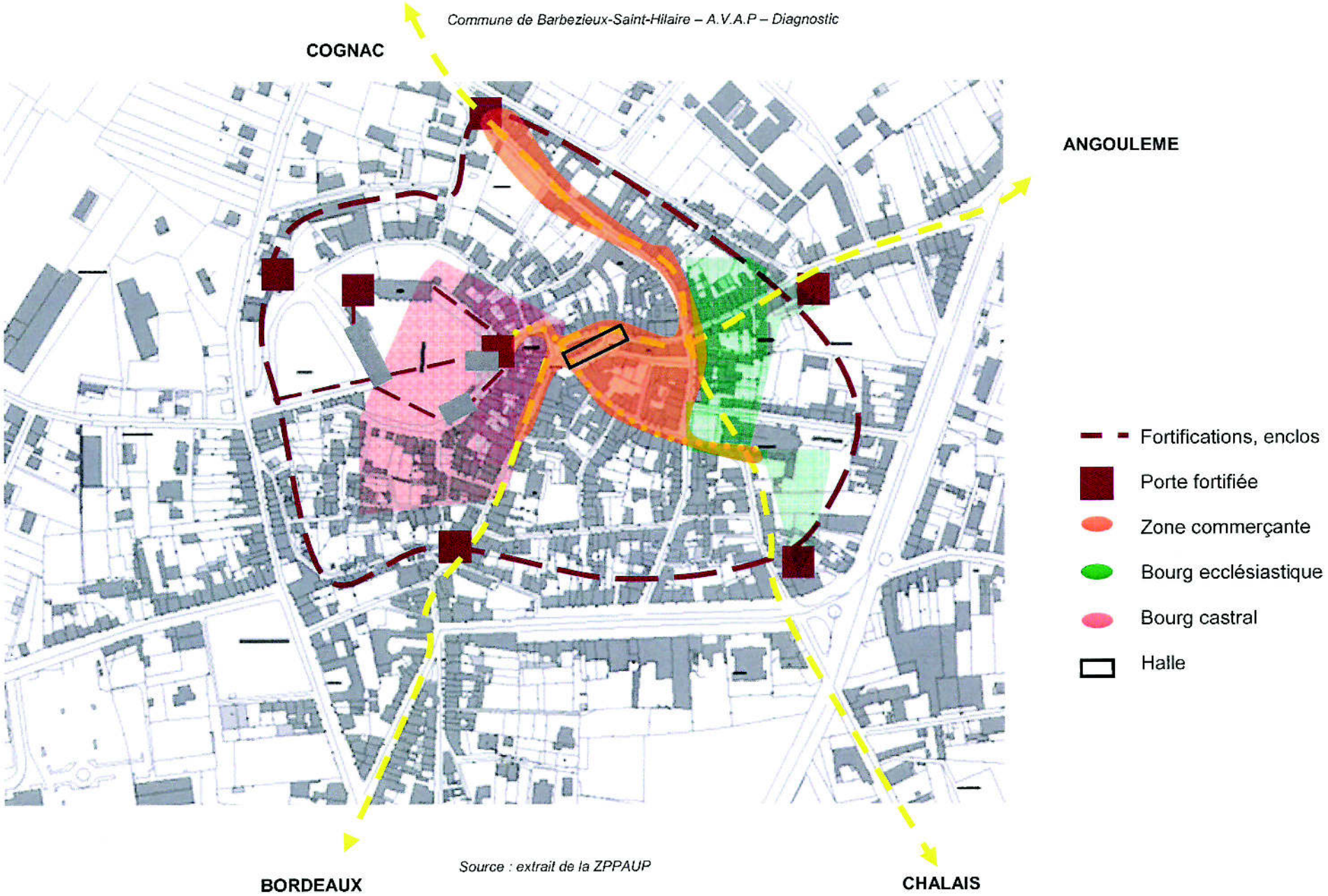

Source : extrait de la ZPPAUP

Il faut signaler aussi au XIIIe siècle l'implantation d'un couvent des Cordeliers sur la route de Bordeaux (emplacement de l'actuelle gendarmerie) ; son enclos suivait le triangle rue de la République, rue des Pilards, rue de Saint-Eloi. Son activité pendant le Moyen-âge peut expliquer le développement précoce du « Haut Faubourg », autour de la place du même nom.

Localisation du couvent des Cordeliers, XIIIè

Le développement des axes commerçants

L'axe de communication principal entre les deux bourgs devient un lieu d'échange économique. Il descend du château en serpentant (par la porte Chavaroche aujourd'hui détruite mais visible sur le cadastre de 1812) et rejoint le prieuré Notre-Dame ; son tracé est celui de la rue qui contourne l'Hôtel des Finances et celui de la rue Saint-Mathias. C'est une rue très active de la ville naissante (on trouve rue Saint-Mathias les deux maisons les plus anciennes - XVIe siècle - il resterait dans certaines caves des rez-de-chaussée des maisons médiévales, le niveau de la rue ayant été fort rehaussé au cours des siècles).

Mentionnées dès le XIe siècle, cinq foires rythment aussi la vie de Barbezieux : elles ont lieu lors des quatre fêtes de Notre-Dame, et à la Toussaint. Ces foires ont besoin d'espaces plus larges que les rues exiguës où se serrent les maisons. Aussi se développent-elles sur une partie moins construite de l'autre axe important pour Barbezieux : le chemin de Bordeaux à Paris. Il longe d'abord l'enceinte du château à l'Est, suivant le tracé de la rue Marcel Jambon (partie urbanisée en prolongement du bourg castral), puis, après avoir croisé la rue Saint-Mathias, tourne et s'élargit en une zone propice à l'implantation des foires (rue S. Carnot et rue du Minage) ; enfin il oblique vers le nord-ouest, en direction d'Archiac.
Le cœur commerçant se situe au croisement de ces deux axes ; les étals et les baraquements se répandent sans doute sur toute la partie comprise entre la rue du Minage et la rue Carnot, partie alors vierge de construction en dur, si l'on en croit la faible profondeur des parcelles ; on y trouve, dans la partie Est, au débouché de l'actuelle rue Victor Hugo, un puits, complément indispensable de l'activité marchande ; il est encore visible sur le cadastre de 1856.

C'est là aussi que l'on trouve la place du marché, au pied des remparts du château, non loin de la porte Chavaroche, au même emplacement qu'aujourd'hui ; une halle couverte y est bâtie (elle est mentionnée au XVe siècle et on voit sur le cadastre de 1812 que la place était encore ouverte pendant la première moitié du XIXe siècle). Un peu plus bas que la halle, est établi le Minage, où l'on pèse le grain et la farine ; le bâtiment actuel fut édifié sous Louis XV, et abrita l'hôtel de ville pendant la première moitié du XIXe siècle. Aujourd'hui les commerçants forains continuent d'apporter ici une certaine animation pendant les jours de marché.

La fortification

Au XIIe siècle, un rempart englobant les deux bourgs avait été édifié. Cinq portes commandèrent alors l'entrée de la ville ; elles fixèrent de fait l'emplacement des noeuds de communications avec les voies qui relient Barbezieux à sa campagne et aux villes voisines, et plus tard la naissance des faubourgs.

Il y avait d'abord une entrée directe vers le château : c'était la porte Roset située à l'Ouest (on voit aujourd'hui, intégré à une maison, quelques vestiges de cette porte). Là, l'installation défensive doublait celle du château ; elle était renforcée par une barbacane au-delà du fossé (le bastion en terre est encore visible) ; derrière, entre l'enceinte du château et le nouveau mur de la ville, fut aménagé des lices et espaces vierges potentiellement cultivables ; contre l'enceinte intérieure, dans la basse-cour, étaient installés des bâtiments utilitaires. Un châtelet d'entrée, qui est aujourd'hui le principal vestige du château (porte d'Archiac), défendait l'accès de la forteresse. L'autre châtelet d'entrée était situé à l'opposé de la cour, à l'Est du château, il était accolé à la chapelle castrale, et rouvrait sur la ville (c'est la porte Chavaroche).

Les autres portes de la ville déterminèrent les principaux tracés urbains structurants :

- en premier lieu l'entrée principale de la ville, située au Sud-ouest ; C'était la porte Coiol ou porte Orgueilleuse qui commandait l'accès de la route de Bordeaux et de l'Espagne ; elle ouvrait sur la rue sans doute la plus noble appelée d'ailleurs au XIXe siècle rue Orgueilleuse (actuelle rue Marcel Jambon), où l'on trouve trace de riches maisons en pierres d'époque médiévale ou Renaissance, peut-être maisons de chevaliers (n°34 et 47 de la rue). A partir de cette porte, vers le Sud, s'est développé le plus ancien faubourg de Barbezieux.

- En second lieu, les trois entrées du bourg ecclésiastique : au Nord, la porte Cornue, commandant la communication avec Archiac (c'est la plus ancienne route vers Paris) ; A l'Est, la porte Naudin-Faure, commandant la route d'Angoulême, en partie basse du site ; au Sud-est, la porte Saunière liée au commerce du sel, commandant les routes de Chalais et Challignac.

Aujourd'hui les remparts et les portes de la ville et du château n'existent plus, mais il est facile d'en repérer quelques traces : les rues des douves et la rue du Ponceau suivent fidèlement le tracé des anciens fossés, et à plusieurs endroits, une rupture dans le niveau du sol des parcelles attenantes à ces rues indique exactement l'emplacement où était le rempart (rue des hautes douves et rues des basses douves) ; on repère aussi un brusque dénivelé sur les parcelles situées entre la rue Marcel Jambon et la rampe des mobiles, indiquant peut-être la premier emplacement des murs du bourg castral.

I.1.3.2 Les incertitudes de l'époque classique

Grandeur et décadence du quartier protestant

Nous l'avons vu dans la présentation historique, la Réforme s'installe tôt à Barbezieux sous l'influence des seigneurs qui y ont adhéré. Un quartier protestant se développe dans le Sud de la ville, autour de la rue d'Huneau (anciennement rue Agunaud, de huguenot), en limite de l'enceinte du prieuré Notre-Dame et probablement aux dépens de la paroisse Saint-Mathias (il semble que la population protestante de Barbezieux ait atteint 70%). L'emplacement du temple et du cimetière, était sur la rue principale du quartier (rue d'Huneau), avec un puits (disparu au XIXe siècle, avec l'agrandissement de la rue Neuve) qui donnera son nom à la rue du puits du prêche. La maison du pasteur se trouvait au 3 rue du Grand Limousin. (cf le bulletin Tome XXXIII, année 1990 de la Société Archéologique Historique et Littéraire de Barbezieux, article de Mr J. Léger sur les protestants à Barbezieux). En 1685, quelques jours avant la révocation de l'Edit de Nantes, le temple a été démoli, et ses matériaux récupérés servirent à la réfection du presbytère. Le cimetière et la maison du pasteur furent attribués aux églises Saint-Ymas et Saint-Mathias. Après cela, beaucoup de protestants abjurèrent ou quittèrent Barbezieux ; ils n'y retrouvèrent leur place qu'un siècle plus tard avec la construction d'un Oratoire rue de la Motte (démoli).

Au milieu du XIXe siècle, un nouveau temple est édifié dans le faubourg ouest de la ville, rue Trarieux, où il se trouve toujours.

L'emplacement de l'hôpital

La Maison Dieu de Barbezieux est attestée en 1325 dans une « Sauvegarde » accordée par le roi de France, Charles VI Le Bel. Mais il s'agissait alors simplement d'une salle du prieuré Notre-Dame affectée à l'hébergement des pauvres et des malades. Le prieuré ayant été détruit en 1562 par les protestants, la Maison Dieu dut être relogée ailleurs, mais où ? On sait seulement qu'au début du XVIIIe siècle, et jusqu'en 1792, devenue « hôpital », elle se situait en plein cœur de la ville ancienne, sur un modeste emplacement de 400 m², non loin de la rue Saint-Mathias (au croisement de deux petites rues : rue de l'hôpital et rue haute de l'hôpital. Par la suite, l'hôpital, doublé d'un hospice, ne cessa de déménager jusqu'en 1914.

La formation énigmatique du quartier du Limousin

Les limites de ce quartier sont formées par le relief des fortifications au Sud, à l'Ouest et au Nord, (rue des hautes douves, rampe du château) et par des jardins à l'Est son développement s'est fait le long de la voie « grande rue du Limousin » avec une place centrale « Place du Limousin ». Le parcellaire est de dimensions réduites et ce quartier présente une architecture de maisons modestes, sans doute plusieurs fois reconduites depuis leur première implantation.

Pourquoi ce quartier est-il si isolé et si différent du reste de la ville de Barbezieux ? En observant l'atlas de Trudaine et l'état du château avant les démolitions de 1845, on constate qu'à l'emplacement de ce quartier pouvait se situer l'ancienne basse-cour ou des terres non bâties appartenant au château : jardin utilitaire ou jardin d'agrément ? En tout cas un espace bien circonscrit par l'enceinte et par le relief. Il est alors possible de faire l'hypothèse d'un lotissement de cette partie des possessions castrales au moment où le château a perdu sa fonction résidentielle (fin XVIe - début XVIIe siècle). Les terrains auraient été vendus en en petite propriété à des artisans, certainement des maçons (beaucoup d'entre eux étaient originaires du Limousin, et on nommait souvent les « Limousins » ; d'où le nom du quartier).

Déclin des fortifications

C'est sans doute à la fin du XVIIe siècle, après la prise du château par les troupes royales (1652), que les remparts de la ville cessèrent d'être entretenus ; un siècle après, l'Aveu de 1771 signale l'état de la fortification. La ville est encore close : de portes, de fossés et des vestiges d'anciens murs », les portes ne seront démolies qu'avec les travaux entrepris par l'Intendant Reverseaux, au début des années 1780.

Le château également commence à se ruiner ; le même Aveu de 1771 note que les quatre tours du « donjon » sont en ruine et que de nombreuses parties du mur d'enceinte ont été écrêtées par la vétusté ». Il sera racheté par la ville en 1843, et démoli à l'exception des parties encore visibles aujourd'hui.

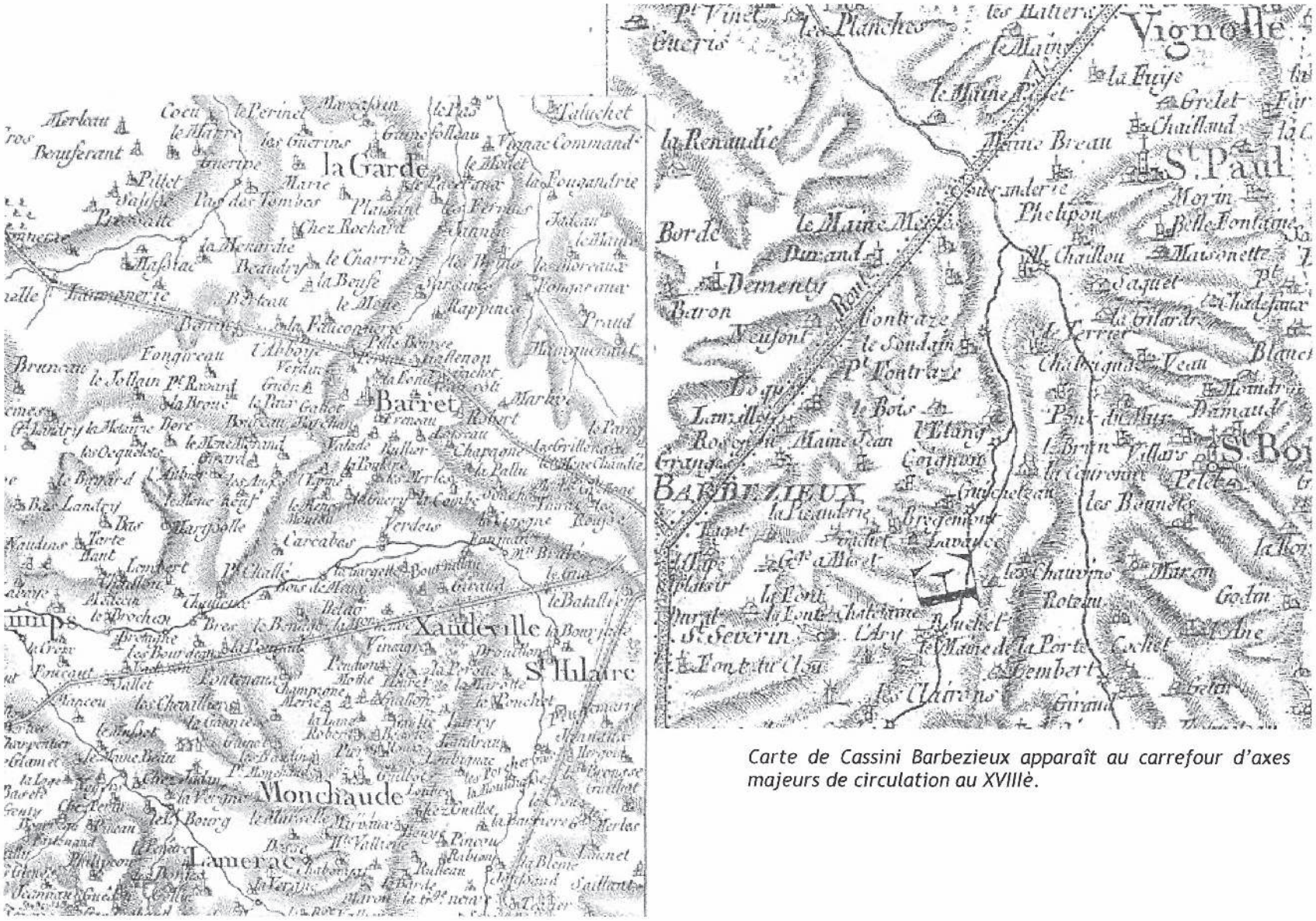

Carte de Cassini Barbezieux apparaît au carrefour d'axes majeurs de circulation au XVIIIè.

Le plan de Trudaine - 1750

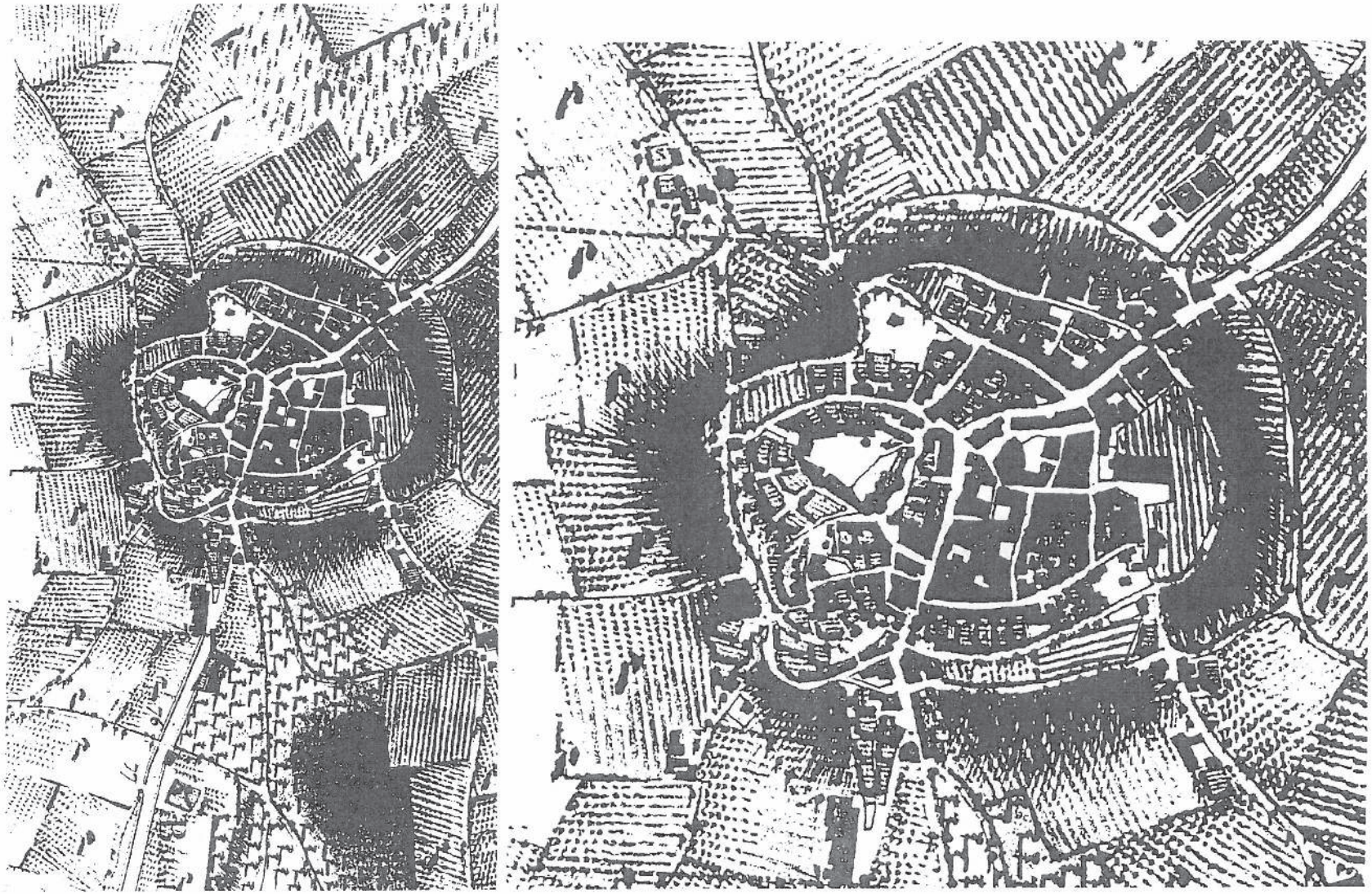

I.1.3.3 Reconstruction en pierre et expansion de la ville pendant la deuxième moitié du XVIIIe siècle

Les transformations intra muros

La ville connaît une période de prospérité à partir de la seconde moitié du XVIIIe siècle et pendant tout le XIXe siècle. C'est durant cette période que les maisons médiévales à pan en bois commencent peu à peu à être remplacées par de belles maisons de pierres (voir chapitre typologie), généralement construites sur cave.

En 1750, est édifié à proximité de la vieille halle un bâtiment en pierres, sur arcades : le minage. Le premier étage sert de tribunal. En 1752, se termine aussi la reconstruction de la façade de l'église Saint-Mathias, dans un style baroque ; l'ancien cimetière, qui se développait sans doute au Nord et à l'Ouest du bâtiment, est cantonné le long du côté nord ; une place d'arme est alors créée, formant le parvis définitif de l'église.

La fin du XVIIIe siècle voit l'édification de luxueux hôtels particuliers (hôtel Texier de Peygerie, hôtel à l'angle de la rue la Rochefoucauld, et hôtel situé à l'angle de la rue des mobiles) et de maisons de notables plutôt dans la partie haute de la ville (rue Marcel Jambon, rue de la Motte). Dans ce secteur, où se trouvait le four banal, on peut repérer des parcelles du XVIIIe siècle adossées aux remparts (peut-être issues d'un lotissement des lices du château) mais disposant d'un espace assez large. Sur ces parcelles, sont implantées des maisons bourgeoises (voit typologie) ou de commerçants. Ce quartier étant situé à proximité du nouveau bâtiment du Minage et de la halle.

Hôtel 12 rue Commandant Foucaud

L'expansion

A Barbezieux comme dans beaucoup de villes françaises à la fin du XVIIIe siècle, l'Intendant royal ici celui de la Généralité de La Rochelle (Guéau de Reverseaux) s'efforce de donner une nouvelle image à la ville, dans laquelle l'autorité royale se manifeste par la démolition des anciennes fortifications, et par les « embellissements » : embellissements liés à l'ouverture sur l'extérieur de nouvelles rues plus larges ; et surtout embellissements liés à la création des « allées promenade » ombragées qui profitent du grand espace resté libre à l'extérieur des remparts.

Restitution du cadastre de 1812

Cadastre Napoléonien de 1812 - section H (la Ville)

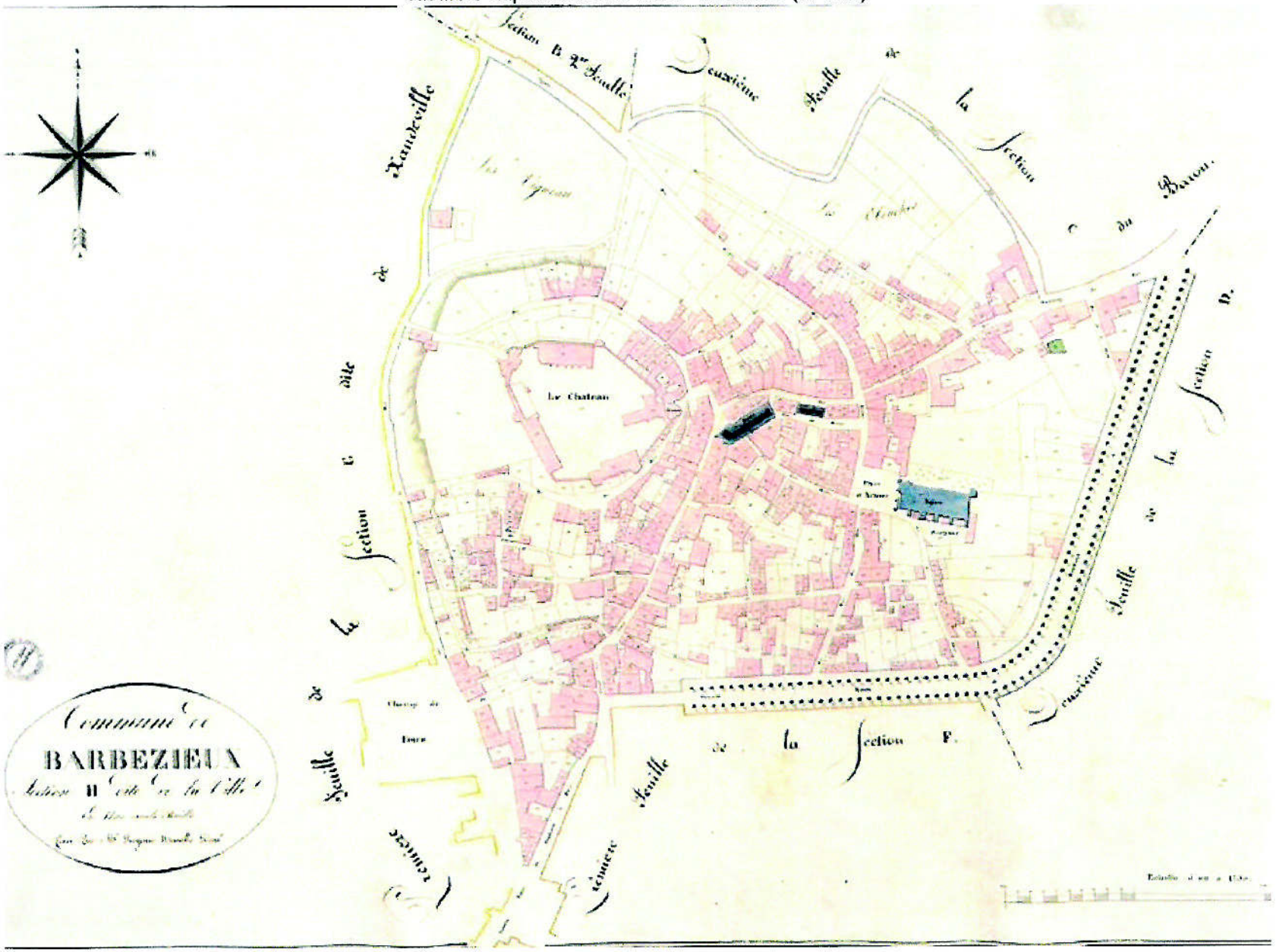

On voit sur le cadastre de 1812 que le boulevard Gambetta et le Boulevard de Chanzy formaient un ensemble continu bordé de part et d'autre d'une rangée de platanes. L'objectif de cette grande allée était de détourner la route Bordeaux-Angoulême du centre moyenâgeux, vétuste et encombré, en lui faisant longer la ville ancienne par l'Ouest ; ainsi une nouvelle polarité était donnée aux activités. Cela allait conduire à l'urbanisation des terrains attenants : implantation d'hôtels, de commerces, ou de bâtiments institutionnels.

En général, les allées plantées créées à cette période, appelés aussi Cours ou Boulevards, s'articulaient aux axes de communication extérieurs et aux autres voies urbaines par de larges carrefours. Ce n'est pas le cas à Barbezieux, où la jonction des allées avec le réseau de voirie existant n'a pas donné lieu à un traitement majestueux des croisements. On s'est contenté de prolonger la rue Tridoux (actuelle rue Victor Hugo) jusqu'aux allées (boulevard Gambetta), en perçant un axe plus rectiligne et plus large appelé rue Neuve.

D'autre part, l'Intendant n'a sans doute pas pu faire démolir les maisons en pierre déjà nombreuses dans le « Bas Faubourg » (au débouché de l'actuelle rue Carnot), et surtout dans le « haut faubourg » (à l'entrée de la route de Bordeaux) ; ce dernier, beaucoup plus ancien et très actif (on y trouve le champ de foire), interpose entre le départ des allées et la route de Bordeaux des voies exiguës et des tournants intempestifs. Ce problème a perduré jusqu'à aujourd'hui malgré l'élargissement de la rue de la République pratiqué au début du XIXe siècle (toute la façade Est de la rue a été reculée). Les traces de l'histoire résistent aux urbanistes : le goulot d'étranglement du haut du boulevard Gambetta restera probablement encore longtemps marqué dans le tissu urbain de Barbezieux.

I.1.3.4 Le XIXe siècle : Constitution de la morphologie actuelle et édification périurbaine

Formation de l'aspect actuel des rues commerçantes

Au XIXe siècle, se poursuit à Barbezieux la politique urbanistique de modernisation des infrastructures inaugurées au XVIIIe siècle :

Une première étape, sous Louis-Philippe, concerne le désenclavement du centre ancien par une amélioration des accès, et un travail de réfection et de réalignement des chaussées les plus empruntées :

- A l'Est, c'est le percement (1830) de la rue Vinet sur l'emplacement de l'ancien cimetière Saint-Mathias, donnant un débouché supplémentaire sur les allées.

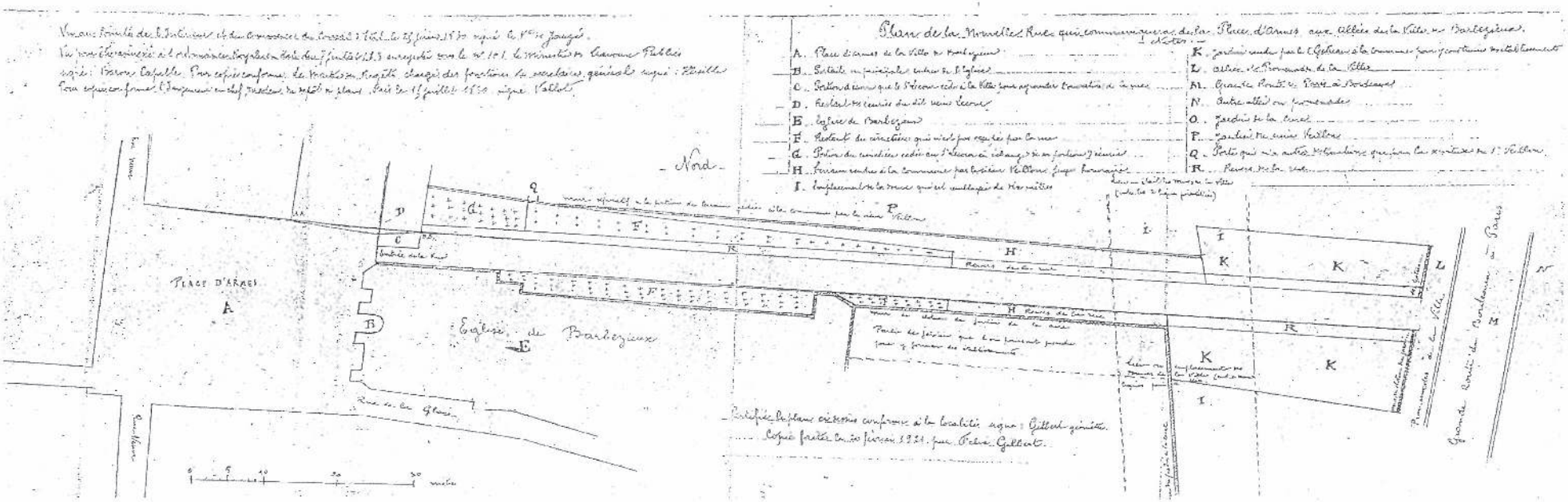

Plan du percement de la rue Elie Vinet (copie de 1921)

- A l'Ouest, c'est le renforcement du « Chemin du Champ de Foire au hameau des Granges » (actuelle rue Meslier) ; il ne s'agit pas de faire de ce côté un ouvrage comparable aux allées, mais plus modestement d'empierrer un mauvais chemin. On se sert pour cela des pierres du château, dont certaines parties commencent à être démantelées.
- Au centre, c'est le plan de réalignement de le rue Neuve et de la rue Tridoux (rue Victor Hugo) ; on cherche à supprimer les décrochements dans l'alignement des façades, à élargir les passages les plus étroits, à amortir les dénivellations ; on démolit donc beaucoup de vieilles maisons ; d'autres, plus récentes et bien bâties, ont leurs façades démontées et remontées en retrait. On démolit aussi l'ancienne halle sur la place du marché. De belles maisons de ville ; de style néoclassique, sont édifiées en plus grande quantité, même sur les petites parcelles.
- Le château, mal entretenu, sert alors de maison d'arrêt ; des polémiques ont lieu sur l'opportunité de son maintien ; il sera malheureusement démoli aux trois quarts en 1848, la commune ne gardant en état qu'un pavillon pour y faire l'hôpital, et la grange attenante pour y installer un hospice, puis une salle de spectacle, un café, puis le fond muséal Gétraud. Sous Napoléon III, l'ancienne enceinte sera peu à peu réinvestie comme espace public, reliée par des rampes au reste de la ville et ouverte aux activités foraines.

La deuxième étape, qui couvre le règne de Napoléon III et la Troisième République, correspond à une extension du plan d'alignement à l'ensemble des rues de la ville ancienne (voir plan de 1856) ; c'est aussi l'époque où les voies sont pavées et, pour les plus larges d'entre elles, pourvues de trottoirs. Les maisons de ville, même modestes sont édifiées avec une façade en pierre de taille ; le style néoclassique s'abâtardit (souvent perte de l'étage attique qui terminait auparavant l'ordonnancement des façades) puis est supplanté par une manière plus éclectique, où les toitures en tuiles canal sont souvent remplacées par des combles plus élevés et couvertes en ardoises. Les rez-de-chaussée des rues commerçantes sont agrémentés de devantures en applique en bois, qui donnent une unité et une continuité nouvelle aux espaces urbains (on les voit encore sur les cartes postales du début du siècle).

La dynamique nouvelle des équipements

Bien loger les différentes institutions qui témoignent de l'organisation de la société urbaine est une des préoccupations majeures du XIXe siècle. Les édiles

s'ingénient à réutiliser ou adapter l'architecture monumentale existante, et à créer de nouveaux bâtiments dont la symbolique architecturale soit facilement reconnaissable. On assiste à une série de déplacements en chaîne des principaux lieux institutionnels, au gré des rachats de bâtiments et de la création de locaux nouveaux plus adaptés, en général situés à l'extérieur de l'ancienne enceinte. Voici les principales de ces pérégrinations :

- la **mairie** : En 1790, la Mairie avait d'abord été installée dans l'ancien presbytère, contre le flan sud de l'église Saint-Mathias, puis elle fut transférée vers 1800 (?) au premier étage du bâtiment du Minage (ancienne salle de justice) ; elle y resta jusqu'en 1859 ; elle déménagea alors dans l'hôtel du 1, rampe des Mobiles, et y resta près d'un siècle, jusqu'en 1951.

Extrait du Plan de réalignement de 1856

- Le **tribunal** : La salle de justice du Minage devînt salle du Tribunal civil après la Révolution (1799) ; ce dernier dut partager le local avec l'Hôtel de Ville jusqu'en 1829, où il déménagea dans l'hôtel particulier du 1, rampe des Mobiles (donc avant que la Mairie n'occupe elle-même ce bâtiment, et après qu'il eut été occupé par le Directoire du département). Vers 1860, un nouveau Tribunal est construit sur les allées (3, boulevard Gambetta). Il sera désaffecté en 1926 (suppression du tribunal d'arrondissement), puis abritera à nouveau à partir de 1929 une section du tribunal départemental (il est à nouveau désaffecté aujourd'hui).
- La **sous-préfecture** : En application de la Constitution de l'An VIII, Barbezieux, chef lieu d'arrondissement, était administrée au XIXe siècle par un sous-préfet ; il s'installa d'abord dans une maison bourgeoise faisant face au champ de foire (18 rue du Dr Meslier), maison qui devint ensuite un pensionnat. En 1825, la sous-préfecture déménagea dans l'hôtel Texier de la Peygerie et y resta jusqu'à sa suppression en 1926.
- La **maison d'arrêt** : Au début du XIXe siècle, la prison était à l'intérieur d'un des châtelets d'entrée du château, la porte Chavaroche ; en 1823, elle est déplacée dans des locaux construits dans l'enclos de l'ancien couvent des Cordeliers, juste devant le bâtiment qu'occupait alors la gendarmerie (le bâtiment actuel a été édifié en 1882). Mais ces locaux sont insalubres et une nouvelle prison (encore debout aujourd'hui) est construite en 1896 à côté des abattoirs, derrière le champ de foire (route de Jonzac).
- L'**hôpital** : Après avoir quitté son implantation ancienne en centre ville, l'hôpital fut installé dès la Révolution dans le bâtiment de l'hospice de l'ancien couvent des Cordeliers (à côté de la gendarmerie). Les locaux ne sont pas très bons et on envisage son déplacement : il sera provisoirement installé, entre 1842 et 1844 dans un hôtel particulier racheté par la ville (14 rue Carnot). En 1845, il est installé dans le pavillon du château dit porte d'Archiac, dans lequel on a effectué quelques travaux ; en 1862, une nouvelle tranche de travaux adjoint au châtelet médiéval un autre corps de bâtiment : on agrandit l'hôpital, et on créé une salle d'asile et une école de filles ; une rampe d'accès (actuelle avenue du 14 juillet) est construite contre le bâtiment (ce corps de bâtiment se dégradera vite et sera reconstruit en 1922). Enfin un nouvel hôpital monumental (hôpital actuel) est édifié entre 1906 et 1914, sur un grand terrain à l'extérieur de la ville au lieu dit Mocbec, dans le prolongement de l'avenue Thiers.
- La **poste** : Anciennement, il y avait à Barbezieux une poste aux chevaux située rue Carnot, au débouché de la rue de la Boule d'Or. Quant au bureau de la « Poste aux Lettres », il fut pendant presque tout le XIXe siècle situé rue Tridoux, à peu près en face de l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la grande poste. En 1896, il fut déplacé et resta jusqu'en 1919 au cœur de la ville, dans une petite maison de la rue Saint-Mathias. A cette date, il intégra un luxueux édifice qui venait d'être construit sur les allées (à la jonction du boulevard Gambetta et du boulevard Chanzy). Malheureusement ce bâtiment a été démoli en 1965, au moment où l'on fît la déviation de la route de Bordeaux qui permettait d'élargir la chaussée et d'éviter l'étranglement du Haut Faubourg.

Il faudrait ajouter à cette liste de bâtiments institutionnels l'édification, sous la IIIe République, **d'un grand collège et d'écoles publiques**, situés dans le nouveau quartier qui se développe alors entre la gare et le boulevard Chanzy (les bâtiments, parfois transformés, existent toujours). Signalons aussi la **gare** elle-même, construite en 1872 et remaniée par la suite (un nouveau projet l'a aujourd'hui transformée en médiathèque). Il y eut également la construction en 1860, d'un **abattoir** derrière le champ de foire, et au début du XXe siècle, celle d'une **usine à gaz** (l'éclairage était alors au gaz). Enfin, il faut aussi mettre à l'actif de la IIIe République la création du **square du 14 juillet**, sur l'emplacement des anciens jardins du château.

Les transformations liées à l'industrie :

C'est surtout dans le dernier quart du XIXe siècle et au début du XXe siècle que quelques industries viennent renforcer l'activité commerciale de Barbezieux ; la ville est à cette époque aux croisements d'axes routiers importants au niveau national et départemental (Paris/Espagne, Cognac/Chalais). Négoce d'alcools et de vins, machines agricoles, minoterie, imprimerie,... viennent s'ajouter à l'activité rurale traditionnelle. Cette nouvelle richesse à une double incidence sur l'urbanisation :

- D'une part le développement des maisons ouvrières, et de divers entrepôts, en périphérie de la ville, et surtout dans le faubourg Est, autour de la gare ;
- D'autre part la construction de luxueuses propriétés : villas, castels, et hôtels particuliers aux styles architecturaux variés. Ces propriétés s'implantant aussi en périphérie du bourg, d'abord au sortir de Barbezieux, le long de l'avenue de Belgique (actuelle avenue Félix Gaillard), mais aussi sur la route de Cognac, et sur quelques beaux parcs situés à l'Ouest de la ville (Bagatelle, Plaisance,...).

IMPLANTATION DES PRINCIPAUX LIEUX INSTITUTIONNELS DU XVIIIème SIECLE AU DEBUT DU XXème SIECLE

LA MAIRIE 10, 2, 3, 9

LE TRIBUNAL 2, 3, 11

LA SOUS-PREFECTURE 14, 9

LA MAISON D'ARRET 4, 18, 19, 17 (Gendarmerie actuelle)

L'HOPITAL 1, 16, 13, 5, 6

LA POSTE 8, 7, 12, 25 (Poste actuelle)

ECOLES ET ABATTOIR 13, 21, 22, 23, 24, 20 (Abattoir)

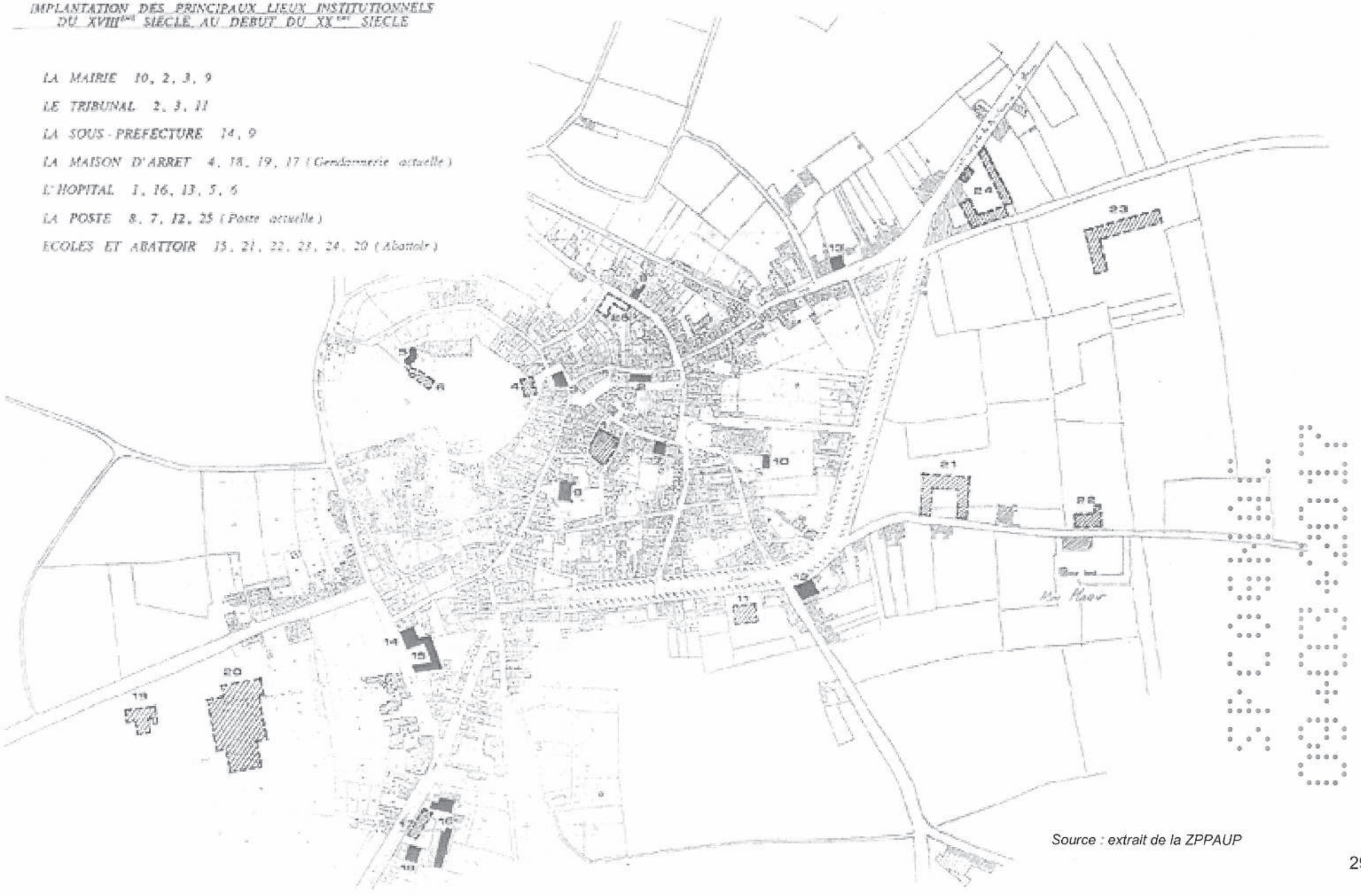

Source : extrait de la ZPPAUP

I.1.3.5 Modernisations et ruptures au XXe siècle

Comme pour la plupart des villes françaises, à Barbezieux, le XXe siècle a répercuté » sur les infrastructures et les équipements les bienfaits de la technologie et du confort ; mais cela s'est accompagné de la banalisation des sites périurbains, et de la perte des systèmes traditionnels de cohésion et de régulation de l'espace.

On peut mettre à l'actif de ces transformations modernes la création ou l'agrandissement de nombreux équipements scolaires, sportifs, médicaux en périphérie du bourg ancien ; la création de logements collectifs et individuels accessibles à tous, en particulier dans le quartier Nord de la ville ; l'électrification qui a profondément modifié les modes de vie ; le renforcement et l'assainissement de la voirie, qui a transformé l'environnement urbain.

Une relative préservation des sites, due à un ralentissement du développement économique.

Le centre ville n'a pas connu de grosses opérations de rénovation et l'essentiel du patrimoine architectural du XIXe siècle est très présent. Le développement de la banlieue n'a pas été homogène tout autour du noyau historique ; il a ménagé, surtout du côté ouest de la ville, un contact direct entre le bourg ancien et sa campagne.

La création de la nouvelle place du marché :

Une opération de réaménagement de la place du marché a été entreprise entre les années 1990 et 2000 pour cela un îlot bâti fut démoli, cet emplacement est aujourd'hui consacré au stationnement.

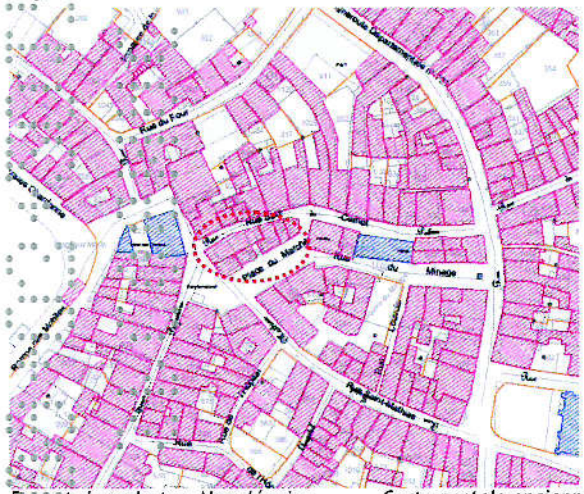

Report du cadastre Napoléonien

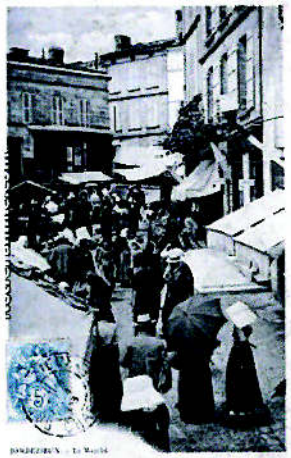

Carte postale ancienne La place du marché début XXème

Sur la carte ci-dessus, l'îlot bâti existant au XIXe siècle, la place du marché était alors étroite et les commerces nombreux dans ce quartier.

L'îlot avant et après son réaménagement

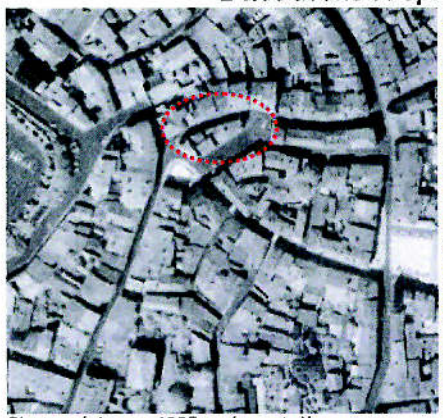

Photo aérienne 1995 - géoportail

Photo aérienne en 2015 source Géoportail

La place du marché décembre 2014

Dynamique en dents de scie et isolement des quartiers Est

La gare de Barbezieux n'est jamais devenue le pôle attractif qu'elle aurait pu être, si elle avait été située sur des lignes ferroviaires plus importantes ; aussi la zone d'entrepôt et d'industries qui avait commencé à s'implanter dans le secteur à la fin du XIXe siècle a-t-elle régressé peu à peu, comme la gare elle-même. Vers 1930, il y avait eu un projet de relier directement la gare au centre ville par un prolongement de la rue Vinet ; ce projet est retourné dans les cartons : les édiles ont sans doute pressenti le peu d'avenir qu'avait la gare ferroviaire, et ont préféré ne pas engager de dépenses. Avec le développement de l'automobile de nouvelles dynamiques se sont créées : création d'une déviation de la route de Bordeaux (1965), le déplacement de la zone artisanale et industrielle vers le Sud, en bordure de la route de Chalais et la réalisation de la RN10.

I.1.4. LE RESEAU VIAIRE

I.1.4.1.les places

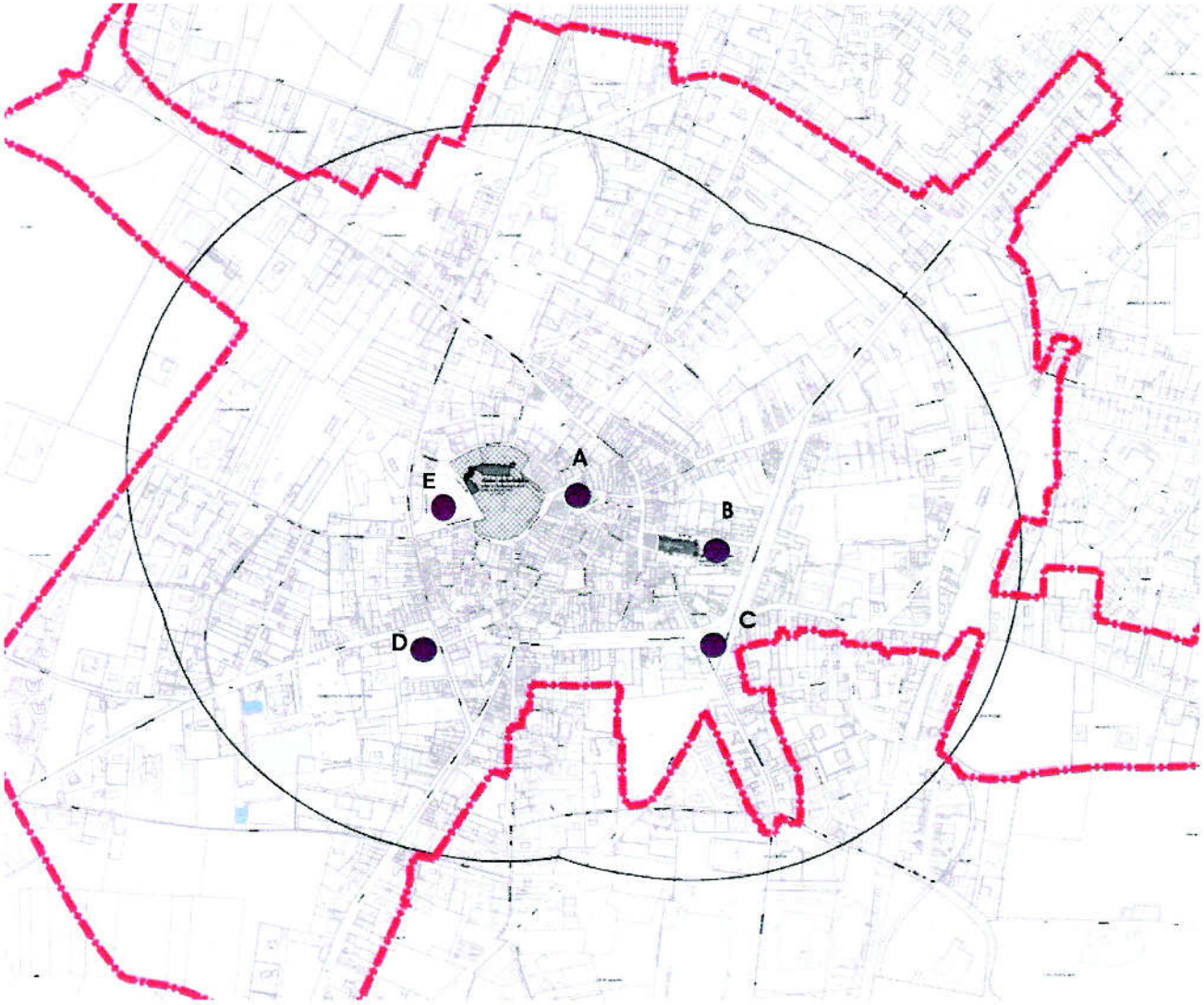

- **A- La place du Marché**
- **B- La place Elie Vinet**
- **C- La place Gaston Chevrau**
- **D- Le champ de foire**
- **E- Le square du 14 juillet**

Les places jouent un rôle important dans l'organisation urbaine, véritables lieux « repères », certaines aèrent l'espace, d'autres mettent en valeur des édifices architecturaux ou bien tout simplement permettent l'accueil d'événements particuliers.

Des profils et traitements divers :

-un aspect minéral et une symbolique forte pour *la place du Marché*,
-une mise en scène végétalisée de l'église Saint Mathias pour *la place Elie Vinet*,
-un rôle de carrefour pour *la place Gaston Chevrau*,
-un lieu à la fois fonctionnel et culturel pour *la place du champ de foire*.

- ***A- La place du Marché*** : un aspect minéral et une symbolique forte,

Sol réaménagé suite à la réfection de la place

Immeuble faisant l'angle entre la place du marché et la rue Sadi Carnot -

Scène de vie XIXème - le Marché

B - La place Elie Vinet : une mise en scène végétale de l'église Saint Mathias

La place Elie Vinet est située à l'arrière de l'église Saint Mathias, monument historique. Le développement urbain de ce secteur ne se fera que tardivement (après la percée du XIXème, ainsi sur le cadastre Napoléonien de 1813 la place n'apparait pas encore). Aujourd'hui le tissu urbain entourant l'église est relativement dense, on relève la présence de petites maisons de ville datant de la moitié et fin du XIXème alignées sur la rue profitant généralement de petits jardins en cœur d'îlot.

C- La place Gaston Chevrau : un rôle de carrefour.
La place Gaston Chevrau est située sur l'axe de la percée du XIXème, aujourd'hui elle fait la jonction entre la rue Gambetta et la RN10.

E- Le square du 14 juillet

Le square du 14 juillet fin XIXème siècle, source : Archives départementales de Charente.

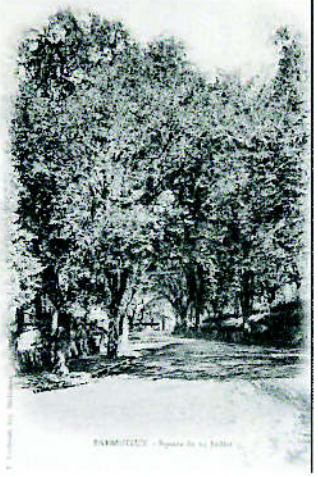

D - La place du champ de foire un lieu à la fois fonctionnel et culturel
La place du champ de foire tient une place importante dans l'histoire de la ville de Barbezieux Saint Hilaire, son rôle commercial et sa localisation ont fait d'elle une centralité. Les cartes postales de scènes de vie locales du début du XXème siècle témoignent des habitudes et activités passées.

La rue du champ de foire.
La place du champ de foire.

Source : Archives départementales de Charente.

Prescription :
Recréer un alignement des arbres sur les trois côtés. Il manque aujourd'hui une rangé.

I.1.4.2.les voies structurants

A- Les anciennes voies structurant la morphologie urbaine et commerciales.

L'axe Angoulême- Bordeaux

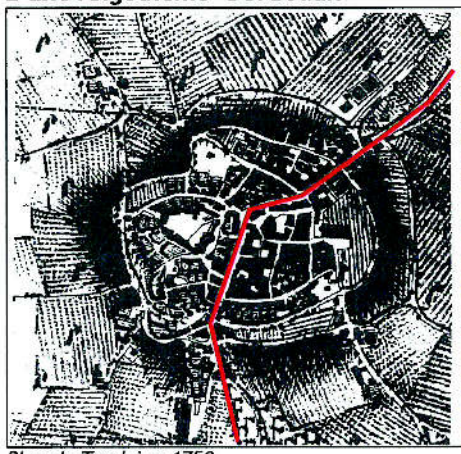

Plan de Trudaine 1750

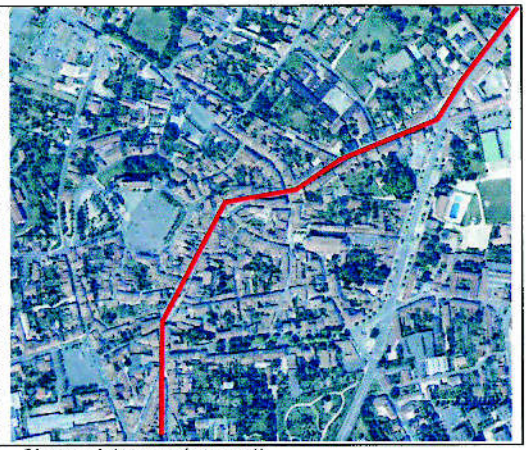

Photo aérienne géoportail

Deux grandes voies ont joué un rôle majeur dans le développement à la fois économique et urbain de Barbezieux-Saint-Hilaire. Barbezieux alors au centre d'une région agricole de qualité est aussi localisée sur l'axe de la route royale Paris Bordeaux vers 1750, le commerce connaît un nouvel essor, qui va se prolonger tout au long du XIXe siècle (auparavant Barbezieux apparaissait comme un simple relais de poste).

La ville prend de l'importance et s'étend principalement le long de ces deux axes. Le quartier ici représenté en jaune, devient une centralité importante, avec sa place du marché et quelques immeubles à arcades.

L'axe Cognac - Chalais

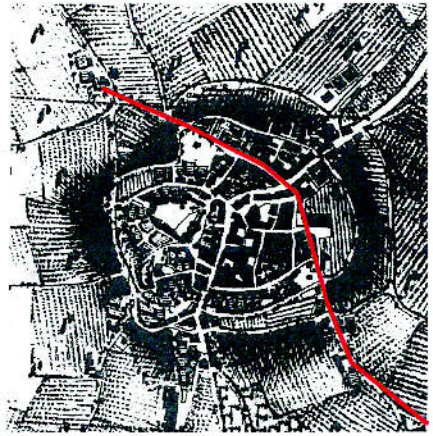

Plan de Trudaine 1750

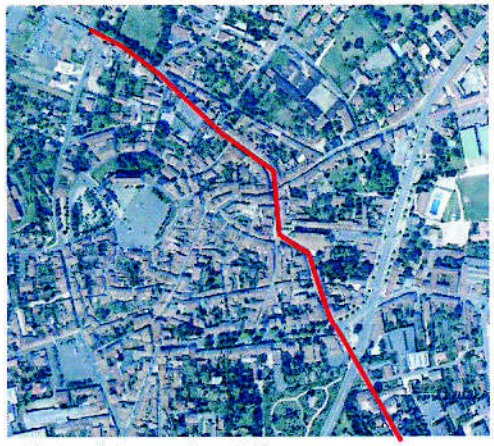

Photo aérienne géoportail

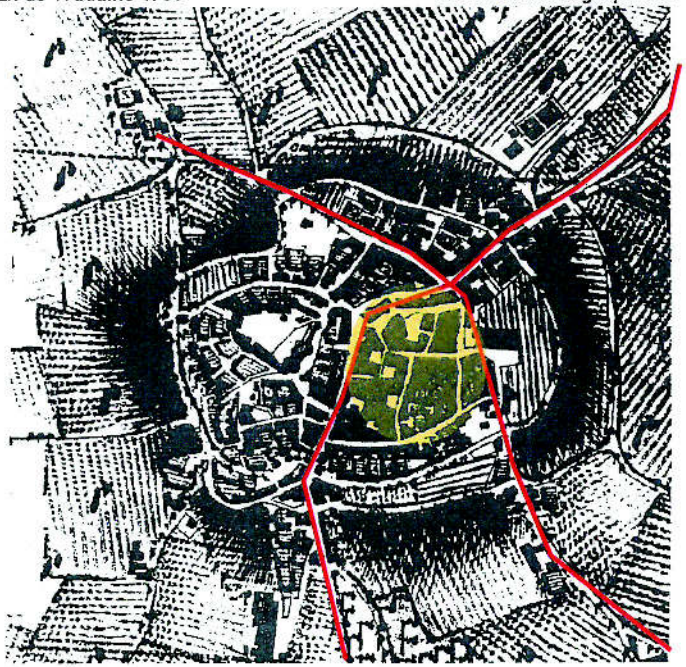

Quartier dominé par la fonction commerciale du Moyen âge jusqu'au XIXème siècle.

B- La percée du XIXème siècle :

Dans la continuité des liaisons, Paris - Bordeaux établies dès 1700, une percée est crée afin de contourner le centre ancien de Barbezieux Saint-Hilaire et ses rues étroites.

On voit sur le cadastre de 1812 que le boulevard Gambetta et le Boulevard de Chanzy formaient un ensemble continu bordé de part et d'autre d'une rangée de platanes. L'objectif de cette grande allée était de détourner la route Bordeaux-Angoulême du centre moyenâgeux, vétuste et encombré, en lui faisant longer la ville ancienne par l'Ouest ; ainsi une nouvelle polarité était donnée aux activités. Cela allait conduire à l'urbanisation des terrains attenants : implantation d'hôtels, de commerces, ou de bâtiments institutionnels.

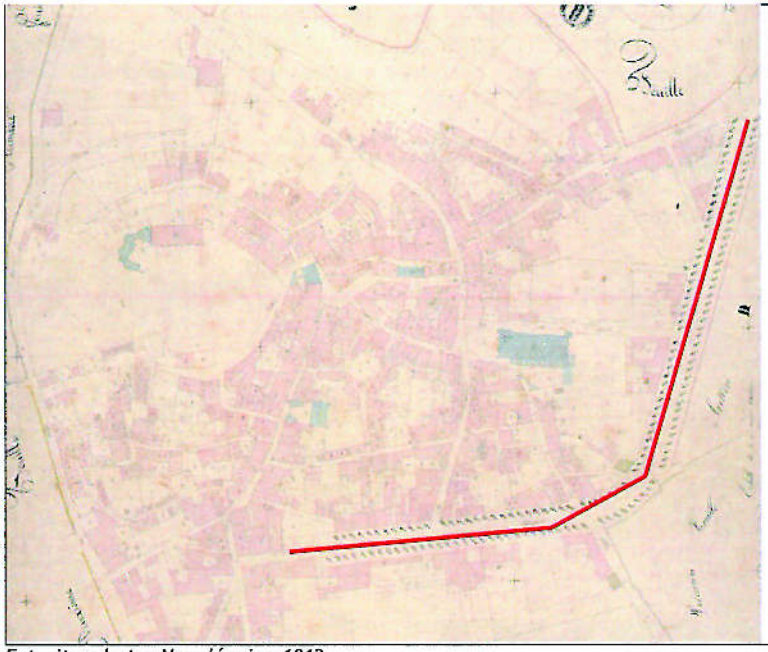

Extrait cadastre Napoléonien 1812

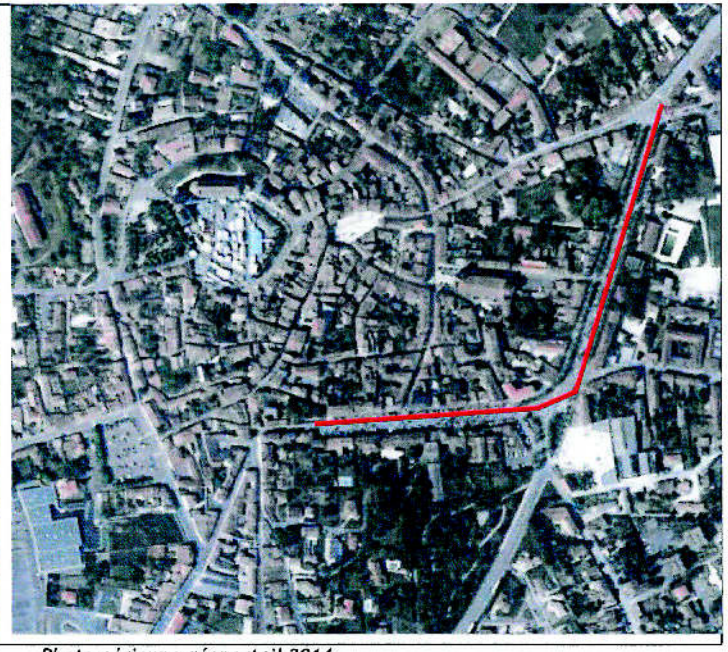

Photo aérienne géoportail 2014

Photo du Boulevard Gambetta 2014

I.1.4.3.les venelles

Les ruelles étroites, vestiges du moyen âge, constituent aujourd'hui des lieux privilégiés pour les cheminements piétons, de plus elles sont difficiles d'accès en voiture. Les revêtements de sols sont souvent intéressants et à conserver, ainsi que des détails (chasses roues...). Le matériau utilisé est généralement le calcaire, grands pavés 17/17 environ, les rares trottoirs sont en pierre calcaire, les caniveaux latéraux (en pavés anciens pour certaines parties) sont eux très proches de l'alignement bâti.

La rue du puits

Extrait cadastre Napoléonien

THEME 1 : Le rapport entre l'histoire de la ville et la forme urbaine

Synthèse des éléments constitutifs du patrimoine exceptionnel à Barbezieux-Saint-Hilaire, issue du diagnostic historique :

Barbezieux se forme autour d'une structure bipolaire avec son château d'un coté et son prieuré monastique de l'autre. Ce noyau urbain, présentant déjà des axes commerçants, est entouré par une muraille dès le XIIe siècle.

Après de nombreuses transformations sous l'Ancien Régime, la commune connaît un accroissement de sa prospérité qui dessine une nouvelle organisation urbaine, notamment avec la création de promenades à l'extérieur des murailles à la fin du XVIIIe.

Le XVIIIe siècle est marqué par des reconstructions en pierre dans la ville intra muros avec l'édification d'hôtels luxueux qui témoignent aujourd'hui de cette période faste. La ville s'étend, au-delà des fortifications.

Le XIXème vient marquer une étape importante en permettant de donner à la ville sa morphologie actuelle.

Enjeux	Culturel	Architectural	Urbain	Paysager	Historique	Archéologique
« le rapport entre l'histoire de la ville et la forme urbaine »	XX	XXX	XXX	XX	XXX	XX

I.2. PATRIMOINE : LES TYPOLOGIES ARCHITECTURALES

Introduction

Le patrimoine monumental (au sens traditionnel donné à ce mot) de Barbezieux, tout en offrant un certain intérêt historique et esthétique, reste relativement limité (porte d'Archiac, église de Saint-Hilaire, hôtel Texier, et plusieurs fragments d'édifices démolis ou transformés).

La grande richesse architecturale de la commune, réside à la fois dans son architecture mineure, c'est-à-dire l'ensemble de toutes ses belles maisons de ville des XVIIIe et XIXe siècles, dans des villas et castels suburbains ; cet ensemble est ici, très cohérent et particulièrement riche.
Ce patrimoine mérite une protection attentive et une remise en valeur progressive, beaucoup de ces maisons ont été mal entretenues ou ont subi des dégradations.

Les devantures en bois des magasins que l'on voit sur les photos anciennes, et qui venaient apporter une dimension commerciales aux rez-de-chaussée des maisons, ont presque toutes disparu, remplacées par des vitrines sans rapport avec l'architecture traditionnelle. Là aussi une prise de conscience serait nécessaire de la part des commerçants.

I.2.1 TYPOLOGIES DES MAISONS DE VILLE

I.2.1.1 Les maisons du XVIIIe siècle

Généralités

Les maisons de ville du XVIIIe siècle, même si elles sont peu nombreuses, méritent une typologie particulière. En effet, outre la qualité générale de leurs proportions, elles marquent une étape décisive dans la mise en place des éléments structurants des façades de type classique, qui seront respectés durant toute une partie du XIXe siècle et même au-delà.

On distinguera deux catégories de maisons :

- *Maisons avec façade à deux ou trois travées de fenêtres* : Ce premier groupe est lié aux caractéristiques du parcellaire : des terrains en profondeur ayant en moyenne 9m de largeur de façade sur rue. La parcelle plus profonde que large donne une maison qui possède généralement une double profondeur (environ deux fois 6m) avec des pièces ouvrant sur rue et d'autres sur un jardin privé, à l'arrière.

- *Maisons avec façade à cinq travées de fenêtres* : Ce groupe est plus rare et correspond sans doute à une situation sociale plus élevée des propriétaires. Etant donné le peu d'exemples de maisons à cinq travées qui subsistent, il est difficile de tirer des conclusions sur la constance des éléments constitutifs du plan (il faut rappeler qu'il est impossible, en l'état actuel des connaissances historiques sur la ville, de savoir si le nombre de maisons construites au XVIIIe siècle a été important proportionnellement au tissu urbain bâti préexistant, de très nombreuses maisons ayant été démolies dans la première moitié du XIXe siècle, lors de la grande période d'alignements des rues. Compte tenu de l'essor urbain de Barbezieux dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, il est permis de penser qu'à cette période l'activité architecturale connut un certain regain, comme dans le reste de la Saintonge, et que de fait beaucoup plus de maisons qu'il n'en reste actuellement auraient été édifiés durant cette période. Seules des recherches historiques précises pourraient le confirmer).

Etant donné le peu d'éléments d'information concernant cette catégorie typologique, l'analyse se limitera à l'étude des façades sur rue.

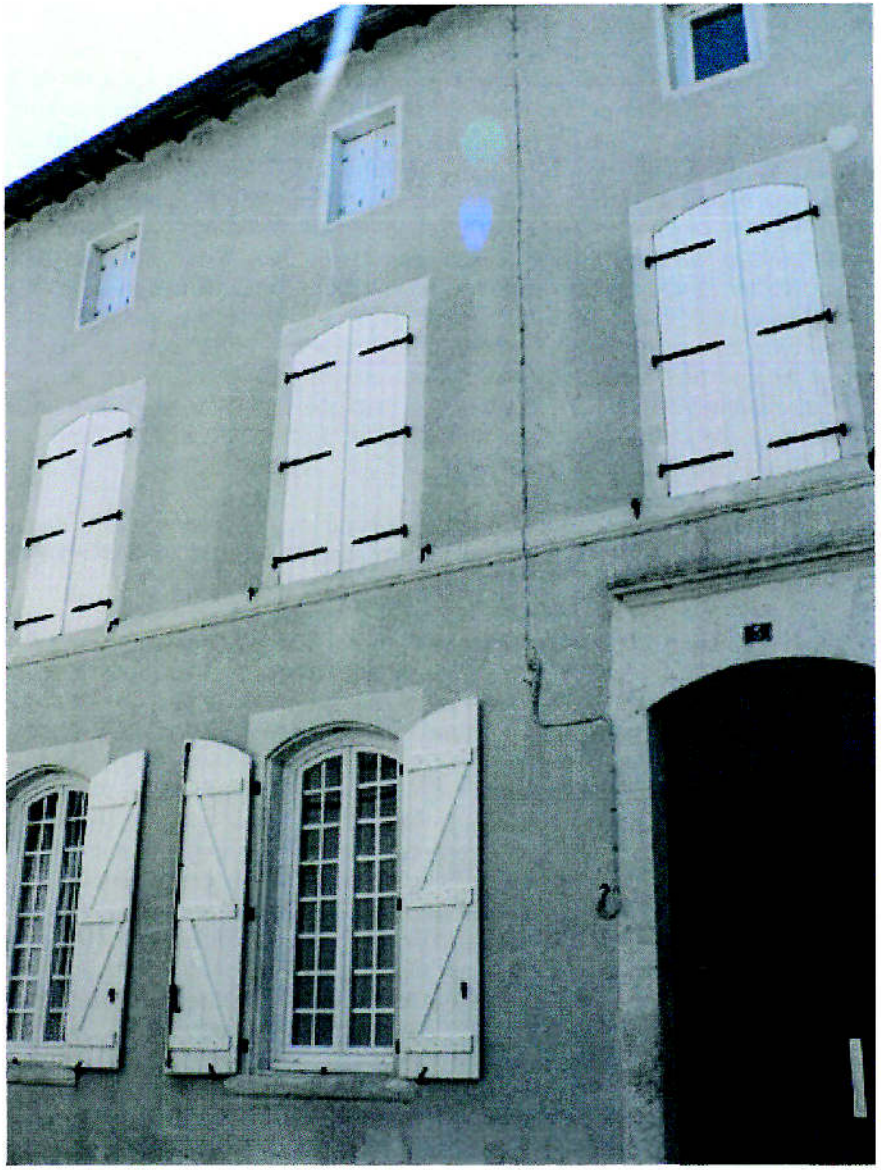

Maison à trois travées de fenêtres
3, rue de la Motte

Matériaux et principes constructifs

En règle générale, la façade principale de la maison (comme sa façade postérieure sur jardin et ses murs de refend) est bâtie en moellons hourdés a mortier de chaux grasse ou à l'argile. Les façades construites de cette façon recevaient un enduit de protection, également à base de sable et de chaux grasse. La pierre de taille, dont certaines parties restent apparentes, est alors exclusivement réservée aux chaînages d'angles et chaînages verticaux, aux encadrements de baies et aux appuis, aux corniches, et parfois à des bandeaux de séparation entre niveaux. Les pierres de taille des chaînes verticales et des jambages de baies sont « harpées » sur les moellons (c'est-à-dire que la jonction verticale avec le corps de mur en moellons forme une ligne crénelée). La hauteur des assises de pierre n'est pas forcément constante (de façon générale, elle va en décroissant vers le haut du mur). S'il existe des éléments de modénature (relief) tels que chambranles, les harpages des pierres de taille sont masqués par l'enduit qui vient border le relief.

La façade domestique sur jardin est moins recherchée que la façade sur rue (absence de bandeaux séparatifs de niveaux ou de chambranles en pierre entourant les baies).

L'épaisseur des murs atteint en général 65cm à la base du bâtiment, ce qui ne permet pas de bâtir plus de deux niveaux au dessus du rez-de-chaussée (dont souvent un étage de combles à surcroît). A la fin du XVIIIe siècle, l'épaisseur des murs en moellons a tendance à diminuer (50 cm).

La couverture est en tuiles canal, sur une toiture à deux versants égaux (mais on peut rencontrer des adaptations différentes, avec par exemple une coupe lorsque l'on est à un angle de rue, ou encore le prolongement du pan de toiture arrière s'il y a extension à couvrir), avec faîtage longitudinal parallèle à la façade sur rue. Dans certains cas, et notamment sur les façades arrières, la toiture se termine sur le mur par un léger débord laissant les chevrons apparaître. La plupart du temps, c'est une corniche ou une génoise (ou encore la superposition des deux) qui gère la transition du mur et de la toiture, éloignant l'eau de la maçonnerie tout en apportant un élément esthétique.

Le plan

La maison à 2 ou 3 travées

Les maisons à deux ou trois travées correspondent à des parcelles étroites. Lorsque la parcelle ne fait pas plus de 7m de large, Il est impossible d'établir en rez-de-chaussée une entrée avec vestibule et d'avoir deux pièces de front. On choisit donc de rejeter la porte d'entrée sur une travée latérale ; la façade comprend alors également en, rez-de-chaussée une ou plus généralement de deux fenêtres, en symétrie par rapport a la pièce intérieure, qui a environ 5m de largeur.

L'impossibilité d'établir deux pièces de front éclairées en façade oblige à maintenir le principe du plan traditionnel en double profondeur, avec une pièce prenant jour sur rue et une pièce sur jardin, sensiblement de même largeur. Le vestibule est réduit à un long couloir sur le côté, permettant de traverser le bâtiment et d'accéder au jardin; l'escalier est placé au milieu ou à l'arrière du bâtiment. Dans certains cas, on trouve au fond du jardin, un corps de bâtiment annexe faisant face à la maison principale (parfois il y a une aile bâtie en retour qui fait la liaison).

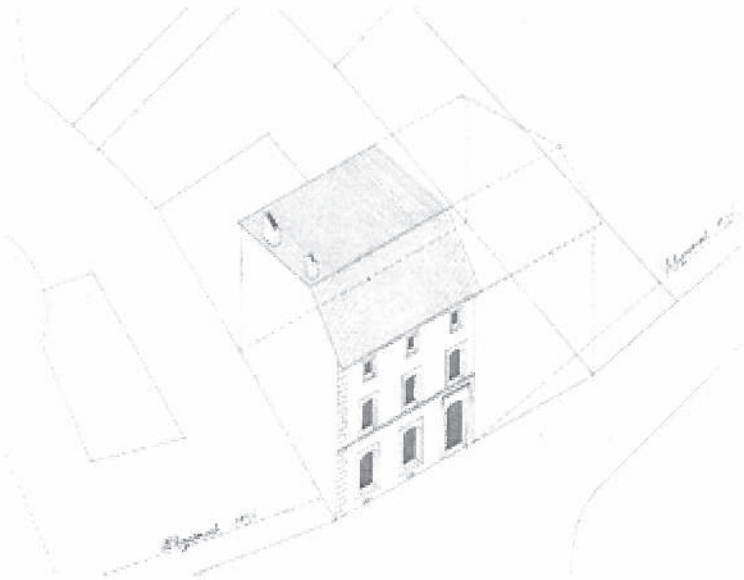

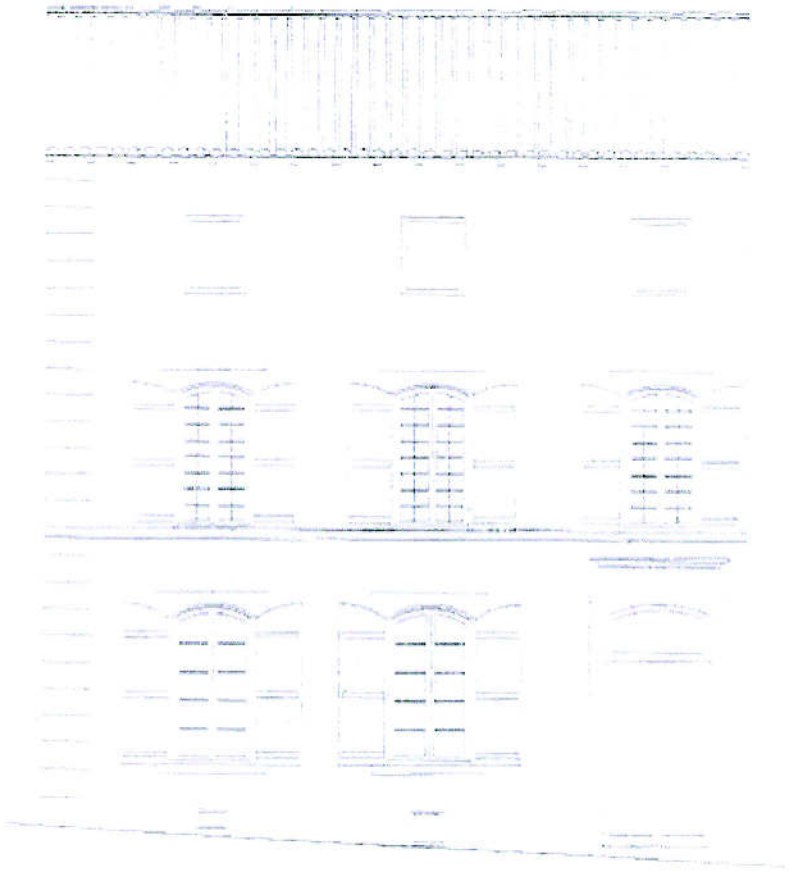

Elévation de la maison à trois travées
3, rue de la Motte

La maison à 5 travées

Moins nombreuses, Barbezieux n'en compte que quelques exemples. Ces maisons n'en sont pas moins intéressantes. Leur nombre peu élevé peut s'expliquer par la rareté des parcelles à larges façades sur rue dans le centre ancien. L'adoption d'un plan en longueur préfigure les maisons bourgeoises entre rue et jardin, du début du XIXe siècle. On peut supposer que le plan en longueur est un signe distinctif de richesse qui permet de se démarquer de la maison traditionnelle à trois travées. Les exemples qui subsistent montrent que ces maisons abritaient, outre l'habitation, une activité commerçante ou artisanale en rez-de-chaussée, marquée par une grande porte à double battant.

En général, l'entrée de l'habitation se fait par un vestibule à peu près centré, desservant à l'étage des pièces à droite et à gauche, d'inégale longueur, ce qui explique l'espacement irrégulier entre les travées d'ouvertures. La symétrie sur l'intérieur des pièces prime sur la symétrie extérieure. Celle-ci n'est cependant pas abandonnée : seulement on admet une certaine souplesse dans la géométrie, pourvu que l'effet d'ensemble reste harmonieux et que la scansion des travées analogues soit bien perceptible.

Composition des façades sur rue

Façade d'une maison à cinq travées
30, 32, boulevard Gambetta

L'intérêt majeur de cette catégorie typologique tient aux qualités des façades sur rue. Comme on l'a dit, c'est au XVIIIe siècle que les principaux éléments constituant l'élévation classique, repris presque tout au long du XIXe siècle, se mettent en place, la variété des combinaisons de détails corps de moulures, corniches, encadrements de baies, etc. montre que l'on se situe dans une période de recherche architecturale sur la conception des façades.

Les façades sur rue, qu'elles aient 2, 3, ou 5 travées, comprennent en général une cave, un rez-de-chaussée, et un ou deux étages (le second étant généralement un comble à surcroît). Dans tous les cas, le comble à surcroît est traité à la manière d'un étage attique, éclairé soit par une série d'œils-de-bœuf, soit par une série de petites fenêtres aux dimensions réduites dont le linteau se situe sous la corniche ou la génoise. Chaque travée d'ouvertures forme ainsi une composition selon un axe de symétrie vertical qui passe par le centre des baies ; cette composition est toujours harmonieusement proportionnée, avec une décroissance de toutes les dimensions à chaque niveau.

Parmi les éléments constitutifs de l'élévation possédant une grande variété de détails, il faut retenir outre les baies, les bandeaux de séparation des niveaux, les corniches et les génoises.

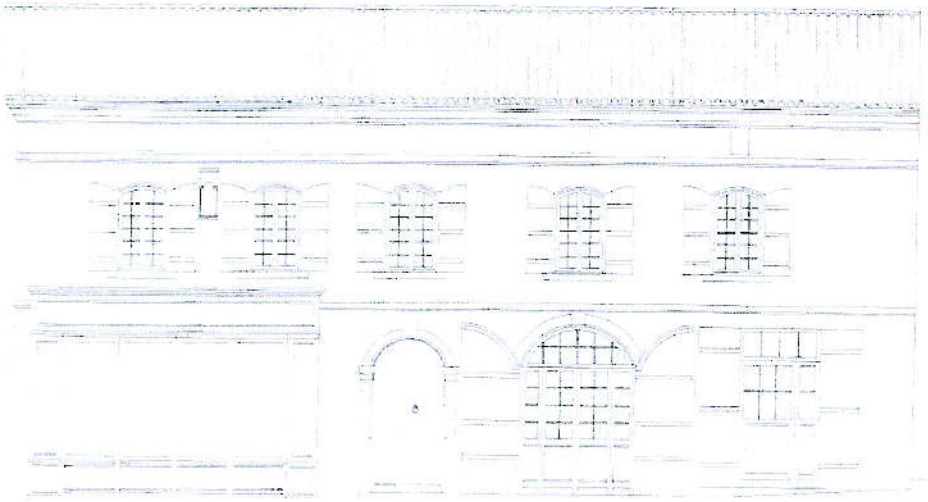

Maison à cinq travées (13, 15, 17, place du Marché)

Etat actuel très dégradé et restitution de l'état d'origine

Détails architecturaux

Les baies

L'arc segmentaire des linteaux caractérise en règle générale les baies des maisons du XVIIIe siècle. Il est à noter que la mode des linteaux droits, au siècle suivant, a eu parfois pour effet un redécoupage en forme droite. Il en existe un certain nombre d'exemples à Barbezieux. Les fenêtres ont une proportion variant entre *2,25/1 et 1,80/1* (hauteur par rapport à la largeur), sauf pour les baies de l'étage attique, de forme très diverses, et dont l'architecture de Barbezieux présente une riche variété. Les fenêtres d'étage courant ont une largeur qui varie entre 1,10 m. et 1,30 m. Toutes ces fenêtres possèdent des appuis en pierre de taille discrètement moulurés, débordant d'environ 15 cm sur les côtés. Suivant les cas, les appuis peuvent se confondre avec le bandeau de séparation des niveaux, comme nous le verrons plus bas.

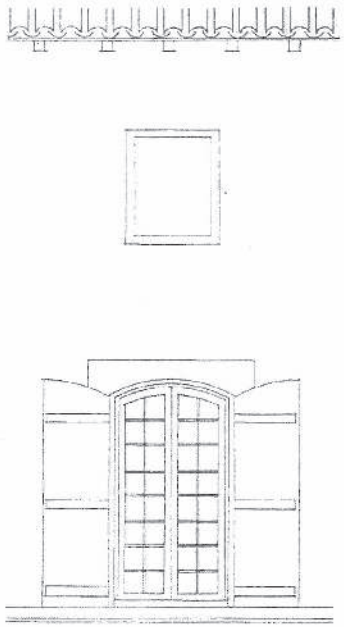

Ce dessin montre la proportion d'une fenêtre avec ses petits carreaux et ses contrevents d'origine

Les encadrements de baie sont toujours en pierres de taille. Le plus souvent, ils sont exprimés par un chambranle dessiné, d'une largeur d'environ 15 cm, affleurant l'enduit ou parfois en léger relief (les exemples dépourvus de chambranle attestent les maisons les plus anciennes). Le chambranle possède toujours une feuillure destinée à recevoir les contrevents, mais pas d'autres moulurations ; il s'accompagne en général d'une allège en pierre de taille.

L'arc du linteau est monolithe pour les maisons les plus anciennes (et toujours pour les petites fenêtres de l'attique). A la fin du XVIIIe siècle, le linteau est redivisé en trois claveaux. Au centre, la clef, sans décor sculpté, marque l'axe des baies et vient souligner le chambranle : elle est souvent en relief et déborde en hauteur sur la ligne du chambranle (il n'y a pas de clef saillante sans chambranle ni linteau en trois parties).

Pour les ouvertures du dernier niveau l'étage attique : il existe deux solutions employées indifféremment. La petite fenêtre ou l'oculus plus souvent appelé oeil-de-boeuf. Dans le cas des petites fenêtres, les linteaux sont tous droits ou à arc segmentaire. Parfois, lorsqu'elles ont un arc segmentaire, les petites fenêtres peuvent aussi posséder un chambranle de pierre (solution rare car on préfère opposer le chambranle de l'étage noble à la simplicité du grenier). L'éclairage des combles au moyen d'oculi ou oeils-de-boeuf relève de la même symbolique. L'oeil-de-boeuf peut cependant être traité avec fantaisie et être entouré par une mouluration discrète. Signalons que notre enquête n'a pas révélé d'exemple d'ouvertures en forme de losange, aussi appelées oeils-de-boucs, et utilisés de façon courante dans d'autres parties de la Saintonge.

Au XVIIIe siècle, les menuiseries des fenêtres sont des croisées à deux vantaux, chacun redivisé par des petits bois : soit simplement des petits bois horizontaux (les carreaux font alors environ 40x40), soit plus fréquemment redivisés une seconde fois (petits carreaux d'environ 20x20). Les fenêtres sont toujours pourvues de contrevents (ils sont faits de lames massives à joints non marqués, renforces par des traverses horizontales et montés sur deux ou trois larges pentures forgées).

L'entrée de la maison n'est pas ou peu monumentalisée. La forme de son linteau reprend sauf exception celle des baies, et règne avec elles. La partie supérieure peut cependant être surmontée par un corps de moulures saillantes. La porte elle-même est à deux battants massifs à panneaux ou à épaisses lames verticales (joints plat non marqués). Suivant la largeur de la porte, les deux vantaux peuvent être de largeur inégales ; ils sont alors séparés par un petit pilastre en bois orné à son sommet d'une cimaise et parfois d'un petit motif engravé. Ces portes possèdent une imposte vitrée à petits carreaux protégés par une grille en fer forgé. Le battant principal est doté d'un heurtoir en fer ou en cuivre.

Les bandeaux de séparation de niveaux

En pierre de taille, ils ne sont pas utilisés obligatoirement sur les façades. Lorsqu'ils existent, ils peuvent séparer par exemple deux niveaux et pas obligatoirement le troisième (c'est d'ailleurs le cas le plus fréquent : un seul bandeau, séparant le rez-de-chaussée du premier étage, ou ce dernier de l'attique). Il s'agit d'un corps de moulures plats (associés souvent à un quart de rond en partie basse), qui peut se situer selon les cas au niveau des planchers ou au niveau des appuis des fenêtres avec lesquelles il se confond. Dans le premier cas, il est situé à environ 90 cm au-dessous des appuis de fenêtres. Il n'y a aucune règle stricte quant à la disposition des bandeaux sur une façade du XVIIIe siècle.

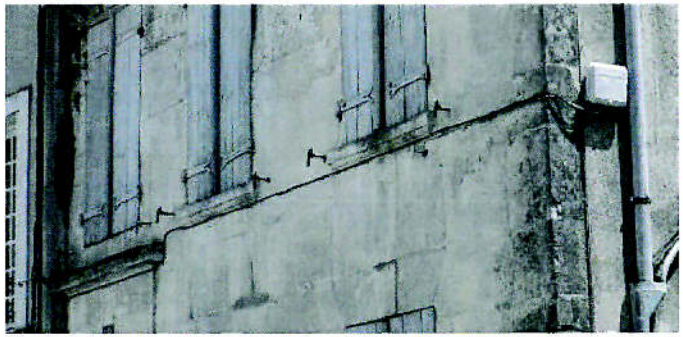

Bandeaux de Maison d'angle 2 rue Victor Hugo

!es génoises et corniches

Elles marquent l'extrémité des murs à la jonction de la toiture et sont un élément visuel fort de la façade. Quelques exemples, très peu nombreux, en sont dépourvus. La variété des solutions retenues prouve qu'il s'agit d'une période de recherche. On trouve en effet plusieurs formules qui peuvent se combiner. On allie souvent corniche, génoise, et tuilots plats disposés en losanges.

Certaines maisons comportent de simples corniches avec larmier plus ou moins saillant (exemples: maisons n°2 rue Victor Hugo et rue Marcel Jambon, 13-15, place du Marche). D'autres possèdent une partie de corniche surmontée de tuilots plats disposés en losanges imitant les denticules (exemple: maisons n°20, rue Marcel Jambon et 42-44, boulevard Gambetta). D'autres (n°32, boulevard Gambetta) montrent une combinaison d'éléments de corniche surmontés d'un rang de tuilots plats disposés en losanges, eux-mêmes surmontés d'une simple génoise.

Si les combinaisons possibles sont multiples, notre enquête montre cependant qu'il y a des règles à suivre : par exemple il convient de remarquer que nous n'avons jamais trouvé ni tuilots en losanges, ni génoise sans une corniche en pierre placée au-dessous. De même, nos observations n'ont pas révélé de doubles génoises.

L'ensemble des solutions et combinaisons témoigne d'une période de recherches. Une maison portant le millésime de 1829, au n°40 de la rue de la République possède encore une corniche surmontée d'une triple rangée de tuilots, le niveau intermédiaire étant disposé en losanges. Cet exemple est particulièrement tardif et montre que l'on était encore réceptif à ce genre de solution à une époque ou la corniche seule connaît un franc succès.

Corniche, rue Marcel Jambon

Corniche, rue Gambetta

Source : extrait de la ZPPAUP

I.2.1.2 Les maisons de ville du XIXe siècle à façade ordonnancée (1785-1900)

Introduction

Dans le chapitre consacré aux demeures urbaines, les auteurs du catalogue d'exposition de l'inventaire général, intitulé Regard sur Barbezieux et sa région, mentionnent à juste titre que « ce qui caractérise surtout le centre de Barbezieux, c'est un ensemble de maisons dont les dates s'échelonnent tout au long du XIXe siècle, [...] toujours bâties en bordure de rue, juxtaposées, elles sont accompagnées d'une cour ou d'un jardin donnant sur l'élévation postérieure. »

L'étude des plans d'alignements de cette époque, conservés dans le fonds des archives municipales fait apparaître que lorsqu'il y a eu élargissement des rues au XIXe siècle, les parcelles d'origine ont été conservées et que seule la façade sur rue a été remontée un peu plus en retrait. Donc, beaucoup des caractéristiques des maisons de ville de la fin du siècle précédent (en particulier pour les maisons à trois travées) sont conservées. C'est surtout l'ordonnancement de la façade principale qui change, marquant ainsi l'époque de construction.

Ces demeures sont nombreuses à Barbezieux. Elles correspondent à une période de prospérité décisive pour la ville, et bordent les principales rues (rues M. Jambon, S. Carnot, V. Hugo, Saint-Mathias).

Subdivision en familles

Cette catégorie typologique ne correspond pas à un modèle, architectural, mais plutôt à un ensemble de maisons sur rue qui se distinguent par une volonté architecturale plus recherchée que pour la moyenne des maisons de villes.

Le travail de relevé effectué rue par rue et façade par façade a conduit à différencier, à l'intérieur de cette catégorie typologique quatre grandes familles de façades. Deux de ces familles présentent une qualité particulière : le groupe des maisons de notables sur parcelle d'angle, et le petit groupe des maisons bourgeoises entre rue et jardin. Cependant, sur les cartes de typologies, pour une simplification de lecture, ces deux familles n'ont pas été différenciées du type courant (toutes trois ayant un toit en tuiles canal, par opposition à la quatrième famille caractérisée par les toits en ardoises).

Le texte analytique qui suit sera par conséquent divisé en quatre parties :

A/ LE TYPE COURANT
B/ LA MAISON DE NOTABLE SUR PARCELLE D'ANGLE '
C/ LA MAISON BOURGEOISE ENTRE RUE ET JARDIN
D/ LE TYPE FIN XIXème SIECLE, A TOIT EN ARDOISE

A/ LE TYPE COURANT

Généralités

Comme il l'a été dit plus haut les maisons de ville à façade ordonnancée, de type courant constituent un groupe important en nombre. Elles reprennent un schéma d'élévation très répandu dans les Charentes, dans la première moitié du XIXe siècle.

La plupart des maisons à façade ordonnancée de type courant ne possèdent pas de bâtiments annexes. Elles s'élèvent entre rues et jardins (ou cours), avec une largeur sur rue qui permet deux à quatre fenêtres, le plus souvent trois travées. Certaines sont particulièrement belles et originales (16, rue Marcel Jambon, 2 rue du faubourg Enfouché).

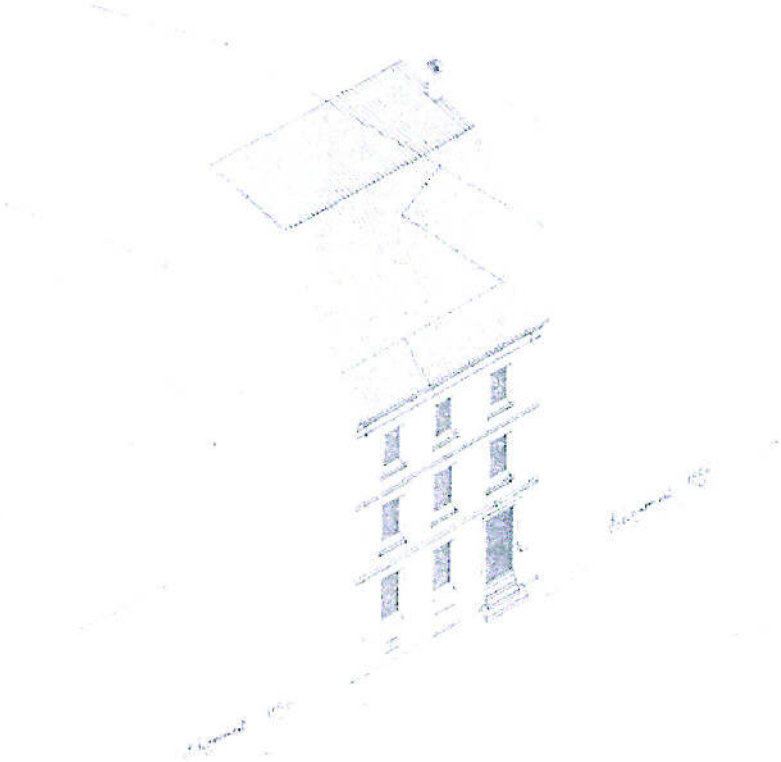

Schéma axonométrique de la maison située au 23 rue Marcel Jambon

Matériaux

La façade sur rue, symboliquement la plus importante, est en pierre de taille (très rarement en moellons). La façade sur jardin est par contre souvent construite en moellons, comme les murs de refend sur les limites séparatives latérales.

La façade sur rue est la plus soignée : elle est constituée d'assises plus ou moins régulières ; au fur et à mesure que l'on avance dans le XIXe siècle, on constate une utilisation plus systématique des assises normalisées de 33cm de haut. Les assises les plus hautes sont généralement réservées aux soubassements, aux allèges, aux linteaux, parfois à tout le rez-de-chaussée. Dans ce cas, on utilise des pierres de taille à assises décroissantes lorsqu'on atteint les parties supérieures.

Façade de la maison située au 23 rue Marcel Jambon

Lorsque la façade est en moellons (rarement), on réserve la pierre de taille à l'encadrement des baies, aux bandeaux ou cordons de séparation des niveaux, aux corniches et aux pilastres des extrémités (qui font corps avec le harpage, c'est-à-dire avec l'alternance, sur les chaînes verticales, de pierres larges, donc posées parallèlement à la façade, et de pierres courtes, posées perpendiculairement.

La toiture comporte généralement deux versants égaux à faible pente, couverts en tuiles canal, le faîtage étant parallèle à la rue ; mais des adaptations contextuelles sont toujours possibles (notamment le prolongement du versant arrière).

Caractéristiques des façades

La façade principale, où se marque l'ordonnance architecturale, comprend le plus souvent un petit soubassement qui correspond à une cave, un rez-de-chaussée, un ou deux étages, auxquels s'ajoute fréquemment un étage attique.

Les façades ordonnancées les plus courantes sont caractérisées par un système de "découpage" en niveaux, matérialisé par des cordons horizontaux ; ce système est renforcé par la présence de pilastres à chaque extrémité latérale de la façade.

Cordons et pilastres

Les cordons sont des corps de moulures composés qui marquent systématiquement chaque niveau (on les appelle bandeaux lorsqu'ils sont faits d'un profil plat ou légèrement bombés).

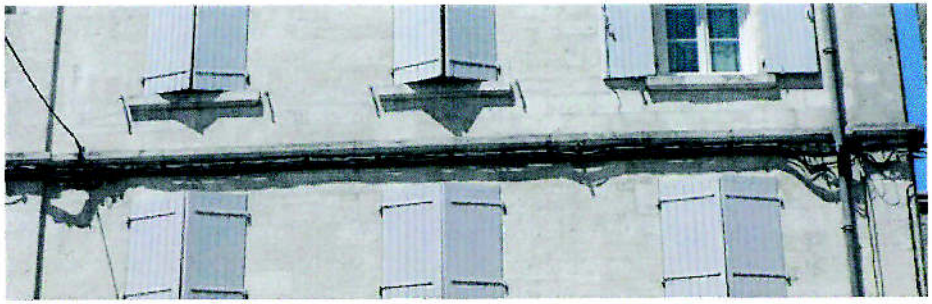

Cordons de séparation des niveaux au 23, rue Marcel Jambon

Les pilastres sont souvent limités à un simple ressaut vertical par rapport au nu de la façade, courant sur toute la hauteur. Les cordons de séparation d'étages et la corniche ne sont pas interrompus pour autant : au contraire, ils marquent également un ressaut à l'aplomb des pilastres, et jouent ainsi le rôle de chapiteaux ; lorsqu'il n'y a pas de cordon de séparation entre les deux étages courants, le pilastre monte sans interruption sur les deux niveaux, formant ce que l'on appelle un ordre colossal (cas peu fréquent rencontré notamment au 38-40 de la rue V.Hugo).

La largeur des pilastres est d'environ 30 cm. Cependant plus le pilastre est haut (suivant la hauteur des niveaux) plus sa largeur est importante. Le pilastre peut être un élément propre à une seule façade. Il arrive aussi qu'il serve d'élément d'articulation à deux façades mitoyennes (sans qu'elles soient obligatoirement de la même hauteur) lorsqu'il est placé contre le mur mitoyen.

Exemple de pilastre au 1, rue Marcel Jambon

En raison de l'étroitesse fréquente des façades, la porte d'entrée est souvent rejetée sur un côté (notamment pour certaines façades à trois travées d'ouvertures). La présence d'un niveau de cave nécessite un emmarchement devant la porte d'entrée.

Les baies

Il y a une hiérarchie dans la hauteur et la largeur des baies, et parfois aussi dans leur décor. La hauteur d'une fenêtre correspond environ à sa largeur multipliée par deux. Les dimensions des baies des étages vont en décroissant à chaque étage. Il arrive cependant parfois que les baies de deux étages courants aient les mêmes dimensions. Sous la toiture, l'étage attique possède toujours des baies nettement plus petites, se rapprochant d'une proportion carrée, avec parfois des formes originales (linteaux en accolade au 6 rue du Faubourg Enfouché). Il s'y substitue parfois une série d'oeils-de-boeuf.

Proportion des baies et des petits carreaux (12 rue du Commandant Foucault)

Proportion des baies et des petits carreaux (7 rue des Pilards)

Les huisseries sont différentes de celles des maisons du XVIIIe siècle en ce qu'elles n'ont plus de petit bois vertical redivisant chaque vantail ; pour une fenêtre d'étage courant, chacun des deux vantaux est ainsi redivisé en quatre carreaux.

Cas particuliers

l'étage noble au deuxième étage : L'ordonnancement du 16, rue Marcel Jambon est particulier : l'étage noble agrémenté d'un balcon qui court sur toute la largeur de la façade est reporté au deuxième étage ; cette disposition, unique pour Barbezieux (on trouve par contre des balcons au 1er étage, exemple au 60 rue Sadi Carnot), se rencontre dans d'autres villes, généralement sur des constructions plus hautes, le premier étage étant alors considéré comme une sorte d'entresol de service. Au 16 rue Marcel Jambon, l'effet produit est étonnant : les deux niveaux du bas, aux baies rectangulaires, sont assez banals et se fondent dans la continuité de la rue ; ils se terminent par le relief du balcon, traité comme une corniche à modillons ; les deux niveaux du haut (étage noble et grenier en attique) se démarquent par les formes arrondies de leurs ouvertures, et par la belle ferronnerie du balcon ; dernière particularité de cette maison : comme toutes les maisons néoclassiques qui ont un balcon sur toute la largeur, elle n'a pas de pilastres d'angles.

Ordonnancement
Maison d'angle 2rue
Victor Hugo

- La réunion des premier et deuxième étages par le traitement décoratif : Quelques maisons, notamment le 2, rue du faubourg Enfouché, voient les fenêtres du premier et du deuxième étage réunies, l'appui de ces dernières formant la cimaise d'entablement des premières.

Façades arrière

Les façades arrière sont plus simples ; elles reprennent les proportions globales de la façade sur rue, mais elles ne comprennent pas ou peu d'éléments décoratifs (parfois corniche et bandeaux), et présentent une certaine souplesse dans l'organisation des travées, s'adaptant aux particularités de chaque parcelle.

Les éléments particuliers de l'élévation et le répertoire décoratif

Tout le vocabulaire décoratif est, sur ces maisons, néoclassique ou d'inspiration néoclassique. A Barbezieux ce vocabulaire est efficace parce qu'il privilégie la proportion et la qualité des ornements plutôt que leur nombre ; ainsi beaucoup de fenêtres sont dépourvues de chambranles (peut-être en raison de la persistance des contrevents) ; elles s'ornent simplement d'un appui en faible saillie, mouluré en bandeau, et dépassant légèrement la largeur de l'ouverture.

Balcon de premier étage au 60, rue Sadi Carnot

Trois éléments caractérisent les belles maisons de cette catégorie :

- **les corniches et cordons** : ils impressionnent généralement ici par leur massivité ; les cordons en particuliers s'éloignent souvent des profils traditionnels en bandeaux pour prendre l'épaisseur d'un entablement (54 rue du Dr Meslier) ; les corniches, très saillantes, comportent fréquemment une rangée de denticules, et s'accompagnent d'une génoise ;

21 rue des Pilards

12 rue du Commandant Foucaud

- **les pilastres d'angles**, comme il a été dit plus haut, consistent presque toujours en un simple ressaut du nu de la façade ; mais ils prennent parfois davantage d'importance :

  - au 2 rue du faubourg Enfouché, les pilastres qui encadrent la façade sont d'ordre colossal et pourvus de chapiteaux doriques sous l'entablement ;
  - au 21, rue Pilards, en angle de rue, l'un deux prend de l'importance par le traitement spécifique qui lui est appliqué : un arrondi sur tout la hauteur du bâtiment, qui vient adoucir le passage de la façade principale à la façade sur ruelle, non ordonnancée ;
  - au 64, rue Carnot, les pilastres sont pourvus d'une modénature particulière : joints horizontaux à refend.

Angle à pan coupé en rez-de-chaussée au 1, rue Marcel Jambon

Pilastre d'angle arrondi au 21, rue des Pilards

- **Un autre motif décoratif** peut apparaître lorsqu'il s'agit d'une maison située à la jonction de deux rues : on sait que les rues de Barbezieux sont étroites et on connaît la nécessité qu'il y a parfois de couper légèrement l'angle en rez-de-chaussée, pour faciliter le passage des voitures (et charrettes, au XIXe siècle) ; ce pan coupé devient alors prétexte à un motif particulier.

- **Les portes d'entrée** reçoivent un traitement décoratif particulier qui les distingue des autres ouvertures :
  Un entablement à tympan plat, et dont la corniche, parfois agrémentée de deux consoles, peut servir d'appui à la fenêtre de l'étage ; ce décor est parfois réhaussé de pilastres doriques ou toscans, et d'une clef saillante sur le tympan. L'une de ces portes, au 15 rue Marcel Jambon, est datée de 1791 ; c'est sans doute l'une des premières ; son décor est encore simple. L'ornementation des portes aura tendance à se diversifier jusque dans les années 1820.

Il est à signaler que les huisseries d'origine de ces portes sont souvent très belles, sur les mêmes principes que les portes des maisons XVIIIe siècle ; elles doivent être conservées, et il serait nécessaire de remettre des portes dans cet esprit là où elles ont été remplacées par des huisseries sans style.

15 rue Marcel Jambon

B/ LES MAISONS DE NOTABLE SUR PARCELLES D'ANGLE

Généralités

Ce type de maison est assez particulier à Barbezieux, même si la valorisation d'une architecture à partir d'un angle est un procédé qui n'est pas rare. Il est ici mis en œuvre à la fin du XVIIIe siècle, puis se multiplie dans la ville au XIXe siècle, témoignant d'une certaine prospérité.

Cette solution pour les maisons cossues découle de l'absence de parcelles à large façade sur rue, dans un tissu urbain dont la structure a peu évolué depuis la période médiévale. Le fait de rompre ici avec la parcelle traditionnelle qui ne permettait qu'une seule façade sur rue, devient un élément signalant l'aisance, la maison d'angle pouvant comprendre deux façades prenant jour sur rue.

La plupart des maisons de ce type sont localisées à la jonction de la rue Marcel Jambon et du faubourg qui s'étendait le long de l'ancienne route de Paris à Bordeaux, à l'Ouest de la ville.

Il semble que l'on puisse donner, comme source d'influence à cette catégorie de maisons, l'Hôtel de la perception (rampe des Mobiles) et l'Hôtel des impôts (3 rue de la Rochefoucauld), tous deux datant de la deuxième moitié du XVIIIe siècle. Mais la ressemblance se limite à cette situation sur parcelle d'angle, dont les hôtels du XVIIIe siècle comme les maisons de notables tirent quelques effets. Ils sont par ailleurs assez différents, en particulier sur les deux points essentiels que sont la composition des façades (celle des hôtels du XVIIIe siècle ne se termine pas comme pour les maisons de notables, par un étage attique) et la disposition générale (les hôtels du XVIIIe siècle avaient à l'origine une cour et un corps de bâtiment abritant des dépendances).

Les maisons de notables ne possèdent ni cour, ni corps de bâtiment annexes. Elles forment une unité. En règle générale, elles sont bâties sur caves peu profondes, ce qui nécessite un emmarchement à l'entrée. Les proportions des bâtiments sont variables selon les parcelles, certaines maisons peuvent comprendre jusqu'à deux étages et de 3 à 6 travées d'ouvertures sur la façade principale. Toutes possèdent un étage attique.

Maison d'angle au 1, rue Marcel Jambon

Matériaux

En règle générale, la façade principale, la plus longue, est en pierre de taille à assises de hauteur variable sur une même façade, pouvant aller jusqu'à 50cm. Les assises les plus importantes sont le plus souvent réservées aux parties basses notamment au soubassement et au rez-de-chaussée, on utilise des pierres à assises décroissantes lorsqu'on atteint les parties supérieures. Il n'est pas rare d'utiliser des assises plus hautes au niveau des allèges et des linteaux de baies.

L'autre façade, qui vient former l'angle, est plus souvent en moellons hourdés à l'argile ou au mortier de chaux grasse, et recouverte d'un enduit, également à la chaux grasse. Mais même si elle est plus petite et qu'elle donne sur une rue plus étroite, elle est une façade à part entière ; elle reprend la continuité de la façade principale avec cependant parfois quelques petites différences :

- en raison des assises irrégulières de la façade principale, les pierres d'angle forment un harpage irrégulier ;
- les baies, qui ont un encadrement en pierre de taille, reprennent le modèle de la façade principale.

Plan

La configuration des parcelles ne permet généralement pas d'avoir une façade arrière symétrique de la façade principale sur rue, et offrant autant de jour qu'elle ; ce qui explique que l'on cherche à utiliser au mieux les deux côtés de l'angle sur rue, en donnant le maximum de fenêtres au petit côté (ici, pas de fausses fenêtres sur l'un des côtés de l'angle, comme on en rencontre souvent dans l'architecture urbaine classique).

La parcelle d'angle d'origine n'est pas forcément très large. Les maisons d'angle barbeziliennes peuvent être issues du regroupement de deux parcelles adjacentes de largeur sensiblement différente, ce qui expliquerait l'absence très fréquente de régularité dans la largeur des travées de fenêtres, ainsi que certaines inflexions de la façade principale (comme au numéro 1 de la rue Marcel Jambon). La lecture du plus ancien plan cadastral (1812) ne permet cependant pas de vérifier cette hypothèse, les parcelles étant alors déjà constituées. Seules des études historiques précises à partir des contrats de vente, bâtiment par bâtiment, ainsi qu'une analyse archéologique, pourraient apporter une confirmation.

Schéma axonométrique du 50 boulevard Gambetta

La parcelle détermine donc une façade principale mesurant généralement de 10 à 12 mètres, pouvant aller jusqu'à 14 ou 15 mètres, ce qui donne des bâtiments à 3 - 4 ou 5 travées. L'absence de profondeur détermine un plan relativement centré, avec vestibule au milieu donnant sur un escalier et desservant une pièce à droite et une pièce à gauche; la pièce qui fait l'angle peut être éclairée sur deux côtés.

Elévation du 1, rue Marcel Jambon

Décor

Les principes de décoration en pierre sont les mêmes que pour le type courant, avec cependant souvent un décor plus élaboré :

Ornementation plus riche pour la porte d'entrée, avec chambranle mouluré entourant l'ouverture, et surtout, pour certaines de ces maisons, ensemble de deux pilastres cannelés et d'un entablement complet, formant un ordre à l'antique (ordre ionique au 6 rue Marcel Jambon).

Larges appuis de fenêtres à corps de moulure très saillants, un peu comme des corniches, et soulignés par une guirlande et/ou des consoles (au 50, boulevard Gambetta et au 1, rue Marcel Jambon par exemple).

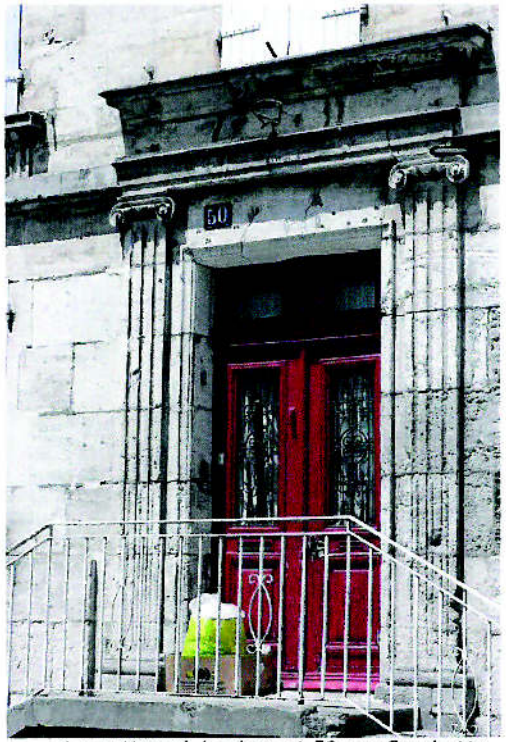

1 rue Marcel Jambon et 50 rue Gambetta

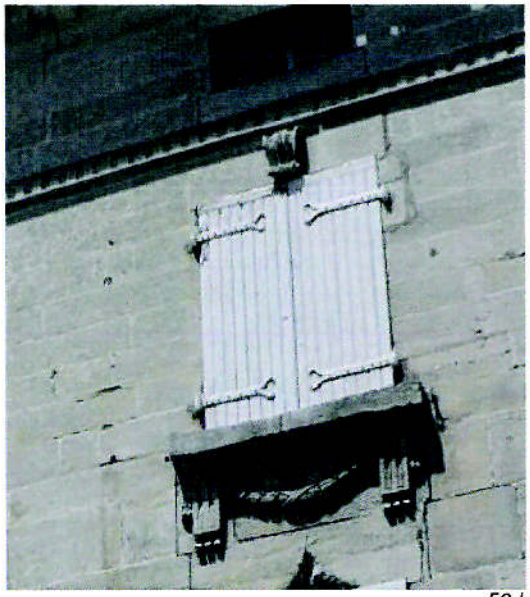

50 boulevard Gambetta

50 boulevard Gambetta

Clefs de linteaux (en plate-bande) de l'étage noble saillantes : au 1 rue Marcel Jambon, elles sont décorées d'un caducée, indiquant peut-être que la maison appartenait à un médecin ;

Corniches particulièrement travaillées : la maison 45, rue Victor Hugo possède ainsi un entablement composite fait de trois niveaux décoratifs superposés : d'abord une frise, juste au-dessus des petites fenêtres de grenier, elle associe, en une répartition curieusement irrégulière, triglyphes et métopes décorés de petits cabochons rosaces, étoiles, etc. La frise est couronnée par une moulure en dents de scie, sur la frise se trouve une large corniche intégrant, de bas en haut, une rangée de petites denticules, un larmier carré, et une cimaise en quart-de-rond ; enfin au-dessus de l'ensemble, une génoise qui termine la transition avec la toiture.

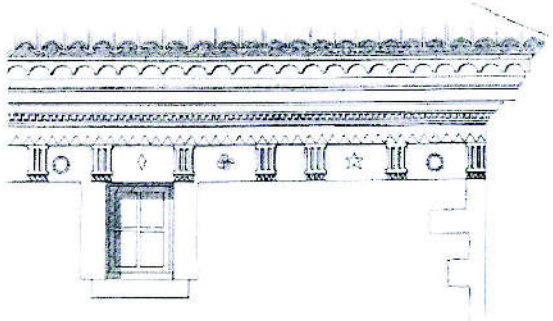

Corniche de la maison du 1, rue du Minage

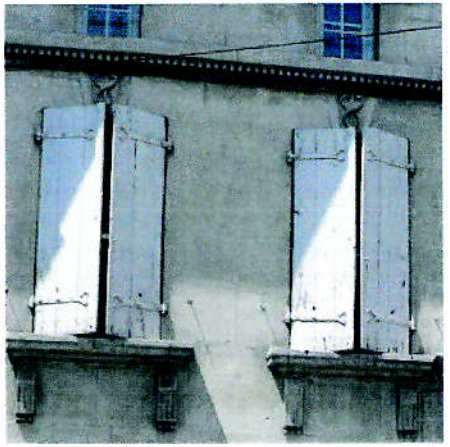

Clefs de linteaux à caducées au 1, rue Marcel Jambon

Corniche du 6, rue Marcel Jambon

Traitement particulier de l'angle, parfois recoupé sur le rez-de-chaussée et donnant lieu à une petite voûte appareillée sur trompe (1 et 8 rue Marcel Jambon), parfois arrondi sur toute la hauteur, le pilastre d'angle est alors dédoublé de part et d'autre de l'arrondi (50 boulevard Gambetta).

1, rue Marcel Jambon

50 boulevard Gambetta

C/ LA MAISON BOURGEOISE ENTRE RUE ET JARDIN

Généralités

Ce type de maisons mérite une attention toute particulière, car il se crée à l'apogée de la prospérité pour la ville (la moitié du XIXe siècle). Cela se traduit par des façades dont certaines ont une grande qualité architecturale tranchant sur les maisons de ville courantes de Barbezieux. Le jardin, absent dans les maisons d'angles (décrites dans l'alinéa précédent), est ici recherché comme symbole d'aisance.

Contrairement aux maisons de villes courantes, les maisons entre rue et jardin ont une façade sur rue assez longue (cinq ou sept travées d'ouvertures) comme c'était le cas de certaines maisons du XVIIIe siècle : mais alors que celles-ci comportaient souvent une boutique, celles-là au contraire ont une distribution stricte et symétrique des pièces de rez-de-chaussée qui interdit l'insertion d'un commerce. Ces maisons se sont implantées sur des parcelles larges, donc en dehors des rues M. Jambon et V Hugo trop denses: elles sont cependant à l'intérieur des boulevards.

A gauche : Schéma axonométrique du 16 ; rue Thomas Veillon
Ci-dessus : façade du 16, rue Thomas Veillon

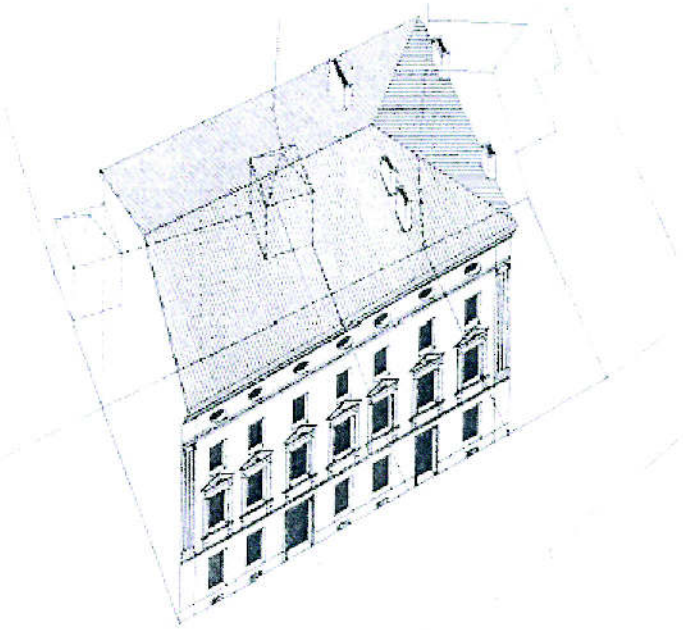

Ordonnancement et décor de la façade principale

Les plus belles de ces façades (25 rue Carnot, et surtout la très belle façade 16 rue Thomas Veillon) ont trois niveaux plus un étage attique ; le rez-de-chaussée est alors traité comme étage de soubassement, encadré par les piédestaux des pilastres :

- Au 16 rue Thomas Veillon, l'étage noble est le premier étage ; il est réuni au second par l'ordre colossal des deux pilastres ioniques situés de part et d'autre de la façade ; ses fenêtres ont un encadrement tout à fait remarquable par la qualité et le raffinement de la sculpture : entablement en fronton à rampants très saillants contrastant avec le dessin très fin de l'éventail bordé de perles qui décore le tympan ; piédroits à petits pilastres couronnées par des chapiteaux à palmettes ; appui massif soutenu de deux consoles en volutes (ces fenêtres gardent néanmoins des contrevents rustiques).

- Au 25 rue Carnot (ici seule la façade a été conservée), l'étage noble est le deuxième étage ; il est séparé du premier par un cordon à cimaise, et se distingue uniquement par ses gros appuis de fenêtres soutenus par deux consoles en volutes et une rangée de balustres en double poire.

Les deux façades sont pareillement terminées par un attique à oculi ronds ou ovales, et une corniche très saillante avec de gros et profonds denticules.

Façade du 16, rue Thomas Veillon

Façade du 25, rue Sadi Carnot

D/ LE TYPE FIN XIXème SIECLE, A TOIT EN ARDOISE

Contexte

Dans la deuxième moitié du XIXe siècle, le vocabulaire architectural néoclassique est peu à peu remplacé par un style éclectique (s'inspirant parfois des styles Renaissance et Louis XIII). Entre autre, la mode de la grande toiture en pavillon (à quatre pentes) couverte en ardoises se répand dans toute la France.

Les maisons les plus bourgeoises de Barbezieux vont suivre cette tendance ; elles occupent une place un peu particulière dans la typologie des maisons barbeziliennes. Même si les matériaux de couverture ne sont pas d'origine locale, on peut tout de même parler d'un type régional. On distinguera d'ailleurs deux modèles différents : la maison à toit d'ardoises en pavillon à quatre pentes, et la maison à toit d'ardoises à combles brisés.

Pour des questions évidentes de superficie de terrain, les premières sont plutôt localisées dans les quartiers limitrophes du centre ville dans un tissu urbain plus lâche : on les trouve principalement regroupées dans le quartier nord du bourg, au bout de la rue Victor Hugo. Les secondes peuvent en revanche se situer en centre ville. Certaines toitures d'ardoises à combles brisés ont d'ailleurs été ajoutées par la suite sur des maisons de ville à façade ordonnancée (Exemple maison 38, rue Victor Hugo).

L'apparition de la toiture d'ardoises correspond à une nouvelle étape de prospérité, dans la seconde moitié du XIXe siècle, dans les pays du vignoble charentais. L'utilisation de l'ardoise, matériau étranger à la région (ardoises fines d'Angers) devient un nouveau signe distinctif de richesse symbolisant notamment des relations extérieures à la région. De ce fait la maison bourgeoise à toit d'ardoise se démarque des maisons de notables du début du XIXe siècle.

La mode de la toiture d'ardoises n'est pas propre à Barbezieux. La maison de plan centré se retrouve dans la campagne environnante. Durant la seconde moitié du XIXe siècle, la maison de maître, au centre du domaine viticole, reprend un modèle courant mis en place au XVIIIe siècle (seule l'élévation change : la maison conserve le plan en double profondeur qui se généralise de plus en plus et permet de concevoir des maisons à quatre façades coiffées alors d'un toit à quatre pentes). Lorsque ces maisons sont associées à une cour et des dépendances, elles ont été classées parmi les hôtels (exemple maisons jumelles n° 18 et 20, rue Sadi Carnot).

Le 2, rue Victor Hugo avec sa toiture d'origine mansardée

La toiture à combles brisés semble avoir des racines différentes et correspondre à un modèle urbain se développant dans de nombreuses villes. Il permet d'utiliser les combles comme un étage habitable. La solution des combles brisés, s'adaptant à des parcelles de formes plus variées (exemple de la toiture d'origine de la maison n° 108-110, rue Victor Hugo) connaîtra un succès grandissant à la fin du XIXe siècle, et remplacera souvent la toiture carrée en pavillon.

Matériaux

La toiture couverte en ardoise est haute et participe de fait à l'ordonnancement de la maison ; elle s'accompagne en général d'éléments en zinc : épis, arrêtiers, et chéneaux posés sur corniches.

Les façades sont toujours en pierre de taille (bien que certains bâtiments possèdent des façades latérales enduites). Les assises sont encore parfois irrégulières en hauteur, pouvant aller jusqu'à 50 cm ; mais plus on avance vers la fin du siècle, plus on a tendance à utiliser des pierres de taille à assises normalisées de 33cm de hauteur.

Lorsqu'on utilise des assises plus hautes, on les réserve généralement au soubassement du bâtiment, au rez-de-chaussée, ou au niveau des allèges et des linteaux des baies (ce procédé rappelle ceux du début du XIXe siècle et peut être considéré comme une marque d'archaïsme).

Disposition en plan

Sur le plan de dimension parcellaire, il n'y a de différence flagrante avec les autres maisons de ville ; on peut cependant remarquer une tendance de ces maisons à se situer dans les parties du tissu urbain les plus aérées (angles de rues ou îlot ayant une seule parcelle dans l'épaisseur).

On peut distinguer deux types de dispositions :

- l'une se rapproche de celle des maisons rurales de maître à quatre façades : le plan est alors plutôt centré, avec au moins deux façades sur rue ; ces façades ont un nombre de travées parfois différent (exemple : maison à l'angle de la rue d'Hunaud et de la rue Thomas Veillon).

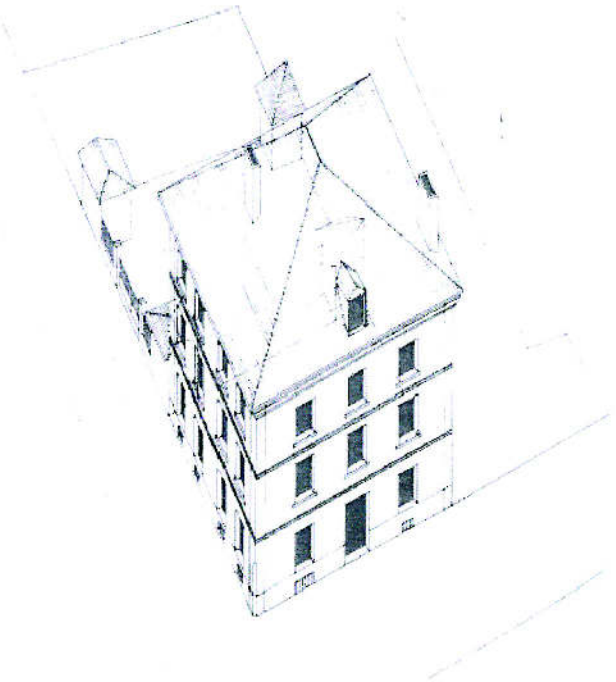

Schéma axonométrique de la villa rue Mendes France

- l'autre présente un plan « en longueur » qui s'adapte plus facilement aux situations particulières dues à la configuration des parcelles.

Ordonnancement et décor

L'ordonnancement de la façade principale reste basé sur les mêmes principes que pour les autres types, à cela près que l'étage attique, incompatible avec la toiture élevée, a disparu ; il est remplacé par un étage de comble, qui est parfois mansardé.

Le principal élément nouveau dans l'ordonnancement est le renforcement de la symétrie par le haut du bâtiment : la forme même de la toiture en pavillon à quatre pentes (terminée par des épis en zinc) renforce l'effet symétrique, mais c'est surtout la présence d'une grande lucarne généralement à fronton, centrée sur la façade, et la présence sur les côtés de hautes souches de cheminées, qui "monumentalisent" l'axe médian de l'élévation sur rue. Les lucarnes des maisons d'angles ne suivent pas forcément cette symétrie : au 28 rue Victor Hugo, l'effet monumental est donné par une curieuse souche de cheminée circulaire placée dans l'angle et évoquant une tourelle.

Les autres éléments de décor se réduisent aux corps de moulures traditionnels. Seule la corniche est parfois plus fouillée. La porte d'entrée ne se distingue plus par des éléments d'encadrement. Ses moulures sont identiques à celles des baies.

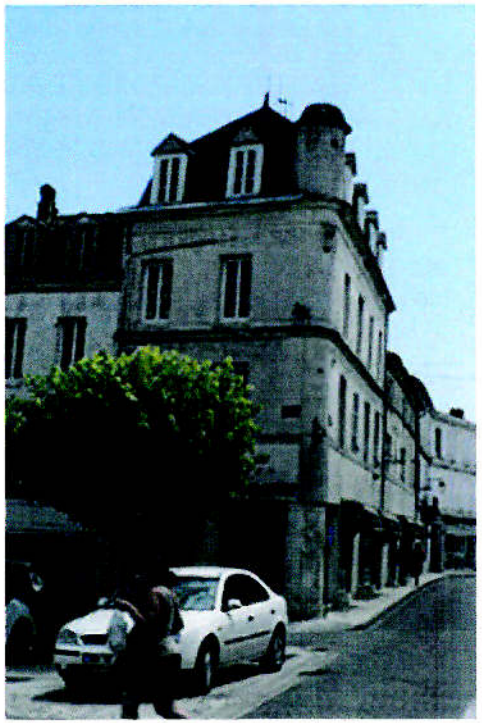

Maison d'angle du 28, rue Victor Hugo

I.2.1.3 Les maisons de villes et maisons rurales du XIXe siècle, sans décor architectural

Généralités

Quantitativement, cette catégorie typologique est sans doute la plus représentée à Barbezieux sur l'aire couverte par l'AVAP.

Ce sont les maisons de ville les plus modestes ; du point de vue de l'organisation générale en plan, comme du point de vue des proportions des ouvertures et de leur disposition sur la façade, elles sont analogues aux autres maisons de ville :

- les étages sont assez hauts (3m minimum) sauf parfois pour le dernier, qui peut n'être qu'un grenier ou un étage traité en attique ;

- ces maisons ont au moins deux niveaux plus un grenier (à petit oculus) ou un étage d'attique) fenêtres plus petites, mais rectangulaires), et au plus trois niveaux, plus un grenier ou un étage d'attique).

La toiture, en tuiles canal, est à deux pentes, le faîtage étant parallèle à la rue (aux angles de rues, la corniche se retourne horizontalement, et on a alors un pan de toiture coupé appelé croupe, qui évite d'avoir un pignon sur la rue).

Les travées d'ouvertures sont régulières, axées verticalement (exception faite des vitrines de boutiques).

Subdivision de la typologie

Les trois éléments suivants ont conduit à réunir sous une même rubrique des maisons de ville assez différentes et des maisons rurales :

- d'abord l'existence de l'ordonnancement régulier ou semi-régulier de la façade principale (c'est-à-dire l'alignement vertical de baies oblongues hauteur est égal à un peu près deux largeurs pour les étages courants, et pour les petites fenêtres des greniers lorsqu'elles ne sont pas traitées en oculus ; façade rectangulaire couronnée par une corniche ou des chevrons en léger débord) ;

- ensuite, l'emploi des matériaux traditionnels (pierre de taille, moellons, tuiles canal) ;

- enfin, l'absence de recherche architecturale ou stylistique très marquée (ce sont des « maisons d'entrepreneurs »).

A l'intérieur de cette catégorie typologique, les bâtiments ont été regroupés sur les cartes en deux familles :

- les **maisons de ville à façade en pierre de taille** ;
- les **maisons de ville et maisons rurales à façade enduite** (généralement construites en moellons).

Souvent, les maisons construites en moellons sont un peu plus anciennes que les maisons à façade en pierres de taille. Mais mis à part le matériau de construction et, de fait, l'épaisseur de la façade (20 à 30 cm pour les murs en pierre de taille, contre 50 cm pour les murs en moellons), il y a peu de différence entre les deux familles d'édifices.

Notons simplement, sur les façades en pierres de taille, l'existence de bandeaux séparant les étages, absents sur les façades en moellons ; ces bandeaux ont un profil généralement peu saillant, mais toujours composé de l'association de plusieurs moulures (bandeau à ressauts et congé, avec parfois un petit listel en couronnement).

Caractéristiques de la façade principale

Traditionnellement, seule la pierre de taille était laissée apparente sur la façade principale ; pour les maisons de la deuxième famille, les moellons étaient toujours recouverts par un enduit à base de chaux grasse, très légèrement coloré par le sable qui entrait dans sa composition ; seules les pierres régulières des chaînages d'angles, celles des encadrements de baies, et celles des corniches, étaient laissées apparentes ; les enduits en ciment gris, très prisés à partir de 1930 (bien qu'il soient néfastes pour la structure d'un mur en

pierres), ont dénaturé nombre de façades à Barbezieux, qui mériteraient d'être restaurées de façon traditionnelle.

Le plus fréquemment, les fenêtres des étages des maisons en pierre de taille prennent directement appui sur les bandeaux ; mais il arrive aussi qu'il y ait une petite allège correspondant à une hauteur de pierre environ ; dans ce cas, l'appui de fenêtre est légèrement saillant (comme d'ailleurs pour les façades en moellons, qui n'ont pas de bandeaux) ; et il comporte toujours un profil légèrement mouluré (certaines modifications du XXe siècle ont parfois affublé les baies d'affreux appui en bétons formant une saillie en réglet carré : de tels éléments devraient être supprimés et remplacés par des appui dans l'esprit d'origine).

Les linteaux des ouvertures d'étages sont formés, pour les maisons en pierre de taille, d'une plate-bande à trois ou cinq claveaux pour les maisons en moellons, il arrive que la clef du linteau soit en léger relief par rapport au nu de la façade : il arrive aussi que le linteau soit fait d'une pierre monolithe.

La seule partie de la façade de ces maisons qui peut offrir une certaine recherche dans la décoration est la corniche. Si elle est le plus souvent constituée d'un simple profil en chanfrein ou en talon, agrémentée de quelques ressauts, elle peut aussi s'enrichir de denticules ou se prolonger par des carreaux plats posés en losange, formant une transition avec les tuiles de la toiture.

Caractéristiques des menuiseries extérieures

Les fenêtres de ces maisons sont pourvues de contrevents en bois, qui peuvent être de deux sortes : soit lames verticales de bois massif, à joints plats, avec pentures droites horizontales (sans écharpes), soit persiennes ; dans ce cas, chacun des deux volets est composé de deux ou trois panneaux égaux (division à mi-hauteur de la fenêtre ou aux tiers) faits de lames horizontales disjointes.

Quant à la fenêtre elle-même, elle est composée de deux vantaux, chaque vantail étant redivisé par des petits bois horizontaux (deux ou trois, suivant la hauteur de la fenêtre).

Les couleurs traditionnelles des boiseries des fenêtres sont le gris clair, le bleu-gris (qui peut présenter des nuances plus ou moins colorées), et le blanc.

Attitude à adopter vis-à-vis de ces bâtiments

Pour ces maisons, il est important que la corniche, les bandeaux, et les encadrements de baies soient respectés, ainsi que la proportion des fenêtres et leur alignement vertical ; l'aspect de l'appareillage des pierres et l'aspect de l'enduit, lorsqu'il y en a un, doivent également être dans l'esprit du type originel.

Les maisons de la rue Victor Hugo

I.2.2 AUTRES TYPOLOGIES

I.2.2.1 Edifices comportant des éléments antérieurs au XVIIIe siècle

La diversité de quelques rares édifices comportant des éléments médiévaux ne permet pas d'en dresser une typologie. Il faut bien sûr citer l'église Saint-Mathias, de structure médiévale, mais très reprise par la suite (façade remontée au XVIIIe siècle, abside construite au XIXe siècle) ; et le château dont il ne subsiste qu'un des deux châtelets d'entrée, la grange transformée en théâtre et des fragments de murailles. Il faut aussi rappeler les rares vestiges du mur de la ville, et ceux de la tour de la porte Roset.

L'architecture civile conserve peu de traces médiévales, si ce n'est la cave voûtée d'ogives, située sous la maison n°47 rue Marcel Jambon, dont la fonction initiale n'a pas été clairement établie. Il doit aussi exister d'autres vestiges médiévaux sous les caves des maisons de la rue Saint-Mathias, mais ils ne pourront être répertoriés qu'après une campagne de fouilles.

De tradition médiévale encore, mais pouvant remonter au début du XVIIe siècle, la maison n°34 rue Marcel Jambon. Sa façade sur rue, trop remaniée ne laisse plus voir d'élément ancien, si ce n'est le fort débord de toiture. En revanche, sa façade postérieure est flanquée d'une ancienne tour aujourd'hui tronquée; elle contenait autrefois un escalier à vis, comme le montrent plusieurs ouvertures bouchées (la tour d'escalier en milieu de façade dessert une pièce à main droite et une pièce à main gauche). Les moulures des baies et leur linteaux en accolade se situent dans la tradition de la maison de notable de l'époque médiévale; néanmoins le monogramme placé au-dessus de l'ancienne porte d'entrée indique plutôt un édifice du début du XVIIe siècle, donc reprenant très tardivement un schéma vieux d'environ 150 ans (selon le catalogue de l'inventaire p. 112). A l'origine, la tour devait être coiffée d'une poivrière vraisemblablement couverte de tuiles plates. On remarque également en prolongement de la façade arrière quelques traces d'une cour et d'un jardin avec deux piliers d'entrée.

Enfin, seules deux maisons de ville peuvent entrer dans cette catégorie des édifices comportant des éléments médiévaux. Non pas qu'elles soient médiévales, mais comme pour l'exemple précédent, elles semblent reprendre un schéma hérité de périodes antérieures. Ce sont les deux maisons côte à côte n° 17 et n°19 rue Saint-Mathias. Elles ont leur façade principale en pignon, selon la pure tradition médiévale. D'après Jacqueline Debelle et Geneviève Renaud, une tête de mur à encorbellement attesterait que la maison du n°17 aurait été à l'origine édifiée à pans de bois. Le crépi dans laquelle elle est noyée ne permet pas de l'affirmer avec certitude et les éléments historiques font cruellement défaut à ce sujet. Il faut remarquer que les maisons à pans de bois possèdent généralement des pignons élevés et des toitures à fortes pentes recouvertes de tuiles plates, ce qui n'est pas le cas ici.
Quant aux fenêtres, leurs proportions indiquent qu'elles ne sont pas très anciennes (en tout cas pas antérieures au XVIIe siècle). Mais ces deux maisons fonctionnent à Barbezieux comme une persistance, ou même une citation de la maison médiévale. Dans ce sens, on peut les opposer aux maisons du XVIIIe siècle, dont la conception de la façade, découlant de l'idéal classique de continuité des façades urbaines, accentue les lignes horizontales (faîtages, corniches et bandeaux parallèles à la rue).

Les 17 et 19, rue Saint-Mathias

I.2.2.2 Hôtels et bâtiments institutionnels du XVIIIe siècle

A proprement parler, on ne peut établir une typologie de l'hôtel particulier du XVIIIe siècle à Barbezieux, car il n'existe dans la ville qu'un seul bâtiment pouvant prétendre au titre d'hôtel, au sens général du terme : c'est l'actuelle mairie, ancienne demeure des Texier de la Pégerie. Cet édifice est en effet le seul à être conçu selon le principe type de l'hôtel urbain du XVIIIe siècle : un corps de logis en longueur, précédé par des dépendances et une grande porte cochère en bordure de rue (aujourd'hui disparue); façade postérieure donnant sur un jardin d'agrément (ce jardin est ici curieusement désaxé). Deux autres bâtiments barbeziliens de la seconde moitié du XVIIIe siècle sont cependant aussi dénommés "hôtels", en raison de leur qualité architecturale, et malgré le fait qu'ils ne correspondent pas au type d'occupation de la parcelle propre aux hôtels de cette époque. Il s'agit des actuels Hôtels de la perception et des finances.

Tous deux étaient, à l'origine, de luxueuses demeures urbaines. L'Hôtel des finances possède en outre une toiture à combles brisés rappelant celle de l'hôtel Texier de la Pégerie. Mais ces deux édifices sont plutôt conçus comme des maisons de ville importantes, sans jardin. Ils occupent néanmoins dans le tissu urbain une position privilégiée à l'angle de deux rues, et influenceront les maisons de notables du début du siècle suivant qui reprendront le même type d'implantation.

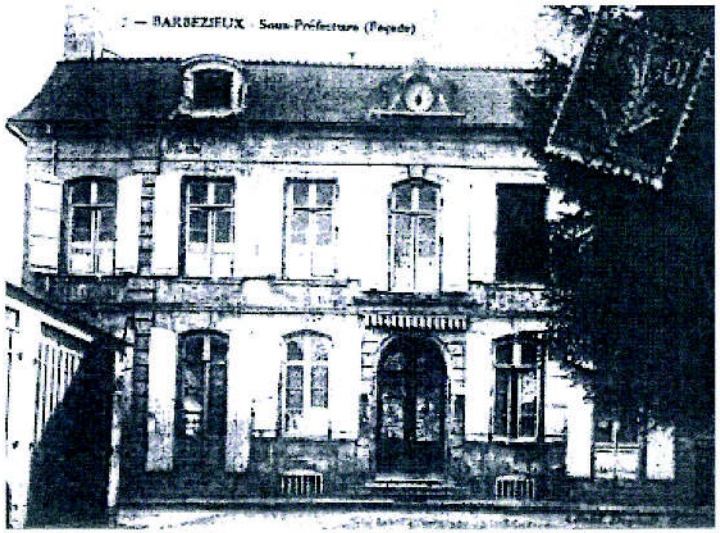

Carte postale ancienne de l'hôtel Texier de la Peygerie

Ces deux bâtiments, outre la qualité de leur architecture, se rapprochent aussi de la catégorie des hôtels par leurs annexes. On remarque en effet sur le plan cadastral de 1812 que, sur l'un de leur petit côté, ils possédaient une modeste cour bordée par un petit bâtiment qui ne peut être qu'une dépendance. La présence d'une cour et de dépendances est une caractéristique propre aux hôtels particuliers. Il est à noter que la conception retenue pour ces deux édifices est assez particulière à Barbezieux : elle découle de l'adaptation à un parcellaire qui ne permet pas de dégager des surfaces suffisamment vastes pour bâtir selon les principes de l'hôtel urbain traditionnel ; peut-être aussi est-elle imputable à des possibilités financières limitées, moins élevées sans doute que celles dont disposait la famille Texier de la Peygerie.

Seul un bâtiment institutionnel du XVIIIe siècle (il porte la date de 1750 sur un cadran solaire incorporé à la façade) est encore conservé : c'est le Minage. Sa structure est assez exceptionnelle en Charente : un espace libre au rez-de-chaussée, comme une halle, ponctué par une série d'arcades entre deux rues ; et à l'étage, en continuité du bâti, un corps de bâtiment renfermant une vaste salle. Une telle structure semble étrangère aux traditions de la Saintonge et de l'Angoumois où nous n'en connaissons pas d'autres exemples. En revanche, elle reprend une conception de bâtiment municipal dont il existe encore de nombreux exemples en Bordelais (Saint-Emilion, Bazas, Cadillac) ; mais ici au profit d'une institution seigneuriale, ce qui en fait un édifice digne d'intérêt, bien que son architecture soit simple (il n'y a pas de corniche et la modénature se limite à un bandeau saillant sur lequel s'appuient les fenêtres de l'étage); on peut également signaler que ses deux rangées d'arcades, régulièrement espacées et reprenant l'axe des fenêtres d'étage, comportent des voûtements en anse de panier, qui sont les premiers datables avec certitude à Barbezieux.

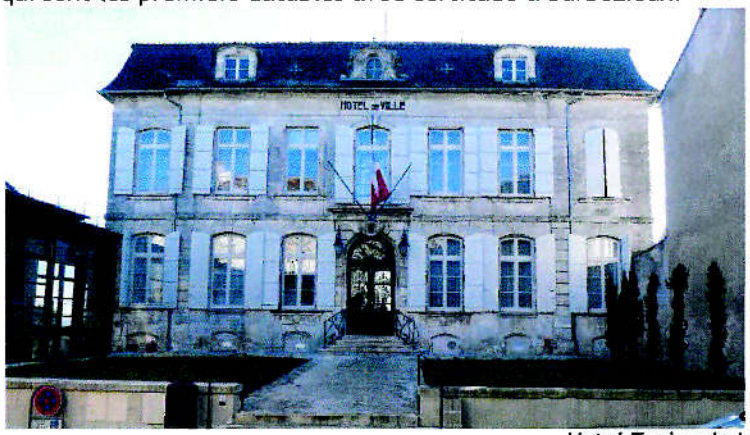

Hotel Texier de la Peygerie

I.2.2.3 Les hôtels et bâtiments institutionnels du XIXe siècle

Le XIXe siècle a connu une grande multiplication des typologies architecturales: chaque institution (tribunal, gendarmerie, collèges, écoles, hôpital, prison, etc.) a eu en effet de plus en plus tendance à recourir à un style architectural particulier, selon la mode du moment ou selon le symbolisme spécifique du style choisi ; les plans également se diversifiaient et s'adaptaient aux fonctions.

Dans le domaine de l'architecture privée, les demeures bourgeoises les plus luxueuses, voulant se démarquer de la maison de ville traditionnelle et se rapprocher du modèle des hôtels particuliers aristocratiques, ont également eu recours à de nouvelles formes de bâtiments, organisées avec cour et/ou jardin, parfois hybrides, mais toujours empreintes d'une certaine monumentalité.

Eléments caractéristiques

Evidemment la réunion de tous ces bâtiments ne forme pas proprement parler une typologie : leurs différences sont parfois très grandes. Ce qui néanmoins nous a déterminé à les regrouper en une catégorie unique peut se résumer en trois points :

- la recherche de la monumentalité et l'ordonnancement symétrique accusé de la façade principale,
- la volonté de se démarquer par rapport aux maisons de ville, et de s'individualiser, tout en respectant les règles d'alignement sur l'espace public,
- le recours à une rupture de la continuité de la façade urbaine, soit par un retrait derrière un portail et une cour d'accès, soit par un retour du jardin sur l'un des côtés ou de part et d'autre du bâtiment principal (cette rupture peut également être exprimée par une plus grande hauteur du bâtiment, comme par exemple au collège).

Pour tous ces bâtiments, dont certains sont amenés à être agrandis ou à changer de fonction, il faut bien sûr respecter le style architectural, ainsi que l'intégrité des trois points ci-dessus : notamment l'architecture des clôtures et portails ne doit pas être dénaturée ou démolie (la seule exception étant l'ancien hospice accolé à la partie restante du château (porte d'Archiac), et dont le traitement est dépendant de l'ensemble qu'il constitue avec cette dernière et l'ancienne grange du château).

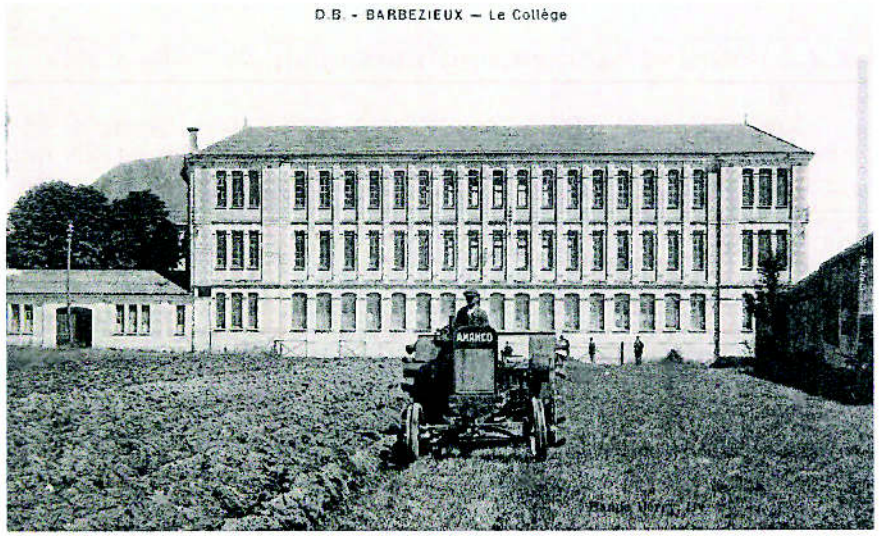

Source : Archives départementales de la Charente.

I.2.2.4 Les castels du XIXe siècle

Contexte

La seconde moitié du XIXe siècle voit dans les faubourgs de Barbezieux, l'édification de somptueuses demeures se donnant des airs de châteaux : deux d'entre elles bordent la RN 10, à la sortie vers Angoulême, mais il y a aussi Bagatelle, Plaisance, etc. Ces demeures sont bâties par la grande bourgeoisie barbezilienne, en particulier les industriels qui connaissent alors une relative prospérité. Ces édifices ont été ici regroupés sous la dénomination de « castels ».

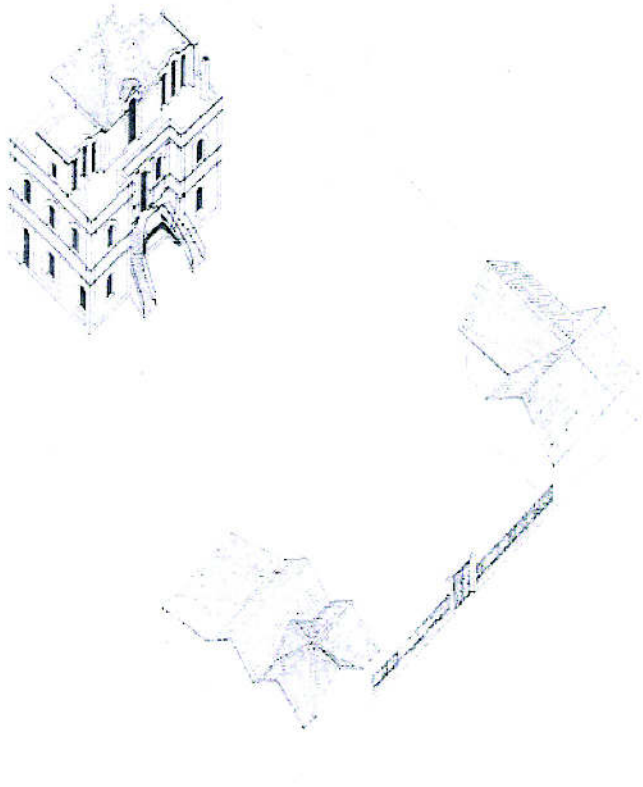

Schéma axonométrique du castel situé au 19, avenue Félix gaillard

Eléments caractéristiques

Ce sont des bâtiments de la période éclectique du XIXe siècle, et de fait leur style varie du néogothique en briques et pierre (Bagatelle), au néobaroque italianisant (villa avenue Vergne), en passant par la néo-Renaissance française (8, avenue Félix Gaillard), ou encore un néoclassique de bon aloi (19, avenue Félix Gaillard). Presque tous ont une façade principale de cinq travées d'ouvertures.

Outre leur aspect imposant, ces castels se caractérisent par leur isolement au milieu d'un parc (ou d'un jardin plus modeste) et par l'existence de dépendances, qui peuvent être attenantes (comme à Plaisance où elles forment les deux branches d'une cour en U), détachées symétriquement pour former deux petits pavillons d'entrée (8 et 19 avenue Félix Gaillard, 85 avenue Victor Hugo), ou carrément indépendantes, à la manière de la ferme d'un château (Bagatelle).

Castel du 85, rue Victor Hugo

Attitude à adopter vis-à-vis de ces bâtiments

Il est donc important qu'en plus du bâtiment principal, le parc et les annexes des castels soient protégés et respectés ; notamment leur grille sur rue, pourvue en général d'un portail encadré de grosses piles en pierre. Bien sur le style des espaces végétaux n'a pas toujours un caractère très formalisé et on peut admettre quelques transformations, l'essentiel étant qu'il reste l'écrin végétal du castel. D'ailleurs pour la demeure elle-même, on peut également admettre quelques libertés par rapport à l'aspect d'origine, pourvu que le style soit respecté ; en témoigne les transformations tout à fait acceptables dont a fait l'objet le château de Bagatelle : en comparant une carte postale du début du siècle avec une autre datant des années 50, on remarque qu'un corps de bâtiment a été rajouté dans l'angle nord-ouest, et que l'angle sud ouest a été rehaussé de deux niveaux ; plus récemment encore, un enduit ton pierre a été apposé sur les briques rouges : toutes ses modifications ne remettent pas en question l'intégrité ni la qualité esthétique du bâtiment.

Castel derrière ses grilles et son portail encadré de grosses piles en pierre, 19 rue Félix Gaillard

Castel isolé dans son parc, 19 rue Félix Gaillard

I.2.2.5 Les villas de la première moitié du XXe siècle

Eléments caractéristiques

Comme les castels, les villas sont isolées dans un jardin (donc toujours en retrait par rapport à l'alignement de la rue), et comportent de ce fait quatre façades ordonnées ; elles peuvent aussi accueillir des bâtiments annexes, mais leur dimension plus modeste font que ceux-ci sont attenants, et n'ont pas le caractère symétrique des dépendances de castels.

Contrairement aux castels, les façades principales ne comportent ici que trois travées, nombre impair qui permet tout de même d'avoir une travée centrale monumentalisée ;

Le style de ces villas va du « 190 » de la maison située rue Aristide Briand (rappelant le style balnéaire arcachonnais), à l « art déco » de la villa 19, rue du Dr Meslier.

Attitude à adopter vis-à-vis de ces bâtiments

Il faut par exemple respecter les typiques bandeaux festonnés des lucarnes et les épis de faîtage de la villa de la rue Aristide Briand ; ou encore les bossages en béton de celle de la rue du Dr Meslier. On peut cependant comme pour les castels, admettre quelques modifications, mais elles sont paradoxalement plus difficiles à bien intégrer que dans les castels, l'équilibre esthétique de ces villas étant beaucoup plus précaire.

Villa du 8, avenue Aristide Briand

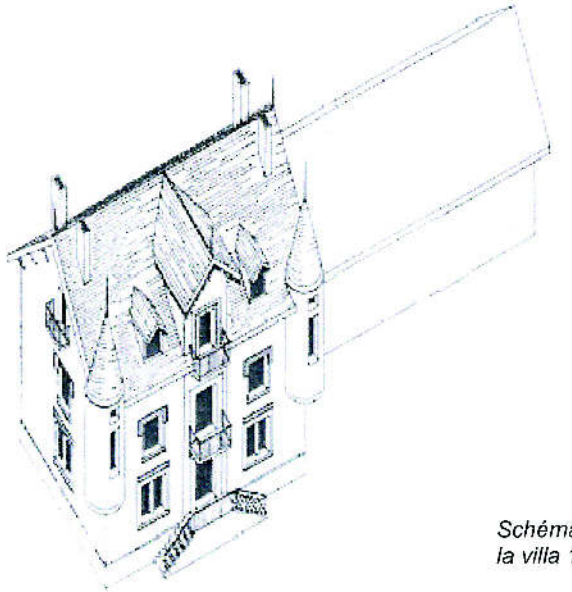

Schéma axonométrique de la villa 14, avenue Thiers

Villa du 61, rue du Docteur Meslier

I.2.2.6 Les maisons urbaines d'époque 1900 (1885-1925)

Eléments caractéristiques

Maisons implantées dans l'ancien bourg

A Barbezieux, on ne voit aucune maison dans le style purement « art nouveau » (style « nouille »), si caractéristique avec ses arabesques molles et ses décors floraux ; ici, les quelques maisons qui datent de cette époque ont préféré l'éclectisme et la variation ornementale sur les styles historiques.

Seul le 18 rue Victor Hugo, dont la construction remonte à 1925, reprend très discrètement certains thèmes de l'art nouveau : les ébrasements extérieurs en cavet de fenêtres ; les courbures douces de tous les linteaux et des appuis des fenêtres attiques ; les ornements floraux qui couronnent le pan coupé à l'angle des rues, et que surmonte une souche de cheminée où on peut lire la date de construction.

L'époque 1900 a aussi aimé jouer avec la variété des matériaux : le 18 rue Victor Hugo associe des encadrements et chaînages en pierre de taille avec des soubassements en silex et le pan coupé de l'angle traité en opus incertum, et fait de moellons non assisés.

Cependant, pour cette maison comme pour les autres maisons de style 1900 implantées dans le cœur du bourg (où elles utilisent les mélanges de style Gothique, Renaissance, et Classique), la composition générale de la façade en travées régulières, la terminaison haute par une corniche moulurée horizontale, ainsi que les dimensions et proportions des ouvertures, restent fidèles à la tradition des maisons de villes barbeziliennes.

Maisons implantées dans les faubourgs

Par contre, il n'en va pas de même pour les maisons urbaines des faubourgs, qui, bien que respectant l'alignement de la rue, se rapprochent davantage des villas suburbaines que des maisons de ville proprement dites :

- couvertes en tuiles de Marseille, leurs toitures perdent la simplicité des deux pentes pour une recherche volumétrique dans laquelle on associe et on emboîte les différents corps de toiture ; cela permet en façade, d'avoir toujours un ou plusieurs pignons, que l'on recherche pour leur aspect pittoresque (lorsqu'ils ne sont pas centrés) ou monumental (lorsqu'ils marquent un axe de symétrie) ; alors que la tradition classique des maisons de ville, soucieuse de la continuité des façades urbaines, les avait systématiquement évités ;

Maison du 8, boulevard Gambetta

- aux corniches en pierre, on préfère les débords de toiture qui sont le prétexte à un traitement ornemental (bandeaux, abouts des pannes, consoles).

Eléments décoratifs

Mais ce qui est le plus frappant dans ces maisons de faubourg est leur aspect bariolé : en effet, on y voit une grande prédilection pour toutes sortes d'alternance de la brique rouge et de la pierre blanche, ainsi que pour les médaillons décoratifs en brique vernissées.

Cheminée du 8, rue d'Hunaud

Quant au style proprement dit, il a pris une telle liberté par rapport aux références historiques qu'il utilise, qu'il peut être considéré comme un style autonome, sans autre règle que l'exploitation systématique des possibilités expressives des éléments manufacturés en terre cuite, et la recherche d'effet pittoresque.

Maison de faubourg du 20-22, rue Aristide Briand

Attitude à adopter vis-à-vis de ces bâtiments

Ces maisons, qui se comptent sur les doigts des mains, ont un charme particulier qu'il est important de préserver intégralement.

Maison de faubourg du 41, rue de la République

I.2.2.7 Entrepôts et bâtiments industriels en pierre (1870-1930)

Eléments caractéristiques

Ces bâtiments présentent un intérêt patrimonial, ainsi qu'un intérêt esthétique pour beaucoup d'entre eux. Qu'ils soient chais, minoterie, ou ateliers divers, ils offrent certaines similitudes : ce sont des constructions de volumétrie simple et fonctionnelle, toujours oblongues, et pouvant s'associer par accolement latéral parallèle, ou transversal, ou encore longitudinal, pour former des ensembles plus importants.

Voici quelques unes de leurs caractéristiques communes :

- toiture symétrique à deux pentes (pente comprise entre 40% et 100%, le plus souvent couverte en tuiles de Marseille ; tuile canal pour les bâtiments les plus anciens) ;
- travées constructives bien rythmées sur les murs latéraux (soit par la répétition de chaînes verticales en pierres harpées, soit par des séries de fenêtres identiques)
- pignon servant souvent de façade, ordonnancé symétriquement, avec une expression architecturale parfois assez recherchée (exemple : la façade du chai au 62, rue du Dr Meslier)
- ces bâtiments n'ont jamais plus de deux niveaux de plancher carré, mais parfois s'y adjoint un niveau de comble.

Attitude à adopter vis-à-vis de ces bâtiments

Ces bâtiments, dans la mesure où ils sont de bonne qualité constructive, méritent d'être conservés, et d'être reconvertis, s'ils sont abandonnés.

Anciens entrepôts industriels, rue Boisnier

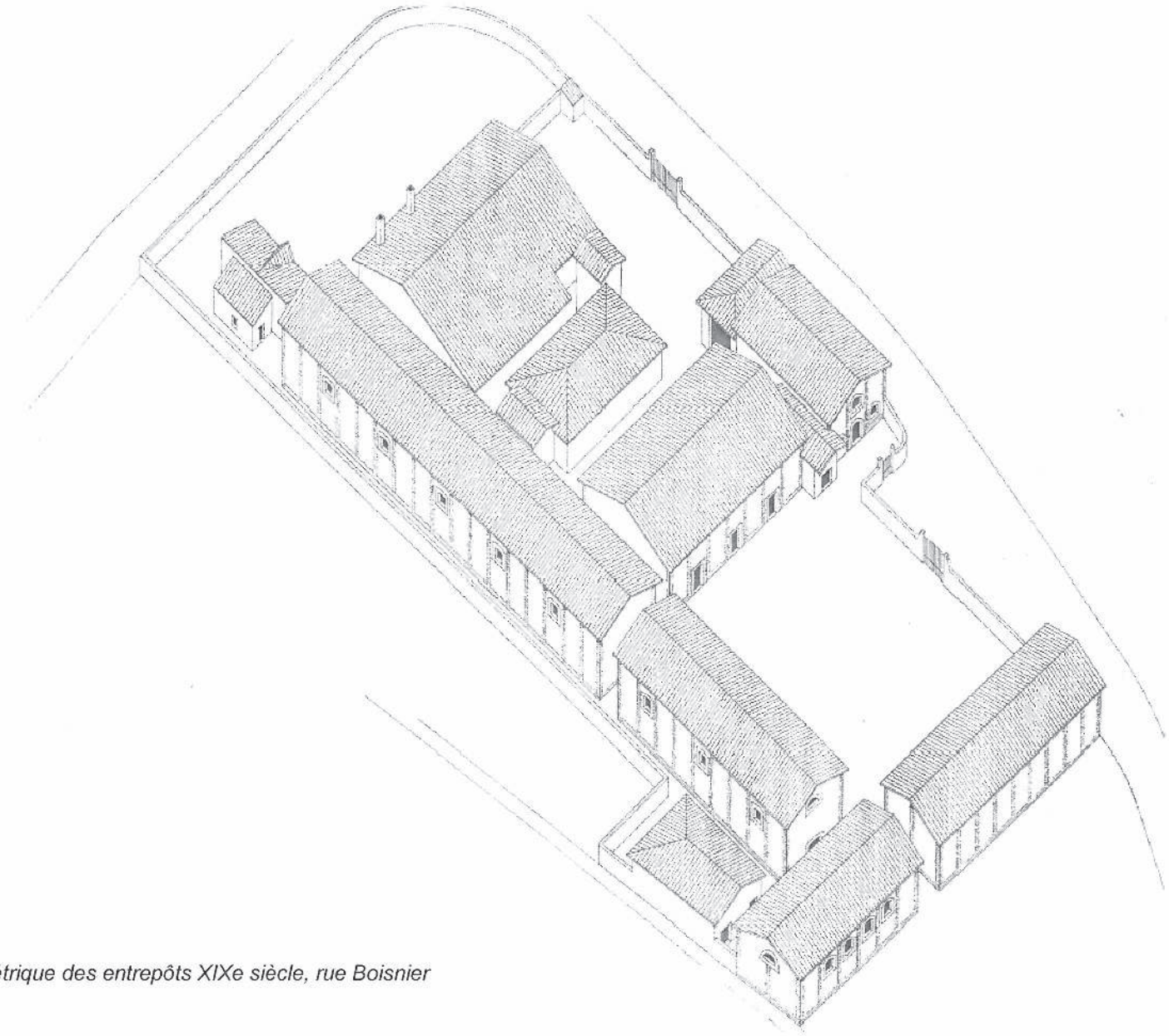

Schéma axonométrique des entrepôts XIXe siècle, rue Boisnier

I.2.2.8 Petites maisons simples en pierre, du XIXe et du XXe siècle

Contexte

Lorsqu'on emprunte les petites ruelles du quartier du Limousin, ou lorsqu'on suit le parcours des anciennes douves, ou encore lorsqu'on coupe par la rue de la Boissière et la rue de l'Hôpital, on découvre un contexte architectural très différent de celui qui forme l'enveloppe des rues principales ; ici, on est confronté à un ensemble très hétérogène de petites maisons, de garages, et de jardins, dont le caractère simple et modeste rappelle que la campagne est présente au cœur même du bourg.

Eléments caractéristiques

Il n'est pas possible de donner un modèle architectural précis auquel se rapporteraient ses petites constructions ; elles ne présentent pas, comme les maisons de ville, un ordonnancement régulier et répétitif des ouvertures ; les corniches sont la plupart du temps remplacées par un simple débord de toiture où apparaissent les chevrons.

Leurs dimensions sont modestes : généralement deux niveaux : le second étant souvent assez bas.

Ces constructions, parfois jumelées par deux, ont seulement une ou deux travées d'ouvertures sur la rue (très rarement trois) ; les ouvertures du rez-de-chaussée comportent presque toujours une porte de garage; plus large, dont le linteau est traité en arc segmentaire quand il est en pierres, mais le cas le plus fréquent est une simple poutre en bois (parfois arrondie) ou en acier (en béton pour celles qui ont été reprises plus récemment, ce qui est moins esthétique). Très souvent il n'y a pas d'alignement vertical des ouvertures de rez-de-chaussée et des ouvertures d'étage, comme cela arrive aussi sur les façades arrière des maisons de ville.

Le moellon est le matériau de construction de ces petites maisons, et, comme à la campagne, il peut rester apparent, sans enduit.

Attitude à adopter vis-à-vis de ces bâtiments

Ici le respect des matériaux d'origine (moellons, harpage des encadrements de baies, chevrons apparents des débords de toiture, bois et acier des linteaux de garages) est sans doute le souci principal à avoir, une certaine souplesse pouvant être admise quant à la position des ouvertures.

Photo de la rue des Basses Douves

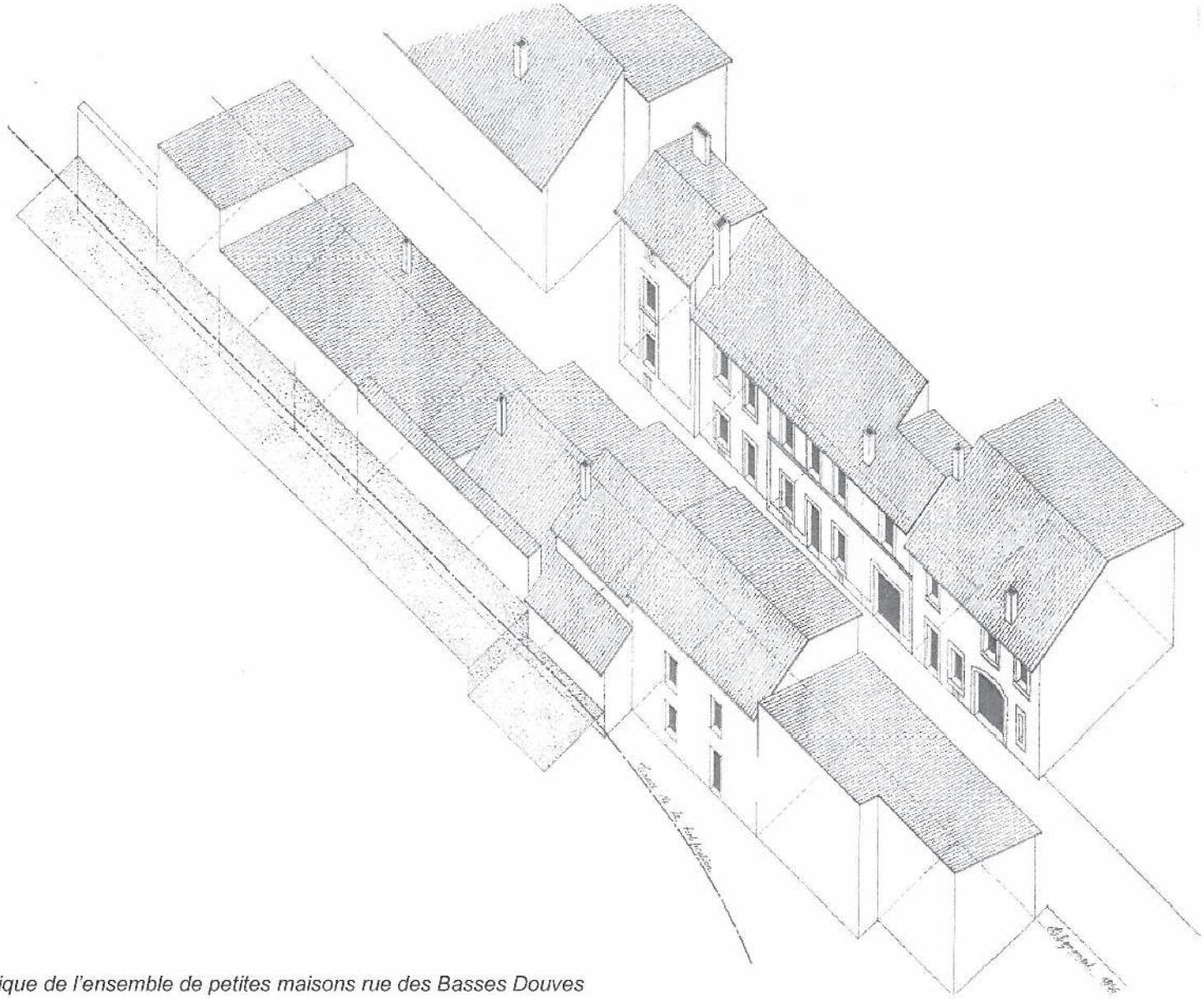

Schéma axonométrique de l'ensemble de petites maisons rue des Basses Douves

I.2.2.9. Le petit patrimoine architectural

Barbezieux-Saint-Hilaire dispose d'un petit patrimoine architectural très riche, aussi bien dans le centre ancien que dans les écarts. Différents éléments on été recensés : des porches, des portails, des portes, des portes monumentales avec décor, des piliers, des balcons, des puits, des croix, des calvaires, des chasse-roue, des datations, des modénatures ou encore des gloriettes.
Ces éléments patrimoniaux créent un ensemble architectural de qualité en accompagnement du bâti.

Puis, rue Louvois

Datation, avenue Felix Gaillard

Rue Thomas Veillon

Chasse-roue, rue de l'Alma

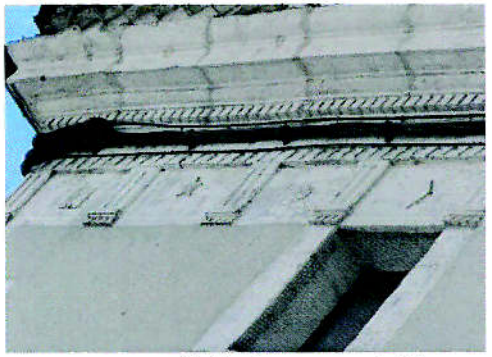

Modénatures, rue du Minage

Balcon, rue Sadi Carnot

Détail haut de porte

Datation, rue Marcel Jambon

I.2.2.10. Les murs de clôture

Les murs de clôtures constituent un élément à part entière de l'architecture de la ville de Barbezieux Saint-Hilaire.

Les murs bahuts et leur portail.

Portail, Avenue Vergne

Portail, rue Saint-Mathias

Les murs en pierre

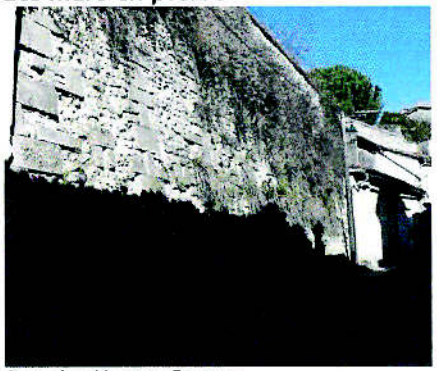

Rue des Hautes Douves

Rue Victor Hugo

Rue du Vignau

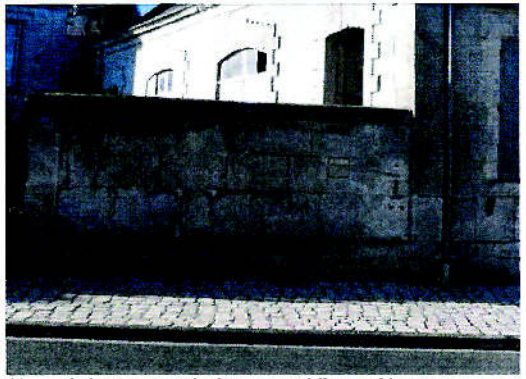

Mur plein et mur bahut, rue Victor Hugo

Grand mur rural, propriété viticole.

I.2.3 LES DEVANTURES COMMERCIALES

I.2.3.1.Etat actuel

Dans une ville, les éléments architecturaux liés au commerce sont les plus fluctuants. Quand l'activité commerciale se renouvelle, les dispositions des boutiques sont modifiées. C'est pourquoi à Barbezieux on trouve peu de devantures ayant encore l'aspect qu'elles présentaient au siècle dernier. Il reste seulement deux ou trois devantures en bois en applique, et très dégradées.

La plupart des devantures actuelles n'ont pas plus de trente ans.Elles illustrent de façon criante un paradoxe propre à la période contemporaine : d'une part une volonté d'adhérer à la modernité et à la mode décorative du moment, d'autre part une ignorance totale des règles de l'architecture, et une absence non moins totale de prise en compte du style du bâti existant sur lequel on intervient.

Le résultat n'est pas brillant : alors que les rez-de-chaussée (vus par les piétons de plus près que l'architecture des étages) devraient offrir un décor soigné, attractif, et exprimant bien la personnalité de la ville, on se trouve en réalité confronté à une série de tentatives publicitaires individuelles sans cohérence avec le reste de l'architecture, sans attrait esthétique, et vieillissant très mal.

Il est donc urgent de mettre en place quelques recommandations et directives propres à rendre au centre ville de Barbezieux un paysage commercial en harmonie avec son architecture. Les nombreuses cartes postales anciennes peuvent nous y aider, car elles nous montrent comment, à la fin du XIXe siècle, beaucoup de devantures avaient été créées qui apportaient une note de gaieté et d'animation, sans pour autant détoner sur le contexte architectural, et sans que la personnalisation de chaque boutique ne remette en cause la continuité générale.

Carte postale ancienne d'une rue commerçante de Barbezieux
Source : notrefamille.com

Place de l'Hotel de Ville de Barbezieux,
Source : notrefamille.com

I.2.3.2. Rappel historique sur les devantures

Avant le XVIIIe siècle

Aux XVIe et XVIIe siècles, les boutiques ouvrent sur la rue sans vitrine. Il y a en général une large baie cintrée en anse de panier, ou munie d'un linteau horizontal en chêne; l'appui de la baie forme comptoir (étal). Contre cette baie se trouve la porte d'entrée latérale; il n'y a pas correspondance d'alignement avec les fenêtres d'étages (sauf cas particulier d'un entresol). Un auvent incliné en bois, couvert en planches, et débordant d'un mètre environ, surplombe les ouvertures, parfois se prolonge sur toute la largeur de la façade, et protège ainsi les chalands pendant leurs achats. Cet auvent est fixé juste sous l'appui des fenêtres du premier étage, ou sur le bandeau haut de rez-de-chaussée.

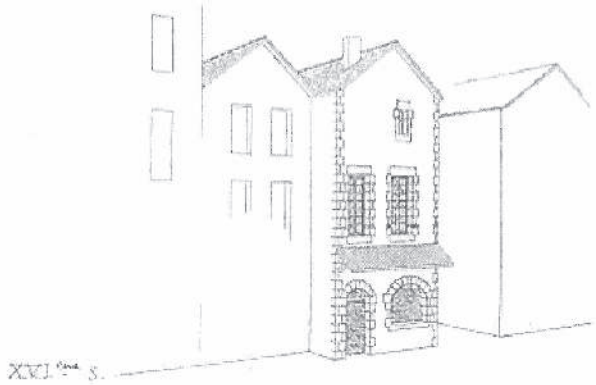

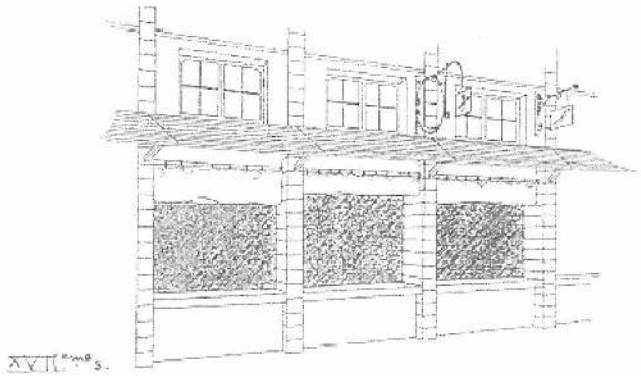

Evolution des devantures XVIIIe-XIXe siècle

Au XVIIIe siècle, la vitrine fait son apparition. Elle s'intègre à l'intérieur des ouvertures en pierre des rez-de-chaussée. Ces ouvertures sont de trois types : portes larges (2m ou plus) avec linteaux en arc segmentaire ; portes plus modestes, à linteau droit en plate-bande ; ouvertures très larges à linteau droit pour l'exposition des marchandises. Ces ouvertures, en général, pouvaient se fermer le soir par de lourds contrevents en bois massif, ou par des baies. La vitrine elle-même se composait de panneaux vitrés à petits bois, avec une partie fixe en haut, formant imposte. Lorsque la vitrine est très large, la porte est située dans le milieu. L'enseigne publicitaire est le plus souvent un panneau de bois peint, orné parfois de motifs décoratifs; ce panneau pouvait être fixé sur le mur, au-dessus du linteau, ou plaqué sur la traverse de l'imposte. Il était généralement incliné vers le bas et soutenait parfois un auvent couvert en tuiles ou en planches. Il arrivait aussi fréquemment que des écritures ou des dessins en trompe l'oeil soient directement peints sur les murs, surtout à hauteur du premier étage.

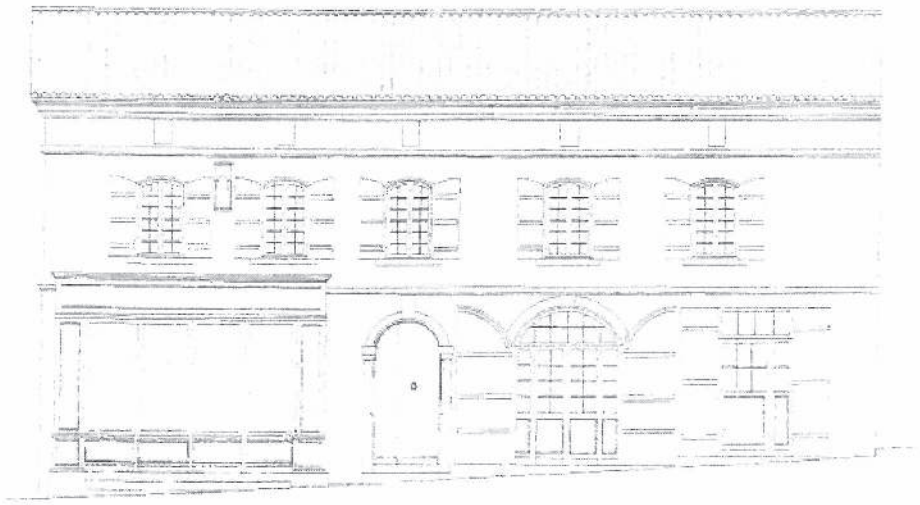

Vitrines XIXe siècle sur le dessin de restitution de la maison 13-15, place du Marché

Il est à remarquer que parfois, les largeurs importantes des ouvertures de rez-de-chaussée engendraient un décalage dans l'alignement vertical recherché avec les fenêtres d'étage. Mais dans les maisons de villes du XVIIIe siècle, les fenêtres sont assez espacées entre elles et ordonnées avec une certaine souplesse; l'irrégularité des trumeaux ne remet pas en cause l'harmonie du bâtiment, parce qu'elle est toujours faite de façon progressive. La maison située aux 13 et 15 place du marché, qui a pu être redessinée dans son aspect ancien à partir d'une carte postale du début du siècle, est un exemple parfait de tout ce qui vient d'être dit : on y voit comment s'y intègrent deux ouvertures à vitrines du XVIIIe siècle dont l'une en arc et l'autre à linteau droit, toutes deux très différentes de la porte d'entrée des logements (porte en plein cintre) ; on y voit également sur la gauche une devanture en applique rajoutée au XIXe siècle, et qui s'intègre bien. La comparaison avec l'état actuel est saisissante.

La devanture en applique au XIXe siècle

Dès la fin du XVIIIe siècle apparaissent peu à peu les devantures en appliques en bois ; elles sont une synthèse fonctionnelle intégrant dans un ensemble homogène ordonnancé l'enseigne, les vitrines d'exposition et leurs volets repliables. La porte, et parfois une banne qui vient remplacer l'auvent des anciennes boutiques. Ces devantures comportent toujours les parties suivantes, liées à l'architecture classique :

- un entablement (large corniche en saillie; table recevant l'enseigne et formant frise, terminée en partie inférieure par un profil mouluré) ;
- la partie principale, avec deux lambris latéraux moulurés formant parfois pilastres et encadrant les éléments de vitrine ; la porte d'entrée, généralement centrée peut recevoir un encadrement décoratif supplémentaire (colonnettes et parfois fronton pris sur la hauteur de l'imposte) ;
- un soubassement dont la hauteur est variable

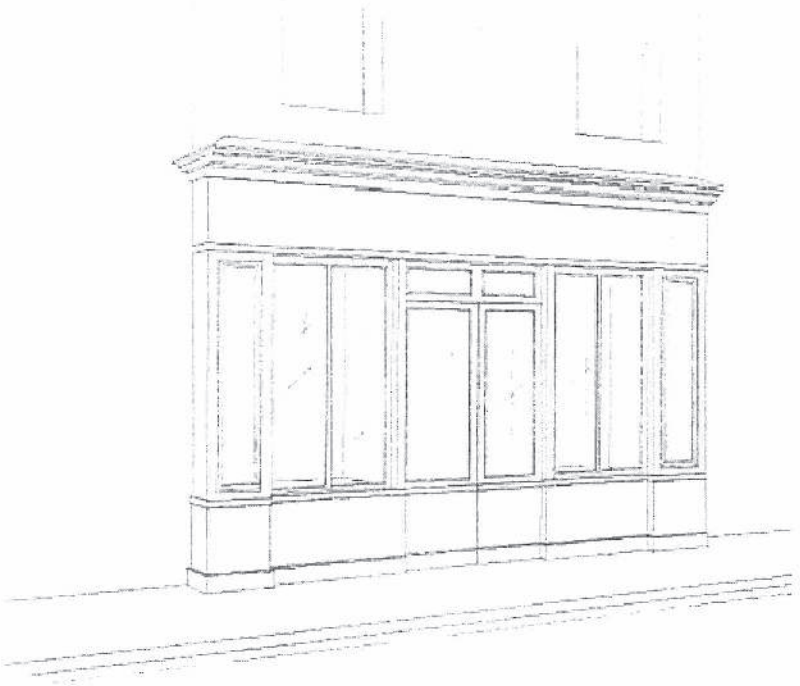

Exemple de devanture en applique en bois du XIXe siècle

La devanture en applique a souvent tendance à occuper toute la largeur de la façade, et même à recouvrir l'angle lorsqu'il s'agit d'une boutique qui fait un coin de rue. Il arrive que le rez-de-chaussée soit peint de couleur sombre sur les parties non recouvertes par la devanture, de façon, à donner une impression de continuité.

En général, la corniche monte juste au-dessus du bandeau haut du rez-de-chaussée ; et elle vient parfois se coller au-dessous du balcon de l'étage noble (exemple : le 33 de la rue Victor Hugo tel qu'on le voit sur les cartes postales anciennes.

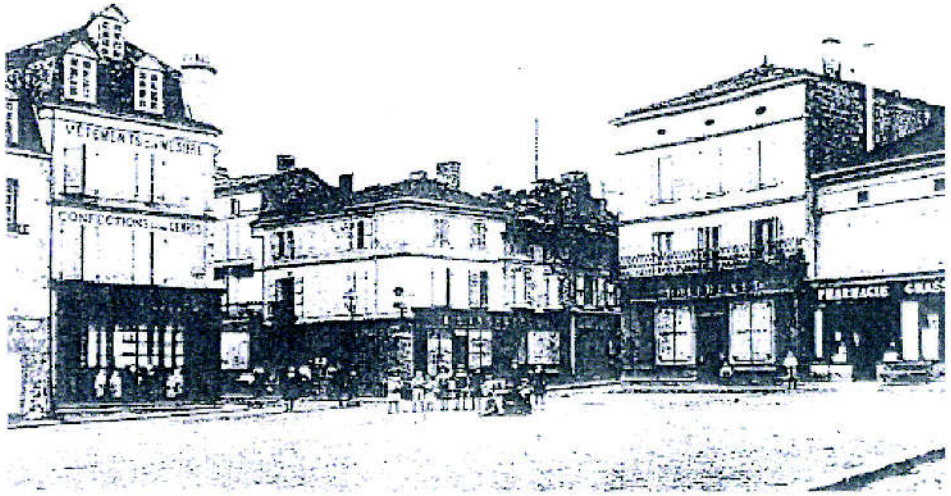

Quand les premiers volets ou stores roulants sont apparus, ils étaient intégrés dans l'entablement qui accusait alors une plus forte saillie sur le reste de la devanture, et recevait des consoles moulurées pour le soutenir.

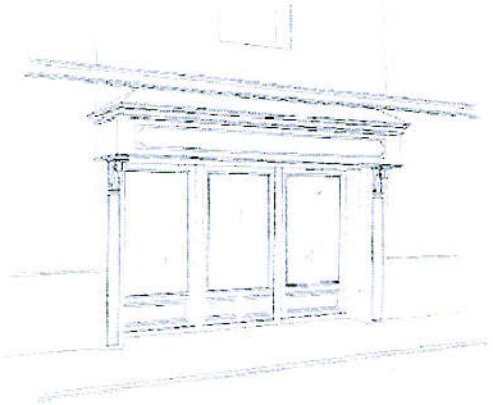

Le vocabulaire architectural utilisé pour ces devantures en bois, s'il se référait toujours un tant soit peu à l'architecture classique, n'en permettait pas moins une grande diversité et parfois une fantaisie (colonnettes, cariatides, frontons, etc).

Aujourd'hui quelques devantures ont pu être restaurées de façon traditionnelle c'est le cas de la vitrine de boulangerie faisant face à la place du champ de foire et d'une vitrine place de l'église.

Exemple de traitement contemporain sur une devanture commerciale

I.2.4 LA VACANCE : UN RISQUE POUR LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Les chiffres de l'INSEE indiquent pour 2012, 12% de vacance au sein du parc de logement.

Les principales causes de la vacance :

-un patrimoine bâti ancien, dégradé ou inadapté (précarité énergétique, manque de luminosité....)

-des configurations non adaptées aux modes de vies actuels (pas de jardin, pas de place de stationnement assurée...)

-dans certain cas, des immeubles dont l'étage est condamné lorsque le commerce utilise toute le RDC en supprimant l'accès direct à l'étage.

La communauté de communes 4B Sud Charente anime avec l'ANAH une opération d'amélioration de l'habitat pour permettre aux bailleurs de rénover plus facilement leurs immeubles. Un plan concernant la rénovation des façades est aussi en place.

Le bilan de 2013, pour l'OPAH, annonçait une vingtaine de rénovations réalisées ou en cours de réalisation pour la commune de Barbezieux Saint Hilaire (soit 45% des réhabilitations réalisées sur la CC 4B).

I.2.4.1 L'habitat vacant les conséquences sur le patrimoine:

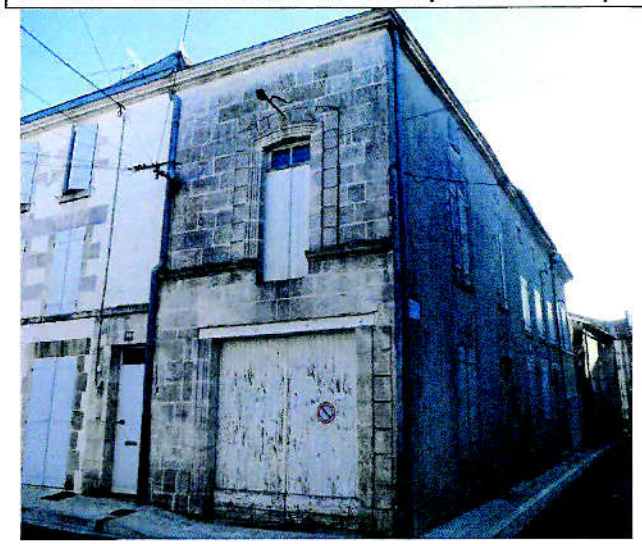

Rue de la Rochefoucauld
Exemple d'immeuble de grand volume, vacant.

Rue Trarieux, bâti dégradé

Exemple de logement condamné par la suppression d'un accès direct vers l'extérieur.

Rue de la Boissière

I.2.4.2 Les commerces vacants :

De nombreux anciens commerces sont vacants, vitrines vides et enseignes abimées sont visibles dans plusieurs rues et venelles du centre bourg.

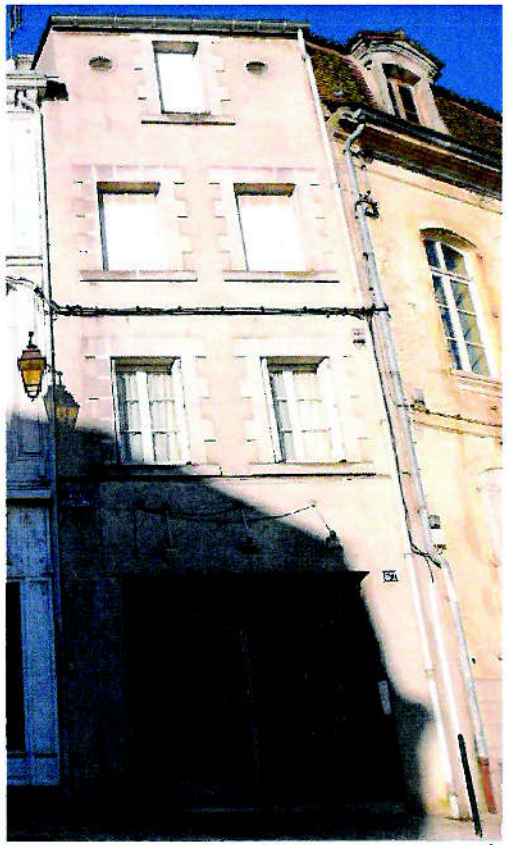

Rue des mobiles, ancien commerce fermé, suspicion de vacance à l'étage.

Grand rue du limousin

Le risque de la réhabilitation peu qualitative :

Certaines anciennes vitrines ont été « bouchées» sans qu'une réflexion architecturale soit menée, ces modes de réhabilitation portent atteinte à la qualité patrimoniale du centre bourg.

THEME2 : l'architecture

Enjeux	Culturel	Architectural	Urbain	Paysager	Historique	Archéologique
Maisons du XVIIIe s.	XX	XXX	XXX	XXX	XXX	
Maisons de ville du XIXe s.	XX	XXX	XXX	XX	XXX	
Maisons de ville et maison rurales du XIX sans décor architectural	XXX	XX	XXX	XXX	XXX	
Edifices comportant des éléments antérieurs au XVIIIe s.	XXX	XXX	XXX	XX	XXX	
Hôtels et bâtiments institutionnels du XVIIIe s.	XXX	XXX	XXX	XX	XXX	
Hôtels et bâtiments institutionnels du XIXe s.	XX	XXX	XXX	XX	XX	
Les castels du XIXe s.	XX	XXX	XXX	XXX	XXX	
Les villas de la première moitié du XXe s.	XX	XXX	XXX	XX	XX	
Les maisons urbaines d'époque 1900	XXX	XXX	XXX	XX	XX	
Entrepôts et bâtiments industriels en pierre (1870-1930)	XX	XX	X	XX	XX	
Petites maisons simples en pierre du XIX et XXe s.	XX	X	XXX	XX	XX	
Bâti rural	XX	XX	X	XXX	XX	
Devantures commerciales	XXX	XX	XXX	XX	XX	

I.3. PAYSAGE ET PATRIMOINE PAYSAGER

I.3.1. ANALYSE PAYSAGERE

I.3.1.1.CONTEXTE PAYSAGER

Les ensembles de paysages sont des territoires perçus sur une ou plusieurs dizaines de kilomètres. Ils qualifient d'un nom propre des types de paysages. Leurs limites sont déterminées par le sentiment d'appartenance à un « pays » qui possède souvent une longue histoire. Les unités paysagères déclinent les ensembles de paysages. Elles correspondent à des entités de convergence tant au regard des structures géographiques, qu'au regard des grands caractères de paysages ou d'ambiances perçues. Ces unités se définissent par un nom propre associant un qualificatif d'ordre géographique suivi d'un toponyme qui les identifie. Elles constituent des entités de référence pour les projets territoriaux.

D'après l'Atlas des paysages Poitou-Charentes, la commune de Barbezieux-Saint-Hilaire appartient à l'ensemble paysager des terres viticoles, et notamment à la Champagne Charentaise.

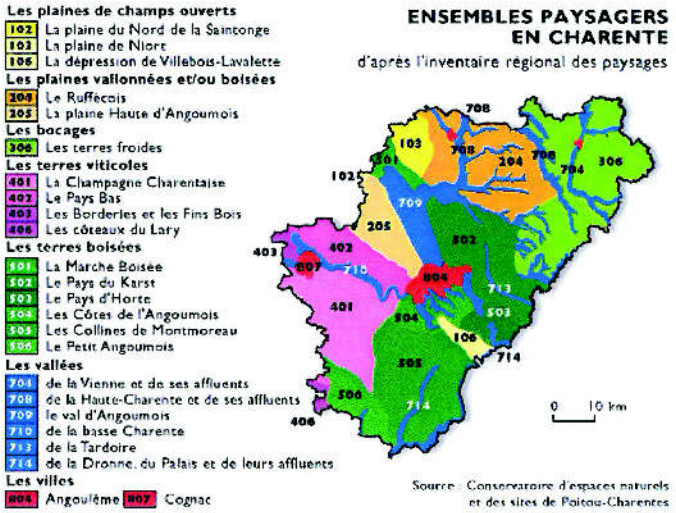

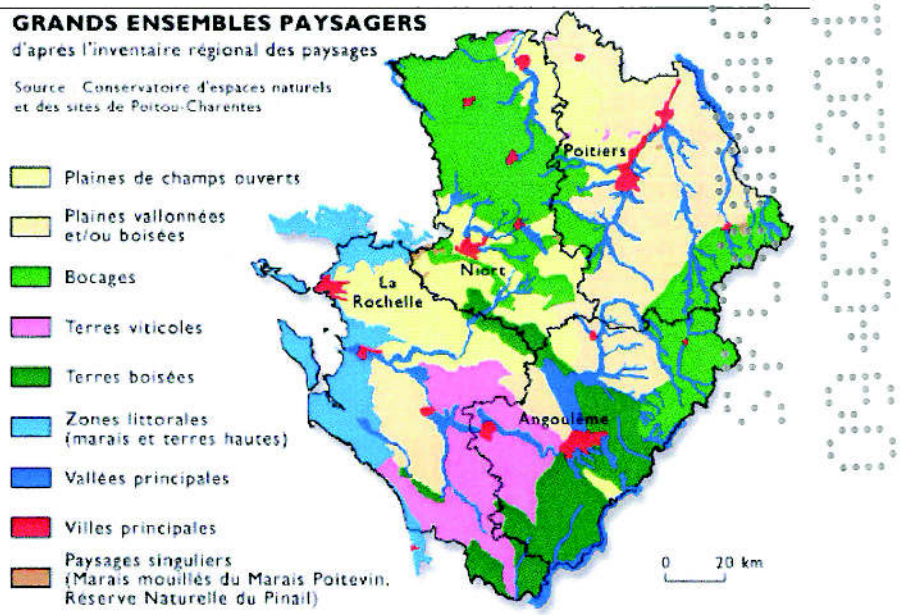

Source : paysages-poitou-charentes.org

Le territoire du Pays Sud Charente se situe dans la région Poitou-Charentes et constitue la pointe sud du département de la Charente. Barbezieux-Saint-Hilaire est caractérisé par les grands traits de la Champagne Charentaise. Grande plaine crayeuse ou calcaire, elle se distingue des paysages environnant par une présence importante de vigne. La commune fait partie de la Petite Champagne, sous entité de la Champagne Charentaise. Elle tient à sa diversité fragile et à la présence de bosquets et de noyers. Les limites entre paysage bâti et paysage naturel n'y sont pas toujours claires. La Petite Champagne se caractérise par un creusement léger des vallées dû au passage des cours d'eau dans ces paysages ouverts. Qualité des paysages et qualité du vignoble se combinent.

Trois unités géographiques semblent particulièrement emblématiques pour le territoire :

- les vallées : axes à la fois hydrologiques, structurels (induisant le relief), paysagers et identitaires.
- La forêt occupe une grande partie du territoire où elle est source de fonction sociale, identitaire et culturelle très marquées.
- La vigne et le paysage viticole, avec une qualité de terroir exceptionnel et créant des paysages et des ambiances particuliers.

Le paysage vallonné de Barbezieux-Saint-Hilaire, avec au premier plan la vigne et au second la forêt.

La commune est marquée par la présence de nombreux bosquets

La vigne joue un rôle essentiel dans la vie de Barbezieux

I.3.1.2.GEOMORPHOLOGIE DU PAYSAGE

Contexte géologique

La commune de Barbezieux-Saint-Hilaire présente des grandes étendues de reliefs aux formes amples au sud de la commune, avec la butte Peugemard et la butte Montchaude.

La commune s'inscrit dans le bassin Aquitain et repose sur des formations sédimentaires calcaires au sud-ouest. Des terrains sont recouverts par des dépôts fluviaux venant de la Dordogne, on y trouve également des calcaires durs recouvert d'une légère couche de sable, caractéristique de la Petite Champagne. Le site est le résultat d'une érosion des reliefs en zones basses, correspondant aux vallées larges liées à l'hydrographie, et en zones buttes témoins de zones de calcaires durs.

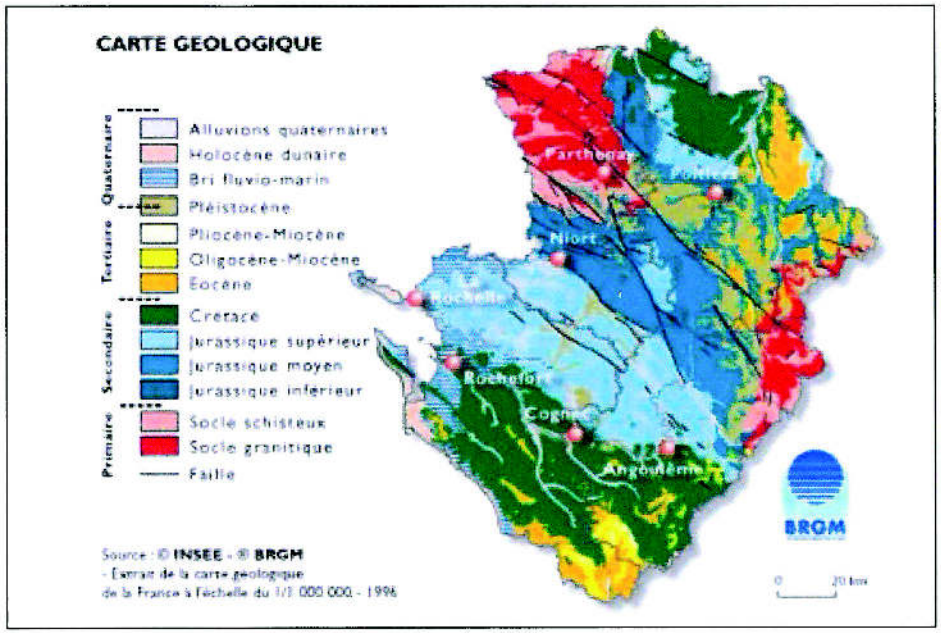

Contexte topographique

L'altitude varie de 35 m NGF au nord de la commune à 130 m NGF au sud - est. Les niveaux topographiques moyens sont de 80 à 100 m NGF dans les zones d'urbanisation et de 60 m à 80 m dans les zones rurales.
La Charte Paysagère et Forestière du Pays Sud-Charente établit un diagnostic des paysages du territoire et constitue un outil d'aide à la prise de décision.
Les caractéristiques de la topographie sont très variables d'une partie à l'autre du territoire de Sud-Charente. **Evasé et ample pour le bassin versant du Né** dessinant alors une large plaine alluviale, le regard court loin... **Des ondulations beaucoup plus courtes, des dénivellations beaucoup plus marquées** vers le Montmorélien, le barbezilien, le Blanzacais et le brossacais... En Sud-Charente, **le renforcement des pentes engendre le renforcement de la couverture végétale...** les terres plus difficilement exploitables, les crêtes plus offertes aux intempéries, moins fertiles sont laissées à l'arbre.

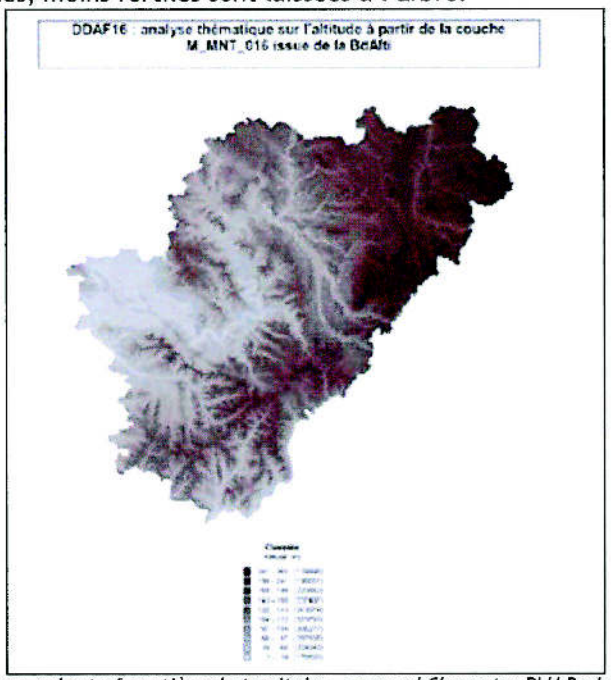

Source : charte forestière de territoire, pays sud Charente, PLU Barbezieux

Contexte hydrographique

Au niveau hydrogéologique, l'Agence de l'Eau Adour Garonne indique que les masses d'eau souterraines concernant la commune sont les suivantes :

- calcaires et sables du turonien coniacien captif nord-aquitain (FRFG073)
- calcaires, grés et sables de l'infra-cénomanien / cénomanien nord aquitain (FRFG075)
- sables, grés, calcaires et dolomies de l'infra toarcien (FRFG078)
- calcaires et calcaires marneux du santonien-campanien BV Charente-Gironde (FRFG094)

La commune de Barbezieux Saint-Hilaire prend place au sein du bassin versant de La Charente, qui couvre une superficie totale de 10 549 km², de la Haute-Vienne à la Charente-Maritime. Deux affluents, rive gauche, traversent la commune, la scindant en deux sous bassins versants : celui de la Seugne et celui du Né.

Plusieurs cours d'eau sont recensés sur la commune :

- au Sud-Ouest, le Trèfle (R50-0430), affluent de la Seugne,
- au Nord-Ouest, le Ruisseau de Chez Mathé, affluent du Né (R4—0250), lui-même affluent rive gauche de la Charente,
- à l'Est, le Ruisseau du Condéon (R4080500), affluent du Beau, lui-même affluent du Né.

Le Né s'étend sur un linéaire de plus de 66 km, depuis les communes de Bécheresse et Voulgézac jusqu'à la Charente, au niveau des communes de Salignac sur Charente (17) et Merpins (16). Classé en deuxième catégorie piscicole, il abrite des espèces telles que l'anguille, le brochet ou même la truite de mer sur sa partie aval. Son bassin versant couvre une superficie de 700 km² et s'étend sur 88 communes. Très vallonné sur sa partie amont, son relief tend à s'aplanir en se rapprochant de la confluence avec le fleuve. A l'amont, l'occupation du sol est dominée par les grandes cultures (maïs, blé, orge) et à l'aval par la viticulture Il connaît un manque d'eau chronique en raison de pertes naturelles dues au substrat karstique notamment mais également de nombreux dysfonctionnements dans l'entretien et la gestion des ouvrages hydrauliques privés.

Le cours principal du Né est classé sur la liste 1 des actions prioritaires du SDAGE Adour-Garonne. À ce titre, la création de nouveaux obstacles à la continuité écologique est interdite. De plus, les ouvrages existants devront permettre le passage des espèces piscicoles. Un effacement des obstacles doit être effectué.
Un Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (SIAH) mène à ce titre des actions sur l'ensemble du bassin. Le SIAH du bassin du Né réalise ainsi des prestations visant à améliorer la continuité écologique du Né et de ses affluents. Les actions (programme de travaux 2005-2014), entreprises sur l'ensemble du réseau hydraulique, permettront de gérer ponctuellement les dysfonctionnements hydrauliques rencontrés, de restaurer les qualités environnementales des rivières et de sécuriser les abords des rivières. Les travaux entrepris répondent à un cahier des charges qui prend en compte les exigences écologiques des espèces d'intérêt patrimonial de la vallée, notamment du vison d'Europe.

Particulièrement sur la commune de Barbezieux, le seuil fixe du Bief du moulin du Soudain a été identifié comme obstacle à la continuité écologique. Il fera prochainement l'objet d'un aménagement, avec installation d'une rampe à anguille. Malgré les aménagements qu'ils ont subis, le Né et ses affluents gardent également des potentialités halieutiques qui en font des lieux appréciés des pêcheurs. La vallée du Né abrite une biodiversité remarquable, avec notamment la présence du vison d'Europe et de la loutre.

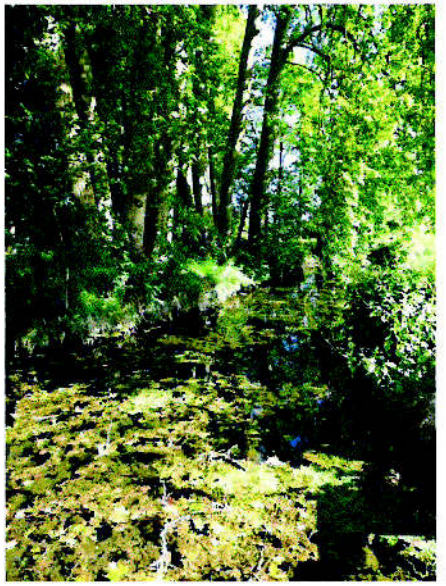

Un des bras du Né

Plusieurs Syndicats Intercommunaux d'Aménagement Hydraulique mènent des actions sur les différents bassins. L'objectif principal est d'améliorer la continuité écologique du cours d'eau et de ses affluents.

La commune est concernée par **4 masses d'eau :**
Le Trèfle de sa source à sa confluence avec la Seugne (FRFR16),
Le Né du confluent du Chavernut au confluent de la Fontaine de Bagot (incluse) (FRFR18),
Ruisseau de chez Mathé (FRFRR18_7),
Ruisseau de Condéon.
Une station de mesure du Condéon prend place sur la commune, au niveau du lieu-dit « Chez Guichetaud ».

Le Condéon, affluent du Beau, lui-même affluent du Né, coule sur la commune de Barbezieux. L'inventaire réalisé par la Fédération de Pêche au lieu-dit « Les Clairons » révèle notamment la présence d'anguille de petite taille, de goujon, de loche et de vairons.

La Seugne coule sur près de 82,4 km depuis Montlieu-la-Garde, où elle prend sa source, jusqu'à Chaniers, où elle rejoint la Charente. Elle traverse ainsi 34 communes. Elle possède 18 affluents ou bras référencés. Trois parties sont distinguées sur son cours : la haute Seugne, la Seugne moyenne et la basse Seugne.

Le Trèfle, affluent de la Seugne, sillonne à travers la commune. Il présente un cours unique sur la quasi-totalité de son linéaire. Seuls les longs biefs et réseau de drainage du fond de vallées divisent les écoulements.

La Seugne et le Né sont considérés comme de **deuxième catégorie piscicole**, soit à cyprinidés dominants. Le contexte piscicole est qualifié de « perturbé », au moins une des fonctions vitales de l'espèce indicatrice (ici le brochet) serait donc perturbée.

Dans le cadre du **plan national en cours pour favoriser la continuité écologique et sédimentaire des cours d'eau**, l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) recense progressivement les obstacles potentiels susceptibles d'avoir des effets sur les continuités hydrauliques. Sur la commune, huit obstacles à l'écoulement sont à l'heure actuelle recensés sur le Trèfle (Sources : ONEMA et Eaufrance) : des vannes levantes aux Moulins de la Cigogne (état : obsolète), de Saint Hilaire et de chez Porcheron (état : existant), deux déversoirs ou seuils d'alimentation des moulins de Verdois (état : existant) et de Saint-Hilaire (état : existant). Plusieurs de ces ouvrages sont considérés comme non franchissables et représentant de grosses difficultés pour la circulation piscicole.

Chez Porcheron, Le Landraud, bras du Trèfle

Le ruisseau du Né

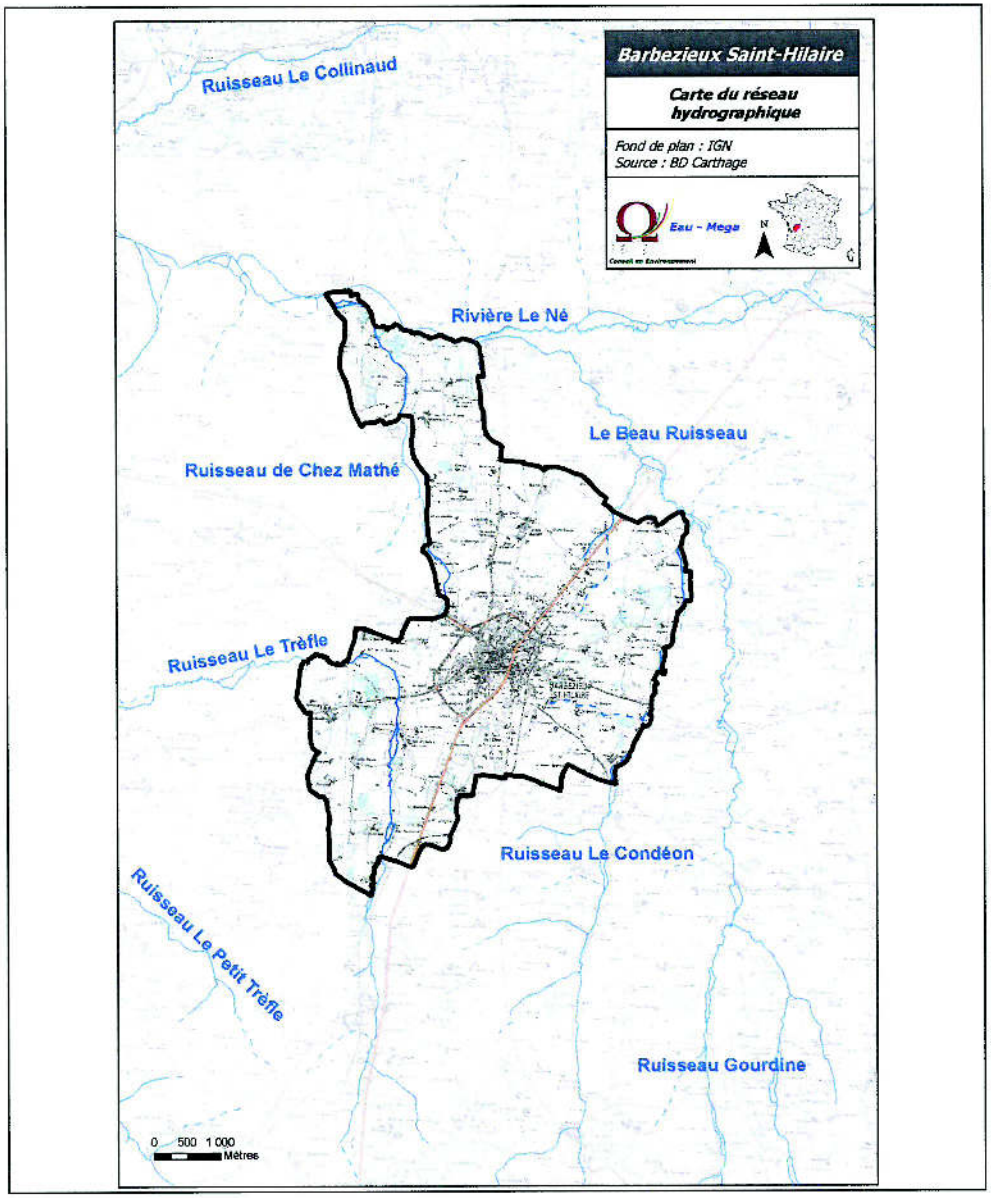
Barbezieux Saint-Hilaire
Carte du réseau hydrographique
Fond de plan : IGN
Source : BD Carthage
Eau - Mega
N
Ruisseau Le Collinaud
Rivière Le Né
Le Beau Ruisseau
Ruisseau de Chez Mathé
Ruisseau Le Trèfle
Ruisseau Le Condéon
Ruisseau Le Petit Trèfle
Ruisseau Gourdine
0 500 1 000
Mètres

I.3.1.3. LES ENTITES PAYSAGERES

Le paysage est toujours ici le produit de l'association vallée / coteau / plateau / crête avec des niveaux différents de compression.
Sur l'ensemble du territoire, les prairies (3%) se trouvent essentiellement dans les vallées. La tempête de 1999 a occasionné de nombreux dommages dans les forêts de conifères.

Aujourd'hui, seulement 50% des parcelles endommagées ont été reconstituées. Il persiste donc encore de nombreuses parcelles morcelées non entretenues, en particulier dans la Double Saintongeaise. Entre 2000 et 2006, seulement 2% du territoire a changé d'occupation du sol.Il s'agit pour l'essentiel de modifications liées à l'exploitation des forêts (91%) : coupes ou replantations.

On peut également noter une légère progression de la forêt sur les terres agricoles : 4% des changements d'occupation correspondent des plantations de forêts.

Les activités liées à l'exploitation des ressources agronomiques des sols font (mais peuvent défaire) la plus grande partie des paysages du Sud-Charente.
Les tendances au cours des dernières décennies sont les suivantes :

- le recul spectaculaire de la vigne (perte de diversité paysagère) ;

- le développement des grandes cultures (standardisation des occupations du sol) ;

- l'enfrichement des parcelles les moins rentables (perte de qualité esthétique et des repères traditionnels) ;

- le développement d'une pinède de production (évolution rapide des paysages liée aux cycles d'exploitation) ;

- Ouragan Lothar du 27 décembre 1999 : la mise à terre d'un paysage, d'une économie, un traumatisme toujours vif.

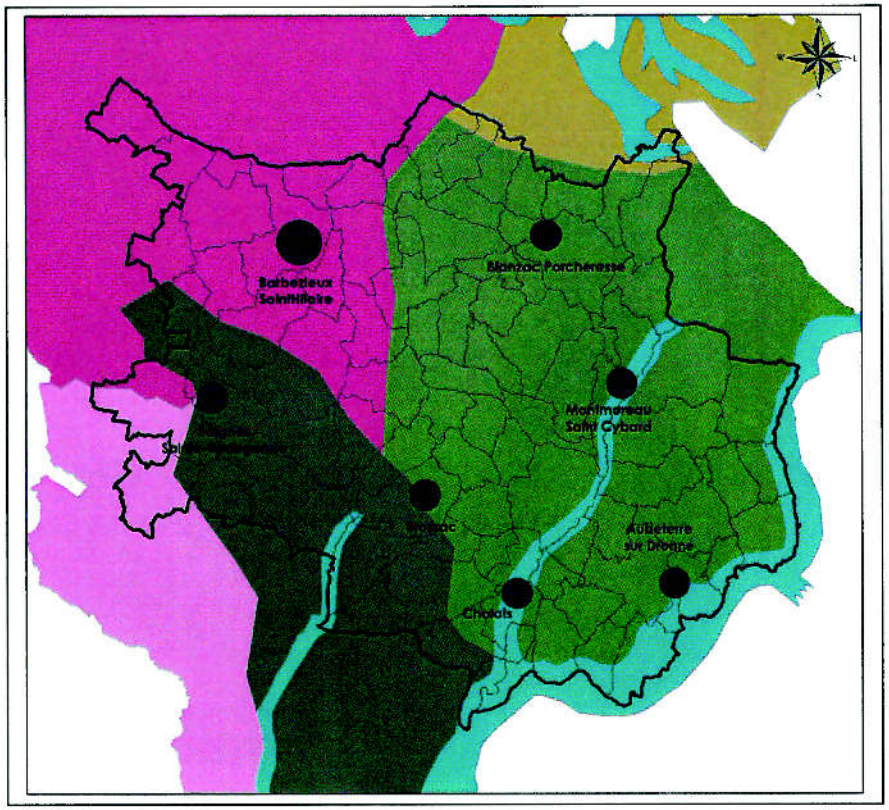

Carte des entités paysagères d'après l'Atlas des paysages Poitou-Charentes

I.3.2. PATRIMOINE : LES PAYSAGES URBAINS ET RURAUX

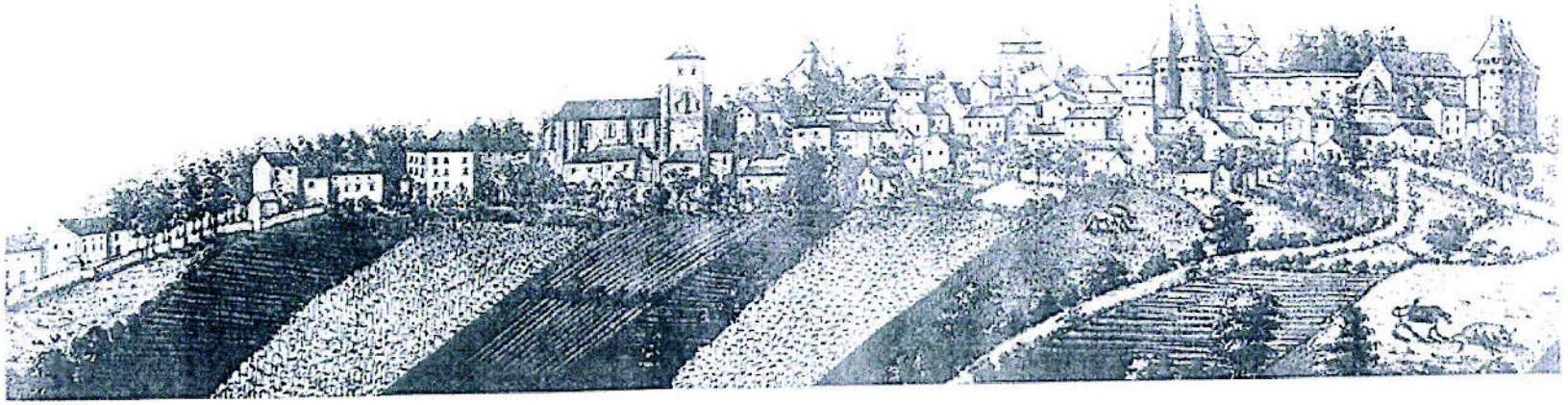

Vue de Barbezieux prise du coté de chés Baron.

I.3.2.1. LES PAYSAGES URBAINS

I.3.2.1.1. La vision lointaine du bourg

Le bourg de Barbezieux est édifié sur un léger relief que domine les hautes toitures de la porte d'Archiac et de l'ancienne grange du château ; il offre encore, depuis certains points de vue, une silhouette intéressante qui rappelle celle que l'on découvrait au XIXe siècle et que restitue une ancienne gravure, dessiné depuis le hameau « chez baron » *(voir illustration page précédente)*

Perspective intéressante sur le centre ancien depuis Chez Baron

C'est lorsqu'on vient du Nord et de l'Ouest que la vue est la plus attractive et mérite d'être protégée ; le château est bien visible depuis ces directions. Non seulement il doit bien sur rester visible, mais encore la proximité entre les espaces végétaux de la campagne et le profil de l'ancien bourg doit rester très perceptible. Il serait important d'éviter un mitage de cette zone périphérique.

Sans être totalement inconstructible, elle doit donc réserver des couloirs de visibilité dans lesquels aucune construction parasite ne vienne perturber le rapport du château et de la campagne avoisinante ; pour les endroits où les constructions seront admises, la réglementation prévoira d'empêcher les bâtiments hauts et les couleurs trop voyantes ; elle prévoira également des écrans végétaux destinés à atténuer l'impact paysager des bâtiments importants (il est dommage que la perspective entre la propriété du « Parc » et le château de Barbezieux ait été quelque peu gâchée par l'implantation de surfaces commerciales : celles-ci gagneraient à être largement entourées d'arbres).

Perspective depuis le lieu dit de La Barde

Perspective depuis le lieu dit Chez Denis

Perspective depuis la route de Jonzac

Perspective sur le château depuis la Trique dondaine

Perspective depuis le lieu dit Chez Raffenaud

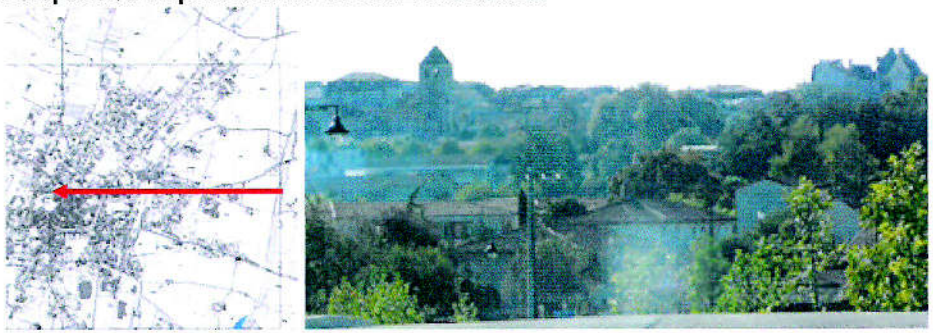

Perspective depuis le lieu dit chez Drouillard

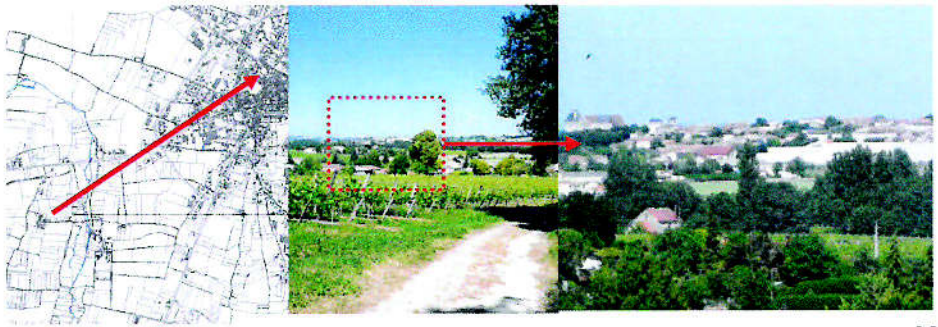

L'ENJEUX DES PERSPECTIVES

Le rapport de présentation de la ZPPAUP faisait déjà état de perspective gâchée entre la propriété du « Parc » et le château de Barbezieux du fait de l'implantation de surfaces commerciales. Aujourd'hui Certains bâtiments d'activité ont une hauteur élevée, ainsi ils occultent les perspectives sur le château et impact la structuration des paysages de l'entrée de ville ouest.

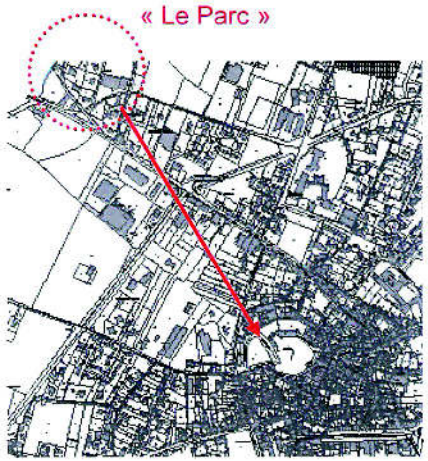

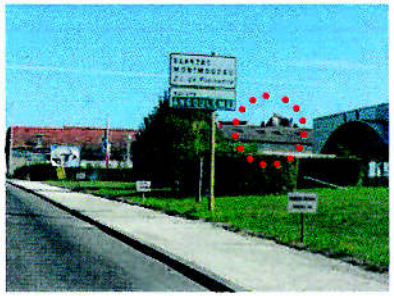

Atteinte à la qualité des perspectives depuis le Sud-est et l'avenue de l'Europe

L'implantation récente d'une nouvelle surface commerciale à l'extrémité sud du bourg a provoqué une nouvelle atteinte à la qualité des perspectives pouvant exister sur le bourg et le château de Barbezieux. **A l'avenir il sera essentiel de réduire la hauteur des futurs bâtiments et de conserver les alignements d'arbres existants afin de modérer les impacts paysagers.**

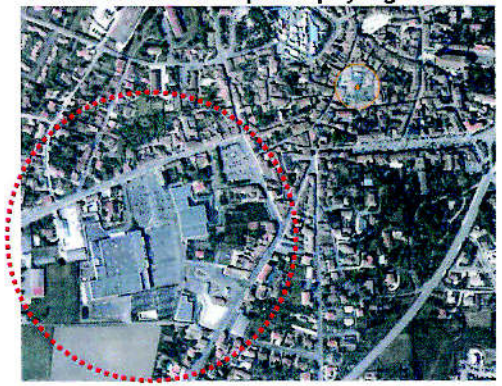

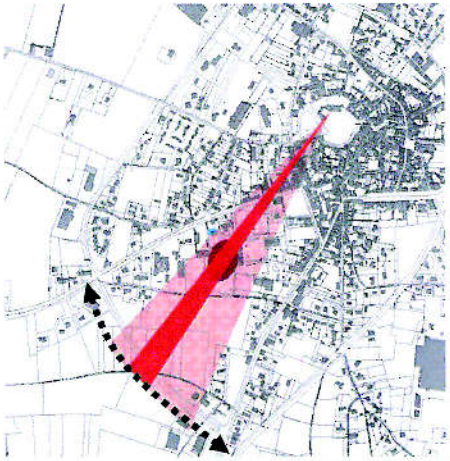

Alignement d'arbres Avenue de l'Europe

Nord-ouest — Sud-est

Perspective sur le château depuis l'Avenue de l'Europe

Vues depuis la limite sud-ouest du périmètre d'AVAP (voie de contournement)

Le périmètre de la ZPPAUP, trop resserré sur le centre bourg, n'a pas permis de protéger ces vues majeures sur le château, la construction du Leclerc a un impact important sur ces dernières.

Quelques préconisations :

A-Intégrer la zone au périmètre de l'AVAP afin de stopper l'implantation de nouveaux bâtiments portant atteinte aux perspectives sur le château.

B-Proposer un règlement adapté au secteur et à ses enjeux particuliers (*règlementer les hauteurs*).

C-Mieux prendre en compte les entrées de villes et leurs enjeux (*réflexion sur le végétal, alignement d'arbres*).

I.3.1.1.2. Les paysages urbains à l'intérieur du bourg

Comme cela a été montré dans l'étude sur la formation historique du bourg, le caractère des espaces urbains de Barbezieux témoigne de leur histoire, avant tout par leur tracé, mais aussi par de nombreux autres signes plus ou moins perceptibles par le promeneur.

La mise en valeur des espaces urbains doit évidemment s'appuyer sur cette identité historique et la rendre plus perceptible ; mais elle doit aussi trouver les meilleurs moyens d'actualiser ces espaces, et de les rendre pratiques, agréables, et harmonieux.

Le classement suivant va permettre de mettre en évidence pour chaque type d'espace les principales caractéristiques ainsi que les problèmes posés :

- les espaces à forte identité historique :
  - la place du château,
  - les axes commerçants,
  - la place du marché,
  - la place de l'église,
  - les boulevards,
  - les rues des douves

- les autres espaces urbains à mettre en valeur :
  - le tissu des ruelles et impasses,
  - les entrées de ville

Les espaces à forte identité historique

La place du château

C'est le principal pôle historique de Barbezieux, et c'est aussi le plus vaste espace urbain. C'est donc un espace clef du bourg. Elle est aujourd'hui utilisée comme parking, dont la plate-forme goudronnée est isolée de la façade urbaine, éloignant ainsi un peu plus le château du cœur de la ville.

La requalification de la place est en cours, ce projet est construit autour d'une analyse historique et archéologique importante. Cela permettra notamment de rendre le lieu plus attractif et de mettre en valeur le monument.

Le square du 14 juillet est aujourd'hui peu fréquenté parce que tenu à l'écart des principaux espaces urbains ainsi que du château, auquel pourtant il serait intéressant de le relier davantage. Il est aussi très minéralisé. Ce dernier pourrait prochainement faire l'objet d'un réaménagement afin qu'il puisse retrouver son statut d'autrefois.

Le square du 14 juillet fin XIXème siècle, source : Archives départementales de Charente.

Les axes commerçants

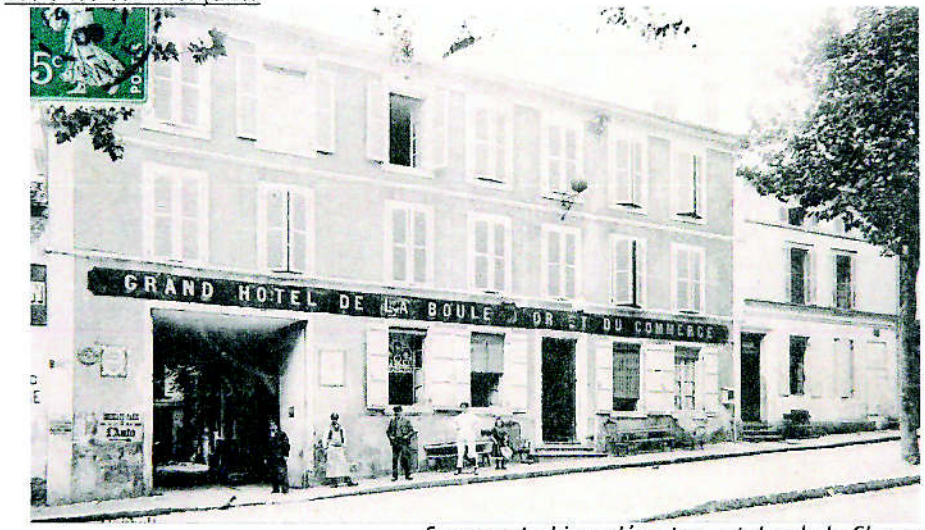

Source : Archives départementales de la Charente

La rue Victor Hugo, la rue St Mathias, la rue Marcel Jambon, la rue du Minage et la rue Sadi Carnot sont les principaux espaces de circulation et d'animation commerçante de l'ancien bourg. Ces rues, bien qu'en partie réalignées au XIXe siècle restent très étroites (entre 5 et 7m); seule la rue Victor Hugo atteint une largeur de 8m.

Rue Victor Hugo

Les maisons qui bordent ces rues comportent un ou deux étages au-dessus du rez-de-chaussée, ce qui leur donne une hauteur de 8 à 12m sous la toiture. Espaces assez refermés, donc, d'autant que les perspectives sont limitées par la courbure des rues. Mais l'échelle est agréable pour le piéton, et propice à lui faire découvrir l'architecture, quand les voitures ne perturbent pas ses flâneries : c'est maintenant le cas pour la rue Saint Mathias, semi-piétonne, où la suppression du relief du trottoir, remplacée par une différence de coloration des pavés, donne davantage d'aisance aux déplacements des piétons.

Le charme de ces rues tient à plusieurs éléments :

- **la qualité de l'architecture**, qui a dans l'ensemble été préservée, même si quelques restaurations seraient les bienvenues, ainsi qu'une campagne de rafraîchissement et d'harmonisation des couleurs d'huisseries et contrevents ;

- **la qualité des rez-de-chaussée** (trop souvent dégradés à l'heure actuelle), et en particulier **l'attrait des devantures commerciales** : c'est dans ce domaine qu'il y aurait le plus gros effort à fournir ; en effet il règne dans l'aspect des boutiques une certaine anarchie et un manque complet de respect des règles traditionnelles. Il serait intéressant de s'inspirer particulièrement des devantures en bois du XIXe siècle, qui, comme on le voit sur les cartes postales anciennes, donnaient un charme spécifique et une unité à ces rues commerçantes, plusieurs exemples de belles rénovations sont visibles au sein du centre ancien.

- **la qualité du traitement de l'espace public**, qui comprend le traitement des sols, mais aussi le mobilier urbain, l'éclairage public, la signalétique et les enseignes. Quand on regarde les cartes postales du début du siècle, on note que déjà les trottoirs étaient très étroits : la chaussée et les trottoirs étaient pavés de granit, à joints croisés pour la chaussée, à joints droits en losange pour les trottoirs ; ainsi il existait une unité de matériau, que les enrobés d'asphalte ont aujourd'hui supprimé. Dans ce domaine, un traitement semi-piéton apporterait une amélioration (on le voit déjà rue Saint-Mathias) ; mais une certaine neutralité des traitements est nécessaire pour rappeler la modestie des pavages du XIXe siècle, et pour ne pas tomber dans une surcharge de signes comme cela se fait trop souvent dans les aménagements piétonniers, surcharge indépendante des racines de chaque lieu, et qui banalise et dépersonnalise les espaces urbains sur lesquels elle est appliquée.

- **Le végétal dans la ville.** Au XIXe siècle, il n'était pas rare qu'un rosier grimpant ou une treille vienne donner une note campagnarde à tel ou tel mur de rez-de-chaussée d'immeuble ; il y avait aussi parfois quelques arbustes en pots devant les terrasses, et surtout, ici et là, les frondaisons qui dépassaient d'un jardin privé et rompaient le rythme continu des façades alignées. Aujourd'hui, les treilles et les rosiers se font plus rares, mais c'est une pratique qui pourrait être encouragée. Les jardins ouvrant sur la rue, et surtout leurs arbres, doivent être préservés. Quant au fleurissement par jardinières des massifs décoratifs, il peut également être très positif, à condition qu'une harmonie d'ensemble soit recherchée, et que l'aspect des bacs et jardinières reste simple et discret.

La valeur patrimoniale des alignements d'arbres et du végétal dans la ville.

Carte postale ancienne du Boulevard Gambetta
Source : Archives départementales de la Charente

Alignement d'arbres Boulevard Gambetta - structuration du paysage urbain

La place du marché

Au XVIIIe siècle, cette place était couverte par une halle. Aujourd'hui, il n'en reste pas de trace ; cette place conserve cependant une animation commerçante, et un aspect agréable dû à la fois à sa topographie, à son irrégularité, et à la qualité des bâtiments qui la jouxtent, surtout l'hôtel des finances.

Le rapport de présentation de la ZPPAUP faisait état de la présence d'éléments portant atteinte à la qualité de l'ensemble. Depuis des aménagements ont été effectués pour améliorer la qualité de cet espace public, ainsi un îlot bâti a notamment été rasé dans les années 2000.

De plus, l'étude comparative des photographies nous montre que l'emplacement réservé aux voitures se limite désormais à une seule bande. La qualité de l'espace public est améliorée par l'installation d'équipements tels que les candélabres et autres éléments destinés à dessiner le couloir réservé aux véhicules. Le traitement de l'espace s'est également opéré par une intervention sur le sol et l'application d'un revêtement uniforme, créant ainsi une composition homogène qui conforte l'image d'espace public.

La place de l'église

La place s'ouvre aujourd'hui sur ses quatre angles, et offre l'aspect d'une place urbaine classique ; c'est le centre de gravité de Barbezieux ; avant la création de la rue E. Vinet, elle se démarquait davantage du reste de l'espace urbain. A l'origine le parvis devait être isolé de la rue (actuelle rue Victor Hugo), peut-être par une différence de niveau et un muret de pierre, comme cela se voit rue Sainte Radegonde de Poitiers (en effet on remarque que l'entrée de l'église est en contrebas de la place.

Sur les cartes postales du début du siècle, on remarque que le terre-plein central n'était pas pavé ; c'était un espace dégagé, sans plantation (peut-être parce qu'il avait été autrefois place d'armes), avec simplement deux candélabres aux angles. Cette vacuité du centre donnait davantage d'importance aux architectures qui l'entouraient.

La place est constituée d'un alignement d'arbres renforcés par quelques bancs, en prolongement des rues E. Vinet et T. Veillon ; cela met en relief l'axe longitudinal de la place. En revanche, le type de mobilier urbain choisi n'est pas suffisamment en rapport avec le caractère historique de l'architecture qui borde la place ; ce type de mobilier tend à banaliser l'espace.

Carte postale ancienne présentant la place de l'église : espace ouvert et dégagé

Aujourd'hui la place de l'église est faite en pavés et composée d'un mail planté

Les boulevards

Les boulevards Gambetta et Chanzy sont caractéristiques de ces allées plantées établies à la fin du XVIIIe siècle par les Intendants royaux, en bordure extérieure des douves de nombreuses villes françaises. Ces espaces ont la particularité d'avoir souvent des façades différentes côté intérieur et côté extérieur : la façade côté bourg est généralement constituée d'immeubles analogues à ceux que l'on rencontre dans les grandes rues du centre, tandis que la façade extérieure est moins dense et plus diversifiée.

Les boulevards sont des espaces privilégiés pour plusieurs raisons :

- d'abord en raison de leur grande largeur (27m à Barbezieux) et de leurs ombrages agréables (alignement d'arbres - valeur patrimoniale) ;
- ensuite de leur rôle d'articulation entre la ville et les faubourgs ;
- enfin de leur polarité propre, parce que beaucoup d'équipements s'y sont installés au cours du XIXe et XXe siècle (ici le tribunal, la poste - aujourd'hui démolie-, plusieurs cafés et restaurants, le cinéma, et plus récemment la piscine).

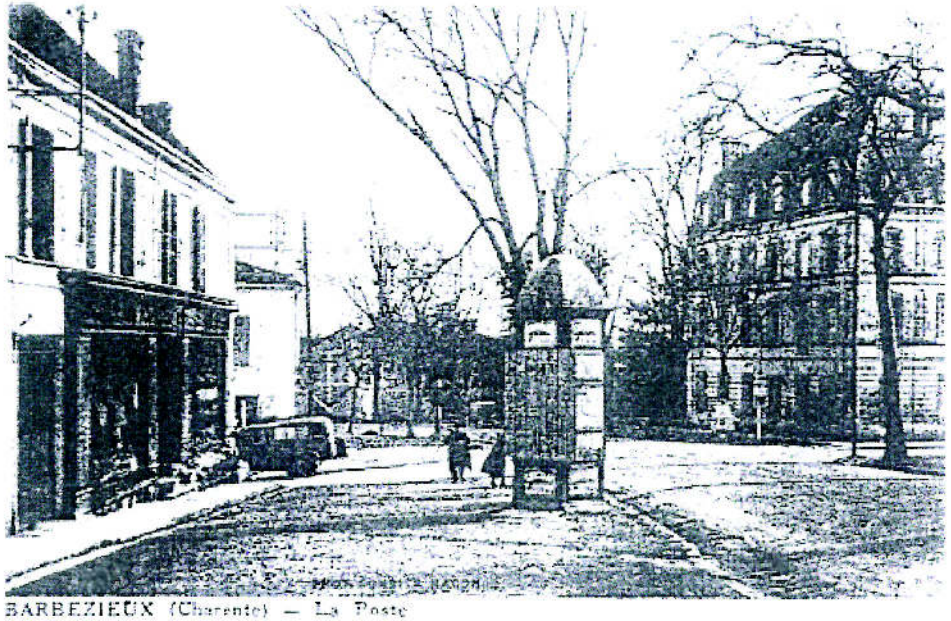

BARBEZIEUX (Charente) — La Poste

A Barbezieux, si le boulevard Gambetta a gardé son caractère authentique, attractif et agréable, le boulevard de Chanzy, moins commerçant, a perdu son agrément. Le contournement de Barbezieux (RN10) réalisé il y a quelques années peut, sur un temps plus ou moins long, rendre plus attractif le quartier qui l'entour. Le boulevard Chanzy bien articulé avec le vieux Barbezieux et les quartiers nouveaux, risque de redevenir un pôle de vie attractif.

Boulevard Gambetta

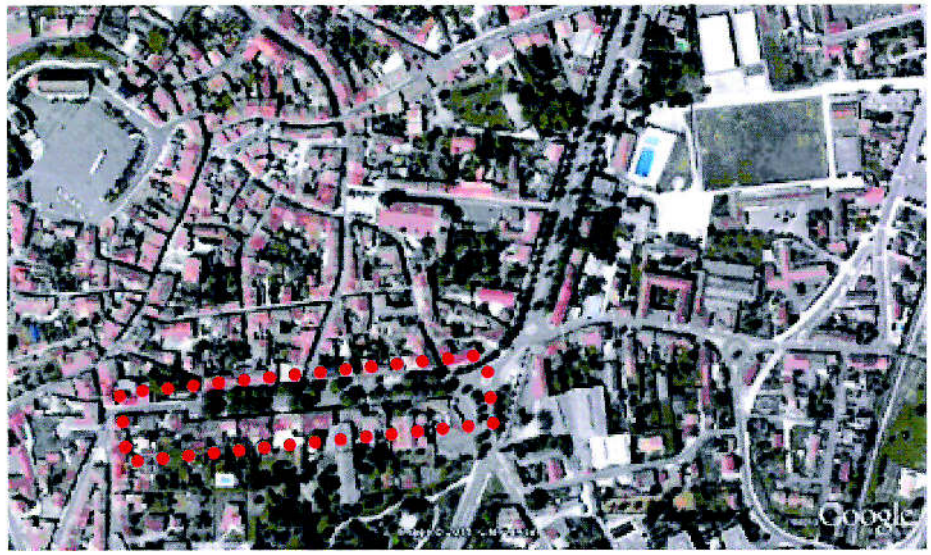

Les rues des douves

Par les rues des douves, Barbezieux conserve le souvenir de ses murailles médiévales. Ce sont de petites ruelles qui, comme leur nom l'indique, suivent le tracé parfois sinueux (rue des hautes douves) et parfois rectiligne (rue des basses douves) des anciens fossés qui ceinturaient la ville en contrebas de la fortification. Le mur d'enceinte, même s'il en subsiste peut-être quelques fragments incorporés dans l'enchevêtrement des constructions, n'apparaît plus; mais on le devine très bien par la brusque cassure entre le niveau du sol, plus haut côté intérieur du bourg et plus bas côté des rues des douves; ces rues ont gardé une urbanisation discontinue qui permet de ménager des vues sur les jardins, et sur les murets de soutènement qui gèrent le décalage de niveau.

Il faut préserver, voire conforter ces percées visuelles.

Il serait également intéressant de donner à ces ruelles un traitement spécifique du sol, qui en accuserait le caractère historique particulier: actuellement, elles n'ont pas de trottoirs et sont pourvues de caniveaux latéraux (en pavés anciens pour certaines parties) très proches de l'alignement bâti; la partie centrale de la voie est asphaltée. Vu la faible circulation dans ces petites rues, il serait possible de remettre l'ancien pavage apparent (là où il existe encore sous l'asphalte) et de repaver les parties qui en sont dépourvues; une autre solution consisterait à récupérer les pavés (qui pourraient être réutilisés dans certaines rues du centre) et à réaliser un traitement homogène du sol plus économique, type béton désactivé; le profil actuel des voies, sans trottoir, pourrait être conservé.

Les parties de l'ancienne muraille, encore visibles, doivent être conservées. Ces murs sont de véritables patrimoines historiques et culturels.

Rue des Basses Douves, ancienne muraille médiévale

Les autres espaces urbains à mettre en valeur

Le tissu des ruelles et impasses

Outre les rues des douves, Barbezieux possède une série de pentes ruelles et d'impasses au gabarit souvent très étroit (entre 3 et 5m); ces rues sont bien évidemment à dominante piétonnière, mais elles desservent aussi bien petites maisons que garages; certaines, comme la rue Hunaud et la rue des tours, sont pourvues de petits trottoirs; d'autres, comme la rue de Boissière, ne le sont pas. Ces petites rues, lorsqu'elles s'agrémentent de rosiers grimpants et de glycines (rue des tours), prennent un caractère charmant; l'architecture des maisons qui les bordent est souvent banale et d'entretien inégal.

Mais l'ensemble peut acquérir un aspect pittoresque, **si l'on s'efforce de remettre à nu les anciens pavés, si l'on encourage aussi la plantation systématique de plantes à fleurs, par des réservations à prévoir en pied de murs** et enfin si l'on exige **la réfection fréquente des peintures de fenêtres et contrevents, selon un nuancier réglementaire.**

Exemples de ruelles étroites à Barbezieux-Saint-hilaire

Les entrées de ville

Provenance	SEGONZAC (RD 1)
Particularité de la voie	Peu large Bon état du revêtement
Piste ou bande cyclable	Non
Cheminements piétons	Par intermittence
Perspectives	Perspectives intéressantes sur le château et la haute ville à partir des lieux-dits de La Barbe puis de Chez Denis
Environnement	Terres agricoles Bâtis récents Cimetière
Affichage publicitaire	Aucun
Eléments paysagers	Alignements d'arbres à partir du cimetière
Qualité paysagère	Entrée de ville de très bonne qualité paysagère avec comme éléments majeurs la perspective sur le centre ancien et la bonne intégration de la voie dans l'environnement offrant l'image de route rurale

ENTREE NORD DE LA VILLE PAR LA RUE DE VIGNOLA

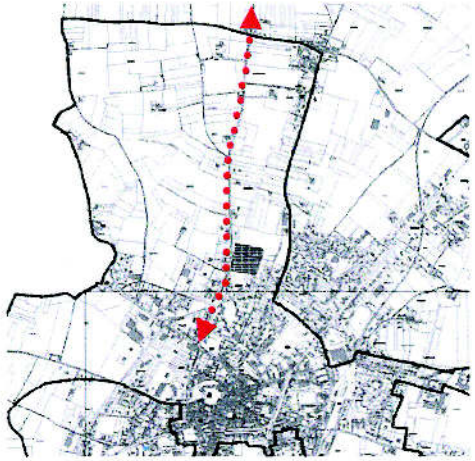

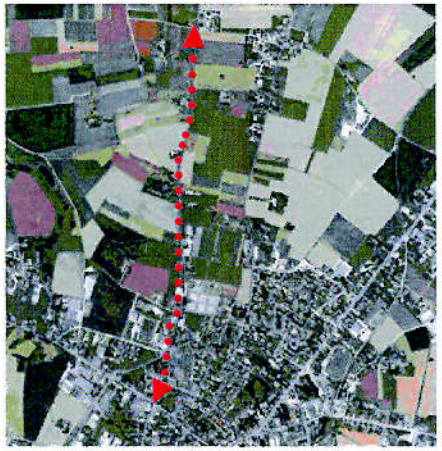

Vers Barbezieux

1/ Perspectives sur le château et le centre ancien de Barbezieux depuis le lieu dit La Barde

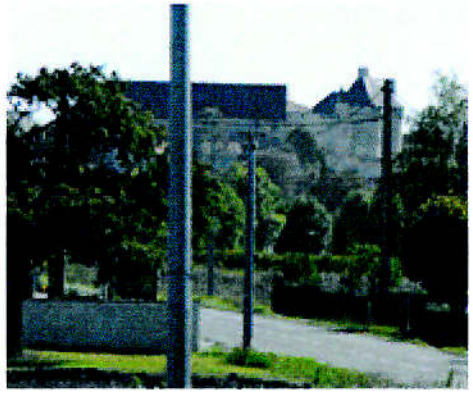

2/ Perspectives sur le château et le centre ancien de Barbezieux depuis le lieu dit Chez Denis

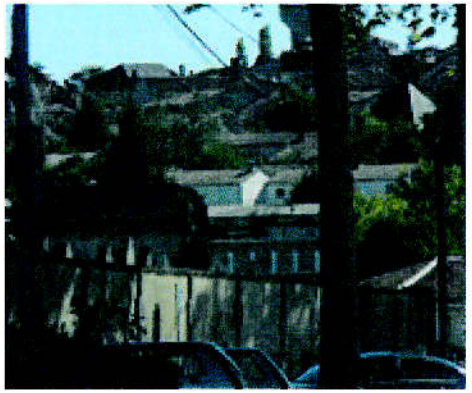

3/ Au niveau du cimetière, perspective en contre-plongée sur le centre ancien

4/ La qualité paysagère de l'entrée de ville diminue au niveau du croisement avec le boulevard de l'Europe

Provenance	ARCHIAC, COGNAC (D 731)
Particularité de la voie	Revêtement d'assez bonne qualité
Piste ou bande cyclable	Aucune
Cheminements piétons	Trottoirs à partir de l'ensemble commercial avant le croisement avec le bd de l'Europe
Perspectives	Les perspectives sur le château sont perturbées par le bâti commercial existant. Seuls les toits du château sont perceptibles
Environnement	Présence de bâtis anciens en début d'entrée de ville Les bâtis commerciaux et entrepôts dominent à proximité du boulevard de l'Europe
Affichage publicitaire	Forte présence d'affichages publicitaires, notamment au niveau du rond-point (4)
Eléments paysagers	Végétation présente en début de parcours (bas-côtés enherbés, feuillus, haies) qui se raréfie au fur et à mesure de l'avancée
Qualité paysagère	Le début de parcours offre un paysage de bonne qualité grâce à l'alternance du bâti ancien et de la végétation Cette situation se dégrade à proximité du bd de l'Europe, principalement à cause du grand nombre et de la mauvaise qualité des affichages diverses

ENTREE OUEST PAR L'AVENUE VERGNE

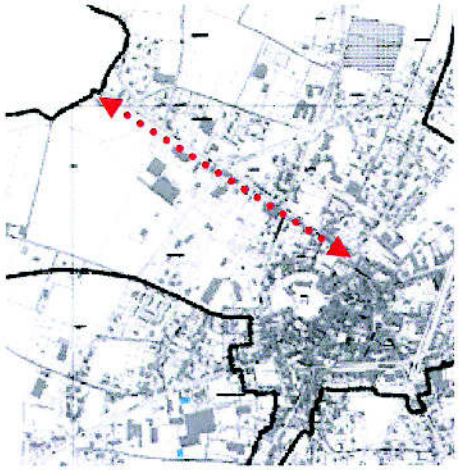

Vers Barbezieux

1/ La composition du début de parcours est marquée par la présence du bâti ancien et de la végétation

2/ La perspective sur le château est empêchée par la présence des bâtis commerciaux

3-4/ La qualité de l'entrée de ville est perturbée par la présence excessive (en nombre et en taille) des affichages publicitaires et événementiels

Provenance	JONZAC
Particularité de la voie	Assez large
Piste ou bande cyclable	Aucune
Cheminements piétons	Trottoirs continus mais de qualité moyenne
Perspectives	Perspectives sur les toits du château en début de parcours
Environnement	Bâti relativement récent en début de parcours, de plus en plus ancien au fur et à mesure de l'avancée
Affichage publicitaire	Peu
Eléments paysagers	
Qualité paysagère	Les larges perspectives sur l'espace rural avant le rond-point de l'Europe offrent un paysage de qualité.

ENTREE OUEST PAR LA RUE DU COMMANDANT FOUCAUD

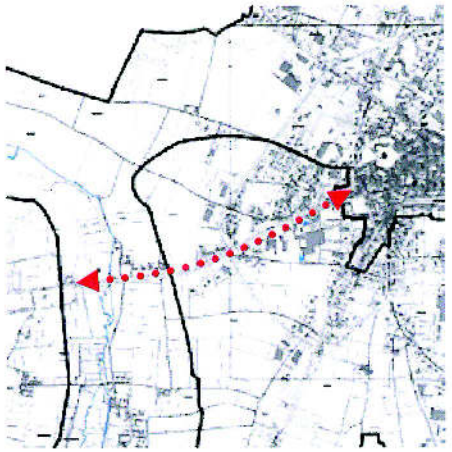

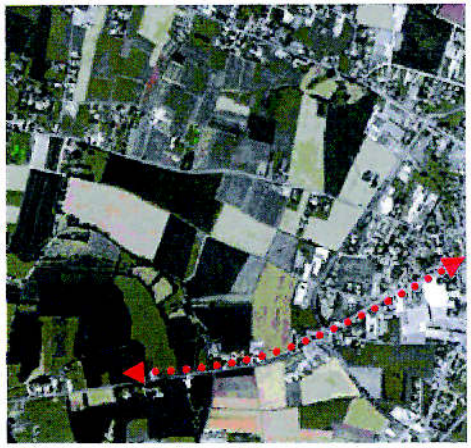

Vers Barbezieux

1-2 / Entre le lieu-dit Le Gat et le rond-point de l'avenue de l'Europe, les larges perspectives sur les espaces agricoles offrent un paysage de qualité.

3/ Au niveau du croisement de l'avenue de l'Europe les toits du château sont perceptibles.

4 / En pénétrant dans l'espace urbanisé; la largeur de la oie et la qualité des trottoirs nuisent à la qualité de l'ensemble.

ENTREE SUD PAR LA RUE DE LA REPUBLIQUE

Provenance	RN 10 (BORDEAUX)
Particularité de la voie	Large Mauvais état de la chaussée Carrefour dangereux au croisement de l'avenue de l'Europe (2)
Piste ou bande cyclable	Aucune
Cheminements piétons	Trottoirs continus mais de mauvaise qualité (3)
Perspectives	Perspectives en début de parcours sur les toits de la grange du château
Environnement	Bâti discontinu alternant récent et ancien Mauvais entretien de certaines maisons et bâtiments commerciaux
Affichage publicitaire	Peu
Eléments paysagers	Végétation très présente en début de parcours (bas-côtés enherbés, arbres) Progressivement moins présente et majoritairement composée de haies et arbres des jardins privés
Qualité paysagère	Bonne qualité paysagère en début de parcours Puis dégradation brutale à partir du carrefour de l'avenue de l'Europe principalement à cause de l'état de la chaussée et du bâti environnant

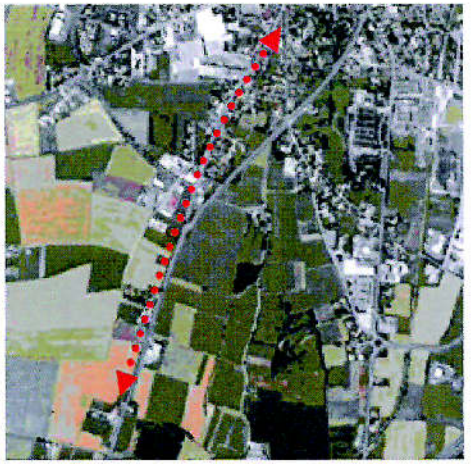

Vers Barbezieux

1/ Le début d'entrée de ville offre des perspectives sur le centre ancien et les granges du château

2/ Le carrefour de la rue de République et de la rue Saint-Eloi est accidentogène

3-4 / Passé le carrefour de la rue Saint-Eloi, la qualité paysagère de la rue de la République se dégrade fortement

ENTREE SUD PAR LA RUE DU COMMANDANT FOUGERAT

Provenance	CHALAIS (D 731)
Particularité de la voie	Bon état de la chaussée
Piste ou bande cyclable	Aucune
Cheminements piétons	Trottoirs à partir de la zone industrielle
Perspectives	Sur l'église Saint-Mathias dès l'entrée dans l'espace urbanisé
Environnement	Bâti industriel en début de parcours Puis alternance de maisons anciennes et récentes de qualité
Affichage publicitaire	Peu d'affichage Présence de deux affichages de taille importante au niveau de l'entrée dans l'espace urbanisé
Eléments paysagers	Présence végétale en début de parcours (bas-côtés enherbés, haies, feuillus, séparation de la chaussée et du trottoir par des plantations) (1-2) La présence végétale se raréfie en avançant mais se maintient grâce aux jardins privés (4)
Qualité paysagère	Entrée de ville de qualité malgré le contexte industriel Les aménagements des abords (trottoirs, plantations, éclairage) contribuent à mettre en valeur l'entrée de ville. Les panneaux publicitaires trop imposants perturbent la qualité de l'ensemble

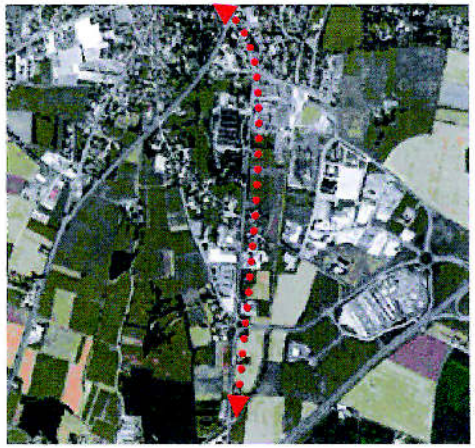

Vers Barbezieux

1/ L'entrée de ville est marquée par la forte présence de l'activité industrielle

2/ Les aménagements diverses permettent de maintenir une certaine qualité paysagère des abords de la voirie

3/ Deux panneaux publicitaires de taille imposante sont disposés au niveau de l'entrée dans l'espace urbanisé

4/ La fin de parcours ouvre des perspectives sur l'église Saint-Mathias

Provenance	BLANZAC (RD 5)
Particularité de la voie	Bon état de la chaussée
Piste ou bande cyclable	Aucune
Cheminements piétons	Trottoirs continus sur au moins un des deux côtés de la rue
Perspectives	Perspectives sur le centre avant l'entrée dans le hameau de Bellevue
Environnement	Présence discontinue du bâti sur une longue distance au niveau des lieux-dits de Bellevue et de La Fourmi La fin de la rue Henri Fauconnier dessert plusieurs bâtis d'intérêt patrimonial
Affichage publicitaire	Aucun
Eléments paysagers	Environnement fortement végétalisé avec présence de haies, de grands feuillus Au niveau des lieux-dits de Chez Musset et Chez Bagatelle, la forte présence des feuillus créé l'effet d'un tunnel végétal
Qualité paysagère	Cette entrée de ville révèle un ensemble de qualité mêlant un bâti ancien riche et une forte présence du végétal

ENTREE EST PAR LA RUE HENRI FAUCONNIER

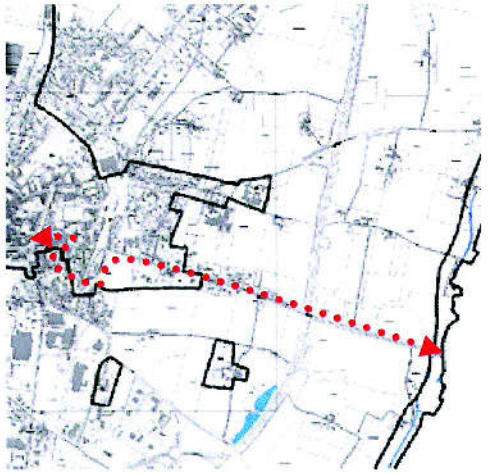

Vers Barbezieux

1-2/ Le début de parcours, au niveau des lieux-dits de Bellevue et de La Fourmi, prend la forme d'un ensemble alternant bâtis, jardins voire terres agricoles, sur une longue distance

3/ Au niveau de Chez Musset, la présence des feuillus créé l'effet d'un « tunnel végétal »

4/ Au bout de la rue Henri Fauconnier, le pont Branchenaud offre des perspectives sur l'ancien site de la

Provenance	PLASSAC (RD 124)
Particularité de la voie	Bon état de la chaussée Voie peu large Impression de « route rurale »
Piste ou bande cyclable	Aucune
Cheminements piétons	Trottoirs continus à partir du centre hospitalier
Perspectives	Perspectives intéressantes sur les édifices majeurs de la ville
Environnement	Terrains agricoles Centre hospitalier Bâti récent - La Picauderie
Affichage publicitaire	Aucun
Eléments paysagers	Vignes A partir du centre hospitalier, nombreux parterres végétalisés, haies, alignements d'arbres
Qualité paysagère	Forte qualité paysagère de cette entrée de ville mêlant perspectives sur le centre ancien, environnement végétalisé et aménagements importants de l'espace public

ENTREE EST PAR LA RUE MAURICE GUERIVE

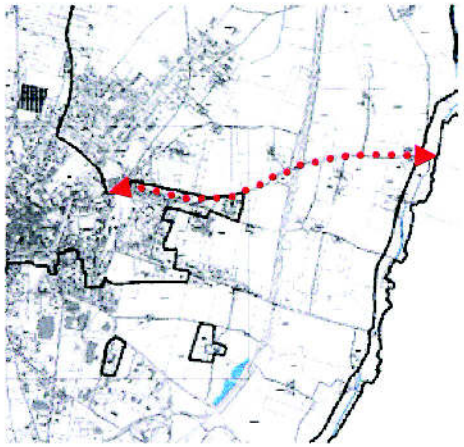

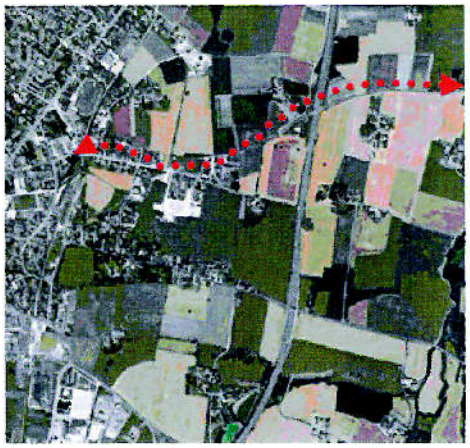

Vers Barbezieux

1-2/ Le début de l'entrée de ville par la RD 124 offre des perspectives larges sur le centre ancien, et notamment sur le château. A ce niveau, l'environnement immédiat est principalement composé de vignes

3/ Aux abords du centre hospitalier, la perspective s'ouvre sur l'église Saint Mathias

4/ De nombreux aménagements ont été réalisés sur l'espace public

Provenance	ANGOULEME - RN10
Particularité de la voie	Bon état de la chaussée Voie très large Terre-plein central continu
Piste ou bande cyclable	Aucune
Cheminements piétons	Trottoirs continus des deux côtés de la rue
Perspectives	Pas de perspective sur le centre ancien
Environnement	Présence de bâti récent en début de parcours, puis de bâti plus ancien au fur et à mesure de l'avancée Présence de bâtiments commerciaux et artisanaux Friches : anciennes stations services
Affichage publicitaire	Peu
Eléments paysagers	Environnement végétalisé par intermittence en fonction de la présence de jardins privés sur les côtés de la route A mi-parcours, alignement d'arbres et bas-côtés végétalisés
Qualité paysagère	La qualité de l'entrée de ville se fait par la mise en scène de l'aspect rectiligne du paysage : alignement d'arbres, éclairage. Impression de grand boulevard

ENTREE NORD PAR L'AVENUE FELIX GAILLARD

Vers Barbezieux

1/ Les premiers candélabres signent le début de l'entrée de ville

2/ En début d'entrée de ville, les abords de la rue Félix Gaillard alternent entre maisons d'habitation et bâtis artisanaux et commerciaux

3/ L'aménagement de l'espace public est plus affirmé au fur et à mesure de l'avancé, avec un travail sur la mise en scène de l'aspect rectiligne du paysage

4/ La jonction avec la rue Sadi carnot et le boulevard Chanzy fait l'objet d'un aménagement riche de l'espace public

Provenance	
Particularité de la voie	Bon état de la chaussée Chaussée peu large Effet de « route rurale »
Piste ou bande cyclable	Aucune
cheminements piétons	Présence continue de trottoirs,à partir du quartier situé à proximité du croisement avec l'avenue de l'Europe
perspectives	Perspectives intéressantes sur le château et le centre ancien
Environnement	Présence discontinue de bâti ancien et récent jusqu'au croisement avec l'avenue de l'Europe, puis bâti en continu
affichage publicitaire	Aucun
Eléments paysagers	Environnement végétalisé par la présence des haies, arbres, pelouses, et jardins alentours
Qualité paysagère	Cette entrée de ville est remarquable pour la qualité des perspectives, son environnement végétalisé, le patrimoine bâti sur ses abords

ENTREE NORD PAR LE ROUTE DE CHEZ BARON

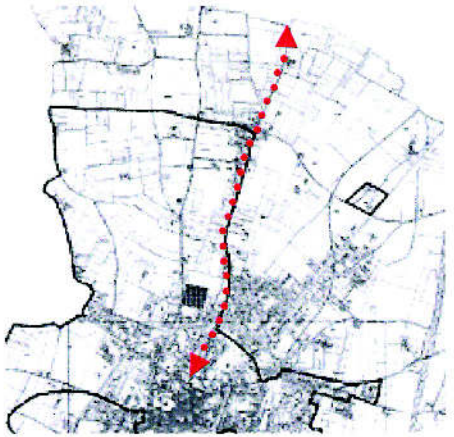

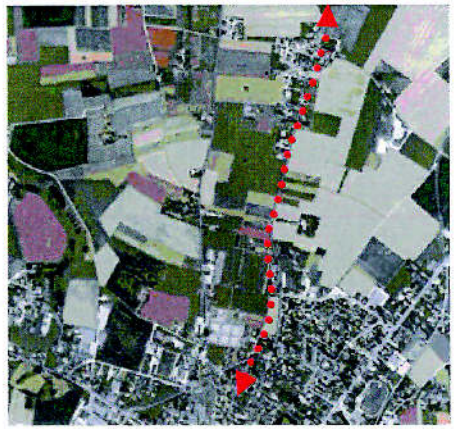

Vers Barbezieux

1/ Le lieu-dit Chez Baron abrite un patrimoine bâti intéressant

2-3/ Passé le lieu-dit Chez Baron, les perspectives sur le centre ancien et le château s'ouvrent. Au premier plan, les vignes confortent la qualité paysagère de l'entrée de ville

4-5/ Peu à peu, les perspectives sont couvertes par le nombre grandissant de maisons d'habitation. La rencontre avec le boulevard de l'Europe signe la fin de la route de Chez baron

LES ENTREES DU HAMEAU DE SAINT HILAIRE

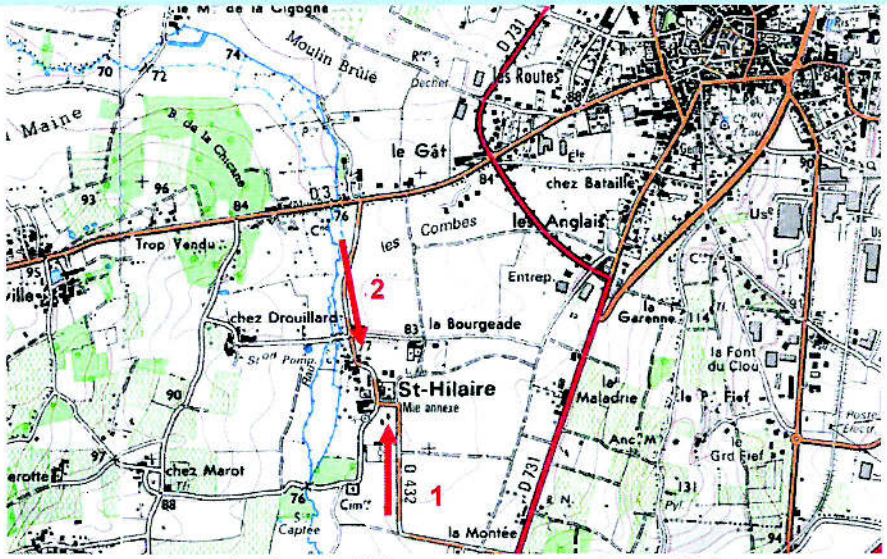

1 -Entrée Nord D432 vers le bourg de Saint Hilaire

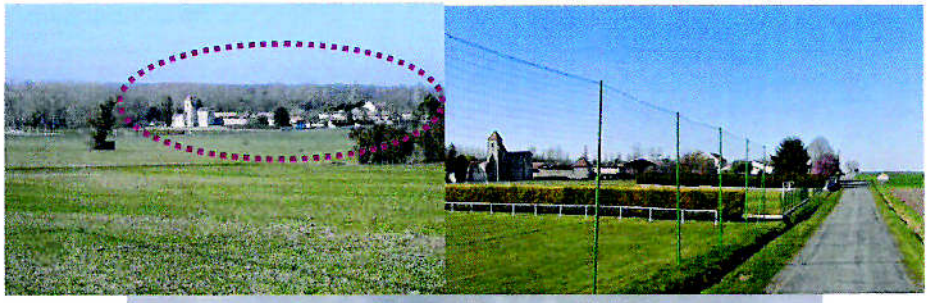

L'entrée par la départementale 432 est marquée par l'église Saint Hilaire, par ce côté on peut profiter d'une vue dégagé sur le monument historique.

2 -Entrée Sud D432 du Gât vers le bourg de Saint Hilaire

Si cette entrée ne permet pas de voir l'église Saint Hilaire, ici la trame boisée de la vallée du Trèfle (ici à droite) offre une vue structurée amenant vers le bourg du hameau.

I.3.2.2. LES PAYSAGES RURAUX

I.3.2.2.1. Les paysages depuis le bourg

Si l'arrivée à Barbezieux depuis la route de Cognac et la route de Segonzac offre une perception harmonieuse du bourg, la réciproque est également vraie : lorsque l'on se trouve sur le parvis du château, on surplombe directement une campagne verdoyante, et le regard découvre un large panorama dont il est important de conserver le caractère rural ; la densité des constructions dans cette zone de visibilité doit rester faible, et l'on doit veiller particulièrement à la qualité des toitures, des couleurs de façade (surtout pour les surfaces commerciales), et à la réalisation des plantations.

Vue depuis le centre ville vers la Triquedondaine

Vue depuis le centre ville de la Triquedondaine

Perspective depuis la RN 10 - Entrée Sud de la ville

Vue depuis la RN10

Il n'y a pas de type de bâtiment particulier dans les écarts que nous avons sélectionnés. Il ressort au contraire qu'il subsiste encore une grande variété architecturale. Les domaines ruraux ont en premier lieu retenu notre attention. Barbezieux s'étant organisé autour d'un château et l'actuelle commune étant étalée sur trois anciennes paroisses, on trouve naturellement deux anciennes églises hors du territoire de la ville, correspondant à l'implantation de deux anciennes paroisses rurales. On trouve aussi quelques anciennes maisons nobles, sièges de petites seigneuries : L'Etang (détruite) Le Maine-Laporte, Saint-Seurin. Au XIXe siècle, période de prospérité économique, un certain nombre de maisons de maître ont été bâties.

L'ensemble de ces édifices constitue un patrimoine « monumental » à opposer au patrimoine « mineur ».

I.3.2.2.2. Le patrimoine monumental

Les églises

Il n'est pas possible de les relier à une typologie à l'intérieur de la commune. De l'église paroissiale de Saint-Seurin, il ne reste plus qu'un portail en tiers point englobé dans une maison entièrement remodelée : ce portail est d'ailleurs cité pour mémoire et n'a été retenu dans les mesures de protection, qu'à titre de vestige et parce qu'il fait partie de l'environnement immédiat du logis de Saint-Seurin. L'église de Saint-Hilaire est fort heureusement mieux conservée.

Les maisons nobles

Si le corps de logis du Maine-Laporte est très mutilé, on distingue encore un bâtiment s'organisant autour d'une tour cylindrique aujourd'hui arasée, vraisemblablement dotée à l'origine d'une poivrière couverte de tuiles plates. Le logis de Saint-Seurin, plus récent (XVIIe-XVIIIe siècle) est une petite construction relativement bien conservée, encadrée par deux pavillons en œuvre, couverts de tuiles plates. Il est encore situé entre cour et jardin et mérite d'être préservé dans un environnement végétal approprié. Le château du Parc comporte deux tourelles qui l'encadrent côté jardin. Le schéma du jardin est celui traditionnellement utilisé pour les anciennes maisons nobles. Le bâti tout comme les abords immédiats : parc, pièce d'eau, éléments de clôture, constituant un écrin de verdure d'accompagnement indissociable de l'ensemble, sont de grande qualité. Par ses caractéristiques, le château du Parc peut se rattacher au type de la maison noble de l'ancien régime. Le corps de bâtiment pour le maître possède en effet deux tours coiffées d'ardoises rappelant les privilèges architecturaux de la noblesse de l'ancien régime (tours et pavillons coiffés de tuiles plates ou d'ardoises se détachant du bâtiment central couvert de tuiles creuses, surmontés de girouettes).

Les maisons de maître

Placée en général au centre d'un domaine agricole (viticole à l'origine) la maison de maître présente une typologie particulière. C'est le plus souvent un corps de logis en pierre de taille coiffé d'une toiture d'ardoises à quatre pentes. La maison de maître à toit d'ardoises apparaît au milieu du XIXe siècle, succédant au corps de logis couvert de tuiles creuses. Le modèle connaît un vif succès dans la région viticole de Cognac où il se répand rapidement. Les proportions du bâtiment de maître sont généralement trapues, avec des baies disposées régulièrement de part et d'autre d'un axe central marqué par la porte d'entrée. La toiture d'ardoises est réservée au corps de logis, tranchant ainsi avec les dépendances couvertes de tuiles. Située en fond de cour, la maison est encadrée par deux ailes de dépendances en général symétriques, abritant notamment des chais et des bâtiments viticoles. Entre ces deux ailes, une porte cochère à couvrement ferme la cour. Au fur et à mesure que l'on avance dans le XIXe siècle, la porte cochère à couvrement est remplacée par une grille d'entrée. Ce type de maison de maître est à mettre en relation avec les maisons bourgeoises à toiture d'ardoises de plan centré que l'on trouve en ville (voir typologie sur la maison bourgeoise à toit d'ardoises, dans le chapitre sur les maisons de ville du XIXe siècle à façade ordonnancée).

Lieu dit « les neufs fonts »

I.3.2.2.3. Le patrimoine rural mineur

Ce patrimoine nécessite de descriptions spécifiques ; il est constitué des maisons rurales en pierre (la plupart du XIXe siècle), accompagnées parfois de beaux pigeonniers, des petits domaines, de quelques anciens moulins (à eau et à vent), et enfin des paysages ruraux naturels. Toute intervention sur ce patrimoine doit pouvoir être contrôlée dans sa qualité, afin de préserver des équilibres écologiques et esthétiques qui ont tendance à s'effriter.

Ancien lavoir à Font Raze

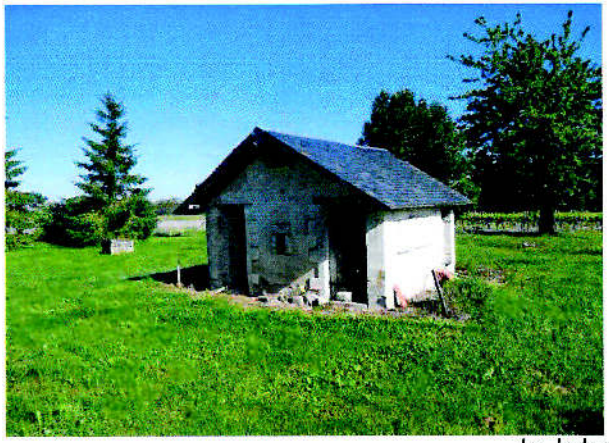

Le Jadeau

Le Jadeau

Ancien moulin, Chez Guichetaud

Moulin, Le Gat

Pont en pierre, Le Pas

THEME 3 : La morphologie paysagère

Synthèse des enjeux patrimoniaux dégagés du diagnostic sur le paysage

-préserver les perspectives majeures de la ville sur les vallées et des vallées sur la ville
-maintenir les espaces boisés constitutifs du territoire (bosquets, ripisylves...)
-mettre en valeur le végétal dans la ville
-limiter l'affichage publicitaire
-protéger le patrimoine isolé et mineur

Enjeux	Culturel	Architectural	Urbain	Paysager	Historique	Archéologique
Les vallées	X	X	X	XXX	X	
Les bosquets	X	X	X	XXX	XX	
La vigne	XXX	XXX	XX	XXX	XXX	
Les cours d'eau	XXX	XXX	X	XXX	XXX	
Le paysage urbain	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
Le paysage rural	XX	XXX	XX	XXX	XXX	XX

I.4. SERVITUDES ET DONNEES OBJECTIVES

I.4.1. LES MONUMENTS HISTORIQUES ET LEURS ABORDS

La commune de Barbezieux-Saint-Hilaire comprend trois monuments historiques :

- Château de Barbezieux, classé Monument Historique depuis le 30/12/1913 et les façades et toitures de l'ensemble des bâtiments non classés, à l'exclusion du local sanitaire situé à l'est de la place ; la tour nord-est en totalité; une partie des anciennes lices, avec leur mur de clôture, et la place du château, pouvant receler des vestiges; non cadastré sur la rampe des Mobiles) ; sont inscrit aux Monuments Historiques depuis le 08/04/2004.
- Eglise de Saint-Hilaire, inscrite sur la liste de l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques depuis le 30/04/2013.
- Eglise Saint-Mathias, inscrite aux Monuments historiques depuis le 29/11 /1948.

Eglise Saint-Mathias
Source : gallica.bnf.fr

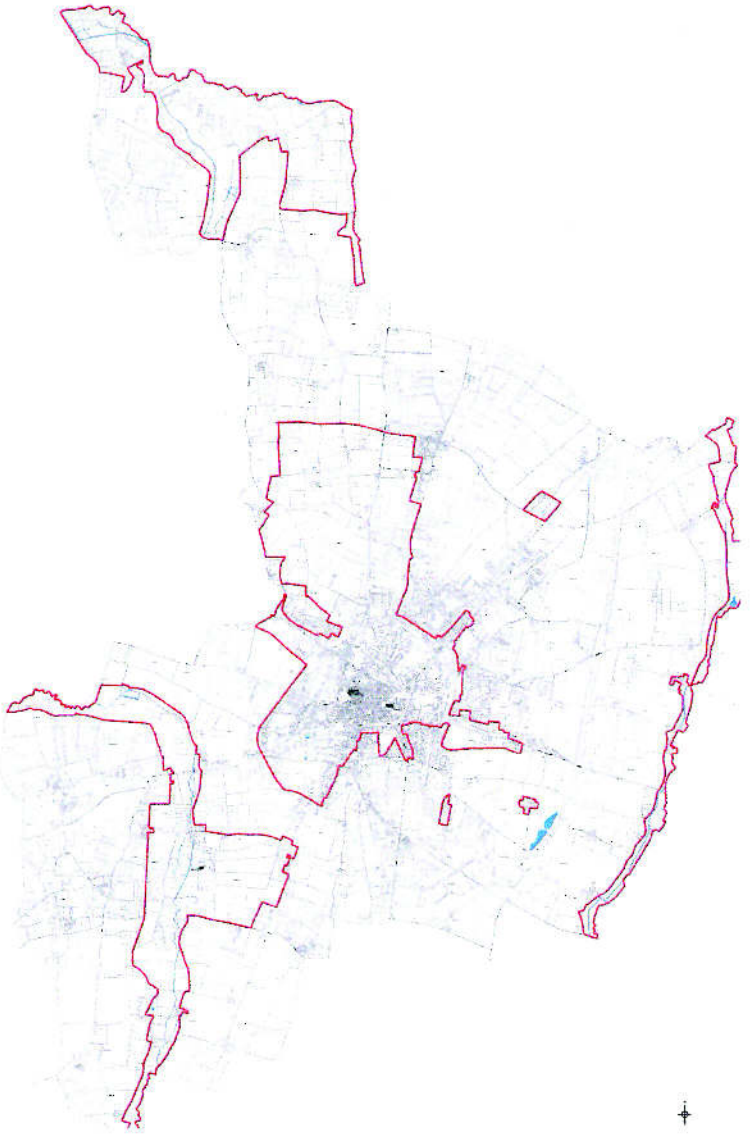

Château de Barbezieux, ISMH 08/04/2004
(extrait de la fiche Mérimée) :

« Le premier château est connu au début du 11è siècle. L'édifice actuel a été rebâti vers 1480. Vendu pendant la Révolution, le châtelet sud-est est affermé au département et sert de prison jusqu'en 1820. En 1845, le château est acheté par la ville qui en rase une partie et restaure le reste à l'usage d'hôpital (jusqu'en 1908) et de théâtre (salle actuelle aménagée vers 1900). Vers 1922, un nouveau bâtiment est construit à l'ouest par l'architecte Maurice Mignon. De l'enceinte intérieure subsistent un fragment de la courtine nord avec le chemin de ronde couvert, terminé à l'est par une tour demi-cylindrique, ainsi que l'ancienne grange et écurie s'y adossant. Le château comportait au sud-est une porte encadrée de tours rondes dont le passage était situé sous l'église Saint-Ymas, nef unique de quatre travées, suivie d'un chevet plat orienté sud-est, avec chapelle latérale voûtée d'ogives. Au sud se trouvait le donjon que complétaient deux tours démolies au 18e siècle. Ce donjon commandait une poterne. Au nord-ouest, entre deux tours, un bâtiment à deux pignons était baptisé "pavillon de la recette". Un jeu de paume et un puits se trouvaient non loin. Un second puits desservait le donjon. Des fossés existaient autour de chaque enceinte. Les encadrements des baies, les crénelages, les angles des murs et les pignons ont été en partie refaits au 19e siècle. Les façades et l'intérieur de l'ancienne grange et écurie ont été transformés au milieu du 19e siècle pour abriter un théâtre à l'italienne, un café et des pièces à l'étage »

Sont inscrits : Les façades et toitures de l'ensemble des bâtiments non classés (cad. AC 236) à l'exclusion du local sanitaire situé à l'est de la place ; la tour nord-est en totalité (cad. AC 236) ; une partie des anciennes lices, avec leur mur de clôture, et la place du château, pouvant receler des vestiges archéologiques (cad. AC 228, 234, 235, 237 ; non cadastré sur la rampe des Mobiles)

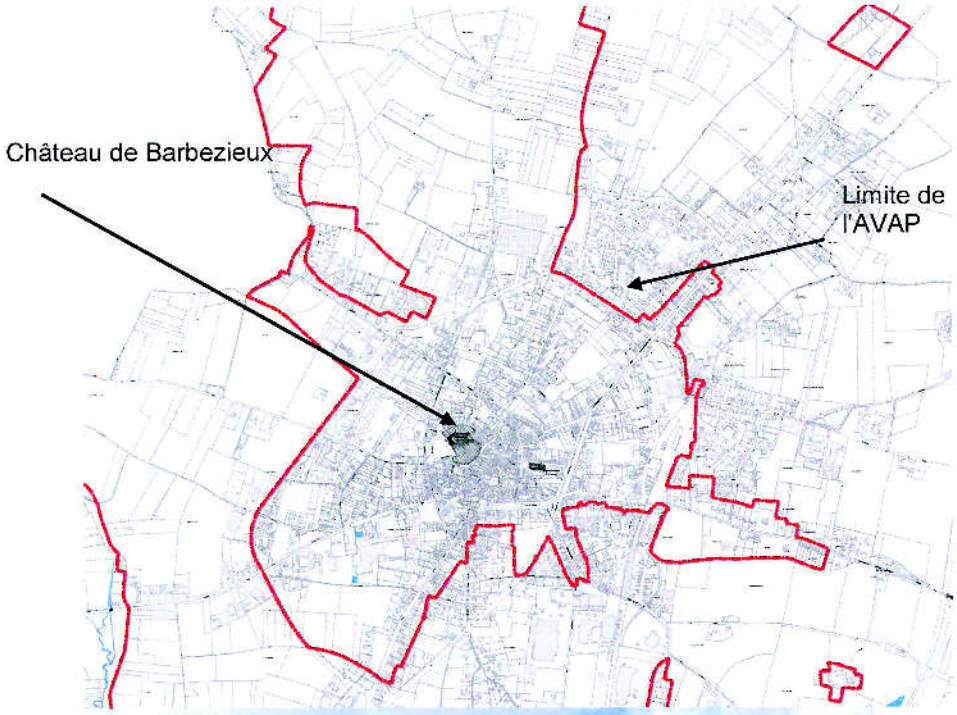

Ci-contre le périmètre de protection du Monument Historique et une photo du château (source de l'image : labouldor.fr)

Historique du Château de Barbezieux, d'après l'étude archivistique réalisée par Frédéric Puissant « Barbezieux-Saint-Hilaire, le château (16) » en Avril 2008 :

« Les premières traces du château remontent au XIe siècle. Sur un plan matériel, au moins une campagne de construction ou de reconstruction du château eut lieu vraisemblablement entre la seconde moitié du XII et la première moitié du XIIIe siècle. Bien que l'indice soit fragile, sur une gravure de la porte est du château de Barbezieux réalisée en en 1830, figurent des éléments architecturaux datables du XIIe ou XIIIe siècle et indiquant l'installation d'une porte surmontée de l'église ou chapelle castrale. Au XVe siècle on trouve mention de travaux de carrelage effectués dans les « grands grenier neufs », de l'enduit appliqué aux « vieux greniers du chastel », et de la couverture de l'un de ces bâtiments. Marguerite de la Rochefoucauld est à l'origine de l'aménagement d'un pont permettant l'accès à la « porte Chavaroche », entrée Est du Château et d'un « grant jardin neuf hors led ; chasteau et attenant d'icelui ». Le livre de comptes révèle encore plusieurs occurrences isolées de différentes parties du château comme « le boullevard au-dedans du chastel », les « étables », la « basse cour du chastel de Barbezieux », la « poterne dud. Chastel » située à proximité ou à l'intérieur du jardin, ou encore les « celliers du chastel ».

Du XVIe au XVIIIe siècle de nombreux conflits touchent la ville mais l'on ignore dans la plupart des cas si le château en fut affecté. L'édifice était fonctionnel durant la première moitié du XVIIe siècle puisque entre 1638 et 1675 en raison de la ruine de l'église Saint-Mathias, l'office était desservi uniquement dans l'église du château.

Au début du XIXe siècle la porte Est du château, appelée Chavroche, était occupée par la prison de Barbezieux. Des projets de vente et de réaménagement de ces prisons furent envisagés mais ne virent jamais le jour. Les frères Levraud, qui avaient depuis longtemps d'intention de se débarrasser du château et ne trouvant acquéreurs, se tournèrent vers la commune et à partir de 1830 s'engagea une longue période de tractation jusqu'à la vente définitive du château. En 1844, le registre du conseil municipal nous apprend que l'acquisition du château permettra d'installer dans les bâtiments présentant un état convenable, l'hôpital et la salle d'asile de Barbezieux dans l'actuelle porte dite d'Archiac et en partie dans l'actuel théâtre.

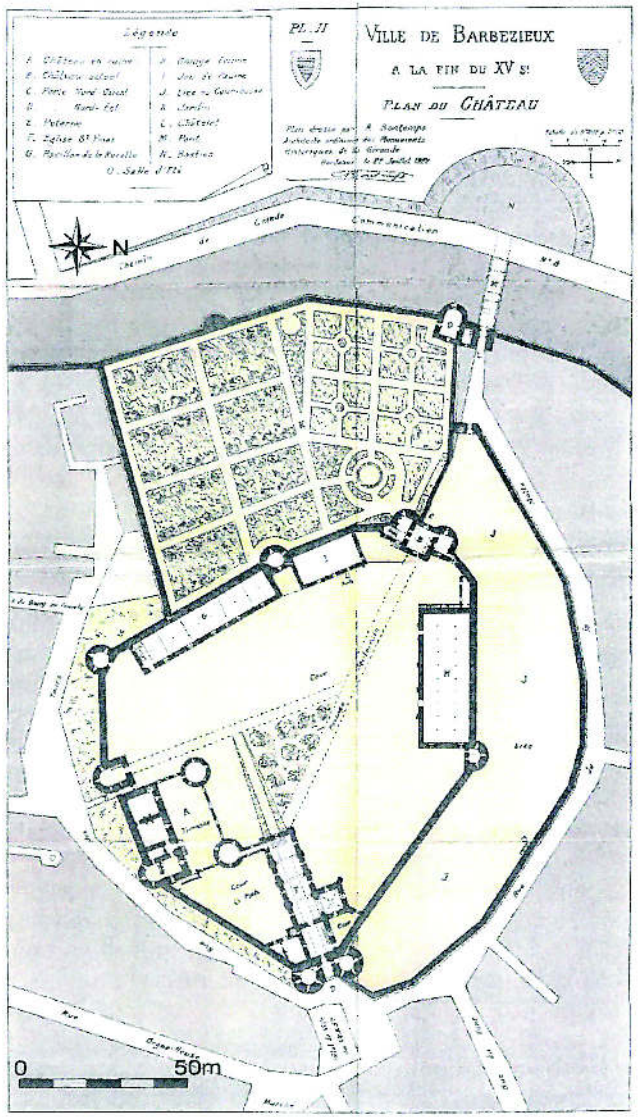

Fig. 4: Restitution du château de Barbezieux, par A. Bontemps, architecte des Monuments Historiques, 1925 (tiré de Bontemps 1925).

Eglise de Saint-Hilaire, ISMH 30/04/2013
(source : Y. Comte, C.R.M.H. Poitou-Charente)

« Saint-Hilaire, à 2 km au sud de Barbezieux, est le siège d'une très ancienne seigneurie. L'église est citée dès 1075-1080 dans le cartulaire de Baignes. Elle semble avoir été reconstruite en grande partie dans le courant du 12è siècle. En 1935 elle est mentionnée comme annexe de la maison-dieu de Barbezieux et elle bénéficie alors d'une charte de sauvegarde accordée par Charles IV. L'édifice fait l'objet d'adjonctions et de remaniements aux XIV et XVe siècle (chapelle et arcade triomphale), puis au 17e siècle (clocher). La paroisse est supprimée en 1803 et Saint-Hilaire devient annexe de Barbezieux. De plan allongé, elle est construite en moellon enduit, parfois en opus spicatum (ossuaire, mur nord de la nef). La nef unique (environ 13 x 6 m), très simple, possède un portail à double voussure à arêtes vives et des vestiges de litre funéraires à l'extérieur du mur nord. Son sol est composé de tomettes carrées. Depuis 1902, elle est couverte d'un plafond en lattis et orné d'un faux tiré d'appareil rouge sur l'enduit de plâtre. Une litre funéraire aux armes des Le Tellier (lézards et étoiles), seigneur de Barbezieux, a été aperçue lors de la réfection intérieure.
La chapelle gothique au sud, consacrée à Notre-Dame puis utilisée comme garage du corbillard, ouvrait sur la nef par une grande arcade brisée (murée). Elle présente une petite porte en arc brisé à l'ouest et sa baie sud, à double ébrasement, est ornée sur l'appuie extérieur d'une statue (peut être gallo romaine) trouvée lors de percement de la porte du corbillard. Elle a perdu sa voûte d'ogives, seuls les formerets en tore à listel retombent maintenant sur les chapiteaux à têtes humaines, encore peints d'après les traces visibles sous le badigeon (rouge, jaune, vert).
L'église de Saint-Hilaire possède deux beaux éléments sculptés ou peints des époques romane, gothique et classique (chapiteaux, blasons, rinceaux peints) mais c'est la présence de murs du premier âge roman et le plan, unique dans la région et rare en France, de son chœur, à gros contreforts cylindriques, qui en font l'intérêt archéologique.
L'église en totalité, ainsi que le sol des parcelles pouvant receler des vestiges archéologiques (cad. 327 A 27, 28) sont protégés.

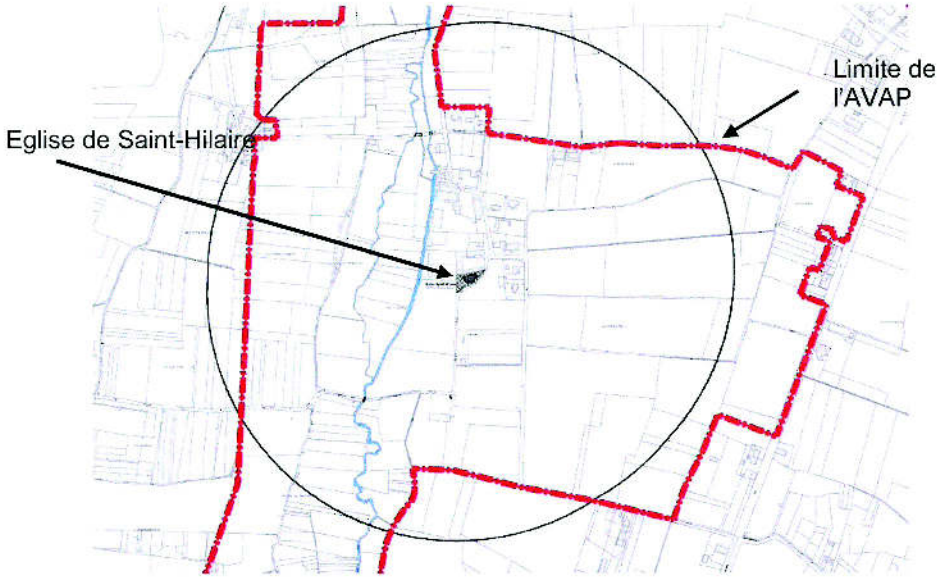

Ci contre le périmètre de protection du Monument Historique et une photo de l'église Saint-Hilaire

Eglise Saint-Mathias, ISMH 29/11/1948
Source : gertrude-diffusion.poitou-charentes.fr

« L'église paroissiale Saint-Mathias, qui s'élève au coeur de la ville de Barbezieux, ne conserve de l'époque romane que quelques éléments architecturaux. A l'origine, lors de sa construction commencée en 1043, il s'agit d'un prieuré dédié à Notre Dame. Par la suite, il prend le vocable de Saint-Mathias. Il est en grande partie reconstruit au 13e siècle, et au 15e siècle pour son clocher. La guerre de Cent ans et les guerres de Religion l'endommagent gravement, et il est partiellement en ruine durant plus d'un siècle jusqu'en 1684 où débutent des travaux de restauration, qui se succèdent jusqu'à la fin du 19e siècle. Dans les années 1970, l'édifice retrouve le niveau initial de son sol que des déblais successifs avaient surhaussé. De l'époque romane ne semblent subsister que quelques piliers et fenêtres. L'édifice d'origine était plus grand que l'actuel puisque son chevet s'étendait plus loin du côté est. Ses dimensions actuelles en font cependant encore un édifice imposant, parmi les plus vastes des églises romanes charentaises, notamment par la largeur et la hauteur de la nef à collatéraux. Cette dernière est couverte de voûtes d'arêtes du 19e siècle. A partir de 1877, le chevet a été entièrement reconstruit dans un style néo-roman. Le portail date du 13e siècle. En arc brisé, il est orné de statues posées sur des socles et sous des dais. Il a été surmonté d'un portique grec lors d'une campagne de travaux au 19e siècle. Le clocher, élevé au 15e siècle et surélevé postérieurement, a conservé deux statues de grande dimension posées dans des niches. »

L'église est inscrite dans son intégralité.

Ci contre le périmètre de protection du Monument Historique et une photo de l'église Saint-Mathias (source de l'image : panoramio.com)

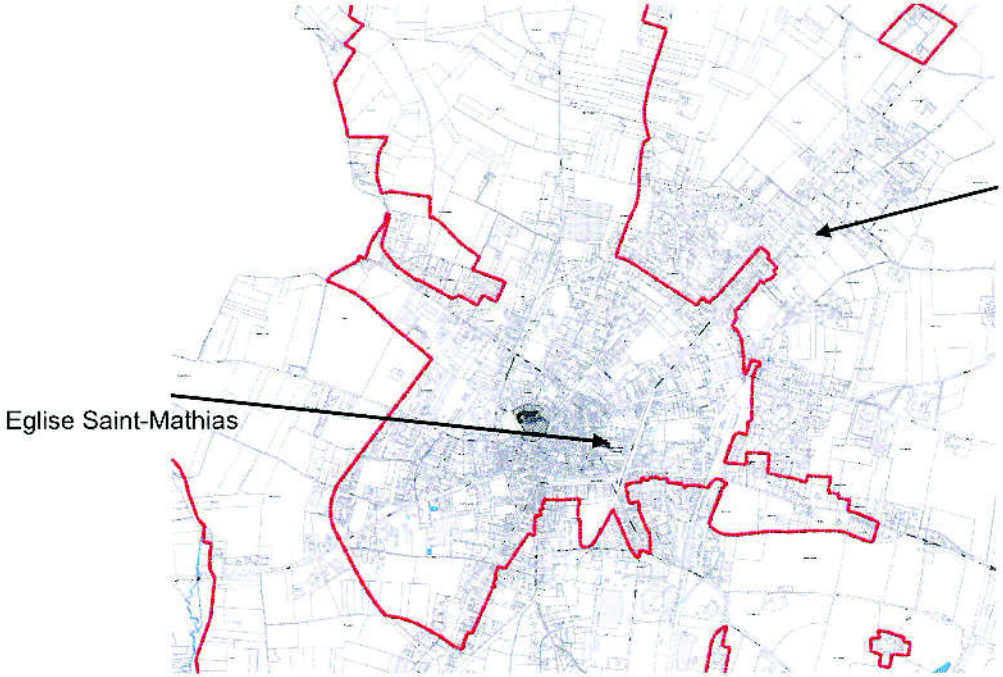

Source : Archives départementales de la Charente

I.4.2. ZONES ARCHEOLOGIQUES

La commune de Barbezieux-Saint-Hilaire abrite plusieurs sites d'intérêt archéologiques et notamment :

- une dense occupation néolithique : éperon barré et enceintes successives de Font Rase ; fosses à la Combe-à-Baudet ; enceinte du Landreau ;
- protohistorique : atelier de potiers aux Petits Clairons sur la ZAC de Plaisance, nombreux enclos à Saint-Hilaire, aux Clairons, aux Tartres, à la Combe-à-Baudet, Chez Mathet, à la Bosse, au Bois de la Chicane, Chez Porcheron, aux Alouettes, à la Croix, à Gratte Loube, au Maine Jaud ; parcellaire à la Moulinasse) ;
- antique : villas de Font Serein et de Saint-Martin, occupation aux Pilards et à al Cigogne ;
- médiévale : son château, ses églises, prieurés et couvents ;
- bourg de Saint-Hilaire autour de l'église de Saint-Hilaire, prieuré de Saint-Georges de Rifaucon et église Notre-Dame de Xandeville, église Saint-Seurin, nécropole du haut Moyen-âge de Fond Pinette, habitat du Haut Moyen-âge de la Combe-à-Baudet.

La protection des sites archéologiques actuellement recensés sur le territoire de la commune relève des dispositions relatives à la prise en compte du patrimoine archéologique dans les opérations d'urbanisme.

Le Code du Patrimoine, dans ses articles L114-3 à L114-6, protège les vestiges archéologiques de toute dégradation ou de destruction intentionnelle.

Les demandes d'autorisation d'urbanisme qui portent sur des terrains concernés par les sites archéologiques font l'objet d'une consultation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Il est rappelé que le Code du Patrimoine, par son article L531-14, impose la déclaration de toute découverte archéologique fortuite, soit auprès du maire de la commune qui avertit le Préfet, soit auprès du Service Régional de l'Archéologie (102 Grand'Rue - 86020 POITIERS Cedex - tél. : 05.49.36.30.35).

Un arrêté de zonage du Préfet de Région, dans le cadre de l'archéologie préventive, a été pris en application du décret n° 2002-89 du 16 janvier 2002 et communiqué à la commune.

Dans le domaine de l'archéologie, les opérations préventives étant lourdes et coûteuses, il est vivement préconisé, dans un souci de préservation durable du patrimoine archéologique, de prendre en considération les sites connus et de les classer en zone non-constructible.

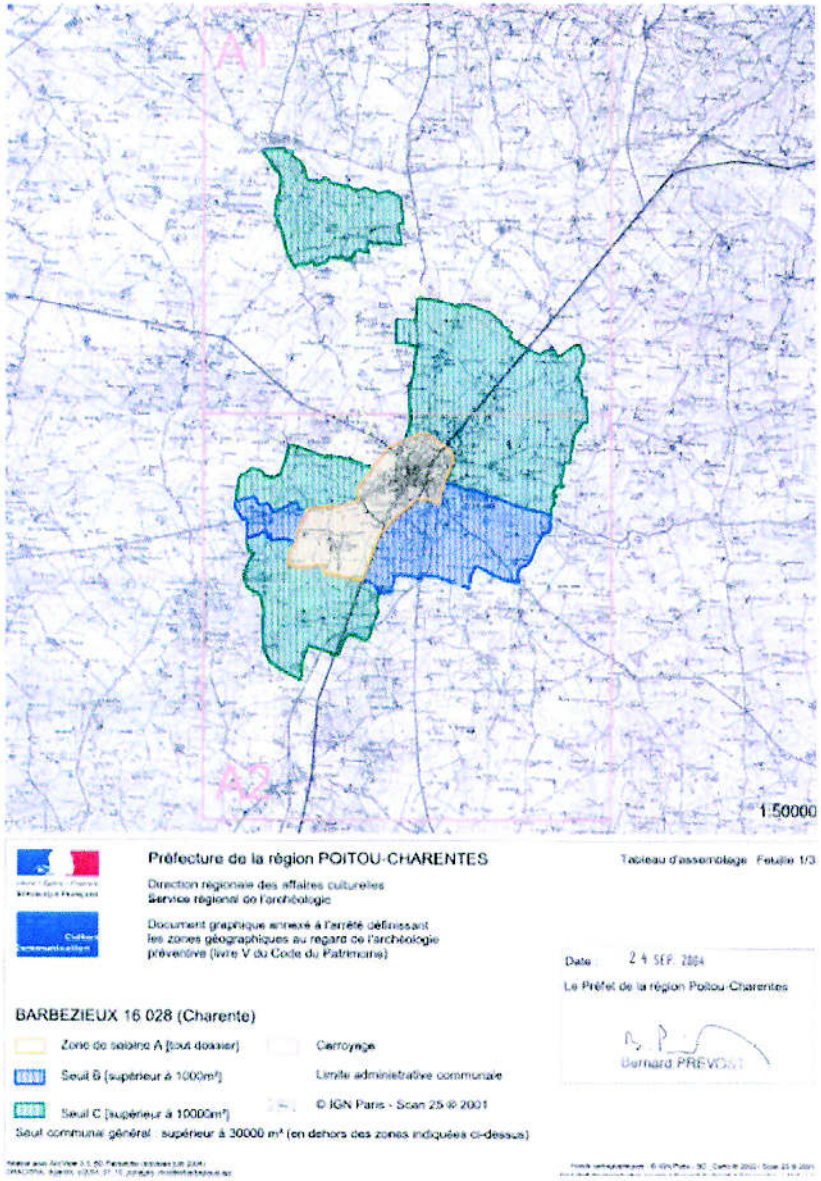

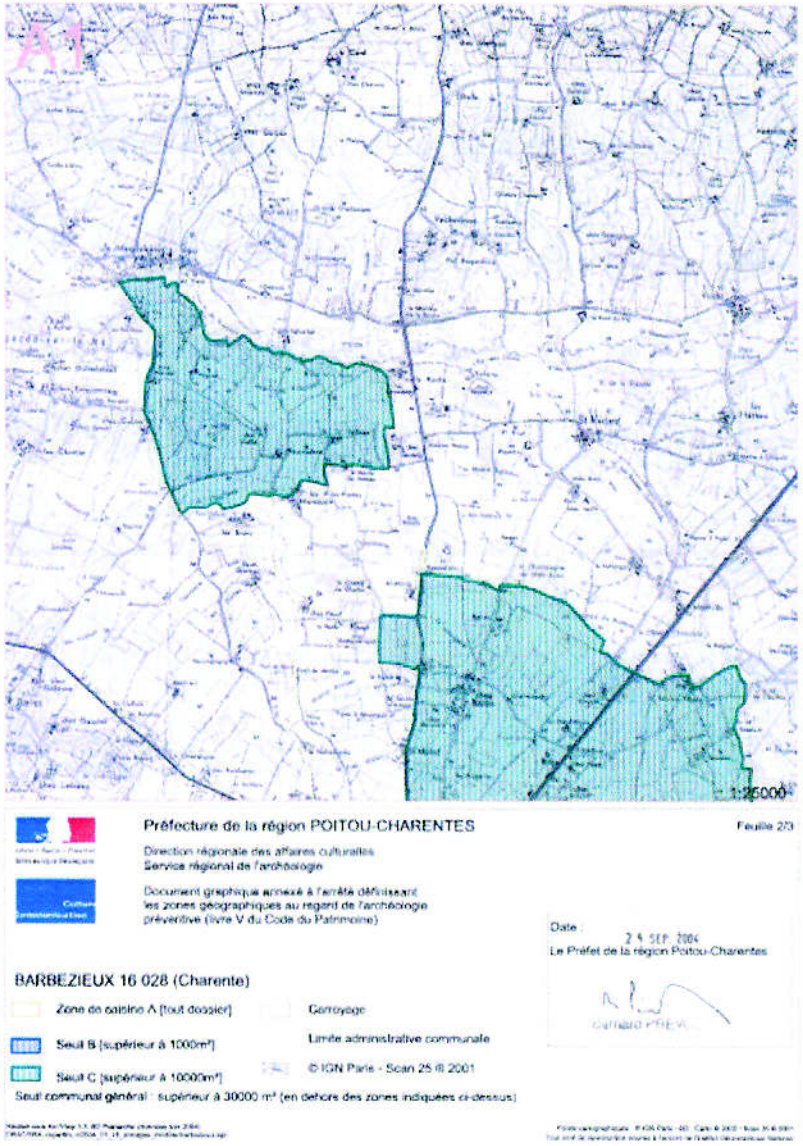
A1
1:25000
Préfecture de la région POITOU-CHARENTES
Feuille 2/3
Direction régionale des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie
Document graphique annexé à l'arrêté définissant
les zones géographiques au regard de l'archéologie
préventive (livre V du Code du Patrimoine)
Date :
2 4 SEP. 2004
Le Préfet de la région Poitou-Charentes
Gérard PREVOST
BARBEZIEUX 16 028 (Charente)
Zone de saisine A [tout dossier]
Seuil B [supérieur à 1000m²]
Seuil C [supérieur à 10000m²]
Cartoyage
Limite administrative communale
© IGN Paris - Scan 25 © 2001
Seuil communal général : supérieur à 30000 m² (en dehors des zones indiquées ci-dessus)

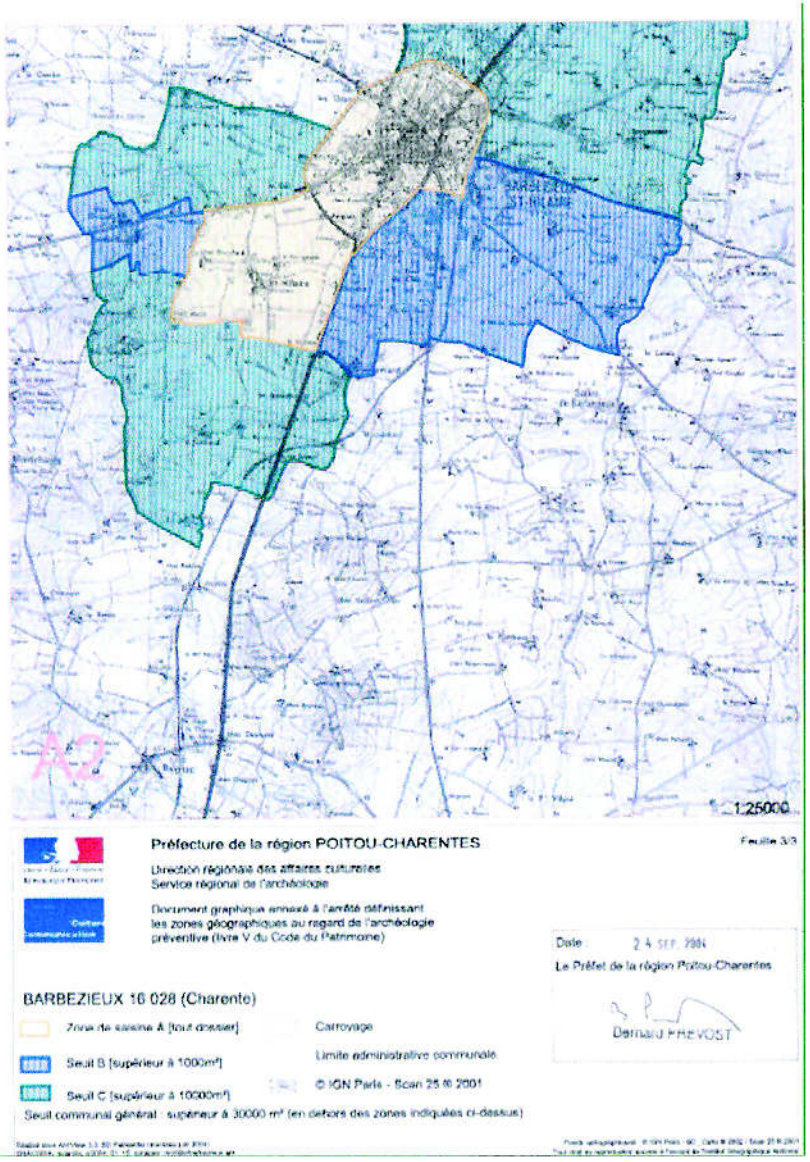
A2
1:25000
Préfecture de la région POITOU-CHARENTES
Feuille 3/3
Direction régionale des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie
Document graphique annexé à l'arrêté définissant
les zones géographiques au regard de l'archéologie
préventive (livre V du Code du Patrimoine)
Date :
2 4 SEP. 2004
Le Préfet de la région Poitou-Charentes
Gérard PREVOST
BARBEZIEUX 16 028 (Charente)
Zone de saisine A [tout dossier]
Seuil B [supérieur à 1000m²]
Seuil C [supérieur à 10000m²]
Cartoyage
Limite administrative communale
© IGN Paris - Scan 25 © 2001
Seuil communal général : supérieur à 30000 m² (en dehors des zones indiquées ci-dessus)

I.4.3 ZONES INONDABLES

Le risque inondation est présent sur la commune, c'est un risque moyen. Aucun plan de prévention du risque inondation n'est présent sur Barbezieux-Saint-Hilaire d'après l'arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs du 24 mars 2014.

En 2008, le Né, le Condéon et le Beau ont fait l'objet d'Atlas des Zones Inondables (AZI) selon la méthode hydrogéomorphologique. Ces atlas n'ont pas vocation à donner des indications concernant les hauteurs d'eau et les vitesses d'écoulement mais constituent des outils de référence en matière de prévention du risque inondation.

La méthode, et donc l'atlas, s'appuie sur les éléments suivants pour déterminer les espaces situés en zone inondable : relief, topographie, morphologie, type de sédiments et de végétation, occupation des sols. Deux types de zones sont ainsi définies : l'une soumise aux crues fréquentes et l'autre soumise aux crues exceptionnelles. Ce sont ces crues qui ont, au cours du temps, façonné la vallée actuelle.

Des bâtiments sont présents dans le lit majeur des cours d'eau et donc susceptibles d'être atteints en cas de crues fréquentes à exceptionnelles : Chez Goyaux, Saint Hilaire par exemple. D'autres prennent également place en bordure : Saint-Médard, La Roche, etc.

I.4.4.. MOUVEMENTS DE TERRAIN

Le phénomène retrait et gonflement des sols argileux est considéré comme catastrophe naturelle en France depuis 1989. Il représente au plan national la deuxième cause d'indemnisation après les inondations. Ce phénomène résulte de la nature du sol (sols riches en minéraux argileux « gonflants ») et des variations climatiques (accentuation lors des sécheresses).

Dans le cadre d'un programme national lancé par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, le BRGM a établi une cartographie de l'aléa retrait-gonflement pour les départements les plus touchés. L'étude concernant la Charente a été réalisée en 2007 sous maîtrise d'ouvrage de l'État.

La partie centrale de la commune et les vallées sont exposées à un aléa faible pour le risque mouvement de terrain par retrait-gonflement des argiles (Source : BRGM).

Les plateaux en parties Nord et Est de la commune présentent quant à eux un aléa qualifié de moyen. Dans l'AVAP, des habitations sont concernées : aux lieux dits « Les Clairons » à l'Est et « le Jadeau » au Nord.

I.4.5 CAVITES SOUTERRAINES

Des cavités souterraines ont été recensées sur la commune de Barbezieux-Saint-Hilaire, il s'agit de caves ou d'ouvrages civils.

THEME 4 : LES SERVITUDES LIEES A L'AVAP

Synthèse des éléments constitutifs des servitudes :

- les trois monuments historiques présents sur la commune de Barbezieux-Saint-Hilaire génèrent une servitude de protection des abords constituée par un rayon de 500 m autour des monuments protégés. Deux des monuments historiques sont situés dans le centre ancien et génère des rayons de protection qui s'inscrivent dans le centre ancien et ses extensions, à forte valeur patrimoniale. L'église Saint-Hilaire est située dans le centre ancien de Saint-hilaire, ancien hameau de Barbezieux.

- Des sites archéologiques sont présents sur la commune, une attention particulière doit leur être portée.

- Il existe également des risques sur la commune ; comme le risque inondation. Aucun document de prévention ne le prend en compte à ce jour. D'autres risques existent, mais ne présente qu'un aléa faible à moyen sur la commune.

Enjeux	Culturel	Architectural	Urbain	Paysager	Historique	Archéologique
Les Monuments historiques	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
Les zones archéologiques	XXX	X			XXX	XXX
La zone inondable	XX			XXX	XX	

CHAPITRE II : LE DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL

II.1. LES ESPACES PROTEGES REGLEMENTES

II.1.1. LE RESEAU NATURA 2000

La loi n° 2001-1 du 3 janvier 2001 a donné habilitation au Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires (dont l'article 3). L'ordonnance du 11 avril 2001 a donc donné une existence juridique aux sites Natura 2000, en transposant en droit français les directives européennes n° 79-409 du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages et n° 92-43 du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels, ainsi que de la faune et de la flore sauvage, réunies pour fonder un système de protection des espaces naturels européen, le réseau Natura 2000 (articles L 414-1 à L 414-7 du Code de l'Environnement).

La Directive Oiseaux concerne :

- les habitats des espèces inscrites dans son annexe I (espèces menacées de disparition, vulnérables ou rares)
- les milieux terrestres ou marins utilisés par les espèces migratrices non visées par l'annexe I et dont la venue est régulière.

Chaque État désigne comme Zone de Protection Spéciale (ZPS) des sites présentant un intérêt communautaire pour une ou plusieurs espèces d'oiseaux en fonction des critères établis par la Directive Oiseaux.

La Directive Habitats concerne :

- les habitats d'intérêt communautaire mentionnés dans son annexe I du fait de leur danger de disparition, de leur aire de répartition restreinte ou/ et de leurs remarquables caractéristiques propres à l'une ou à plusieurs des six régions biogéographiques (alpine, atlantique, continentale, macaronésienne, méditerranéenne et boréale).
- les habitats abritant des espèces d'intérêt communautaire mentionnées dans son annexe II.

Chaque état membre propose à la Commission européenne une liste de Sites d'Intérêt Communautaire (SIC), au titre de la Directive Habitats, qui une fois désignés par cette Commission deviendront des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) (décret n° 2001-1031 du 8 novembre 2001 sur la procédure de désignation des sites Natura 2000).

Pour mettre en œuvre la Directive Habitats, la France a prévu de doter chaque site d'un document d'objectifs (DOCOB) qui définit les orientations de gestion, les mesures de conservation contractuelles ou réglementaires et les différents outils disponibles pour atteindre les objectifs de conservation.
Le réseau Natura 2000 regroupe l'ensemble des ZPS et des ZSC sur le territoire européen.
Deux sites Natura 2000 sont présents sur la commune de Barbezieux-Saint-Hilaire :

La Vallée du Né et ses principaux affluents (FR 5400417) : le site comprend le réseau formé par la vallée du Né, ainsi que ses affluents secondaires. Il s'étend sur plus de 50 km et forme un paysage riche avec une végétation développée. Du fait de la longueur du réseau, les paysages traversés sont très contrastés : "hautes terres" des collines sablo-argileuses du Montmorélien, où tous ces cours d'eau prennent leur source, précédant un bassin moyen et aval qui traverse les espaces calcaires et agricoles de la Champagne charentaise. Cette diversité des terroirs se retrouve dans la variété des milieux et des habitats riverains du Né et de ses affluents avec un bassin amont caractérisé par des eaux à débit rapide, plutôt pauvres en éléments nutritifs et des milieux riverains à forte couverture boisée, un bassin moyen dominé par l'openfield de l'agriculture intensive et un bassin inférieur à dominante bocagère où le Né se divise en nombreux bras secondaires bordés d'une ripisylve à aulnes et frênes bien développés.

La Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et ses affluents (FR 54022008) : Le site de 4 342 hectares comprend le réseau alluvial en amont de la rivière Seugne ainsi que ses affluents. L'impact humain y est relativement faible. Il s'agit pour l'essentiel de cours d'eau mésotrophes associant des milieux humides de nature variée : cours d'eau à nombreux méandres et ramifications isolant des îlots boisés peu accessibles à l'homme, ruisseaux à courant rapide et eaux bien oxygénées, boisements humides linéaires ou en bosquets, roselières riveraines, mégaphorbiaies et prairies inondables, plans d'eau (l'étang d'Allas est un des plus grands de Charente-Maritime).

Le tableau suivant récapitule les habitats et les espèces qui ont présidé à la nomination des deux sites Natura 2000 :

Habitats d'intérêt communautaire	Espèces inscritent sur la liste II de la directive habitat (espèces animales et végétales d'intérêt communautaire)
SIC Vallée du Né et ses principaux affluents : 3260 - Rivière des étages planitaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion* 4020 - Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris et Erica tetrafix.* 5130 - Formations à Juriperus sur landes et pelouses calcaires 6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonement sur calcaires *(Festuco-Brometalia)* (site d'orchidées remarquables) 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin 91E0 - Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae*) 91F0 - Forêts mixtes à *Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia*, riveraines des grands fleuves (*Ulmenion minoris*)	**SIC Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et ses affluents:** 3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoeto-Nanojuncetea* 3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp. 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition* 3260 - Rivière des étages planitaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion* 4030 - Landes sèches européennes 6410- Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbuaux ou argilo-limoneux (*monlinion caeruleae*) 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin 7110 - Tournières hautes actives 91E0 - Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae*) 91F0 - Forêts mixtes à *Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia*, riveraines des grands fleuves (*Ulmenion minoris*)
ZCS Vallée du Né et ses principaux affluents : 1355 - Lutra lutra 1356 - Mustela lutreola 1041 - Oxygastra curtisii 1044 - Coenagrion mercurial 1046 - Gromphus graslinii 1065 - Euphydryas aurinia 1071 - Coenonymphia oedippus 1083 - Lucanus cervus 1087 - Rosalia Alpina 1166 - Triturus cristatus 1193 - Bombina variegata 1220 - Emys orbicularis 1303 - Rhinolophus hipposideros 1308 - Barbastelle *Barbastella barbastellus*	**SIC Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et ses affluents:** 1355 - Lutra lutra 1356 - Mustela lutreola 1041 - Oxygastra curtisii 1044 - Coenagrion mercurial 1060 - Lycaena dispar 1071 - Coenonymphia oedippus 1083 - Lucanus cervus 1087 - Rosalia Alpina 1096 - Lampera planeri 1163 - Cottus Gobio 1193 - Bombina variegata 1220 - Emys orbicularis 1303 - Rhinolophus hipposideros 1304 - Rhinolophus ferrumequirum 1305 - Rhinolophus euryale 1308 - Barbastelle *Barbastella barbastellus* 1310 - Miniopterus schreibersii 1321 - Myolis emarginatus 1323 - Myolis bechsteinii 1324 - Myolis myolis

Depuis 2009 le Département de la Charente a renforcé sa politique en matière de protection des espaces naturels. Le schéma départemental des espaces naturels sensibles a été validé en juin 2011.Les objectifs, les priorités et les actions s'opèrent autour de trois axes : les espaces naturels sensibles, les pratiques de pleine nature et les trames vertes et bleues. Il n'y a cependant pas d'espace naturel sensible, ni d'arrêté préfectoral de protection de biotope, sur la commune de Barbezieux-Saint-Hilaire.

II.1.2. LES ESPACES INVENTORIES

Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)
Des zones naturelles ont fait l'objet d'inventaires au titre du patrimoine naturel national du fait de leur intérêt (écosystème, espèces rares ou menacées...), menés par des scientifiques sous la direction de la DREAL. Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristiques (ZNIEFF) en sont la traduction. Leur prise en compte s'impose dans tout aménagement, sans avoir de valeur en termes de protection réglementaire. C'est un outil de connaissance du patrimoine naturel qui indique la présence d'un enjeu important. Deux types de ZNIEFF sont définis :

- de type I : secteurs assez restreints, bien délimités et caractérisés par leurs forts intérêts biologique, paysager....
- de type II : il s'agit de zone en général étendues, marquées par une grande potentialité écologique (intérêt fonctionnel de zone de refuge, régulatrice des équilibres biologiques), ou physique. L'inventaire est souvent moins précis.

Il existe deux ZNIEFF de type 2 sur Barbezieux-Saint-Hilaire, cela couvre 8% de la surface communale :

- La **ZNIEFF de type II Haute vallée de la Seugne** (n°540120112) : la ZNIEFF comprend le bassin alluvial de la Seugne ainsi que ses affluents tels que le Médoc, le Trèfle, le Tâtre, ou encore l'étang d'Allas. L'ensemble présente des milieux variés riches en biodiversité qui se constitue autour des cours d'eaux : vallons boisés,, prairies humides méso-hygrophiles inondables, boisements hygrophiles. Plusieurs espèces et habitats d'intérêt communautaire y sont présentes - loutres, visons d'europe, grand Rhinolphe pour la faune - aulnes, frênes, Rosalie des Alpes pour la flore.

- La **ZNIEFF de type II Vallée du né et ses affluents** (n°540120011) : la ZNIEFF s'étend autour du Né, cours d'eau affluent de la Charente. Le paysage y présente deux aspects distincts. Dans le cours inférieur du Né se dessine une végétation ligneuse qui évolue dans un paysage bocager, peu altérée par l'homme. Au niveau du cours d'eau moyen du Né apparaît une agriculture intensive qui forme un paysage d'openfield. L'intérêt de la ZNIEFF est partiuclièrement faunistique avec la présence du Vison d'Europe depuis près d'un demi siècle.

Une ZNIEFF de type I est présente à proximité de la commune : Le bois et étang de Saint-Maigrin (n° 540015642).

Photographies des afluents du Né

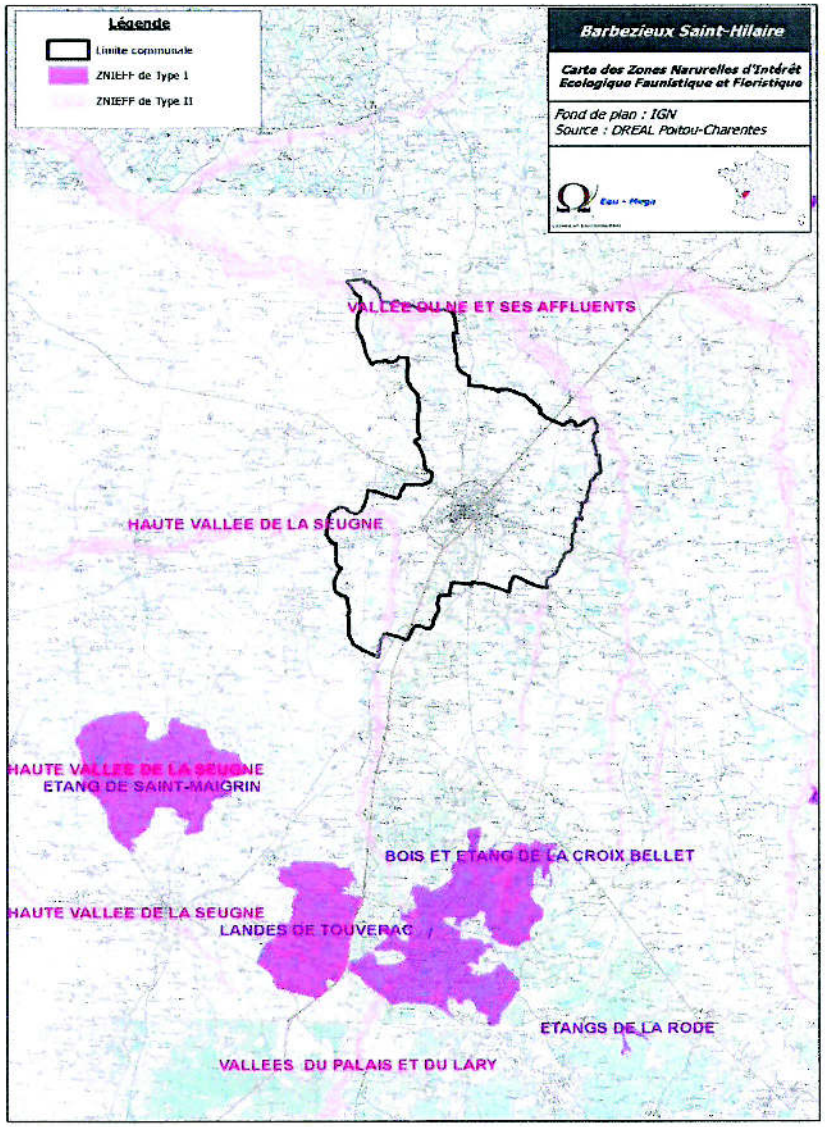

Inventaire national du patrimoine géologique

Le ministère chargé de l'environnement mène une politique d'amélioration de la connaissance du patrimoine naturel par le biais d'inventaires scientifiques. Elle a été confortée par la stratégie nationale pour la biodiversité de 2004. Le plan d'action "patrimoine naturel" a pour objectifs notamment de réaliser un inventaire exhaustif et objectif des sites et objets géologiques remarquables et de contribuer à une politique de préservation et de valorisation des sites géologiques.

Barbezieux-Saint-Hilaire se situe au cœur d'un vaste territoire légèrement valonné, à la transition entre les plateaux limousins, le Poitou et les plaines littorales de Charente-Maritime et de Gironde. Le sol, composé essentiellement de calcaires marneux et de sables sidérolithiques, conditionne l'organisation de l'espace. Sur les sols les plus acides la polyculture de substance et la forêt domine, tandis que les terrains calcaires accueillent de l'agriculture.

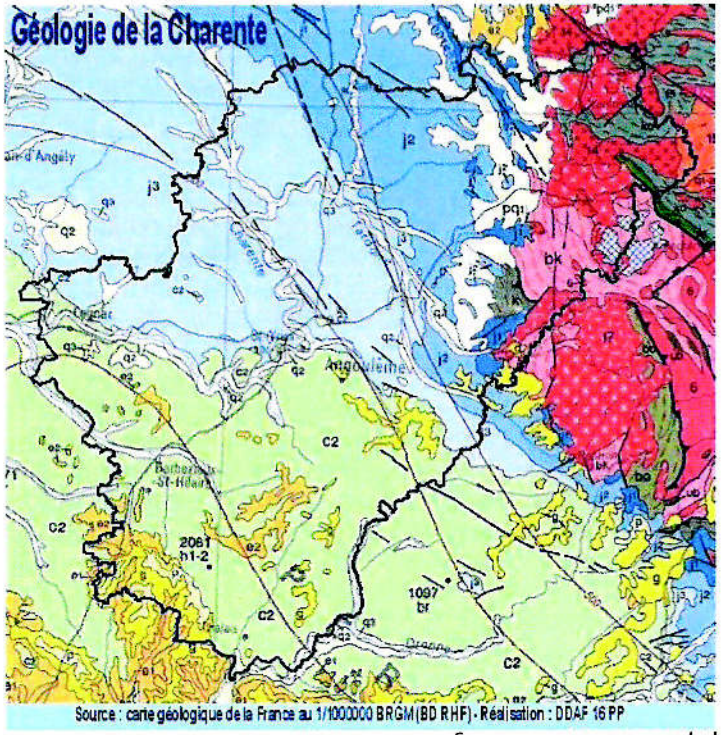

Source : www.pays-sud-charente.com

II.1.3. LES ZONES HUMIDES

II.1.3.1.PRE-LOCALISATION DES MARAIS ET ZONES HUMIDES

La commune de Barbezieux-Saint-Hilaire est concernée par de nombreuses zones humides potentielles, notamment en bordure de ces principaux cours d'eau.

II.1.4. LA VEGETATION ET LES HABITATS

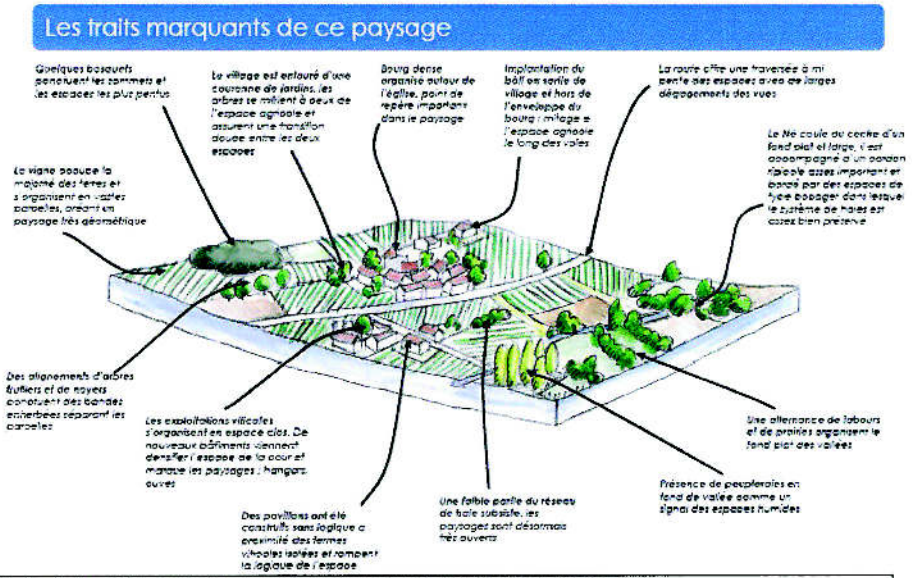

II.1.4.1. LES HAIES, ALIGNEMENTS ET ARBRES ISOLES

Les haies et alignements d'arbres sont peu nombreux sur le territoire, seuls quelques uns subsistent dans un paysage désormais très ouvert. L'intensification des cultures et les remembrements successifs ont causé la perte progressive des haies. Ont retrouve aujourd'hui sur la commune quelques alignements d'arbres, en bord de parcelle, essentiellement composés d'arbres fruitiers et de noyers. Un arbre isolé remarquable est présent sur Barbezieux-Saint-Hilaire : un séquoia géant.

II.1.4.2.LES BOIS

Très peu de forêts couvrent la commune de Barbezieux-Saint-Hilaire, seulement 2% se trouvent sur le territoire, les boisements sont très morcelée. Quelques bosquets viennent se dresser sur les espaces les plus vallonés de la commune, et une ripisylve est notable au niveau du Né.
Le linéaire et l'indentation des lisières sont remarquables sur le territoire communal, ce qui augmente fortement l'intérêt écologique, les lisières étant des zones d'interface entre deux milieux très propices à la faune et la flore.

Prairie et alignement d'arbres têtards (Photo Eau-Méga)
Source : PLU Barbezieux

II.1.4.3. LES MILIEUX HUMIDES

Les milieux humides sont en nombre important sur la commune, notamment en bordure des cours d'eau qui drainent abondamment le territoire. On retrouve plusieurs formes de milieux humides telles que les landes ou les marais. Ce sont des réservoirs de biodiversité pour le territoire, et des espaces de continuité écologique. D'après l'inventaire des mares de Poitou-Charentes, en 2003, Barbezieux-Saint-Hilaire accueillerait entre 10 et 20 mares.

Prairie en bordure du Trèfle au lieu-dit « Source captée »
Source : PLU Barbezieux

II.1.5. LA FLORE

Source : charte paysagère sud-Charente

La champagne charentaise, entité paysagère de Barbezieux-Saint-Hilaire, accueille une flore diversifiée au sein de différentes composantes paysagères.

Les vallées sont riches en prairies humides et aulnaies frênaies, on y retrouve également des grattioles officinales, des orchis à fleurs lâches, ou encore des fritillaires pintades. Barbezieux-Saint-Hilaire se situe d'ailleurs dans un territoire de Poitou-Charente où de 2001 à 2010 a été mené un inventaire de cette espèce, entre 500 et 1000 pieds ont été recensés.

Les prairies humides sont riches en biodiversité

Les landes acides, sur un sol plus sableux, abritent de nombreuses espèces caractéristiques de ces milieux. On peut y retrouver des cariçaies acides, des landes à molinies, des droseras et des grassettes du Portugal.

De larges prairies calcicoles se dressent sur les plateaux calcaires, accueillant de nombreuses espèces d'orchidées. D'après la Société Française d'Orchidophilie Poitou-Charentes, en 2008, 19 espèces d'orchidées avaient été repérées dans le secteur géographique de Barbezieux-Saint-Hilaire. Parmis elles on retrouve l'orchis bouffon, l'ophrys bourdon ouencore l'orchis mâle.

Prairie pâturée
Source : cliché Eau-Méga pour le PLU de Barbezieux

Lisière de bois : une richesse floristique et faunistique,
Source : cliché Eau-Méga pour le PLU de Barbezieux

II.1.6. LA FAUNE

Le statut de patrimonialité d'une espèce est défini en fonction de son appartenance à un ou plusieurs documents tels que les Directives Oiseaux et Habitats (annexe I de la DO et annexes II et IV de la DH), les arrêtés ministériels de protection des espèces, la liste des espèces déterminantes ZNIEFF, les Listes rouges nationale et régionale... Les relevés faunistiques figurent à l'annexe VIII. Sur le territoire géographique de Barbezieux-Saint-Hilaire on peut repérer plusieurs espèces patrimoniales, d'autres espèces plus communes y sont également présentes.

II.1.6.1. LES MAMMIFERES

De nombreux mammiferes ayant un statut d'espèce patrimoniale se trouvent dans le secteur de Barbezieux-Saint-Hilaire. Parmis eux :

Le grand rhinolophe : c'est un chiroptère de grande taille, se trouvant dans des cavités et à proximité des zones d'eau. On le trouve dans des paysages semi-ouverts, où le boisement de feuillus est notable. Depuis 50 ans on note une chute de sa population.

La loutre d'europe : c'est un mammifère inféodé aux milieux aquatiques (étang, bois marécageux...), espaces où elle se nourrit, se reproduit et se repose. Elle fréquente partiuclièrement les cours d'eau. La structure paysagère est donc très importante pour sa sécurité et sa tranquilité.

Le vison d'europe : ce mustélidé est également inféodé aux milieux aquatiques, appréciant les eaux stagnantes et courantes. Il est aujourd'hui présent, d'après les observations sur le terrain, que dans 7 départements en France, dont la Charente.

Vison d'Europe Source : PLU Barbezieux

Le crossope aquatique : c'est une des plus grosse des musaraignes. On la retrouve dans des milieux semi aquatiques, celle ci pouvant se nourrir à la fois sur terre et dans l'eau. Elle est d'ailleurs très sensible à la qualité des cours d'eau.

La barbastelle d'europe : chiroptère de taille moyenne, la barbastelle est reconnaissable par son faciès particulier. Elle semble se trouver dans des endroits avec une végétation arborée, avec la présence de cavités ou de fissures dans les roches.

Le murin à moustache : Assez commun en France, ce chiroptère affectionne les boisements où elle vient chercher de la nourriture (diptère et arachnide). Elle hiberne dans des cavités, des voûtes ou des fissures.

Le murin de Daubenton : cette chauve-souris se trouve sous les ponts ou dans des arbres creux. Elle chasse une faune inféodée aux milieux aquatiques (gennis, éphémères, moustiques...) et se trouve donc dans les zones humides.

La noctule commune : sa présence est liée au cours d'eau. Ce chiroptère s'est particulièrement bien adapté à la vie urbaine. Exclusivement insectivore, elle peu hiberner aussi bien dans des espaces boisés, que dans des recoins bâtis.

NOM	DIRECTIVE HABITAT FAUNE/FLORE	CONVENTION DE BONN	CONVENTION DE BERNE	PROTEGE EN FRANCE*
grand rhinolophe	Annexe II et IV	Annexe II	Annexe II	Oui
loutre d'europe	Annexe II et IV	X	Annexe II	Oui
vison d'europe	Annexe II et IV	X	Annexe II	Oui
crossope aqua.	X	X	Annexe III	Oui
barbastelle	Annexe II et IV	Annexe II	Annexe II	Oui
murin à moustache	Annexe IV	Annexe II	Annexe II	Oui
murin de Daubenton	Annexe IV	Annexe II	Annexe II	Oui
noctule commune	Annexe IV	Annexe II	Annexe II	Oui

Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore : liste les espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire.
Annexe IV de la Directive Hbaitat Faune Flore : Liste d'espèces où les Etats Membres doivent prendre toutes les mesures nécessaires à une protection stricte des dites espèces.
Annexe II de la Convention de Bonn : liste des espèces migratrices dont l'état de conservation est défavorable
Annexe II de la Convention de Berne : les espèces de faune nécessitant une protection particulière
Annexe III de la Conveles espèces de faune sauvage protégées tout en laissant la possibilité de réglementer leur exploitation conformément à la Convention.
**: protéger en France depuis l'arrêté du 23 avril 2007 fixant ntion de Berne : la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection*

II.1.6.2. LES OISEAUX

Des espèces d'oiseaux patrimoniales ont été repérées dans les sites Natura 2000 et ZNIEFF dont Barbezieux-Saint-Hilaire :

Le héron cendré : c'est le plus grand des hérons européen, il s'établit souvent dans des boisements isolés, loin de la présence de l'homme, et se nourrit essentiellement de poisson.

Le milan noir : oiseau de taille moyenne, le milan noir fréquente les vallées alluviales et les arbres d'alignement surplantant les étendues d'eau. Il peut se nourrir aussi bien de poissons que de charognards.

La chouette chevêche : c'est un des plus petit rapace nocturne en France. Il peut se trouver dans une grande diversité d'habitats, notamment dans les plaines humides du bocage charentais.

Le martin pêcheur d'Europe : cet oiseau recherche la présence d'eau où il pourra alors nidifier et se nourrir de vairons, gardons, carpes et autres poissons. Sa population est aujourd'hui en déclin.

De plus, une centaine d'oiseaux nicheurs ont été répertoriés dans l'atlas des oiseaux nicheurs Poitou-Charentes. On retrouve parmis elles le pigeon ramier, le faucon crécerelle, l'hirondelle rustique, ou encore le Pic vert.

NOM	DIRECTIVE OISEAUX	CONVENTION DE BERNE	CONVENTION DE BONN	CONVENTION DE WASHINGTON	PROTEGE EN FRANCE*
héron cendré	annexe III	annexe III	annexe II	oui	oui
milan noir	annexe I	annexe II	annexe II	oui	oui
chouette chevêche	annexe I	annexe II et III	X	X	oui
martin pêcheur	X	annexe II et III	X	oui	oui

Annexe I de la directive oiseaux : L'annexe 1 de la directive 92/43CEE fixe la liste des habitats d'interêt communautaire (prioritaires ou non) dont la conservation necessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation.

Annexe III de la directive oiseaux : énumère les 26 espèces d'Oiseaux pour lesquelles la vente, le transport, la détention pour la vente et la mise en vente sont interdits (1ère partie) ou peuvent être autorisés (2ème partie)
Annexe II de la Convention de Berne : les espèces de faune nécessitant une protection particulière
Annexe III de la Convention de Berne : les espèces de faune sauvage protégées tout en laissant la possibilité de réglementer leur exploitation conformément à la Convention.
** : protégé en france depuis l'arrêté mofifié du 17/04/81*

II.1.6.3. LES REPTILES

A ce jour aucune observation sur les reptiles n'a été faite par les inventaires menés de 1990 à 2010. A l'échelle du département Poitou-Charente 15 espèces ont été cependant obervées, le lézard vert et la couleuvre à collier sont les plus fréquentes.

II.1.6.4. LES AMPHIBIENS

A ce jour aucune observation sur les amphibiens n'a été faite par les inventaires menés de 1990 à 2010. Cependant dans les communes voisines de Barbezieux-Saint-Hilaire une à deux espèces d'amphibiens ont été recensées.

II.1.6.5. LES INSECTES

La **rosalie des Alpes** : c'est un coléoptère qui vit sur différents types de feuilus (aulne, frêne, charme... C'est une espèce rare et localisée que l'on peut retrouver en Charente.

L'agrion de mercure : cet odonate est présent dans les milieux humides, autour des ruisseaux et des bras d'eau.

Le cordulie à corps fin : libellule de taille moyenne, le cordulie s'observe à la fin du printemps. Il se trouve dans une végétation aquatique riveraine des cours d'eau.

NOM	DIRECTIVE HABITAT FAUNE FLORE	CONVENTION DE BERNE	PROTEGE EN FRANCE
rosalie des Alpes	annexe II et IV	annexe II	oui
agrion de mercure	annexe II	annexe II	oui
cordulie à corps fin	annexe II et IV	annexe II	oui

II.1.6.6. LES POISSONS

La lamproie de planer : Poisson au corps anguiliforme, la lamproie de planer vit exclusivement en eau douce. On peut la retrouver dans de nombreux endroits en Charente.

Le toxostome sofie : Poisson habituellement présent dans le sud de la France, le toxostome est parfois en Charente. Il est essentiellement herbacé.

NOM	DIRECTIVE HABITAT FAUNE FLORE	CONVENTION DE BERNE	PROTEGE EN FRANCE
Lamproie de planer	Annexe II	Annexe III	oui
Toxostome sofie	Annexe II	Annexe III	oui

I- 7 - LES TRAMES VERTES ET BLEUES

Les Trames vertes et bleues sont une mesure phare du Grenelle de l'Environnement visant à enrayer le déclin de la biodiversité par la préservation et la restauration des continuités écologiques ou corridors écologiques. Les Trames vertes et bleues constituent un outil d'aménagement du territoire dont l'objectif est de (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer, etc., en d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services.

Le réseau hydrographique composé de la **Vallée du Né et de la Haute Vallée de la Seugne** constitue un corridor majeur, avec des espèces piscicoles d'intérêt communautaire, lamproie de Planer (Seugne et Né) et anguille (Né) particulièrement, ainsi que des espèces inféodées aux milieux aquatiques et humides telles que le Vison d'Europe (sur les deux sites).

Le diagnostic réalisé par le SIAH du Bassin du Né sur le Condéon à Barbezieux met en évidence un cloisonnement important rendant notamment très difficile la migration piscicole. Les inventaires piscicoles, effectués par la Fédération de Pêche de la Charente au lieu-dit « Les Clairons », ont toutefois permis de recenser des anguilles de petites tailles, ainsi que des goujons, des loches et des vairons. Des aménagements sont prévus par le SIAH sur la totalité du bassin du Né (le Né et ses affluents). À Barbezieux, le seuil fixe du Bief du Moulin du Soudain fera l'objet de plusieurs actions : maintien de la ripisylve, stabilisation des berges, colmatage des brèches, griffage des vases et aménagement d'une rampe à anguilles dans le seuil.
Les différentes actions entreprises par le SIAH sur la totalité du bassin du Né permettront de restituer la continuité écologique de ce corridor majeur (le Né et ses affluents). Plus localement, ils amélioreront l'axe de déplacement constitué par le Condéon.

Les axes routiers représentent toutefois un danger (risques de collision). Sur la commune, la RD 731 traverse l'espace séparant vallée de la Seugne et vallée du Né. L'urbanisation des lieux-dits « Le Parc » (Barbezieux) et « Les Rousses » (communes voisines), associée à la présence de cette desserte fréquentée, fragilise la liaison qui pourrait exister entre les deux sites Natura 2000 à ce niveau.

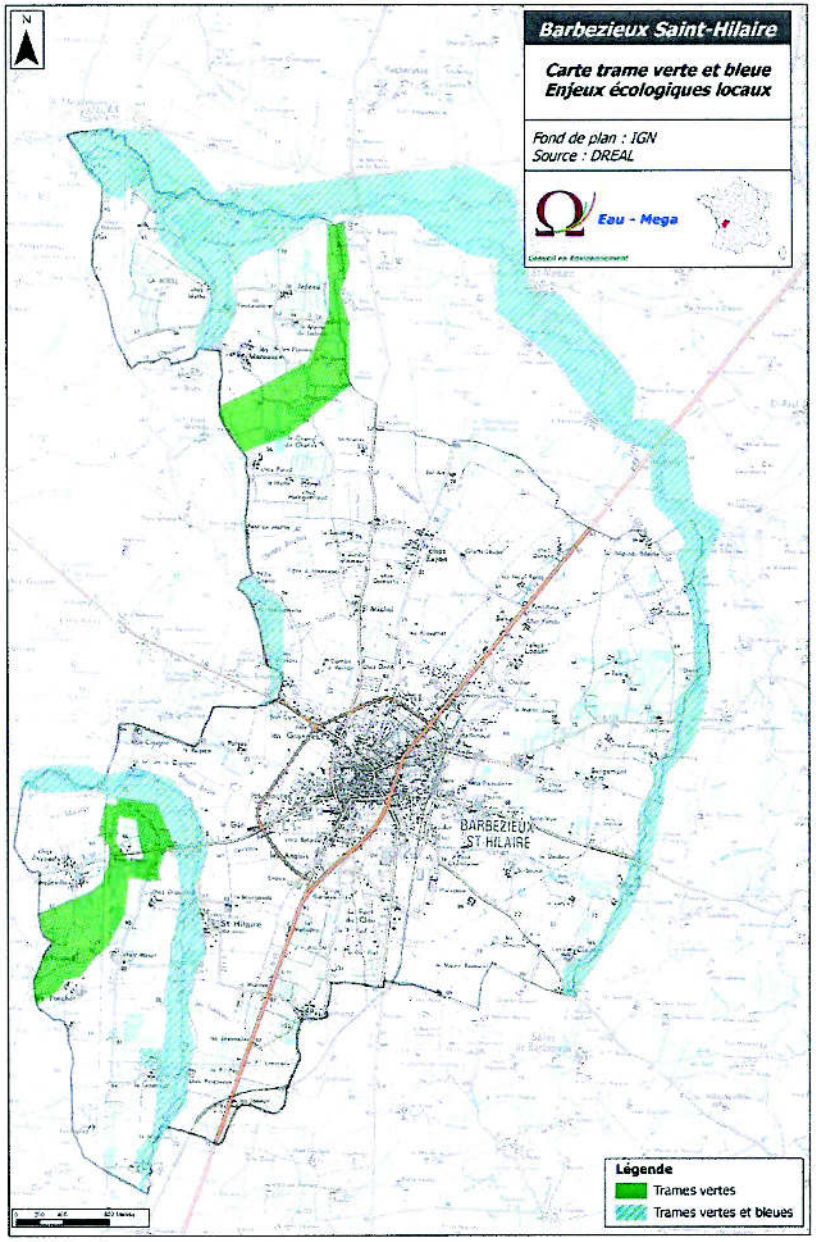
N
Barbezieux Saint-Hilaire
Carte trame verte et bleue
Enjeux écologiques locaux
Fond de plan : IGN
Source : DREAL
Eau - Mega
BARBEZIEUX
ST HILAIRE
St Hilaire
Légende
Trames vertes
Trames vertes et bleues

II.3. ANALYSE DU POTENTIEL DE PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE

II.3.1. LE POTENTIEL SOLAIRE

Source des informations et des graphiques : L'internaute.com, d'après Météo France

Le climat de Barbezieux-Saint-Hilaire est à tendance océanique, de type aquitain, avec des hivers doux et pluvieux. La commune bénéficie d'un ensoleillement supérieur à celui de la moyenne nationale en 2014, avec 1776 heures d'ensoleillement (contre 1664 heures pour la France en moyenne).

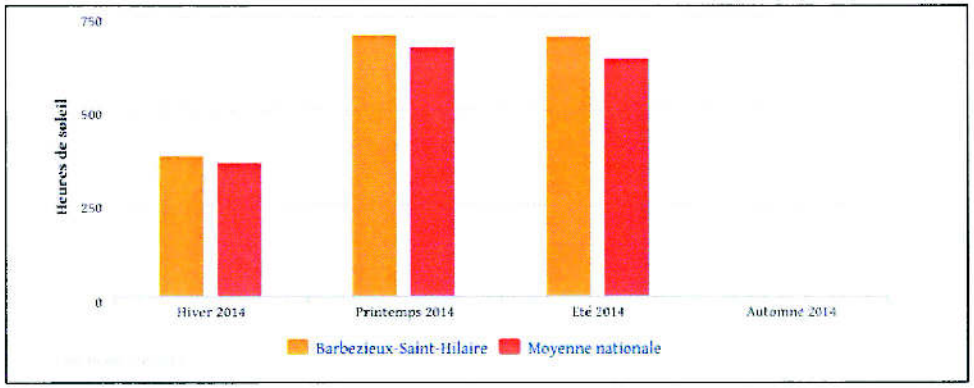

Les températures sont légèrement plus importantes que la moyenne nationale :

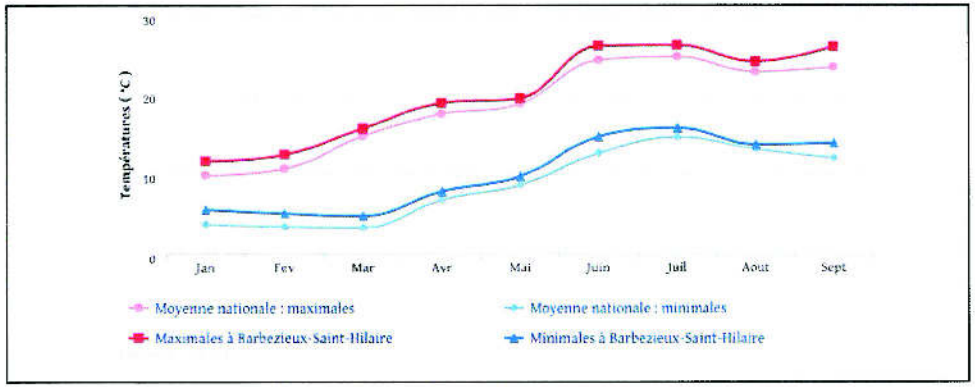

Le contexte climatique est caractérisé par une influence océanique marquée : circulation générale des perturbations grossièrement d'ouest en est, pluviométrie importante répartie de manière saisonnière (valeurs maxima en hiver et au printemps), températures relativement douces au long de l'année connaissant leur maximum en été (peu de jours de gel, quasi absence de précipitations neigeuses).

	hiver	printemps	été	automne
Soleil				
Heures d'ensoleillement	379 h	701 h	696 h	Nr
Moyenne nationale	359 h	667 h	638 h	Nr
Equivalent jours de soleil	16 j	29 j	29 j	Nr
Moyenne nationale	15 j	28 j	27 j	Nr
Pluie				
Hauteur de pluie	267 mm	166 mm	157 mm	Nr
Moyenne nationale	260 mm	166 mm	226 mm	Nr
vent				
Vitesse de vent maximal	Nr	130 km/h	79 km/h	Nr
Moyenne nationale	158 km/h	151 km/h	140 km/h	Nr

Source du tableau : l'internaute, d'après les données de météo France

Nr : non renseigné

II - 2 LE POTENTIEL EOLIEN

Le schéma éolien Poitou-Charentes a été approuvé par arrêté préfectoral le 29 septembre 2012. Il fixe une liste de communes formant un délimitation territoriale pour le schéma régional éolien, Barbezieux en fait partie. Voici une carte des zones favorables au développement de l'éolien :

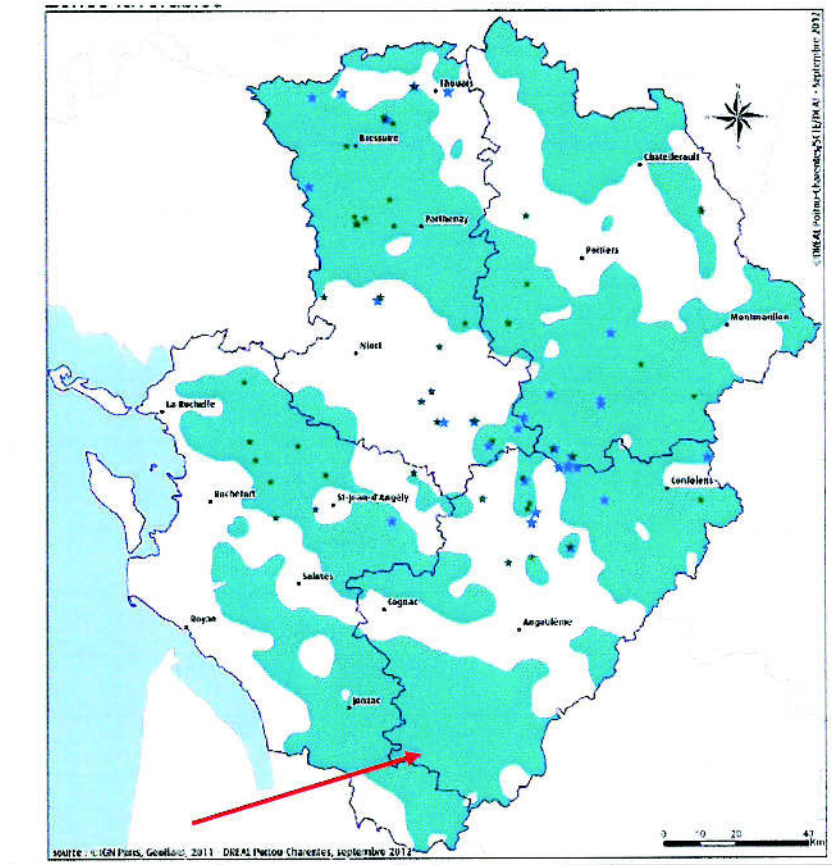

D'après le schéma éolien, Barbezieux-Saint-Hilaire se situe dans une zone favorable à l'éolien. La carte ci-dessous nous indique que la commune a un potentiel éolien de environ 100 Mw :

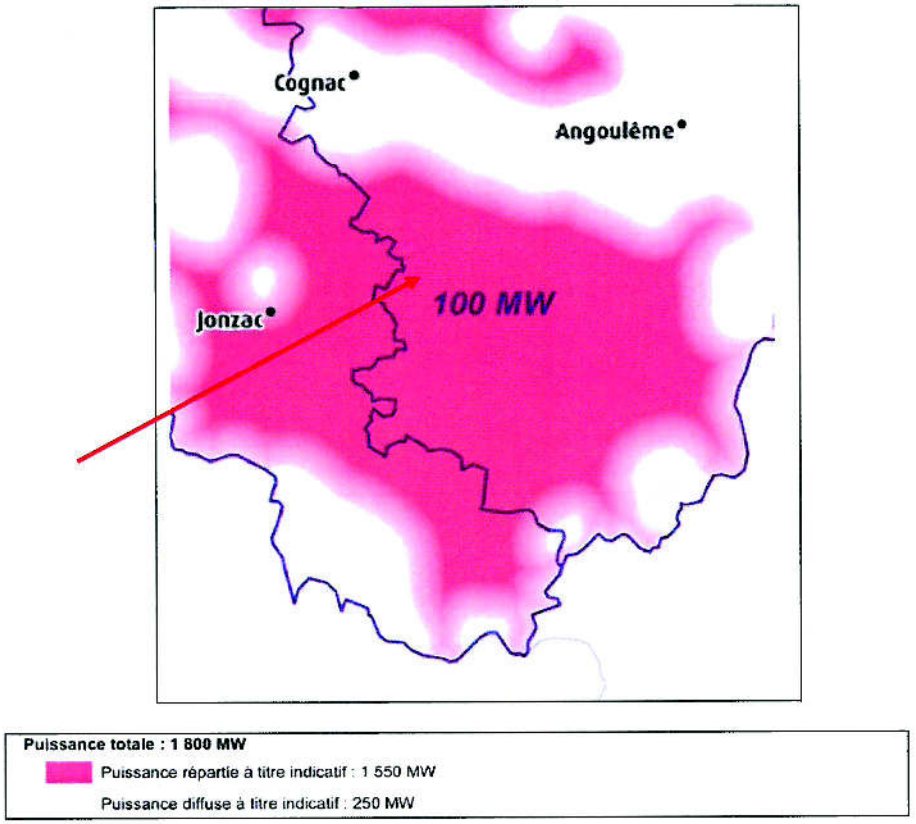

Source : le schéma éolien Poitou-Charentes

II. 3. ANALYSE DES TISSUS BATIS ET DES ESPACES AU REGARD DE LEUR CAPACITE ESTHETIQUE ET PAYSAGERE A RECEVOIR DES INSTALATIONS NECESSAIRES A L'EXPLOITATION DES ENERGIES RENOUVALABLES

II.3.1. PRESENTATION DES DISPOSITIFS, OUVRAGES ET INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE

Les énergies renouvelables que nous savons employer ont pour source le soleil :
- la lumière du soleil (photovoltaïque, éclairage naturel),
- la chaleur directe du rayonnement solaire (thermique et vitrage),
- la chaleur du soleil influençant la météorologie (éolien, courants marins),
- la lumière du soleil mise en œuvre par les plantes (biomasse : bois, algues, céréales etc). ... et l'énergie des marées qui elle est liée à la lune.

Les énergies renouvelables dans le bâtiment :
Le bois est la seule énergie renouvelable actuellement concernée par la réglementation thermique dans l'existant.

II.3.1.1. LA BIOMASSE

Le bois est traditionnellement employé pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire. Dans le cadre de l'AVAP, il conviendra de bien traiter les conduits de fumée (en cheminée cohérent avec l'architecture du bâtiment) et les installations (stockage...).

II.3.1.2. LE SOLAIRE

L'énergie solaire peut être employée pour produire de la chaleur (solaire thermique, réchauffement de l'air entrant) depuis des systèmes très simples ou très sophistiqués et performants.
Elle peut être transformée en électricité par des matériaux spécifiques, des métaux pouvant être mis sous forme de panneaux ou incorporés à d'autres matériaux. La réaction créant l'électricité est dite « photovoltaïque ».

A Barbezieux-Saint-Hilaire, le nombre d'heures d'ensoleillement est de 2 025 h /an contre 1850 h/an pour la France métropolitaine (source Météo France). Le potentiel solaire est donc fort.

L'altimétrie varie autour de 80 m avec des hauteurs jusqu'à plus de 100 m ce qui peut affecter la visibilité des équipements.

Les panneaux photovoltaïques prennent en compte la luminosité de tout le ciel, une orientation proche de 22° (de l'horizontale) est donc optimale.

Toutefois, l'orientation des dispositifs doit principalement répondre aux caractéristiques architecturales du bâtiment. Les considérations de pure maximisation des équipements solaires ne sont pas compatibles avec la préservation de la qualité du cadre bâti. On notera d'ailleurs que le rachat de l'électricité photovoltaïque des particuliers est d'un meilleur rapport pour les solutions intégrées au bâti.

En résumé, les points strictement techniques à considérer avant de prévoir une installation solaire sont :
- La présence de masques solaires (projection d'ombre),
- L'orientation des constructions, la disposition des terrains libres et les règles d'urbanisme,
- Les besoins : familial, collectif solaire, amortissement de l'équipement etc.

Pour l'eau chaude sanitaire, il est recommandé de couvrir 75% des besoins par un apport solaire thermique. Cela signifie en général de couvrir 100% des besoins en été, 50% des besoins en hiver. Au-delà cela amène à surproduire l'été et il faut avoir un dispositif pour rejeter l'excédant pour ne pas surchauffer le système. En individuel ou collectif, cela peut passer par un stockage saisonnier (souvent une masse d'eau) qui doit être intégrée au bâtiment, à ses annexes, ou en sous-sol.
Une installation sans surproduction représente environ 1,5m² par occupant de logement (45° et plein sud) ou 2m² (plat ou vertical, plein sud ou à 45° orienté Sud-Est ou Sud-Ouest).

Le captage solaire peut aussi alimenter le chauffage, soit en préchauffage d'un ballon avec une source de sécurité (électrique ou combustible), ou en circuit direct basse température (rare car peu prévisible). Le dimensionnement de la surface de captage dépend alors de la performance thermique du bâtiment.

Les installations solaires électriques (photovoltaïque, PV) produisent une électricité destinée à la revente. Il existe des techniques de stockage d'énergie en batteries, utile en sites isolés.
L'installation individuelle : 25m² équivaut à la consommation moyenne annuelle d'un ménage.

Les fermes solaires - Eléments descriptifs :

Par ferme solaire on entend l'aménagement sur un terrain libre, de capteurs solaires en batterie, des équipements attenants (transformateurs, onduleurs, câbles etc) et des moyens d'accès. Des capteurs solaires photoélectriques (photovoltaïques) ou des surfaces réfléchissantes avec capteur (exemple : miroirs paraboliques pour production de vapeur, miroirs plans et tour chauffante...), des fermes de productions d'algues photosynthétiques en extérieur ou autre mode de production par l'énergie de soleil sont des exemples de « fermes solaires ».

Ne sont donc pas concernés les hangars agricoles ou bâtiments de ferme dont la couverture serait faite de panneaux solaires (cas traité dans les préconisations pour les bâtiments).

Les fermes solaires ne permettent pas d'autres usages sur la parcelle que la production d'énergie (fauchage, pâturage, habitat, stockage) et les aménagements qu'ils requièrent (accès, terrassement, coupe de la végétation, transformateurs, etc) consomment de larges surfaces, changent leur nature, ont un impact sur la biodiversité, l'effet d'îlot de chaleur et l'absorption des eaux de pluie. Ces dispositifs peuvent engendrer des nuisances sonores (à éloigner des habitations) et ont un impact visuel important.

II.1.3.3. L'EOLIEN

On distingue :
- l'éolien pour particuliers,
- le grand éolien.

Rappel des formalités pour l'implantation d'une éolienne :
Il faut déposer un permis de construire pour toute installation éolienne d'une hauteur supérieure ou égale à 12 mètres.

Les mâts de mesure dont la hauteur est supérieure à 12 mètres font l'objet d'une déclaration de travaux.
Les projets de hauteur inférieure ou égale à 50 mètres font l'objet d'une notice d'impact. Tous les projets dont la hauteur est supérieure à 50 mètres font l'objet d'une étude d'impact et d'une enquête publique. La loi ne prescrit pas que les éoliennes doivent être obligatoirement situées dans une zone de développement de l'éolien (ZDE) mais cette condition est nécessaire pour bénéficier de l'obligation d'achat à tarif réglementé par EDF.

L'éolien pour particulier

Dans les installations domestiques, deux familles d'éoliennes existent : celles à axe verticale, et celles à axe horizontal (« hélices d'avion »). Dans les deux cas, leur hauteur totale varie entre 6m et 15m ou peuvent avoir des mécanismes de fixations aux toitures et garde-corps. Certaines sont stabilisées par des haubans (câbles), d'autres par des fondations et fixations rigides du mât.

Celles à axe vertical sont moins bruyantes, se déclenchent avec un vent moins fort, résistent mieux aux vents violents ont un encombrement (taille) moins importantes. Elles sont donc à privilégier en contexte urbain même si leur rendement est légèrement inférieur aux hélices sur axe horizontal.

Le grand éolien

Les grandes éoliennes ont généralement trois pales installées au sommet d'un mât d'au moins 50 mètres et peuvent atteindre des hauteurs de 130 à 140 m.

En outre, elles doivent être installées à plus de 300m des habitations et ne pas occasionner de nuisances sonores supérieures à celles fixées par la loi sur le bruit (actuellement de à 5dBa le jour et 3 dBa la nuit au-dessus du fond sonore).

II.3.2. EVALUATION DE LA CAPACITE ESTHETIQUE ET PAYSAGERE DES TISSUS BATIS ET DES ESPACES A RECEVOIR DES INSTALLATIONS NECESSAIRES A L'EXPLOITATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

II.3.2.1. LES FERMES SOLAIRES

Le potentiel solaire à Barbezieux est plutôt fort.

Le périmètre de l'Aire englobe des espaces à forte sensibilité paysagère.

L'installation de fermes solaires ou de stations photovoltaïques au sol à l'intérieur du périmètre de l'AVAP n'est pas compatible avec l'objectif de préservation de la qualité paysagère, du site historique et des espaces de co-visibilité avec les Monuments protégés et le site urbain.

Les dispositifs de type « ferme solaire » ou stations photovoltaïques doivent être localisés dans des espaces ne présentant pas d'enjeux patrimoniaux forts en raison de leur forte empreinte dans le paysage, du fait :

- de leur étendue (impact visuel),
- de la transformation des terrains naturels,
- des matériaux utilisés dont la couleur et l'aspect est en rupture avec les espaces naturels ou cultivés à dominante végétale.

II.3.2.2. LE GRAND EOLIEN

L'exploitation de l'énergie éolienne, compte tenu des nécessités d'exposition au vent, comporte d'importants risques d'impact sur le paysage urbain, rural ou naturel, qu'il s'agisse de dispositifs d'usage industriel ou domestique.

Les grandes éoliennes ont généralement trois pales installées au sommet d'un mât d'au moins 50 mètres et l'ensemble peut atteindre des hauteurs variant de 130 mètres à 200 mètres.

Le caractère patrimonial des lieux, abondamment décrit dans le rapport de présentation et le diagnostic, ainsi que l'intérêt manifeste de sa préservation, impliquent qu'aucun projet éolien n'entre en co-visibilité à 360° avec le territoire de l'AVAP de Barbezieux-Saint-Hilaire.

II.3.2.3 LES EOLIENNES DE PARTICULIERS

L'impact des éoliennes de particuliers qui viennent se positionner au-dessus des toitures n'est pas compatible avec la préservation de la qualité patrimoniale du bourg de Barbezieux-Saint-Hilaire. Les éoliennes de particuliers viennent en effet surcharger la composition architecturale et urbaine et en altérer la lisibilité.

Elles ont le même impact visuel que la prolifération des réseaux aériens et des antennes de toiture que la collectivité tente de supprimer au travers son projet patrimonial (cf. règlement de l'AVAP).

De plus, les éoliennes de moins de 12 mètres n'ont qu'un faible intérêt au niveau de la production d'électricité par rapport à la somme investie à l'achat.

En raisons d'un impact très négatif à négatif, aussi bien sur le tissu bâti que sur les paysages et au regard de leurs mauvais résultats en terme de développement durable, **il a été décidé d'interdire la pose d'éoliennes de particulier.**

II.3.2.4. LES PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES

Capacité esthétique du tissu bâti à intégrer ces dispositifs :	
Sur le patrimoine exceptionnel et remarquable	**Impact très négatif** L'ensemble de ces dispositifs constitue une atteinte à l'intégrité du bâti et des ensembles architecturaux exceptionnels et remarquables. Ils ne sont pas compatibles avec la préservation de leur intégrité et de leur qualité architecturale dans le sens où ils ne sont pas compatibles avec l'objectif de préservation des matériaux et des mises en œuvre d'origine.
Sur le bâti sans intérêt patrimonial majeur (constructions principales et annexes)	**Impact relativement neutre** de la pose sous réserve de la qualité des mises en œuvre. Il faut privilégier l'implantation sur des annexes, garages... plutôt que sur la construction principale.
Sur le bâti neuf	**Impact neutre** sous réserve de s'inscrire dans un projet architectural d'ensemble et de la qualité des mises en œuvre.
Capacité esthétique des espaces à intégrer ces dispositifs :	
Espaces non bâtis du bourg, des extensions récentes, hameaux ou habitat isolé	Parmi les espaces non bâtis, il convient de distinguer les espaces jardins, cours, espaces verts protégés accompagnant des bâtiments exceptionnels ou remarquables et les espaces de jardins ou de cœur d'îlot non visibles de l'espace public. **Impact très négatif** de la pose de capteurs au sol dans les espaces situés entre la clôture sur rue et le bâti en recul ainsi que dans les cours et aux abords de bâtiments exceptionnels ou remarquables. **Impact neutre** de la pose au sol dans des espaces non visibles de l'espace public et n'ayant pas de rôle de mise en valeur de bâtis de qualité.
Espaces urbains : Bourg et village de Saint-Hilaire	**Impact très négatif** sur le paysage urbain bâti du bourg ancien de Barbezieux-Saint-Hilaire. Toutefois, l'impact peut être limité par la pose de ces dispositifs sur des pans de toiture non visibles de l'espace public. La difficulté réside dans l'appréhension de la notion de visibilité de l'espace public : en effet, en raison du relief, les perspectives sur « les toits » sont nombreuses. La qualité de ces perspectives et de l'ensemble bâti serait fortement altérée par la multiplication des capteurs solaires sur des bâtis principaux (plus hauts que les annexes).
Quartiers pavillonnaires	**Impact neutre** de la pose de capteurs solaires en l'absence de visibilité depuis l'espace public et sous réserve que le dispositif s'inscrive dans le projet architectural dès la conception.
Espace naturel bâti	**Impact neutre** dans des espaces naturels sur des bâtiments techniques et sous réserve de la qualité des mises en oeuvre, pour des bâtiments qui ne seraient pas visibles depuis les hauteurs ou en situation de co-visibilité avec du patrimoine architectural ou remarquable.
Espace agricole bâti	**Impact neutre** dans des espaces agricoles sur des bâtis ou hangars agricoles sous réserve de la qualité des mises en oeuvre pour des bâtiments qui ne seraient pas visibles depuis les hauteurs ou en situation de co-visibilité avec du patrimoine architectural ou remarquable.

Il faut à la fois distinguer et prendre en compte l'impact de ces dispositifs :

- *sur l'intégrité du bâti et sa cohérence architecturale,*
- *sur les paysages, qu'il s'agisse du paysage naturel ou urbain.*

Dans ce deuxième cas, la notion de visibilité est le critère principal de la capacité des tissus bâtis anciens à intégrer les dispositifs d'énergie renouvelable.

Il s'agit d'une notion relativement complexe dans la mesure où il convient de tenir compte de la topographie du site et des bâtiments surplombant l'installation projetée.

Les modes d'insertion des dispositifs de panneaux photovoltaïques au patrimoine bâti :

L'impact des dispositifs sur le patrimoine bâti et paysager est directement lié à la qualité des mises en œuvre et à l'effort d'insertion architecturale des dispositifs.
Sont présentées ci-dessous différentes solutions qualitatives d'insertion au bâti.

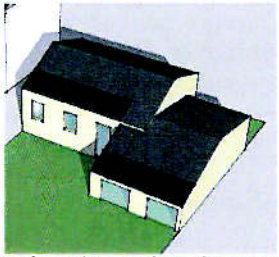

Intégration en bas de pente

Intégration sur tout un pan de toiture

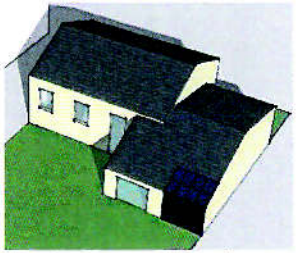

Intégration en verrière

II.3.2.6. LES PANNEAUX SOLAIRES THERMIQUES

Les capteurs solaires thermiques, présentent

- *soit l'aspect de structures tubulaires,*
- *soit l'aspect de panneaux avec ballon-réserve,*
- *soit l'aspect de panneaux photovoltaïques*

On notera que les structures tubulaires et les ballons réserve en toiture ne sont pas compatibles avec l'objectif de préservation du bâti ancien.
Il faut à la fois distinguer et prendre en compte l'impact de ces dispositifs :

- *sur l'intégrité du bâti et sa cohérence architecturale,*
- *sur les paysages, qu'il s'agisse du paysage naturel ou urbain.*

Dans ce deuxième cas, la notion de visibilité est le critère principal de la capacité des tissus bâtis anciens à intégrer les dispositifs d'énergie renouvelable.
Il s'agit d'une notion relativement complexe dans la mesure où il convient de tenir compte de la topographie du site et des bâtiments surplombant l'installation projetée.

Capacité esthétique du tissu bâti à intégrer ces dispositifs :	
Sur le patrimoine exceptionnel et remarquable	**Impact très négatif** L'ensemble de ces dispositifs constitue une atteinte à l'intégrité du bâti et des ensembles architecturaux exceptionnels et remarquables. Ils ne sont pas compatibles avec la préservation de leur intégrité et de leur qualité architecturale dans le sens où ils ne sont pas compatibles avec l'objectif de préservation des matériaux et des mises en œuvre d'origine.
Sur le bâti sans intérêt patrimonial majeur (constructions principales et annexes)	**Impact relativement neutre** sous réserve de la qualité des mises en œuvre. Les structures tubulaires sont à exclure et les ballons réserve sont à exclure, sauf insertion en façade non visible de l'espace public. L'impact des structures par panneaux peut être limité par une implantation respectueuse de la forme, pente et couleur de la toiture (cf recommandations d'insertion des panneaux solaires photovoltaïques au chapitre précédent). L'impact sera limité par le choix d'implantation sur des appentis ou des annexes.
Sur le bâti neuf	**Impact neutre** sous réserve de s'inscrire dans un projet architectural d'ensemble et de la qualité des mises en œuvre.
Capacité esthétique des espaces à intégrer ces dispositifs :	
Espaces non bâtis du bourg, des extensions récentes, hameaux ou habitat isolé	Sans objet
Espaces	**Impact très négatif** sur le paysage urbain bâti du bourg

urbains : Bourg et village ancien de Saint-Hilaire	de Barbezieux-Saint-Hilaire. Toutefois, l'impact peut être limité par la pose de ces dispositifs sur des pans de toiture non visibles de l'espace public.
Quartiers pavillonnaires	**Impact neutre** de la pose de panneaux thermiques en l'absence de visibilité depuis l'espace public et sous réserve que le dispositif s'inscrive dans le projet architectural dès la conception.
Espace naturel bâti	**Impact neutre** dans des espaces naturels sur des bâtiments techniques, sous réserve de la qualité des mises en oeuvre pour des bâtiments qui ne seraient pas visibles depuis les hauteurs ou en situation de co-visibilité avec du patrimoine architectural ou remarquable.
Espace agricole bâti	**Impact neutre** dans des espaces agricoles sur des bâtis ou hangars agricoles sous réserve de la qualité des mises en oeuvre pour des bâtiments qui ne seraient pas visibles depuis les hauteurs ou en situation de co-visibilité avec du patrimoine architectural ou remarquable.

II.3.2.6. LES FAÇADES SOLAIRES

La pose de panneaux solaires en façade impacte le patrimoine bâti et paysager, de façon différente suivant le choix d'implantation et l'exposition depuis l'espace public.
La notion de visibilité est le critère principal de la capacité des tissus bâtis anciens à intégrer les dispositifs d'énergie renouvelable.

Il s'agit d'une notion relativement complexe dans la mesure où il convient de tenir compte de la topographie du site et des bâtiments surplombant l'installation projetée. On peut élargir la notion de « visible de l'espace public » à « visible depuis un monument en hauteur ».

Capacité esthétique du tissu bâti à intégrer ces dispositifs :	
Sur le patrimoine exceptionnel et remarquable	**Impact très négatif** L'ensemble de ces dispositifs constitue une atteinte à l'intégrité du bâti et des ensembles architecturaux exceptionnels et remarquables, qui relèvent d'une typologie architecturale antérieure au XXème siècle. Ils ne sont pas compatibles avec la préservation de leur intégrité et de leur qualité architecturale dans le sens où ils ne sont pas compatibles avec l'objectif de préservation des matériaux et des mises en œuvre d'origine.
Sur le bâti sans intérêt patrimonial majeur (constructions principales et annexes)	**Impact relativement neutre** sous réserve de la qualité des mises en œuvre. Les façades solaires auront un impact limité lorsqu'elles seront mises en œuvre sur des façades non visibles de l'espace public. L'impact sera d'autant plus limité que le choix d'implantation se portera sur des appentis ou des annexes.
Sur le bâti neuf	**Impact neutre** sous réserve de s'inscrire dans un projet architectural d'ensemble et de la qualité des mises en œuvre.

Capacité esthétique des espaces à intégrer ces dispositifs :	
Espaces non bâtis du bourg, des extensions récentes, hameaux ou habitat isolé	Sans objet
Espaces urbains : Bourg et village ancien de Saint-Hilaire	**Impact très négatif** sur le paysage urbain bâti du bourg. Toutefois, l'impact peut être limité par la pose de ces dispositifs sur des façades non visibles de l'espace public.
Quartiers pavillonnaires	**Impact neutre** de la pose de panneaux solaires en façade en l'absence de co-visibilité avec du bâti exceptionnel ou remarquable ou de vue lointaine **et** sous réserve que le dispositif s'inscrive dans le projet architectural dès la conception.
Espace naturel bâti	**Impact neutre** dans des espaces naturels sur des bâtiments techniques sous réserve de la qualité des mises en œuvre.
Espace agricole bâti	**Impact neutre** dans des espaces agricoles sur des bâtis ou hangars agricoles sous réserve de la qualité des mises en œuvre.

II.3.2.7. L'ENERGIE GEOTHERMIQUE

De toutes les exploitations des énergies renouvelables, l'exploitation de l'énergie géothermique est celle qui engendre le moins d'impacts sur la qualité architecturale et patrimoniale et sur le paysage. Seules les installations hors sol nécessaires à l'exploitation, mais généralement de faible importance, peuvent avoir un impact sur le patrimoine.

II.3.2.8. L'ENERGIE HYDRAULIQUE

L'exploitation de l'énergie hydraulique peut donner lieu à des ouvrages plus ou moins importants, voire à des dérivations, qui peuvent affecter la qualité esthétique des espaces environnant le tissu bâti.
Le potentiel hydraulique des cours d'eau n'a jusqu'à présent pas été utilisé à des fins de production d'énergie.

II.4. ANALYSE DE L'IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS, DES MODES CONSTRUCTIFS EXISTANTS ET DES MATERIAUX UTILISES, PRECISANT AU BESOIN L'EPOQUE DE CONSTRUCTION, PERMETTANT DE DETERMINER DES OBJECTIFS D'ECONOMIE D'ENERGIE

II.4.1. ANALYSE DES MODES D'IMPLANTATIONS DES CONSTRUCTIONS DANS LE BUT DE DETERMINER DES OBJECTIFS D'ECONOMIE D'ENERGIE

La morphologie urbaine - essai de définition

Il existe de multiples définitions de la forme urbaine selon l'échelle à laquelle on se place. Elle peut aller de la configuration globale à l'îlot.
Pierre Merlin[10] définit la forme urbaine dans le Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire comme « l'ensemble d'éléments du cadre urbain qui constituent un tout homogène ». Les paramètres morphologiques identifiés comme influents dans la consommation énergétique et étudiés plus précisément sont la densité, le volume construit, la forme et la répartition des bâtiments et des vides, le réseau et le type de rues et voies de circulation, leur maille et leur connectivité. **Le tissu urbain traditionnel, correspondant à des îlots de 3 à 4 étages répartis de manière dense pour créer un tissu urbain continu, avec des rues de tailles moyennes, apparaît comme le plus efficient énergétiquement**[11]**.Le bourg ancien de Barbezieux-Saint-Hilaire, avec son bâti à étages implanté en mitoyenneté présente donc un caractère morphologique propre à favoriser les économies d'énergies.** En effet, une fois isolés thermiquement, ces îlots utilisent 30 à 40% d'énergie de moins par m² que les pavillons individuels pour le chauffage, l'électricité et l'eau chaude. De plus, les déplacements doux (à pieds, à vélo) sont favorisés par la proximité des équipements et des commerces, plus accessibles dans un tissu dense. **Une morphologie urbaine dense peut ainsi diminuer par 2 les émissions de carbone.**

La densité, synonyme de compacité et de continuité

« La densité est un concept qui exprime un rapport entre un nombre d'éléments et une surface, un volume ou bien une longueur. Ce rapport équivaut à l'appréciation de la charge supportée par unité de référence ». [12]Analyser la morphologie urbaine et la densité des tissus urbains revient donc à s'interroger plus largement sur l'ensemble des éléments qui participent à la qualité urbaine : répartition des espaces publics et privés, mixité des usages et des formes.

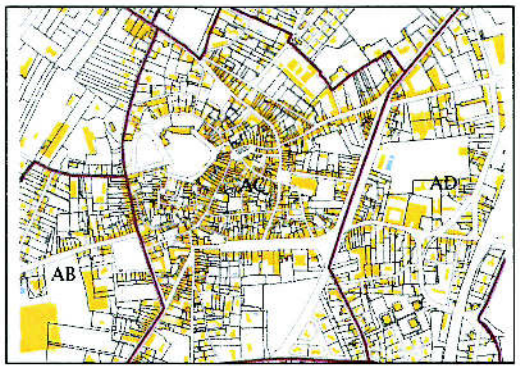

BARBEZIEUX - Cadastre actuel du centre bourg
Source : gadastre.gouv .fr

Parmi les modèles décrits ci-dessous, les formes d'habitat dense (1 à 3) sont des modèles « économes en énergie », à la différence du modèle n°5 (habitat pavillonnaire), source de déperdition en énergie :

- les 4 façades de l'habitation sont exposées aux rigueurs du climat ;

les déperditions sont encore plus importantes dans le cas d'habitat de plain-pied.

[10] *Pierre Merlin est professeur émérite à l'Université de Paris 1 et président de l'Institut d'urbanisme et d'aménagement de la Sorbonne.*
[11] *De l'importance de la morphologie dans l'efficience énergétique des villes – Laboratoire des Morphologies Urbaines du CSTB - Serge SALAT et Caroline NOWACKI*
[12] *La densité. Concepts, exemples et mesures. CETE de l'Ouest, pour le CERTU, Lyon, Juillet 2002.*

SECTEURS URBAINS

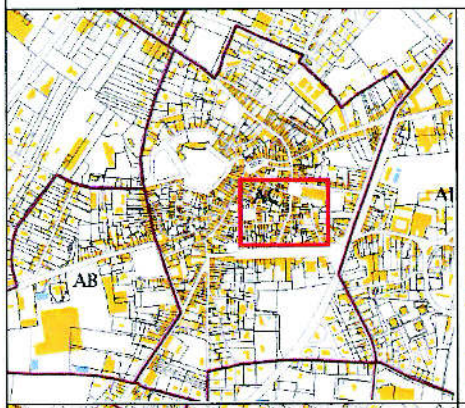

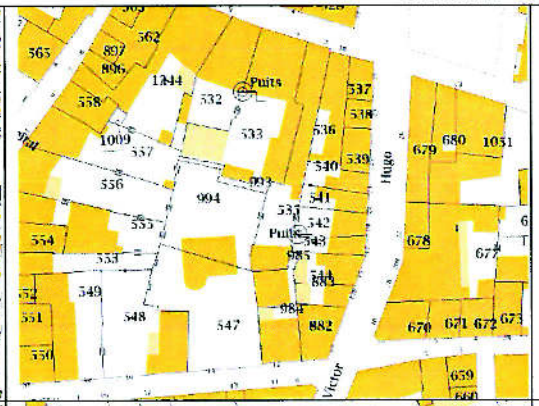

1- Habitat dense d'origine médiévale

Implantation des constructions : habitat groupé, imbriqué, rues étroites

Limite séparative : en limite ou une des limites, cœur d'îlots très dense
Limite voie et emprise publique : alignement

Hauteur : 12m environ
Emprise au sol : 80%

Espaces verts - espace public : cours intérieures petite surface - minéralisée

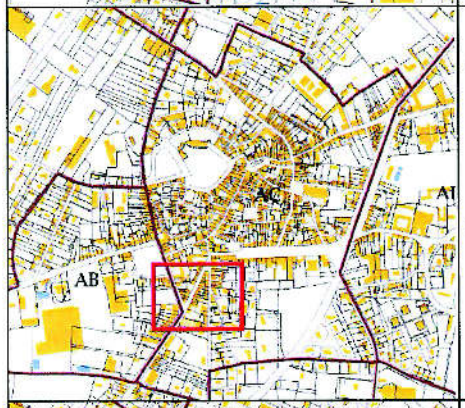

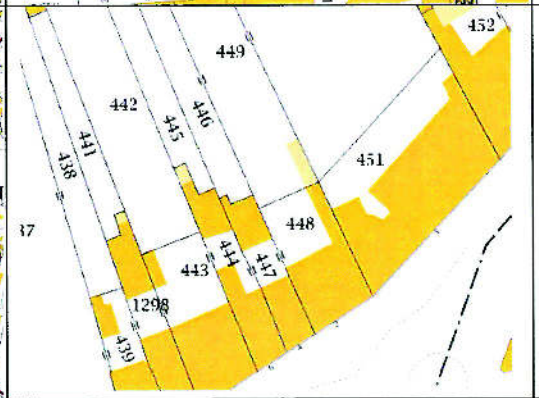

2- Habitat jointif antérieur à 1812

Implantation des constructions : habitat groupé, réseau de voie issu du réseau ancien. Parcellaire en lanière perpendiculaire à l'axe principal

Limite séparative : à l'alignement de la voie ou en recul
Limite voie et emprise publique : alignement
Hauteur : 12m maximum
Emprise au sol : 30 à 40%

Espaces verts - espace public : existant mais non accessibles. Jardins privés - à l'arrière du bâti principal

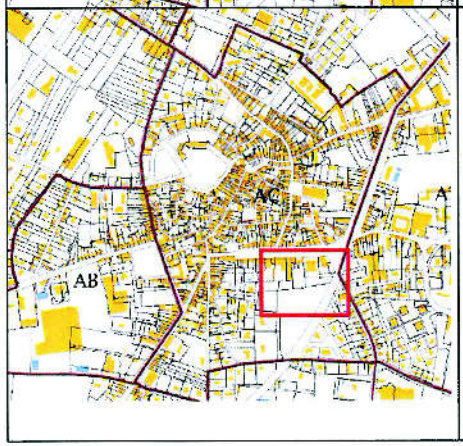

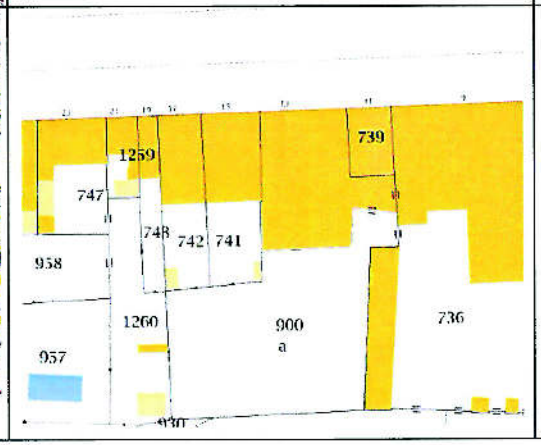

3- Habitat jointif XIXème siècle -rue Gambetta

Implantation des constructions : habitat groupé, réseau de voie issu du réseau ancien. Parcellaire en lanière perpendiculaire à l'axe principal

Limite séparative : à l'alignement de la voie ou en recul pour quelques grandes habitations.
Limite voie et emprise publique : alignement

Hauteur : 12m maximum
Emprise au sol : 30%

Espaces verts - espace public :
jardins privés non accessibles. Un parc public avenue Mandela.

ZONES EXTENSIONS RECENTES

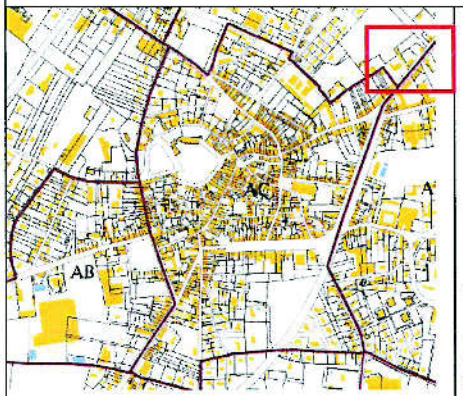

4- Habitat XIXème siècle - jointif et dispersé - Avenue Felix Gaillard

Implantation des constructions : Densité faible, réseau de voie issu du réseau ancien. Parcellaire hétérogène

Limite séparative : à l'alignement de la voie ou en recul
Limite voie et emprise publique : alignement ou recul
Hauteur : 12m maximum
Emprise au sol : 20 à 30%

Espaces verts - espace public
Surface importante d'espaces verts, jardins et parcs de grandes propriétés.

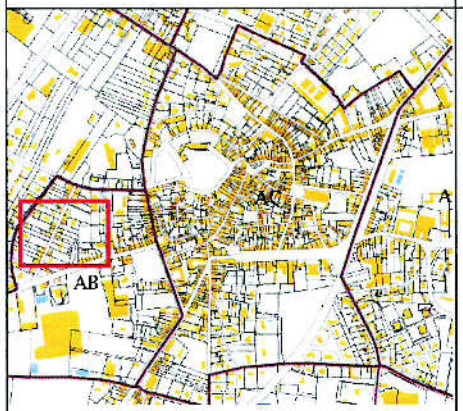

5- Habitat individuel dispersé - lotissement pavillonnaire

Réseau de rues simple. Parfois en impasse
Implantation des constructions : en milieu de parcelle créant un tissu urbain discontinu.
Impact: uniformisation des paysages.

Limite séparative : à l'alignement de la voie ou en recul
Limite voie et emprise publique : alignement ou recul

Hauteur : 8m maximum
Emprise au sol : 20%

Espaces verts - espace public : existant mais non accessibles. Jardins privés essentiellement - à l'arrière du bâti principal ou autour (espace d'intimité limité)

ZONES D'ACTIVITES ET ZONES D'EQUIPEMENTS

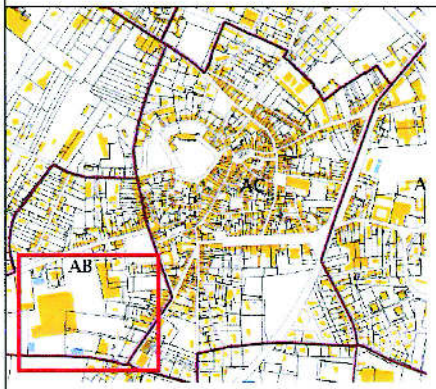

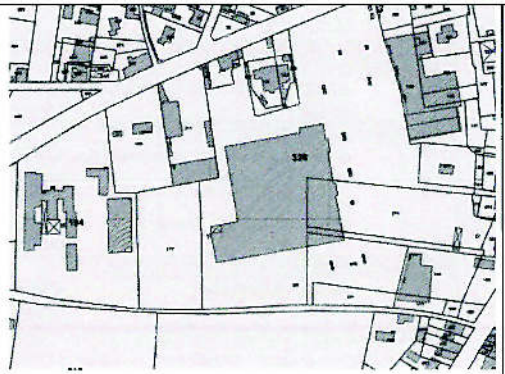

6- Zone d'activités

Pour ces secteurs les enjeux sont de plusieurs ordres :

- Impacts paysagers forts, principalement lorsqu'ils sont situés au niveau des entrées de ville ou sur la trajectoire de perspectives majeures.
- des implantations dévoreuses d'espaces, une mono fonctionnalité et une uniformisation des paysages.

Hauteur : 12m maximum
Emprise au sol : 10%
Espaces végétalisés très rares - domination du minéral.
Dispositifs de production d'énergies renouvelables - des adaptations doivent être faites pour préserver les vues sur le bourg (réduire les effets de brillance des matériaux...)

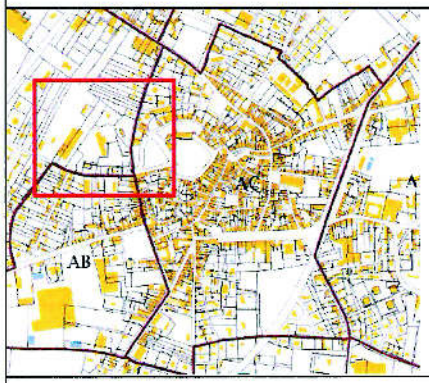

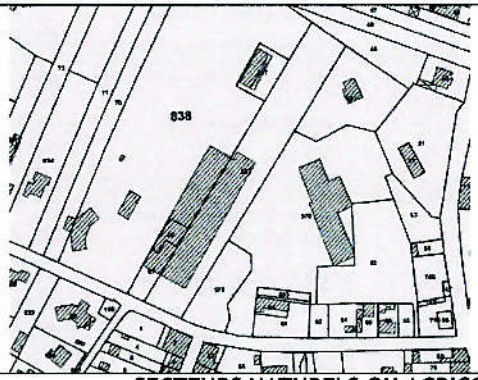

7- Zone d'équipements

Pour ces secteurs les enjeux sont de plusieurs ordres :

- Impacts paysagers forts, principalement lorsqu'ils sont situés au niveau des entrées de ville ou sur la trajectoire de perspectives majeures.

Hauteur : 12m maximum
Emprise au sol : 10%
Dispositifs de production d'énergies renouvelables - des adaptations doivent être faites pour préserver les vues sur le bourg (réduire les effets de brillance des matériaux...)

SECTEURS NATURELS OU AGRICOLES ET HAMEAUX ET BÂTIS ISOLES

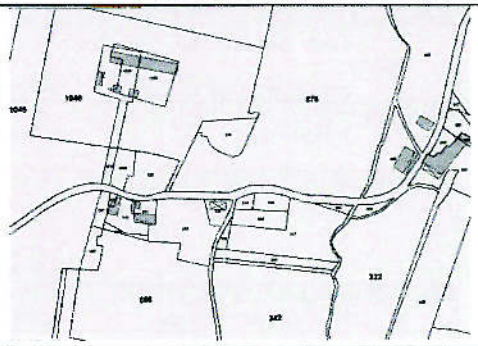

8- Hameaux et bâtis isolés

Dans ces secteurs le bâti est dispersé, souvent ancien et parfois et précaire d'un point de vue énergétique.
Les enjeux paysagers sont très forts, les dispositifs de production et d'économie d'énergie ne doivent pas porter atteintes aux vues sur les grands paysages mais aussi à la richesse architecturale du bâti.

Hauteur : 12m maximum (bâtiments agricoles)
Densité très faible

IMPACT DES MODES D'IMPLANTATION SUR LA PERFORMANCE ENERGETIQUE

Mode d'implantation	Illustration	Typologie concernée	Volet : urbain / paysager / architectural	Impact sur la performance énergétique
Immeuble isolé sur sa parcelle	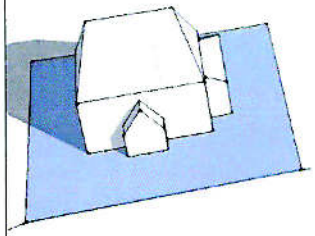	Castels Villas Maisons rurales	Volet urbain ▪ Associé à une faible densité urbaine	- consommation liée aux déplacements - systèmes énergétiques difficilement partagés (coût ; performance)
			Volet Paysager ▪ grandes parcelles : présence de végétation importante ▪ recul des limites séparatives	+/- ombrage lié à la végétation : confort d'été, réduction des gains hivernaux + favorise la transparence vers le paysage depuis la voie, si la végétation ou les murs ne font pas masque
			Volet architectural ▪ bâtiment détaché	- 5 faces déperditives : 4 façades et la toiture (dans une moindre mesure, le sol) à isoler, protéger
Immeuble mitoyen, sur ses limites latérales	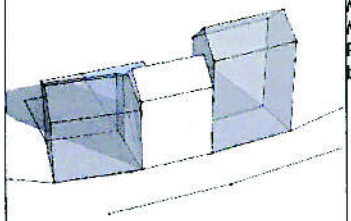	Maisons de bourg XVIIIe Maisons de bourg XIXè Petites maisons de bourg	Volet Urbain ▪ Associé à une moyenne / forte densité	+ déplacements moins consommateurs (doux, moindre distance, quartier centraux) + possibilité de partage d'équipements énergétiques (réseaux de chaleur urbaine, groupes ventilation, etc)
			Volet paysager ▪ associé à une façade principale sur rue ▪ jardins profonds, privés	+/- selon l'orientation de la façade rue ou jardin : si la façade sud est sur l'espace public, intégration de dispositifs énergétique plus difficile + prise d'air frais, captage par le sol possible, ventilation naturelle favorisée (sécuriser les ouvrants pour la ventilation de nuit)
			Volet architectural ▪ mitoyen sur au moins une limite linéaire sur rue réduit	+ surface déperditive réduite : l'isolation peut être réduite si les bâtiments mitoyens sont occupés, +/- prise en compte des architectures voisines pour toute modification à la façade + isolation phonique facilitée
Immeuble à l'alignement sur rue	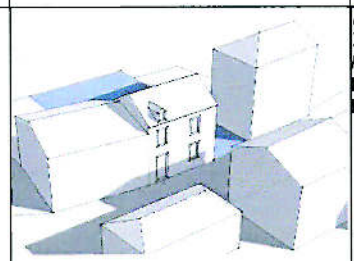	Maisons de bourg XVIIe-XVIIIe Maisons de bourg XIXè Petites maisons de bourg	Volet urbain : • Associé à une moyenne/forte densité urbaine Passage direct privé/rue	+ déplacements moins consommateurs + possibilité de partage d'équipements énergétiques (réseaux de chaleur urbaine, groupes ventilation, etc) + animation des rues, facilité de déplacements doux et sentiment de sécurité et d'appartenance
			Volet paysager : • jardins profonds, privés	+ Le jardin protégé de la rue devient privé : prise d'air frais, captage par le sol possible, ventilation naturelle favorisée (sécuriser les ouvrants pour la ventilation de nuit)
			architectural : • front bâti continu avec les voisins • pas empiéter sur esp. public	ise en compte des architectures voisines pour toute modification de la : 'isolation par l'extérieur ne peut gêner le passage public
Immeuble en recul par rapport à la voie	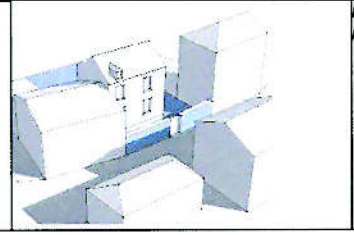	Maisons de bourg XVIIIe Maisons de bourg XXe	Volet urbain : • Si faible recul :	+ faible recul souvent associé à moyenne-forte densité : déplacements courts facilités
			Volet paysager : • Jardin « de devant »	+ si le jardin est paysagé : présence d'arbres crée de l'ombre et atténue le vent, participe à l'animation des espace publics + ventilation plus agréable pour les occupants : bruits et odeurs de la voie diminués
			Volet architectural : • recul de voies étroites :	+ Si permet une façade mieux éclairée : gains gratuits par les fenêtres, incite à garder ses volets ouverts grâce à l'espace intime du recul.

II.4.2. ANALYSE DES TYPOLOGIES DES CONSTRUCTIONS DANS LE BUT DE DETERMINER DES OBJECTIFS D'ECONOMIE D'ENERGIE

Sur la commune de Barbezieux-Saint-Hilaire, le tissu urbain est à la fois ancien et imbriqué (ancien village de Saint-Hilaire et bourg de Barbezieux).

Les styles architecturaux et constructifs ont une influence sur la performance énergétique des bâtiments.
Cet exercice nécessite des généralisations pour offrir des pistes générales de prise en compte de la consommation énergétique.
L'analyse typologique permet de définir que l'usage la pierre en bloc et de moellons de pierre calcaire en murs épais est la norme sur la commune jusqu'au XX^{e} siècle.

		MODES CONSTRUCTIFS : façades							MODES CONSTRUCTIFS : toitures					MODES URBAINS		
		Matériaux en façade				Modénatures			Matériaux en toiture		Type toiture			Implantation par rapport à la voie		
datation	Styles	Mœllons enduits	Pierre de taille	Colombage bois + torchis	Matériaux industriels	2 ou + matériaux sur une façade	avancées : encorbellements, balcons...	Encadrement, ouvertures, décoration	ardoise	Tuile terre cuite	pente	Débords, lucarnes, etc...	croupe	Isolé	Mitoyen - en bandes	Alignement/ recul de la voie
Avant le XVIIIe	Edifices	X	X			X		Encadrements et chaînages d'angles harpés		X		débords sauf pignons lucarnes	croupes		X	alignement
XVIII-XIXè	Maisons de ville Castels Villas	X	X				Bandeau, balcons	Corniche, pilastres, tableaux ouvragés		X		lucarnes	Croupe	X		Retrait et mur bahut
XIXè	Maisons de ville Maisons urbaines d'époque	X	X				Balcons, bandeaux ouvragés	Corniches, pilastres, tableaux, volets		X		Lucarnes ouvragées	croupes		X	alignement
XIXe-XXe	Petites maisons simples en pierre, Villas Maisons de ville	X				X		Chaînage d'angles et encadrements harpés	X	X		peu		X		Recul Mur plein, organisation sur cour

Impacts sur les objectifs de performance énergétique :
- : impact négatif : poste de consommation *+ : impact positif, poste de gains* *+/- : impact mitigé, facteur à prendre en compte*

II.4.2.1. AU VU DES MODES CONSTRUCTIFS DE TOITURE

La forme, la pente, le matériau de toiture et le type de structure influent sur le potentiel d'économie et de gain énergétique des toitures. Leur orientation(s) doit être prise en compte pour chaque projet particulier.

La première priorité pour la mise aux normes énergétique d'un logement est l'isolation de sa toiture, de ses combles. La seconde est la prise en charge des fuites d'air et les problèmes d'humidité véhiculée dans cet air, et les souches de toiture (cheminées, évents, hottes et autres) qui la traversent sont à analyser dans tout projet d'amélioration de la performance énergétique.

Dans le cadre de la mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, seule la partie « visible » des équipements de performance énergétique fait l'objet de prescriptions d'intégration.
Il convient de noter que dans le domaine du bâtiment, la priorité doit être portée à la réduction des consommations (par l'isolation, les équipements performants et un comportement adapté aux saisons notamment), l'entretien des bâtiments (matériaux en bon état et étanches, équipements bien calibrés, dureront plus longtemps, etc) qu'à des systèmes de production portant atteinte au patrimoine par leur anachronisme.

Dans le cas du patrimoine récent de l'ère moderne, même si les esthétiques sont visiblement plus compatibles avec des équipements de technologie avancée, il convient de respecter le style et l'intention de l'époque constructive et ne pas mettre en péril les structures.

L'analyse des typologies présentes à Barbezieux nous mène à cette classification :

Dans le cas des toitures, on distinguera les formes suivantes :
- toitures à quatre pans,
- toitures à deux pans,
- toitures à un pan,
avec ou sans croupes.

Et encore trois types de matériaux, avec leurs caractéristiques d'aspect :
- la tuile (terre cuite),
- l'ardoise,
- et les revêtements composites pour toitures plates (constructions neuves).

Il convient lors d'un projet de mise aux normes des performances énergétique, de considérer chacun de ces aspects, ainsi que l'orientation et l'intégration dans le paysage. Les architectes et bureaux d'étude thermique doivent être associés aux objectifs de performance.

En toiture, les modes constructifs influent sur la capacité à isoler fortement :
- Charpente bois : possibilité d'isoler facilement, le bois n'étant pas un pont thermique important
- Combles habités : surface plus importante à isoler (murs / rampants)
- Combles inhabités : isoler horizontalement au-dessus des plafonds, possibilité de ventiler les combles facilement pour refroidissement l'été, préchauffage de l'air en hiver
- Combles : emplacement intéressant pour les équipements liés à la performance énergétique : Ventilateurs, pompes diverses, ballons d'eau chaude isolée, stockage d'eau de pluie sous certaines conditions...
- Toitures à faible pente : nécessité d'isoler soit par l'extérieur, produits spécifiques, ou sous rampants, avec faux plafond.

Les orientations et pentes déterminent leur compatibilité avec le captage d'énergie solaire.
Elles influent sur l'intégration réussie de systèmes de performance énergétique : capteurs et machineries, situés dans des espaces non visibles depuis l'espace public ou parfaitement intégrés.

IMPACT DES FORMES DE TOITURE SUR LA PERFORMANCE ENERGETIQUE

Formes de toiture	Illustration	Typologie concernée	Caractéristiques techniques	Impact sur la performance énergétique
Toitures à quatre pans / croupes	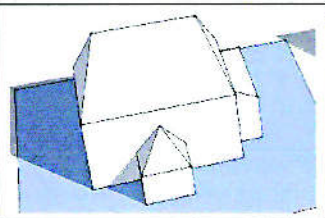	Edifices avec des éléments antérieurs au XVIIIe Castels Villas		+ au moins deux pans orientés entre sud-est et sud-ouest : gain solaire direct + ombres portées réduites : ensoleillement du jardin, des voisins - étanchéité à l'eau, l'air, la vapeur d'eau plus complexe - intégration de capteurs type panneaux inesthétique : créneaux
Toitures inclinées	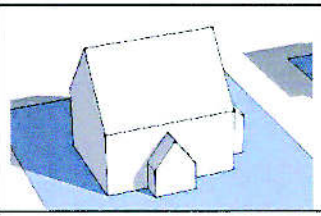	Maisons du XVIIIe Maisons du XIXe Maisons urbaines d'époque	Double orientation Pignons importants	+ différenciation façade principale/façade secondaire dans le traitement, selon les gains solaires possibles, les vues + possibilité de fenêtres et baies plus facilement que sur des pans de toiture : gain lumière et chaleur
Toitures plates *(constructions neuves)*	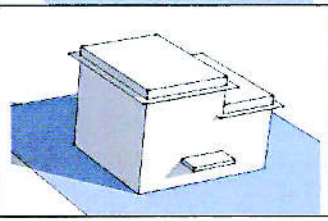	Maisons récentes	Aucune/toutes les orientations Présence d'acrotères (parapets) Parfois dominé par autres bâtiments	+ gains solaires dans tous les sens + ombre portée réduite : ensoleillement du jardin, des voisins + possibilité de masquer certains équipements : dômes solaires, panneaux, machinerie, etc... - 5e façade visible : traitement doit être soigné + possibilité de traiter avec terre et végétaux : gain inertie thermique, absorption d'eau etc...

IMPACT DES PENTES DE TOITURE SUR LA PERFORMANCE ENERGETIQUE

Pentes de toiture	Illustration	Typologie concernée	Caractéristiques techniques	Impact sur la performance énergétique
Pentes intermédiaires (15 à 40°)	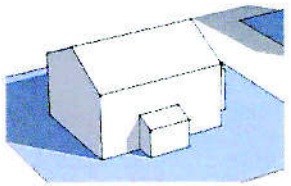	Petites maisons du XIX et XXe	Type de structure : charpente bois, charpente industrielle Charpente bois Volumes réduits de combles Pente intermédiaire	+ Les éléments en bois peu conducteur ne font pas de ponts thermiques sous ce climat - espace difficilement habitable + isolation horizontale sur plafond simple et économique + espace pour loger des équipements thermiques + adapté au solaire thermique (idéal : 45°) et au solaire photovoltaïque (idéal :22°) intégré en toiture
Faibles pentes (moins de 15°)	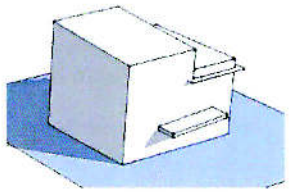	Maisons récentes	Type de structure : platelage métallique, dallage béton, exceptionnellement charpente bois Structure béton Aucun comble ou rampant Faible pente	- Les rives de dalles en béton sont des points de ponts thermiques à traiter avec précaution + volume chauffé maximisé - doit avoir un autre emplacement pour les équipements thermiques - les installations sont posées et non intégrées au bâti + adapté à la végétalisation : bénéfice d'inertie thermique, eau

Impacts sur les objectifs de performance énergétique :
- : impact négatif : poste de consommation *+ : impact positif, poste de gains* *+/- : impact mitigé, facteur à prendre en compte*

II.4.2.2. AU VU DES MODES CONSTRUCTIFS DES FAÇADES

Dans la conception de l'isolation thermique, et du fait de la méconnaissance du vieillissement du bâti, il faut veiller à laisser respirer les matériaux, et plus particulièrement ceux constituant les toitures et les murs de façade.

En plus de la composition des matériaux de façades, interviennent dans le calcul des déperditions calorifiques, les parois vitrées, les menuiseries, les liaisons entre parois (ponts thermiques), la ventilation...

Les études récentes (par simulation : pour le Collectif d'industriels « isolons la terre contre le CO^2 »), en site réel et habité (sur du bâti du début XXe siècle à Mulhouse « Enertech, ingénierie énergétique et fluide, O. Sidler ») démontre que le type de support influence peu la dynamique thermique d'un bâtiment, lorsqu'il est isolé.
Ainsi un mur en parpaings de béton et en pierre ont le même pouvoir isolant. Pour l'hiver, il faut isoler autant un bâtiment traditionnel qu'un bâtiment récent.

En ce qui concerne l'été, le climat de Barbezieux est favorable au refroidissement de nuit : la masse d'une habitation permettra donc de stocker la fraîcheur et absorber la chaleur tout au long de la journée.
Ainsi la différence est notable entre un bâtiment de maçonnerie traditionnelle et un bâtiment de bloc de béton creux ou de brique creuses.
C'est pour cela qu'il est recommandé d'isoler par l'extérieur le plus possible, gardant la masse thermique en contact avec l'espace de vie.

Cependant, la modification des façades, sur un patrimoine riche et aux décors de façade subtils liés aux qualités de matériaux et de mise en œuvre comme celui de Barbezieux déqualifieraient le bâti et le site.

Il convient donc d'opter, dans le cas de bâtiments en pierre ou comprenant des éléments de modénature, pour l'isolation par l'intérieur (sous réserve de non destruction d'éléments de décor intérieurs).
L'isolation intérieure doit être faite dans le respect des matériaux existants (comme la pierre et le bois) sensibles à l'humidité et aux ponts capillaires de l'humidité : toute isolation s'accompagne d'un pare-vapeur continu et côté intérieur par rapport à l'isolant.

Les boiseries et décors, plus couramment dans les bâtiments du XVIIIè et jusqu'au début XXè, ne doivent pas être masqués ou encore moins détériorés par un sur-isolant. D'autres postes d'économie d'énergie sont possibles, et doivent être mis à profit sans pour autant masquer le patrimoine.

L'institut PassivHaus (label d'efficacité énergétique), en 2011 a montré que les bâtiments très performants demeurent mieux protégés des surchauffes estivales que les bâtiments pauvrement isolés, si les ouvertures sont bien protégées du soleil.
L'isolant sert en période estivale à empêcher la chaleur ambiante de rentrer dans le bâtiment. Les ouvertures restent le principal endroit faible de la paroi.

Il faut donc mettre à profit débords de toiture, fenêtres en retrait, volets, vitrages performants, et les masques végétaux pour éviter de faire entrer la chaleur dans un bâtiment bien isolé.

De plus, une trop grande inertie thermique n'est pas toujours souhaitable, il faut réchauffer de grandes quantités de matériaux avant que les occupants ressentent le confort (temps de mise en chauffe). Cela est inapproprié pour des usages ponctuels (comme les résidences secondaires, locations de courte durée, etc...)

De même, en saison chaude, la ventilation doit permettre de renouveler l'air respiré sans apporter un surplus de chaleur. Les échangeurs de chaleur sont donc tout indiqués (VMC double flux, pompe à chaleur pour créer eau chaude sanitaire, etc.). Lorsque l'air se rafraîchit (la nuit) il faut au contrainte ouvrir largement la maison pour chasser la chaleur de la journée, et la ventilation naturelle est idéale par rapport à un système de ventilation trop puissant, bruyant et consommateur d'espace. Il faut donc avoir des systèmes de sécurisation des ouvrants pour pouvoir ouvrir la nuit.

En l'état actuel des technologies, tous les systèmes de contrôle de température, ombrage et ventilation peuvent être automatisés et optimisés. Un utilisateur informé peut diriger simplement les mêmes opérations sur son logement. L'idéal est un bâtiment qui demande le moins d'intervention et d'ajustements, par des systèmes simples (exemple : un auvent fait de l'ombre sans devoir être constamment ajusté, un arbre crée de l'ombre et de l'humidité bénéfique etc.).

IMPACT DES MATERIAUX DE FACADES EXISTANT DANS LE BATI ANCIEN DE BARBEZIEUX SUR LA PERFORMANCE ENERGETIQUE

Matériaux de façades	Typologie concernée	Caractéristiques techniques	Performances techniques initiale	Solutions possibles
Façade en pierres 	Maisons de bourg	- Grande inertie, **Le défaut thermique majeur de la maison ancienne est la sensation de paroi froide.** **Les murs de refend** qui séparent la maison en plusieurs parties ont un rôle souvent mal pris en compte. Pourtant, en hiver comme en été, ils ont un rôle de régulateur thermique très utile. Il est déconseillé de les isoler.	Coefficient de transmission thermique : (remplissage calcaire ferme) Epaisseur du mur en cm : 50 cm : U = 1,75 W/m2 °c 60 cm : U = 1,5 W/m2 °c 70 cm : U = 1,3 W/m2 °c 80 cm : U = 1,2 W/m2 °c	Un revêtement intérieur pour atténuer l'effet de paroi froide Une amélioration du confort est recherchée, non une forte isolation intérieure qui priverait des bénéfices de l'inertie de la maçonnerie tout particulièrement en confort d'été. Pour participer au comportement hygrothermique de la maçonnerie, le revêtement sera appliqué directement contre le mur, afin d'éviter toute rupture de capillarité et tout risque de condensation. **Un enduit intérieur chaux-chanvre qui est perméable à la vapeur d'eau est une réponse adaptée,** tout comme un enduit plâtre. Cette technique peut s'accompagner d'un mode de **chauffage par rayonnement** (radiateurs à inertie, circuits intégrés dans les murs) plus adapté au bâti ancien que le mode par convection dans l'air ambiant.
Façades en moellons 	Maisons de bourg Habitat rural	Grande inertie,	Performances thermiques comparables aux structures de façades en pierre de taille	Isolation par l'intérieur Techniques possibles : **- Ajout de laine d'isolant perméable à la vapeur d'eau** (par exemple de type végétal ou animal, 5 à 10 cm), sans pare-vapeur mais avec un film dit « frein vapeur »*, recouvert d'un parement intérieur (plâtre, enduit à la chaux, voire lambris bois, ...) **- pour les grands volumes:** création d'une **deuxième paroi intérieure** (≈ 20 cm) dite « isolante », entièrement séparée du mur initial par une lame d'air, **ventilée par l'extérieur** (technique de la boîte dans la boîte). D'un point de vue hygrométrique, le choix de l'isolant importe moins ici (l'isolant n'étant pas en contact avec le mur ancien)

Sources : www.energieplus-lesite.be / Fiches ATHEBA sur le site développement-durable.gouv.fr

Définitions :
Le coefficient de transmission thermique d'une paroi est noté "U" (ou anciennement "k") et caractérise la quantité de chaleur traversant une paroi en régime permanent, par unité de temps, par unité de surface et par unité de différence de température entre les ambiances situées de part et d'autre de ladite paroi.
Le coefficient de transmission thermique s'exprime en W/m^2K est l'inverse de la résistance thermique totale (RT) de la paroi.
Plus la valeur de U est faible et plus la construction sera isolée.

Les objectifs d'amélioration de la performance énergétique par bâtiment vont déterminer l'épaisseur de l'isolant en fonction de sa nature.

II.4.3. DETERMINATION DES OBJECTIFS D'ECONOMIE D'ENERGIE

Une démarche d'amélioration des performances énergétiques doit prendre en compte l'implantation du ou des bâtiments, son impact urbain pour déterminer d'abord si les modifications planifiées ne changent pas le rapport et l'harmonie du paysage urbain.

La prise en compte de la toiture doit être la seconde priorité, car c'est la principale surface déperditive (d'où s'échappe la chaleur) et peut être une surface de gains importants (utile si des capteurs peuvent profiter de cette énergie, néfaste si cela entraîne une surchauffe en été...). Les flux d'aération et autres dispositifs techniques peuvent aussi investir la toiture : l'intégration urbaine et paysagère dans le respect des styles architecturaux est primordiale.

Ensuite dans une démarche de performance, **la résistance thermique des parois verticales** (murs, fenêtres, autre) doit être maîtrisée : gains, pertes, ventilation, ombrage, sans perdre la qualité architecturale, qui donne sa valeur au bâti et anime la qualité urbaine d'une ville.

II.4.3.1. LA REGLEMENTATION THERMIQUE

Règlementation thermique en vigueur au moment de la rédaction de l'AVAP : RT 2012 simplifiée 2015. Tous travaux doivent tendre vers la mise aux normes (thermique ou autres normes comme celle des circuits électriques par exemple).
Elle détermine des objectifs pour les bâtiments neufs (constructions neuves, agrandissements et surélévations ...), sauf construction neuve et extension de moins de 50 m2.
Elle fixe la consommation maximale pour les besoins de chauffage et de refroidissement, de ventilation et d'autres équipements internes à la maison. Elle fixe le débit de fuites d'air maximal également, ainsi que les températures de confort à respecter.

Les moyens pour atteindre ces objectifs peuvent être
- passifs (isolation, orientation des fenêtres, ombrage permanent, présence d'une cave etc...) ;
- ou actifs (usager ou équipement automatique qui varie l'ombrage, la ventilation, la quantité de chauffage ou des systèmes de capteurs d'énergie (solaire, éolienne et géothermique...) qui créent chaleur ou électricité).

La RT 2015 fixe donc principalement une obligation de résultats.

La réglementation thermique de l'existant, en application depuis 2008, fixe une obligation de moyens, et ce, pour des postes bien définis du bâtiment : valeurs pour les toitures, pour les fenêtres, etc...

La règlementation thermique prend difficilement en compte les cas particuliers du patrimoine où des travaux seraient en contradiction avec la qualité des matériaux et leur mise en œuvre.
La mise en place d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) définit l'aspect extérieur et la qualité du cadre de vie, des espaces publics et urbains, mais souvent le patrimoine et la qualité d'un bâtiment se juge également par la conservation des intérieurs originaux. Ainsi, si l'isolation par l'extérieur et la mise en place d'équipements sur les toitures doit être strictement encadrée dans ce document, il convient également de ne pas dévaloriser le patrimoine par des interventions intérieures.

Le patrimoine bâti et paysager s'inscrit dans la durée. Il a la valeur de sa construction initiale et de sa durabilité dans le temps. L'économie d'énergie s'inscrit également dans la durée et ne doit donc pas nuire à la durabilité du bâtiment. Les modes constructifs doivent être respectés pour ne pas mettre en danger la structure et les matériaux (humidité, chocs thermiques, etc...) ni détruire les finitions. Les travaux sur le patrimoine doivent être le plus facilement réversibles possibles (par exemple, une contre-cloison n'entrant pas en contact avec un mur) et ne pas modifier les caractéristiques du mur (par exemple, un doublage ventilé sur l'extérieur pour ne pas affecter l'humidité des matériaux).

Au-delà de la règlementation thermique, les usages doivent être adaptés au bâti qui les héberge et ne pas le dénaturer. Les économies d'énergies passent également par la mise en commun de certains équipements, les usages complémentaires, la récupération de chaleur, l'adaptation du mode de vie aux saisons et l'utilisation de sources de chaleur renouvelables (le bois et autres biomasses) par des équipements les plus performants possible.

Si les travaux ne peuvent être réalisés entièrement, faute de moyens financiers ou techniques,
Il vaut mieux privilégier les postes de pertes importants : Isolation des toitures, étanchéité des menuiseries, isolation des parois verticales, performance des équipements et ensuite production et utilisation d'énergies renouvelables.

Il convient de réaliser une rénovation la plus performante possible, sur un poste à la fois, plutôt qu'une isolation moyenne (ne répondant pas à la norme) sur une plus grande surface, ce qui nécessitera rapidement de nouveaux travaux de mise aux normes (nouveaux coûts et dérangements, mais aussi de risque de détérioration pour le bâtiment d'origine).
Un chantier peut donc être phasé sur plusieurs années tout en ayant une vraie cohérence.

II.4.3.2. LE RESPECT DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE

La protection du patrimoine n'entrave pas le respect de la RT2012.
Dans quelques rares cas les techniques et matériaux disponibles ne permettent pas de respecter les objectifs de performance complètement. Quelques aménagements règlementaires sont possibles.
L'effort peut alors se porter sur la source de chaleur, ou de fraîcheur. La combustion de matières renouvelables (bois, déchets agricoles) par des équipements performants, le refroidissement par la ventilation naturelle de nuit, l'évaporation passive (végétaux, fontaines ou linges humides) permettent de compenser les qualités thermiques du bâti par des qualités d'usage.
Les fiches suivantes tendent à démontrer qu'au vu de la variété des solutions déjà disponibles actuellement, il est tout à fait possible de respecter les objectifs nationaux de réduction des consommations et d'améliorer son confort thermique dans le respect du patrimoine bâti.

Les objectifs de réduction des consommations

Le facteur 4 : diviser par 4 notre consommation pour rester dans la capacité de renouvellement de la planète.

La RT 2012 - modifiée 2015 : réglementaire pour les constructions neuves, sert d'objectif et de référence à toute rénovation.

La Règlementation Thermique 2012 s'inscrit dans l'objectif de réduction de facteur 4 : ses seuils sont 4x plus bas que la consommation actuelle moyenne sur le territoire national.
Les objectifs sont 3x plus bas que la RT 2005.
Un bâtiment neuf aux normes RT 2012 correspond à un bâtiment basse consommation (BBC) du label BBC-effinergie.

La RT Existant :

Réglementaire, en application depuis le 1er novembre 2007 (1er avril 2008 pour les surfaces de plus de 1000m²) pour tous les bâtiments existants et les constructions neuves et extensions de moins de 50 m2.
Elle définit, élément par élément, la résistance thermique (la valeur d'isolation) à mettre en œuvre.

Sources principales de déperditions dans les bâtiments existants :

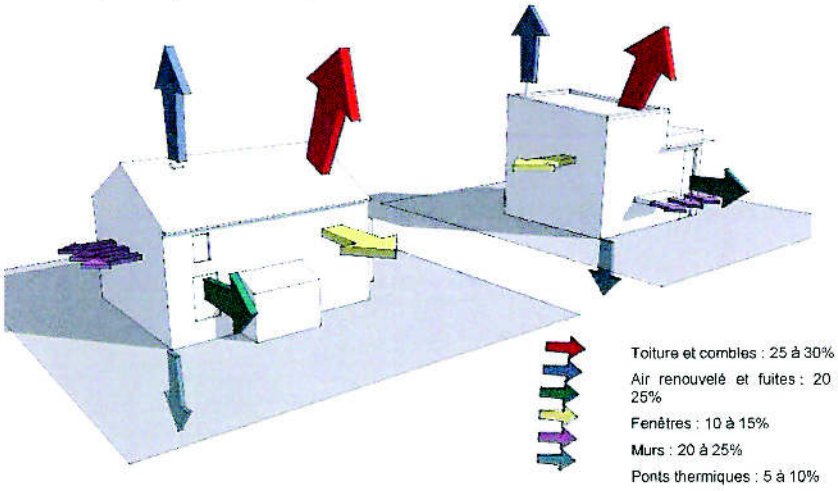

Source : ADEME « rénover sans se tromper » moyenne nationale sur une maison construite avant 1975, non isolée

CLASSE ENERGETIQUE (chauffage + ECS + ventilation + climatisation + auxiliaires de chauffe)

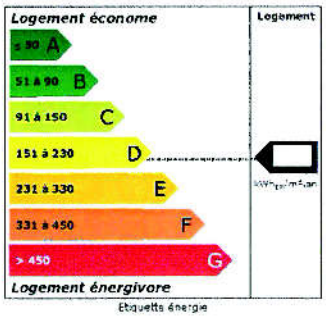

Etiquette énergie

Le diagnostic (étiquette énergie) établi lors de la **vente d'un bien immobilier** détermine la consommation annuelle, par mètre carré. Une rénovation complète, conforme à la **RT Existant** amène vers un **classement de C ou D.**
Si les critères RT 2012 sont atteints, la classe A est visée (actuel BBC), même dans des conditions difficiles, la classe B peut être largement atteinte.

Il convient donc de traiter en priorité les plus grosses déperditions, en accord avec les caractéristiques du bâtiment d'origine.
Par exemple, sur un bâtiment en pierre et moellons, les murs épais et lourds offrent des qualités thermiques autre que l'isolation : inertie thermique (stock de chaleur ou fraîcheur) et déphasage (temps pour que la chaleur traverse le mur). On peut donc porter les efforts sur d'autres plans (isolation de toiture, ventilation avec récupération de chaleur, isolation du plancher sur cave ...) et avec des équipements performants.
Sur d'autres bâtiments, comme ceux en béton armé, les ponts thermiques et les ouvrants représentent une plus grosse part des déperditions : les menuiseries métalliques doivent être changées pour des menuiseries bois, aluminium avec rupture de pont thermique, vitrage isolant etc...

Exemple de rénovation énergétique respectueuse du patrimoine :

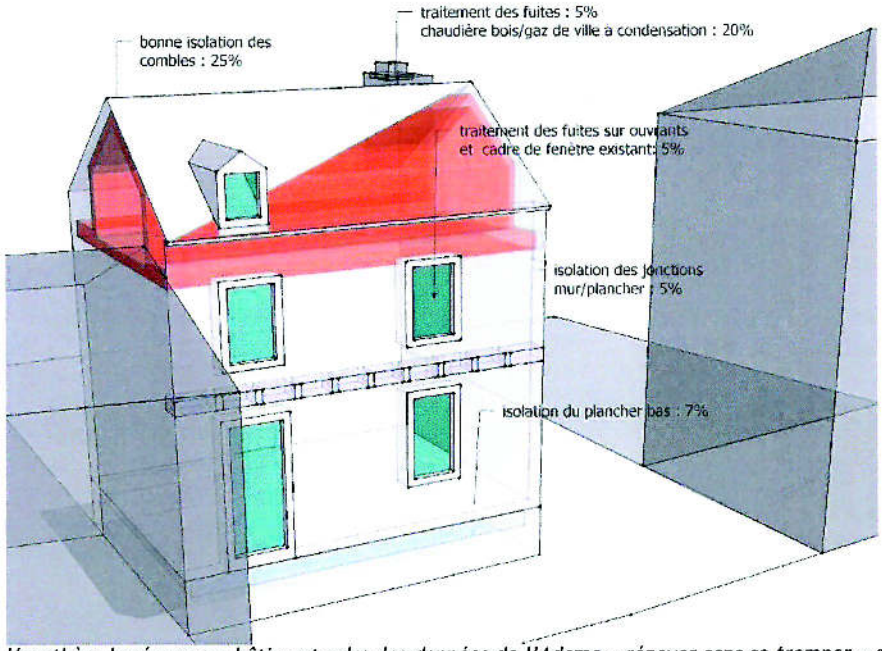

Hypothèse basée sur un bâtiment selon les données de l'Ademe « rénover sans se tromper » sur une maison construite avant 1975, non isolée

Hypothèse A : isolation de la toiture, des planchers, et traitement des fuites d'air (menuiseries anciennes non jointives, cheminées non fermées, percements des façades, cave etc) par calfeutrement simple et bonne calibration d'une VMC existante pour contrôler le renouvellement de l'air.

↳Hypothèse A : Economie de 47%

Hypothèse B : idem, avec changement du chauffage et Eau chaude sanitaire pour une chaudière à condensation en calibrant selon les nouveaux besoins (réduits par la bonne isolation)

↳Hypothèse B : Economie de 67%

Hypothèse C : hypothèse B avec changement de VMC pour un double flux (à la fois aspiration et entrée d'air frais, en des points différents du logement) avec récupération de la chaleur (90%) : avantage : l'air n'entre plus par soit les menuiseries ou des grilles directes sur l'extérieure, il entre moins froid, donc moins d'effet de courant d'air :

Hypothèse C : Economie de 87%

Cela, sans remplacer les menuiseries anciennes bois (juste réparées, calfeutrées), sans sur-isoler les murs pour ne pas perdre leurs qualités esthétique ni leur intégrité.
Chaque projet est différent, particulièrement dans l'ancien, la bonne isolation d'une toiture peut par exemple, amplifier les déperditions sur d'autres surfaces. « *La chaleur prend le chemin le plus facile pour s'extraire* ».

L'intervention sur un bâtiment existant a ses propres contraintes et il apparaît, avec l'expérience que :

- **L'isolation de combles**, habités, perdus, sous rampants, sous dalle de toit terrasse ou autre forme de toiture est en général **très facile,** et permet la mise en œuvre d'épaisseurs conséquentes d'isolant sans problèmes. En toiture, on peut donc viser **des valeurs élevées** de R (plus de 7 donc plus de 20 cm d'isolant), même dans l'existant. Bien traiter la ventilation des combles et des rampants entre l'isolant et la couverture : pour la durabilité des matériaux et respecter les modes constructifs. **Ce poste permet de réduire jusqu'à 30% des pertes de chaleur** (30% de moins de chauffage nécessaire).

- **L'isolation des parois verticales** pose plus de problèmes : finitions intérieures et extérieures ouvragées ne peuvent être masquées sans atteinte à la qualité du bâti. L'AVAP n'a de conséquences que sur l'aspect extérieur et limite l'isolation par l'extérieur. Pour les finitions intérieures, les propriétaires doivent agir de façon responsable et employer des techniques non destructives sur les finitions intérieures.

  La règlementation thermique de l'existant **n'oblige pas la mise aux normes des parois en pierre**. Seules les parois en béton (blocs et banché), briques industrielles et bardage métallique sont concernés. Pour le confort des occupants, une isolation peut être envisagée.
  Une contre-cloison isolée ne prenant pas appui sur la face intérieure des murs, un doublage avec vide d'air (coupure capillaire) sont des exemples de solutions **réversibles.**

- La problématique des **ponts thermiques** (discontinuité de l'isolant) est aussi importante. Les points froids sont les lieux de condensation et de problèmes sanitaires et structurels. En général, les planchers bois des maisons anciennes ont peu d'effet de pont thermique, le bois étant plutôt isolant. Cependant, lorsque une paroi est isolée, il faut également isoler la jonction mur/plancher et toiture/mur autant que la paroi pour avoir une continuité de l'isolant, et non pas un point faible (pont thermique). Les plancher bois sont sensibles à la condensation qui s'y formerait si le pont thermique n'est pas traité.

- Pour traiter la **condensation**, les pare-vapeurs sont utiles, mais uniquement si celui-ci est absolument continu et toujours du côté chaud de l'isolant. Sinon les problèmes d'humidité seront encore plus concentrés aux points faibles de la barrière vapeur. Dans l'existant, donc, il est difficile d'installer un pare-vapeur efficace. D'autres solutions **sont la bonne aération des matériaux, avec des vides d'air** permettant la circulation de l'air intérieur de la pièce côté chaud, avec l'extérieur côté froid. Il faut également éviter que les matériaux isolants touchent les structures froides pour éviter la transmission d'humidité capillaire.

  La minimisation des ponts thermiques et ponts capillaires est cruciale pour la bonne conservation des matériaux et donc de la préservation du patrimoine.

Les économies d'énergie et le bâti ancien :

Il est important de souligner que le bâti ancien présente des qualités propres qui doivent être prises en compte dans les exigences de son évolution. **Dans la plupart des cas, les performances énergétiques des maçonneries traditionnelles ne nécessitent pas la pose d'un isolant rapporté.** Celui-ci peut avoir un effet néfaste quand il bloque la « respiration » des matériaux. **Une bonne maintenance de leur état ou la pose d'un enduit adapté suffit souvent à limiter l'effet de paroi froide.** Correctement entretenu, le bâti ancien n'est pas la cause de fortes déperditions d'énergie mais ses performances restent limitées à la préservation de son aspect. Avant d'intervenir sur le bâti, de nombreuses précautions sont à prendre et certaines interventions peuvent être gage d'économies d'énergie.

A) Tenir compte du contexte :

Les masques au vent tels que les arbres, les autres bâtiments, les reliefs du terrain, les murs de clôture, les haies, limitent l'impact des intempéries. Il importe de les entretenir et de les conserver, voire de les remettre en place.

B) Les menuiseries :

Au plan architectural, la préconisation de base est la conservation de l'existant, sa remise en état ou son remplacement à l'identique. Des vitrages minces et isolants peuvent conférer à un châssis les mêmes performances thermiques que les doubles-vitrages.
Dans le cas d'une conservation des menuiseries d'origine, différentes solutions peuvent améliorer leurs performances énergétiques :
- un double-rideau épais confère à l'ensemble ainsi constitué des qualités thermiques comparables à celles des doubles-vitrages ;
- des volets peuvent être posés à l'intérieur ;
- une seconde fenêtre peut être ajoutée à la première, soit à l'intérieur soit à l'extérieur, sachant que cette dernière disposition était courante et ne demande qu'à être retrouvée.

C) L'isolation par l'extérieur

Elle est **souvent inopportune** dans le bâti ancien car elle modifie profondément l'aspect extérieur de la construction. Au plan technique, avant d'entreprendre de tels travaux, il convient de faire un diagnostic soigné de l'état des maçonneries et rechercher la présence ou non d'humidité.
Si l'option d'une isolation est maintenue, un relevé doit être établi afin de pouvoir restituer les détails d'architecture, la modénature, les angles, les jonctions avec les motifs décoratifs, les rives de couverture, etc...
Les dimensions des ouvertures doivent être préservées (attention aux raccords en tableau sources de perte thermique).

THEME 5 : le volet environnemental

Synthèse : enjeux et critères identifiés pour l'AVAP :

2.1. LES QUALITES INTRINSEQUES DU BATI ANCIEN

Le bâti ancien présente des caractères propres relatifs aux modes constructifs et aux matériaux qui lui confèrent des qualités en matière de performance énergétique.
L'épaisseur des murs en pierre et des façades en moellons enduits est un élément de performance énergétique.

2.2. LES QUALITES DE L'URBANISME DE BATIMENTS IMPLANTES EN ORDRE CONTINU

La compacité des formes urbaines en centre ancien assure au bâti une meilleure performance énergétique que les formes urbaines mettant en scène des bâtis isolés sur leur parcelle.
Dans le centre ancien, les constructions sont implantées en quasi-totalité à l'alignement et en ordre continu. La contiguïté du bâti permet une moindre déperdition des façades latérales que pour le bâti implanté en ordre discontinu.

2.3. LES DEPERDITIONS PROPRES AUX EDIFICES ANCIENS

La toiture est la principale source de déperdition d'énergie du bâti ancien.
Une bonne isolation des combles lorsqu'elle n'a pas été mise en oeuvre permet d'apporter un confort thermique important.

2.4. LES DIFFICULTES DE MISE EN OEUVRE DES DISPOSITIFS DE PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE EN TISSU ANCIEN

La difficulté d'accéder à toute la panoplie mise à disposition par le Grenelle 2 en termes de déperditions et de production d'énergie domestique

- **Les panneaux solaires photovoltaïques**

Il faut à la fois distinguer et prendre en compte l'impact de ces dispositifs :
- sur l'intégrité du bâti et sa cohérence architecturale,
- sur les paysages, qu'il s'agisse du paysage naturel ou urbain.

L'impact des dispositifs sur le patrimoine bâti et paysager est directement lié à la qualité des mises en œuvre et à l'effort d'insertion architecturale des dispositifs.

Dans les secteurs les plus sensibles, l'implantation de panneaux solaires photovoltaïques aurait pour effet de dégrader le paysage urbain, quelle que soit la nature du bâti, sauf effort spécifique pour intégrer des panneaux au sol, dans des cours ne présentant aucune visibilité depuis l'espace public.

En outre, concernant le patrimoine architectural exceptionnel et remarquable, ces dispositifs constituent une atteinte à l'intégrité du bâti.
Ils ne sont pas compatibles avec la préservation de leur intégrité et de leur qualité architecturale dans le sens où ils ne sont pas compatibles avec l'objectif de préservation des matériaux et des mises en œuvre d'origine.

Dans des secteurs de moindre sensibilité paysagère, ils peuvent être mis en oeuvre sur du bâti ne présentant pas de valeur patrimoniale spécifique, sous condition de la qualité de mise en oeuvre (en tenant compte de la forme, de l'orientation et du matériau de couverture).

- **Le solaire thermique**

Les capteurs solaires thermiques présentent
- soit l'aspect de structures tubulaires,
- soit l'aspect de panneaux avec ballon-réserve,
- soit l'aspect de panneaux photovoltaïques.

On notera que les structures tubulaires et les ballons réserve en toiture ne sont pas compatibles avec l'objectif de préservation du bâti ancien.
Pour les dispositifs ayant la forme de panneaux, même conclusions que ci-dessus.

- **Les éoliennes domestiques**

Elles ont un impact très négatif sur le patrimoine architectural intéressant et les paysages.
Ce dispositif constitue une atteinte à l'intégrité du bâti et des ensembles architecturaux exceptionnels et remarquables.
Ils ne sont pas compatibles avec la préservation de leur intégrité et de leur qualité architecturale dans le sens où ils ne sont pas compatibles avec l'objectif de préservation des matériaux et des mises en œuvre d'origine.

- **Les pompes à chaleur**

De toutes les exploitations des énergies renouvelables, l'exploitation de l'énergie géothermique est celle qui engendre le moins d'impacts sur la qualité architecturale et patrimoniale et sur le paysage.
Seules les installations hors sol nécessaires à l'exploitation, mais généralement de faible importance, peuvent avoir un impact sur le patrimoine. Un effort d'insertion au bâti doit être alors réalisé.

- **Les citernes pour le recueil de l'eau pluviale**

Suivant la configuration de la parcelle et du bâti, les citernes de récupération des eaux pluviales, enterrées, peuvent être mises en oeuvre. Elles ne doivent pas être à l'origine d'exhaussements de sol visibles depuis l'espace public dans des parcs et jardins d'intérêt patrimonial.

Les fermes solaires :

L'installation de fermes solaires n'est pas compatible avec l'objectif de préservation de la qualité paysagère, du site historique et des espaces de co-visibilité avec les Monuments protégés et le site urbain.
Les dispositifs de type « ferme solaire » ou stations photovoltaïques doivent être localisés dans des espaces ne présentant pas d'enjeux patrimoniaux forts en raison de leur forte empreinte dans le paysage, du fait :
- de leur étendue (impact visuel),
- de la transformation des terrains naturels,
- des matériaux utilisés dont la couleur et l'aspect sont en rupture avec les espaces naturels ou cultivés à dominante végétale.

Le grand éolien:
L'exploitation de l'énergie éolienne, compte tenu des nécessités d'exposition au vent, comporte d'importants risques d'impact sur le paysage urbain, rural ou naturel, qu'il s'agisse de dispositifs d'usage industriel ou domestique.

En raison de son impact paysager lié à la dimension des dispositifs, le grand éolien n'est pas compatible avec les enjeux de préservation de la qualité paysagère et patrimoniale du site.
Les éoliennes constituent des points d'appels visuels qui viendraient perturber la lecture du site.
Leur installation doit être prioritairement réalisée dans des espaces ne présentant d'enjeu paysager ou patrimonial fort.

ANNEXES

SOURCE DOCUMENTAIRE du SECRETARIAT REGIONAL POITOU - CHARENTE DE L'INVENTAIRE GENERAL DES MONUMENTS & DES RICHESSES ARTISTIQUES DE LA FRANCE & DES ARCHIVES COMMUNALES

Les références suivantes sont présentées conformément aux fiches de l'inventaire

Abréviations

A.D. Archives Départementales
A.N. Archives Nationales

CHATEAU

1818	Etat sommaire de la situation des bâtiments civils : la prison, partie de l'ancien château, est très incommodée et délabrée. Un projet de l'ingénieur DEVAL prévoit des travaux (devis : 80100,00 francs). Trouvé trop fort pour le ministre, il a été refondu A.D 16 N 665 - Prisons Barbezieux et Cognac
24 juillet 1818	Lettre du Ministre de l'Intérieur à Mr Le Vicomte Alban de Villeneuve, Préfet de la Charente, concernant l'achat éventuel du Château de Barbezieux pour y établir les tribunaux, les prisons et la sous-préfecture. A.D. 16 N 675 7
13 août 1843	Délibération du Conseil Municipal pour l'acquisition du château et la vente de l'hôpital A.D 16 : O Barbezieux
13 novembre 1843	Procès verbal d'expertise du Château de Barbezieux et ses dépendances que la ville est dans l'intention d'acquérir des héritiers LEVRAUD par D. BALLA Y, Arpenteur Géomètre, demeurant à Barbezieux et Pierre LACOMBE, Géomètre, demeurant également à Barbezieux A.D. 16 :O Barbezieux
6 juin 1844	Le ministre de l'Intérieur autorise la commune à acquérir l'ancien château et ses dépendances pour y établir l'hospice, une halle et agrandir le champ de foire A.D. 16 : O Barbezieux
31 mai 1844	Ordonnance royale autorisant la Commune de Barbezieux ... 1°/ à acquérir des héritiers LEVRAUD, moyennant la somme de 22500,00 Francs
	... l'ancien château de Barbezieux et ses dépendances, pour y établir l'hospice, une halle et agrandir le champ de foire, et du sieur LABOIRE et danie LEVRAUD... ', une portion de terrain adjacente au jardin du château et une destinée à ouvrir un embranchement sur le chemin vicinal de grande communication de Toussignac et de Barbezieux. A.D. 16 : O Barbezieux
1845	Mémoire des ouvrages faits au Château (portes et fenêtres) par Pierre DOUDEAU, charpentier
29 mars 1845	Mémoire des travaux faits au plancher du théâtre et à la réfection de la charpente, BONTEMPS, charpentier
17 septembre 1845	Mémoire par J.B. BONTEMPS des ouvrages qu'il a fait au château (escalier de la tour, plancher des greniers, autre escalier, poutres,...) A.D. 16 : O Barbezieux
22 septembre 1845	Certificat d'acceptation des travaux A.D 16 : O Barbezieux
8 juillet 1845	« Mémoire des ouvrages que j'ai fait au château de la ville de Barbezieux » », signé Jean Yves CHARPENTIER A.D 16 : O Barbezieux
28 juillet 1845	Mémoire de Pierre DONDEAU, charpentier : « Comte des ouvrages que j'ai faits au château de la ville de Barbezieux » A.D 16 : O Barbezieux
28 juillet 1845	« Mémoire des travaux que j'ai faits et confectionnés pour le compte de la commune de Barbezieux, dans le courant de cette année 1845 », signé BUFFERME

	A.D 16 : O Barbezieux
25 juin 1859	Procès-verbal d'adjudication des travaux de construction d'une salle d'asile, d'une école de filles et extension de l'hôpital de Barbezieux, dans le local du Château. Adjudicataire Jean MENAGER, Entrepreneur demeurant à BARBEZIEUX. A.D 16 : O Barbezieux
11 décembre 1859	Certificat d'avancement des travaux A.D 16 : O Barbezieux
11 juillet 1860	Certificat d'avancement des travaux. 2eme acompte.
31 décembre 1860	Certificat d'avancement des travaux. 3eme acompte A.D 16 : O Barbezieux
20 décembre 1861	Devis par BESSOMBES, de 15121,47 francs pour travaux supplémentaires pour l'aménagement de l'asile et de l'école de filles dans le château A.D 16 : O Barbezieux
28 septembre 1862	Procès-verbal de réception des travaux faits par Jean MENAGE, entrepreneur A.D 16 : O Barbezieux
20 juin 1861	Devis supplémentaire des travaux et fournitures qu'il est indispensable de faire au château de Barbezieux pour l'appropriation d'un local en hôpital, salle d'asile et maison d'éducation pour les filles indigentes et payantes ... signé LACOMBE, Architecte, Inspecteur des travaux
28 septembre 1862	Procès-verbal d'acceptation définitive des travaux supplémentaires exécutés au château par Jean MENAGE, entrepreneur

	A.D 16 : O Barbezieux
30 janvier 1865	Devis des travaux à faire pour la construction de servitudes destinées à l'Hôtel de Ville (1931,67 francs) par R. TEXIER. Travaux exécutés par BORDIER, maçon et entrepreneur à Barbezieux
10 mars 1915	Devis descriptif de restauration par L. MARTIN. Total de 1470,45 francs.
29 décembre 1915	Autorisation d'entreprendre les travaux
3 avril 1922	Devis de Maurice MIGNON, pour les travaux de reconstruction d'un bâtiment annexe du château. Total : 75320,22 francs
25 juin 1923	Devis de Charles-Henri BESNARD, Architecte à Paris pour la couverture et le chemin de ronde. Montant : 22546,84 francs.
22 novembre 1924	Nouveau devis du même qui « remplace et complète celui de 1922 »
14 décembre 1924	Approbation du devis
31 juillet 1925	Engagement d'Emile BERNARD, entrepreneur de travaux publics à ANGOULEME. A.C 16 :T (liasse 2)
DOCUMENTS ICONOGRAPHIQUES	
7 juin 1847	Plan géométrique de l'ancien château de Barbezieux, appartenant à la commune. Ech. 1/625 - 378x556mm - Encre, Lavis A.D 16 : O Barbezieux
10 mai 1867	Plan de la place du château de la ville de Barbezieux et des voies qui y donnent accès. LACOMBE, Architecte, 1/50ème - 440x558mm - Encre, Lavis A.D 16 : O Barbezieux

	Gravure du château de Barbezieux. J. GEYNET DEL RANSONNETTE s.c. 105x72mm Musée de Cognac : 57.32.9
	Porte du château - Dessin à la mine de plomb d'Eugène SADOUX 150x230mm
12 juillet 1913	Plan, coupe du Château de Barbezieux par A. BALLU Ech. 1cm/p.m. 478x324mm. Encre et Lavis Archives de la direction du patrimoine
3 avril 1922	Elévation de l'ensemble du château, côté rampe par Maurice MIGNON. Ech 1/100ème. 315x420mm. Tirages de calques A.C 16 :T (liasse 2)
1922	Projet de restauration d'un bâtiment annexe du château, façade principale ; façade latérale ; monument aux morts - 1922 par Maurice MIGNON - sans échelle - 500x740mm Tirages de calques. A.C 16 :T (liasse 2)
1922	Reconstruction de l'annexe du château - Plan du sous-sol- Maurice MIGNON - 1/50ème - 485x620mm Tirages de calques A.C 16 :T (liasse 2)
1922	Plan du premier étage de l'annexe du château Maurice MIGNON - 1/50ème 460x570mm Tirages de calques A.C 16 :T (liasse 2)
1922	Plan de la ville et du château de Barbezieux, à la fin du XVe siècle, d'après le cadastre de 1812, complété par les fossés et les murs d'enceinte. A. BONTEMPS - Ech. 8cm/p 100m 500x600mm Dessin à l'encre, tiré de « Barbezieux, son ancienneté... » pl I.

	Soc ; archéologique et historique de la Charente
1922	Plan du château à la fin du XVe siècle. A. BONTEMPS, Ech. 0m 002p 1m 655x371mm Encre et Lavis Idem, pl II

EGLISE SAINT-MATHIAS

29 novembre 1817	Le préfet autorise le paiement au sieur Goulard, couvreur, de la somme de 35 francs, pour les ouvrages faits au clocher A.D 16 : O Barbezieux Saint Hilaire
12 juillet 1820	Séance du Conseil Municipal : l'église est dans un état de dégradation affligeant le tillage de la toiture est entièrement détruit, des morceaux de tuiles tombent par terre. A.D 16 : O Barbezieux Saint Hilaire
28 mai 1836	Cahier des charges, clauses et conditions de l'adjudication des travaux à faire pour achever la voûte de l'église paroissiale de Barbezieux, conformément au devis dressé le 25 Juin 1835 par le sieur GILBERT, géomètre, architecte.
3 juillet 1836	Adjudication des travaux de l'église. Adjudicataire : BONTEMPS, charpentier, demeurant à Barbezieux, pour 2480,00 francs A.D 16 : O Barbezieux
9 juillet 1836	Cahier des charges des travaux à faire pour achever la voûte de l'église conformément au devis dressé le 25 Juin 1835 par GILBERT; géomètre- architecte. Adjudication des travaux à BONTEMPS Jean Baptiste, Charpentier à Barbezieux.
2 février 1839	Les travaux sont terminés A.D 16 : O Barbezieux
2 février 1839	Procès-verbal de récolement provisoire des travaux adjugés à Jean-Baptiste BONTEMPS, Maître Charpentier, le 27 Mai 1838. Les travaux consistent dans la recouverture de l'église en entier. A.D. Charente : O Barbezieux
1845	Statistique de France : pavé mauvais, voûte récente, son mur nord menace ruine n'étant pas suffisamment soutenu de piliers. A.D 16 : O Barbezieux Saint Hilaire
1er novembre 1874	Mandat de paiement à POIRIER Justin pour la construction du clocher de l'église (757 francs). A.D 16 : O Barbezieux Saint Hilaire
	L'église, au premier plan : runes gothiques du chevet s.d. /2ème moitié XIXe s./. v. 1840-1845. 157x252mm Mine de plomb A.D. 16 :545

COUVENT DES CORDELIERS DEVENU PRISON ET CASERNE DE GENDARMERIE

20 avril 1822	Rapport d'ABADIE au préfet de région concernant : - L'ancien couvent des Cordeliers (appartenant au Comité de Bienfaisance) - Un autre bâtiment appartenant à un particulier situé sur le champ de foire, pour y établir une gendarmerie AD 16 N 663 Gendarmerie
1824	Devis des ouvrages à faire pour construire la prison de l'arrondissement de Barbezieux dans une partie de l'ancien couvent des Cordeliers. Architecte ABADIE. Cotît 31 982,97 Francs AD 16 N 665 - Prison. Barbezieux Cognac
15 mai 1824	Plan de la caserne de gendarmerie de Barbezieux. ABADIE. Ech. 129mm - 25 - 358x480mm Encre, Lavis. 3 retombes AD 16 N 663 Gendarmerie
30 juillet 1824	Prison de Barbezieux - Coupe sur la longueur. Elévation sur la première cour. Coupe sur la largeur. Plan du rez-de-chaussée. Plan du 1er étage. Elévation sur la route royale. ABADIE. Ech 57mm - 10m - 432x269mm - Encre, Lavis. AD 19 N 665 - Prison. Barbezieux Cognac
18 décembre 1825	Demande d'une estimation du couvent des Cordeliers pour y transférer la maison d'arrêt. A.D 16 : O Barbezieux Saint Hilaire
1826	Lettre du ministère de l'Intérieur au préfet de région approuvant l'adjudication des travaux à effetuer dans l'ancien couvent des Cordeliers acheté pour en faire une caserne de gendarmerie et une maison d'arrêt. Coût 33426,57 francs - Adjudication à M. DURAUDAUD AD 16 N 665 - Prisons. Barbezieux. Cognac
1828	Etat des bâtiments départementaux par ABADIE, architecte départemental : Prison et caserne de gendarmerie sont dans un ancien couvent acquis en 1826. Travaux exécutés pour 34 200 francs. La prison a été construite à neuf sur une partie de l'emplacement désigné. La caserne de gendarmerie n'a été que restaurée. AD 16 : N Rapports
1839	Projet de l'établissement d'un préau pour les femmes. ABADIE. Ech. Illisible. 605x337mm - Encre, Lavis AD 16 N 665 - Prison. Barbezieux Cognac
1840	Plan du rez-de-chaussée de la caserne et des prisons de Barbezieux dans les bâtiments et terrains de l'ancien couvent des Cordeliers. ABADIE. 124mm - 25m - 377x500mm 4 retombes. AD 16 N 665 - Prison. Barbezieux Cognac
1867 ?	Plan. Parterre de la caserne de la gendarmerie et de la prison de Barbezieux, Charente. BONTEMPS Fils - Ech 0,005m - 1m- 480x590mm Encre, Lavis AD 16 N 663 Gendarmerie
24 mars 1874	Projet de l'installation d'une brigade à pied avec logement d'officier PREPONNIER, arch. Du département. Ech 0,005m - 1m

	410x655mm - Lég. Encre, Lavis. AD 16 N 663 Gendarmerie
30 juin 1874	Prison de Barbezieux. Reconstruction des murs extérieurs de la prison. Plan du rez-de-chaussée. PREPONNIER, Architecte du département de la ville Charente. Ech 1/200 - 400x460mm Encre et lavis A.D 16 : O Barbezieux Saint Hilaire
5 mars 1895	Ancienne prison de Barbezieux. Plan du rez-de-chaussée. Arch. Du départ. Ech 0,005 p.m. 364x328mm AD 16 N 665 - Prison. Barbezieux Cognac
6 septembre 1895	Vente aux enchères de l'ancienne prison de Barbezieux AD 16 N 665 - Prison. Barbezieux Cognac
8 septembre 1880	Portail des Cordeliers détruit. 175x230mm - Photographie Soc. Archéo. Hist. Charentes

HALLE (DETRUITE)

22 février 1806	Délibération du Conseil Municipal - La commune fera l'acquisition de la halle et du minage appartenant à Messieurs LEVRAUD A.D 16 : O Barbezieux Saint Hilaire
4 novembre 1844	Le Conseil Municipal propose la démolition de la vieille halle.
27 mars 1845	Devis par Fr. NEBOUL et J.B. BONTEMPS des matériaux de la halle (tuiles creuses, piliers de chêne...)
11 mai 1845	Adjudication des matériaux A.D 16 : O Barbezieux Saint Hilaire
3 février 1845	Procès-verbal de l'état de la halle.
27 mars 1845	Etat estimatif des matériaux dépendant de la halle de cette ville.
1 avril 1845	Demande du conseil municipal au préfet d'autoriser la démolition de cette halle/ En marge / approuvé
14 avril 1845	Cahier des charges relatif à la vente des matériaux qui proviendront de la démolition de la Halle de barbezieux. A.D. Charente : O Barbezieux

HOTEL TEXIER DE LA PEYGERIE - ANCIENNE-SOUS PREFECTURE

18 mai 1825	Devis par le sieur ABADIE, Architecte du département (7494,54 Francs) pour les réparations à faire à la maison qui vient d'être achetée pour y établir l'hôtel de la sous-préfecture.
15 décembre 1825	Adjudication au sieur LAURENT et cahier des charges.
7 juin 1826	Le sieur LAURENT adjudicataire des travaux réclame son paiement.
28 octobre 1825	Acquisition par la commune d'une "maison et ses dépendances, telles que cour et jardin bâtiments de servitudes et autres, le tout se joignant situé en cette ville de Barbezieux, bâtie en forme d'hôtel entre cour et jardin, ayant sa principale façade et son entrée sur la Grande rue ... " de différentes personnes (acte reçu DAIRAUD, notaire à Barbezieux) A.D. 16: N 67.5
1828	Etat des bâtiments départementaux par ABADIE, architecte départemental: la sous-préfecture (première ?) est installée dans une maison. AD 16 : N Rapports
6 mai 1839	Devis de HUBERT agent voyer des principales réparations à faire aux bâtiments (refaire l'escalier de la terrasse au jardin, reconstruction des arcades de la terrasse) 959,56 Francs.
7 mai 1839	Devis supplémentaire par HUBERT (construction d'un escalier en bois au lieu de celui en pierre à l'extrémité de la terrasse et de deux petits pavillons aux deux extrémités de la terrasse.
29 août 1839	Cahier des charges de travaux à exécuter aux bâtiments et terrasse du jardin de l'hôtel de la sous-préfecture conformément aux devis et plans de M. HUBERT, agent voyer avec adjudication des travaux à LAMARQUE Pere. A.D 16 : O Barbezieux Saint Hilaire
13 août 1844	Etat des travaux et réparations faites par voie d'économie à la sous-préfecture de Barbezieux par COUPRIE, Entrepreneur, (couverture de l'hôtel et des deux pavillons) pour la somme de 2 486,72 Francs A.D. 16 : N675
24 décembre 1844	Le Maire de la Commune de Barbezieux, vend au Préfet tous les droits appartenant à la dite commune, dans l'hôtel de la sous-préfecture ... ; acte reçu DEMONTIS, notaire à Barbezieux. A.D. 16 : N675

MAISON DEVENUE TRIBUNAL - AUJOURD'HUI HOTEL DES FINANCES

20 octobre 1820	Ordonnance du roi autorisant le préfet à acquérir une maison située près le marché des halles (appartenant a Mme LESNIER) pour y établir un tribunal.
4 juin 1821	Devis des travaux de restauration par ABADIE. Montant de 3 007,79 Francs
Juillet 1821	P. V. d'adjudication des travaux à Pierre DURANDAUX, Entrepreneur de Bâtiment
Décembre 1829	Mémoire des ouvrages et fournitures dues au sieur MESNARD, tailleur de pierres à Barbezieux AD16:N645
1828	Etat des bâtiments départementaux par ABADIE architecte départemental: le tribunal de 1er instance est dans une maison. Date de la concession 11 Avril 1821. Travaux de restauration et d'agrandissement effectués pour un montant de 3 500,00 Frs AD 16: N Rapports

ABATTOIR

25 juin 1859	Procès-verbal de l'adjudication de la construction d'un abattoir public à Barbezieux, Adjudicataires: Jean-Baptiste BONTEMPS, et François BOIS NIER, Maître tailleur de pierres, pour 16049,47 Francs A.D. Charente: 0 Barbezieux
22 décembre 1859	Mandat de paiement, premier acompte
14 mars 1860	Mandat de paiement, deuxième acompte
22 juin 1860	Certificat d'avancement des travaux de construction d'un abattoir public
27 juin 1860	Mise en activité de l'abattoir et règlement A.D. Charente: 0 Barbezieux
25 juin 1859	Adjudication de la construction d'un abattoir public à Jean-Baptiste BONTEMPS, Charpentier et François BOISNIER, Tailleur de pierres
1860	Achat du terrain: section G, parcelle 810
28 juin 1860	Mise en activité et règlement
1862	Travaux supplémentaires par les mêmes sur le devis de BESSOMBES du 22 Mars 1861.
28 septembre 1862	Procès-verbal d'acceptation, A.D 16 : O Barbezieux Saint Hilaire
28 septembre 1862	Procès-verbal d'acceptation définitive des travaux supplémentaires exécutés à l'abattoir public de Barbezieux par le sieur BOISNJER et la veuve BONTEMPS..., pour 10 285,25 Francs A.D. Charente: 0 Barbezieux

TEMPLE PROTESTANT

30 juillet 1849	Lettre du pasteur au préfet concernant la mission de M. CHARRIE le 8 septembre 1846 venant de Barbezieux par ordre du ministre pour dresser les plans et devis d'un temple. Le projet n'a pas eu de suite. A.D. Hl : 19 V 1 à 22 V 1
20 juillet 1885	Devis des travaux à effectuer au temple par A. BOISNIER, Architecte. Coût 1 050,00 francs
7 juillet 1886	Première adjudication des travaux à l'entrepreneur MONTIGAUD, Architecte Arsène - Achille BOISNIER A.D. Hl : 19 V 1 à 22 V 2
24 décembre 1887	Deuxième adjudication des travaux de construction du temple à MONTIGAUD, entrepreneur à Barbezieux. Coût 15439,49 Francs.
7 juillet 1891	Lettre de l'architecte BOISNIER au maire, demandant que la caution versée par MONTIGAUD, lors de l'adjudication lui soit remboursée. A.D. 16 : 19 V 1 à 22 V 1
1 juillet 1891	Projet de travaux supplémentaires et demande de secours de la municipalité et du conseil presbytéral. AD 16 :19V1à22V1

GARE

1867	Le conseil municipal vote une subvention pour l'étude du tracé du chemin de fer de Barbezieux à Châteauneuf.
13 août 1872	Le conseil municipal vote une subvention pour faire face aux frais que nécessitera la fête de l'inauguration de ce même chemin de fer

PRISON

1813-1857	Construction (maison d'arrêt) AN F 21 1848
11 février 1823	Autorisation de paiement à ENARD ; tailleur de pierres, des travaux faits à la prison A.D 16 : O Barbezieux Saint Hilaire
1827	L'Entrepreneur DURANDEAU chargé de la construction de la prison d'arrêt propose de la construire sur le local de la gendarmerie. A.D 16 : O Barbezieux Saint Hilaire
30 juin 1874	Devis par PREPONNIER, architecte des travaux à exécuter pour la reconstruction des murs extérieurs de la prison
2 octobre 1874	Lettre de PREPONNIER au préfet, suggérant, vu le mauvais état de la prison, d'en construite une autre ailleurs. A.D 16 : O Barbezieux Saint Hilaire
30 juin 1874	Devis estimatif des travaux à exécuter pour la reconstruction des murs extérieurs de la prison de Barbezieux. Montant 12000 Francs. Signé PREPONNIER, architecte du département A.D 16 : O Barbezieux Saint Hilaire
1879 ?	Projet de prison cellulaire à Barbezieux, département de la Charente, extrait du plan parcellaire Ech. 1/ 1000. 740 x 650mm. Encre et Lavis Non exécuté A.D 16 : O Barbezieux Saint Hilaire
19 janvier 1891	Projet par PREPONNIER, au 1er étage: logement de gardien, au 2ème étage: chapelle
1er décembre 1892	Achat par la commune d'un terrain (section G, parcelle 808).
26 avril 1895	Devis estimatif des travaux complémentaires: installation d'une chapelle-école et de 12 cellules pour les hommes et 3 pour les femmes A.D 16 : O Barbezieux Saint Hilaire
7 novembre 1892	Extrait cadastral de la ville de Barbezieux. Emplacement de la prison cellulaire. PREPONNIER 1/ 1000. 603 x 380mm. Encre et lavis Situé sur la parcelle 308. A.D 16 : O Barbezieux Saint Hilaire
28 avril 1893	Vente d'une parcelle de terrain (section G, parcelle 808) par Me et Mr GOUJON au département pour l'établissement d'une nouvelle prison
26 avril 1895	Devis estimatifs des travaux complémentaires, signé par PREPONNIER, Architecte à Angoulême
28 décembre 1896	Règlement des dépenses, dont: travaux exécutés par l'adjudicataire Delpech. A.D 16 : O Barbezieux Saint Hilaire
26 avril 1895	Prison de Barbezieux. Plan du rez-de-chaussée. PREPONNIER. Ech. 1/ 100. 628 x 447mm. Encre et Lavis A.D 16 : O Barbezieux Saint Hilaire
31 janvier 1896	Echange proposé par Mr Frédéric PINON. Plan des lieux Ss aut. Ss éch 305 x 365mm Situation de la 3ème prison A.D. 16 N 665 - Prisons Barbezieux Cognac

PALAIS DE JUSTICE

1853	Vente d'un terrain situé sur le boulevard pour y construire un nouveau palais de justice
7 octobre 1854	Adjudication à louis ROUYER entrepreneur de travaux publics à Angoulême A.D. 16 : N645
5 mars 1859	Procès-verbal d'adjudication de l'ancien palais de justice de Barbezieux. Adjudicataire : M. HILLAIRET, Maire, au nom de la commune de Barbezieux. A.D. Charente : O Barbezieux
1860	Achat d'un terrain pour le Palais de Justice, situé boulevard supérieur, confrontant du nord au boulevard A.D 16 : O Barbezieux Saint Hilaire

HOPITAL

AUDIAT (Louis). Le diocèse de Saintes aux XVIIe et XVIIIe siècles, hôpitaux, communautés religieuses, abbayes, etc. dans : Arch. Hist. Saintonge Aunis, TXXXIII, 1894, p. 288-289	
17 mai 1842	Ordonnance royale autorisant la ville de Barbezieux à acquérir une maison et ses dépendances appartenant aux héritiers DA VIAUD affectée à l'établissement d'un hospice. A.D. Charente : O Barbezieux
25 août 1894	Procès-verbal d'adjudication des travaux d'appropriation de l'hôpital. Adjudicataire: Victor LOUASSIER, Entrepreneur à Angoulême, pour 6 073,85 Francs
8 août 1896	Procès-verbal de réception définitive signé par Jean BONNENFANT, Architecte, surveillant des travaux
1896	Certificats de paiement A.D. 16: 0 Barbezieux
24 juin 1894	Métré estimatif par Jean BONNENFANT, Architecte à Barbezieux
25 août 1894	Certificat de paiement pour LOUASSIER pour les travaux d'appropriation de l'hôpital (appropriation de deux nouvelles salles et restauration des salles actuelles).
8 août 1896	Procès-verbal de réception définitive
10 août 1896	Décompte général des travaux A.D 16 : O Barbezieux Saint Hilaire
1903-1904	Construction d'un hôpital, avant projet. H. LABOISNE, Architecte du département à Angoulême. _ 1ère feuille. Plan général, 1903. Ech. 1/200.423 x 502mm

	_ 2ème feuille. Plan du Rez-de-chaussée, 1903. Ech. 1/100 414 x 708mm _ 3ème feuille. Plan du premier étage, 1903. Ech. 1/100 414 x 708mm _ 4ème feuille. Plan général, 1904. Ech. 1/200 535 x 500mm _ 5ème feuille. Plan du premier étage, 1904. Ech. 1/100 415 x 705mm A.D. 16: 0 Barbezieux
4 mars 1904	Devis par LABOISNE H. pour la construction d'un hôpital. Projet refusé
10 juillet 1906	Adjudication des travaux de construction d'un hôpital-hospice au lieu de Moquelue, à LEYMARIE Paul, Entrepreneur à Barbezieux. Juillet 1906. Vente du terrain section D, parcelle 366
15 novembre 1908	H. LABOISNE : au maire: la situation des travaux s'élevant à 90338,40 francs, l'achèvement des travaux ainsi que les abords ne pourront être effectués qu'à la fin de l'année 1908.
5 avril 1909	Subvention de 25 000,00 Francs pour travaux d'achèvement de la construction de l'hôpital-hospice.
10 juillet 1909	Nouvelle subvention
8 octobre 1909	Engagement de LEYMARIE Paul, Entrepreneur à Barbezieux pour l'exécution des travaux complémentaires. A.D 16 : O Barbezieux Saint Hilaire
Barbezieux - L'Hopital	s.d., G. TROCHON, Barbezieux 140 x 91mm, carte postale Soc. arcbéol. bist. Charente Soc. Archéol. Hist. Charente

ECOLES - COLLEGE

1843	*Ecole* - Projet pour travaux de construction d'un dortoir, sur les classes de l'école primaire de filles, avec cour. P. TEXIER. Ech. 1/100. 411 x 608mm Lég. Encre et lavis. 1 plan, 2 coupes, 2 élév. A.D. 16: 0 Barbezieux
6 août 1881	*Collège* - Vente à la commune d'immeubles destinés à l'installation du collège (section D, parcelles 441 et 445 à 448).
1882	Le Ministre demande la modification des plans et devis de WARIN, Architecte
11 juin 1883	Approbation par le Préfet des devis et plans concernant le projet d'agrandissement.
1883-1884	Travaux exécutés par le sieur MONTIGAUD, Entrepreneur AD 16: 0 Barbezieux Saint-Hilaire
16 août 1881	*Ecole des garçons* - Vente du terrain destiné à cette construction (section D, parcelles 421, 422, 423). A.D. 16: 0 Barbezieux, Saint-Hilaire
29 décembre 1881	*Ecole maternelle et école des filles* - Vente du terrain destiné à cette construction (section D, parcelle 430) .
22 avril 1887	Approbation du projet par le préfet. A.D. 16 : 0 Barbezieux Saint-Hilaire
1882	*Collège* -Plan du terrain et des constructions destinées à l'établissement du collège communal. Ech. 1/1000 - 210 x 270mm
	Encre et lavis Copie du cadastre, parcelles 441 et 445 à 448. A.D. 16 : 0 Barbezieux Saint-Hilaire
26 juillet 1893	*Ecole, Dortoir* - Projet pour travaux de construction d'un dortoir sur les classes de l'école primaire de filles avec cours supplémentaires. P. TEXIER. Ech. 1/100 411 x 609mm Encre et lavis - 2 coupes, 2 élév, 1 plan A.D. 16 : 0 Barbezieux Saint-Hilaire
26 juillet 1893	*Ecole des filles* - Devis du projet de construction d'un dortoir sur les classes de l'école primaire de filles .avec cours complémentaires, par P. TEXIER de Chalais. Adjudication des travaux à François MONTIGAUD, entrepreneur à Barbezieux A.D. 16 : 0 Barbezieux Saint-Hilaire
16 juillet 1893	*Ecole* - Projet pour travaux de construction d'un dortoir sur les classes de l'école primaire de filles, avec cours complémentaires. Rapport explicatif - Cahier des charges - Devis descriptif - Devis estimatif des travaux signés par P. TEXIER, à Chalais A.D. 16 : 0 Barbezieux

Property of
Stanford Library